expo67
PAGES 11 et 12

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

1867 1967

ÉDITION DE MONTRÉAL * 10¢ | Montréal, vendredi 25 août 1967 / saint Louis de France / 83e année, No 197 / 4 cahiers / 48 pages / Les prévisions météorologiques : ensoleillé et chaud, vents légers / Minimum 55 / Maximum 80

L'économie européenne est fortement solidaire de celle des USA • Page 30

Communiqué

La Corporation de Valeurs Trans-Canada est devenue aujourd'hui propriétaire de La Compagnie de Publication de La Presse, Limitée. C'est ce qu'a annoncé, hier matin, M. Paul Desmarais, président de "Trans-Canada".

A la réunion du Conseil d'administration de "LA PRESSE", qui a suivi immédiatement la clôture de la transaction, MM. Maurice Chartré, Pierre Dansereau, Louis-R. Desmarais, Paul Desmarais, Jacques Francoeur, J.-Louis Lévesque et Jean Parisien ont été élus administrateurs. De plus, MM. Maurice Chartré, Paul Desmarais et Jean Parisien ont été élus respectivement président du Conseil, président et vice-président exécutif; M. Gaston Meloche a été nommé secrétaire-trésorier.

Un seul motel non construit avait 219,000 réservations

par Léopold LIZOTTE

Combien de personnes se seront retrouvées sans le gîte promis ou prévu, au cours des six mois de l'Expo 67 ?

Un jour de mars dernier on suggéra, dans un "certain journal", que le nombre de ces visiteurs déçus et même frustrés de montants variables pourrait s'élever à quelque 500,000.

Le chiffre parut alors fantastique.

Mais, hier après-midi, en envoyant Jean-Marie Dansereau, le promoteur de "La Rêverie", un hôtel-motel jamais construit, à son examen volontaire sous une nouvelle accusation de fraude, le juge T.-A. Fontaine relevait dans les témoignages versés aux dossiers une admission fort étonnante du prévenu lui-même.

A un agent de la PP qui fouillait ses bureaux de la rue de Salaberry, où on trouvait appareil de télex, machines IBM, tables à dessin, et, entre autres choses, les annuaires du téléphone des plus grandes villes américaines, il aurait lui-même déclaré avoir reçu des réservations pour environ ... 219,000 personnes !

Selon ses dires, il n'avait toutefois reçu qu'une vingtaine de milliers de dollars en acompte sur les réservations faites et, même s'il n'avait qu'un grand total de $22 en banque à ce moment-là, il aurait escompté une rentrée finale de l'ordre de $2 millions.

Et ce, encore une fois, à un moment où son projet de Ste-Thérèse était resté à l'état de "jolie esquisse sur papier" et qu'il n'avait encore aucun intérêt financier que ce soit dans la construction, également avortée, d'un autre établissement sur la Côte-Vertu, à St-Laurent.

Il ne faudrait donc pas que les enquêteurs provinciaux mettent au jour plusieurs autres cas de ce genre (et certains assurent qu'il ne faudrait pas qu'ils y mettent plus de zèle que de raison pour y arriver) pour que l'on atteigne assez facilement le chiffre d'un demi-million de touristes trompés que l'on avait humblement suggéré en mars.

Quant à Dansereau, il a par ailleurs subi, hier même, mais devant un autre juge, une autre de ses enquêtes. Et, cette fois, pour avoir frustré de $600 un agent de voyages de Spokane, dans l'Etat de Washington, toujours à l'aide de ses mirobolants prospectus sur son mirifique projet de Ste-Thérèse.

Interrogé devant le juge Armand Chevrette par Me Yves Mayrand, le procureur spécial du Service provincial du logement, M. T. Byrne a dit que c'est il y a environ un an qu'il a fait les premières démarches pour héberger un groupe de ses clients dans la métropole à l'occasion de l'Exposition universelle.

Il écrivit donc à Logexpo, le grand organisme déjà mis sur pied pour assurer (disait-on à l'époque) l'hébergement efficace de millions de personnes

Voir MOTEL en page 2

photo Réal St-Jean, LA PRESSE

A Montréal, hier soir, le candidat à la direction du parti conservateur, M. Davie Fulton, a refusé de se rendre à la requête de notre photographe qui lui demandait de s'installer devant un piano. "Je ne voudrais pas faire croire que je joue du piano alors que ce n'est pas vrai", a-t-il dit. Participant à l'esprit qui régnait à sa réunion, il a cependant consenti à monter sur une voiture d'époque, un canotier et un unifolié à la main. A gauche sur la photo, Mme Fulton.

Distribution du courrier paralysée à Montréal

par Jacques LAFRENIERE

La livraison du courrier dans la région de Montréal sera partiellement paralysée aujourd'hui par suite d'un arrêt de travail spontané des 350 employés de l'entreprise Rod Service, qui fait la distribution du courrier du bureau central aux succursales.

Ces employés ont décidé hier soir de tenir des "journées d'étude" pour protester contre le congédiement de quelques-uns de leurs camarades. Leur conseiller technique, M. Jean-Paul Coulombe, de la CSN, a expliqué que ce conflit a débuté, en fait mercredi.

Ce jour-là, a-t-il dit, la compagnie aurait demandé à un débosseur de faire un travail de mécanicien.

L'employé ayant refusé, la compagnie l'aurait congédié. Le lendemain, l'entreprise aurait demandé aux autres débosseurs d'accomplir un travail ordinairement réservé aux mécaniciens. Devant leur refus, Rod Service aurait fait des licenciements.

Avant de quitter le travail hier, les débosseurs ont mis leurs camarades de l'atelier de réparations des véhicules au courant de la situation, et tous auraient débrayé.

Voir COURRIER en page 2

Calex n'était pas au courant

— *M. Pierre Sénécal*

par Albert TREMBLAY

Des propos tenus hier par le président de la compagnie Calex Oil, M. Pierre Sénécal, des commentaires formulés par le conseiller juridique de la même société, M. Roger Lacoste, et d'une rencontre de ces deux hommes avec le président du comité exécutif à la Ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, on peut croire que :

• Les rapports émanant de la division de la prévention des incendies concernant les installations de la compagnie Calex, rue Notre-Dame, et la possibilité que ces installations ne répondent pas aux exigences des règlements municipaux, n'ont jamais été officiellement communiqués à la compagnie directement intéressée ;

• Selon les prétentions de la compagnie Calex, les permis de construction et d'occupation accordés à la compagnie Joy Oil, société achetée par Calex en 1963, étaient suffisants pour autoriser les activités normales de l'ensemble des installations de la rue Notre-Dame ;

• Les réservoirs, conduites et postes d'approvisionnement de la compagnie Calex répondaient aux exigences de l'Underwriters Bureau et les visites relativement fréquentes, des inspecteurs de la division de la prévention des incendies de Montréal n'ont jamais donné suite à de rapports écrits ou verbaux ;

• La compagnie Calex ne s'est pas portée elle-même acquéreur de la propriété qu'elle occupe rue Notre-Dame mais elle a préféré confier cette tâche à une compagnie-soeur maintenant défunte — la Greater Montreal Parking Corporation — pour des raisons qui n'ont pas été précisées.

Enfin, disons que la rencontre Saulnier-Sénécal-Lacoste n'a donné que peu de résultats (les deux parties se sont simplement entendues pour ne rien affirmer en ce qui concerne les fameux permis de construction) et que les pertes encourues au cours de l'incendie de la fin de semaine dernière n'ont, vraisemblablement pas dépassée la somme totale de $2,000,000.

S'il faut croire l'ensemble de ces déclarations, il en résulte que l'attention se portera au cours des prochains jours vers l'hôtel de ville de Montréal. C'est l'administration municipale que devra en effet expliquer pourquoi les rapports du service de prévention n'ont jamais atteint leur destination ultime tout en paralysant suffisamment les services municipaux pour retarder pendant plus de deux ans l'obtention des permis de construction et d'occupation.

Le président Sénécal s'est en effet refusé à déclarer catégoriquement que sa compagnie était en possession des permis en question. Il n'a pas non plus déclaré qu'elle ne les possédait pas. "M. Lucien Saulnier nous a demandé de ne rien dire à ce sujet et nous ne dirons rien". Un peu plus tard, il ajoutait : "Nous ne voulons point nuire à l'enquête actuellement en cours à l'hôtel de ville de Montréal".

M. Sénécal a préféré se refugier derrière des considérations à première vue étrangères à la question : il lui paraît évident que si la compagnie Joy Oil (dont les installations sont voisines de celles de la Calex) a pu utiliser ses réservoirs pendant plus de trente ans, ces réservoirs répondaient aux exigences des règlements municipaux. L'explication ne tient plus cependant lorsqu'il s'agit des réservoirs construits sur le terrain voisin, à partir de 1965, mais lorsque cette question est

Voir CALEX en page 2

AUJOURD'HUI

Cours pratique de coopération

C'est un véritable cours pratique de coopération culturelle — cours intensif de 6 jours organisé par le Bureau de l'aide extérieure du Canada — que plus de cent enseignants canadiens de langue française suivent présentement à l'Université d'Ottawa.

— Page 7

Ecoles secondaires françaises en Ontario

Le premier ministre de l'Ontario, M. John Roberts, a déclaré hier que sa province "doit de toute urgence offrir une éducation secondaire dans la langue de la communauté franco-ontarienne".

M. Roberts a précisé que ces écoles feront partie intégrale du système d'éducation publique.

— Page 25

Demain, dans

le magazine de LA PRESSE

Les universitaires américains et le Canada

•

Regards sur Montréal en été

Appuyé par les jeunes conservateurs du Québec, Fulton dénonce le 'mythe' Roblin

par Luc BEAUREGARD

de notre bureau d'Ottawa

Donnant la riposte à M. Duff Roblin, M. Davie Fulton a déclaré hier soir à Montréal qu'il est lui-même bilingue depuis vingt-cinq ans et qu'il s'intéresse aux questions contitutionnelles depuis 1945.

Quand on sait que le groupe Fulton considère presque M. Roblin comme un imposteur, ces deux affirmations ne sont en effet pas autre chose que la réplique à M. Roblin dont on vante tant le français et qui a pris pour slogan : la constitution d'abord.

M. Fulton a tenu ces propos dans un endroit impensable, "La Moustache de Votre Père", où il est apparu nettement comme le candidat jouissant de l'appui des jeunes conservateurs du Québec.

Toute la jeunesse conservatrice qui fut si active au dernier congrès provincial du parti semble en effet appuyer M. Fulton. Hier soir, dans cette boîte (l'ancien El Morocco) qui est en fait le café Saint-Jacques de l'ouest de la ville, la majorité des quelque 400 personnes était constituée de Montrealers et de Montréalais de moins de 30 ans.

Et dans ce bastion des réjouissances populaires du monde anglophone montréalais, M. Fulton a prononcé la majeure partie de son allocution en français pour s'attaquer aux Marchand et Trudeau : "S'ils pensent qu'ils peuvent garder une position rigide sur la constitution, a-t-il dit, je sais qu'ils se trompent".

Le groupe Fulton, dont le poulain a parcouru plus de 75,000 milles en six mois, visitant le Québec à huit occasions, est fermement convaincu de devancer le peloton dès le premier tour de scrutin au congrès de Toronto, en septembre, et s'attend à disputer le dernier tour au premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, M. Robert Stanfield.

Loin de voir une mystérieuse collusion Stanfield-Roblin, l'organisation Fulton croit au contraire en une désormais irréductible inimitié entre les deux hommes, depuis que M. Roblin a décidé d'entrer dans la lutte alors que M. Stanfield y était déjà.

Toute la théorie du groupe repose sur le fait que le succès de M. Roblin n'est qu'apparent et monté de toutes pièces, le fait pur et simple d'une supercherie de dernière minute que la politique anglo-saxonne appelle le "band wagon effect". Un supporteur de M. Fulton affirme même que ce dernier est certain de 154 votes québecois au premier tour, ni plus ni moins, alors que son plus proche adversaire, M. Hees, n'en aurait pas plus de 105.

A ce premier tour, M. Stan-

Voir CONSERVATEURS en p. 2

Alvin Hamilton à Québec : "Ne parlez pas de deux nations, parce que c'est mal compris au Canada anglais."
Lire nos informations page 25

Le Québec grimpe dans l'échelle des priorités du gouvernement français

par Claude TURCOTTE

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le Québec a grimpé dans l'échelle des priorités du gouvernement français.

Telle est l'interprétation que l'on donne dans les milieux gouvernementaux québécois à la décision du Conseil des ministres de France d'accroître considérablement son assistance culturelle, technique et économique au Québec. La France entretient des relations de ce genre avec une soixantaine de pays. Des priorités dans les échanges et l'assistance doivent donc être établies.

Selon des informateurs québécois, il s'agit donc "d'une orientation nouvelle" des priorités du gouvernement français. Dans le concret, pour le Québec, cela signifie une augmentation du "volume des échanges" avec la France et par conséquent des sommes accrues pour le maintien de ces relations.

Dès 1965, lors de la signature d'une entente-cadre entre la France et le Québec, le Cabinet français a bien sûr donné son accord, mais par le geste officiel et publié qu'il a posé mercredi, ce Cabinet indique clairement, croit-on à Québec, qu'il donne plus que jamais de l'importance à ses relations avec le Québec.

Il semble bien que cet "accroissement considérable" d'assistance portera dans des domaines où les deux Etats ont déjà amorcé des échanges. On

Voir QUEBEC en page 2

Paris rejette le projet américano-soviétique de non-prolifération des armes nucléaires

d'après UPI, AFP

La France a rejeté aujourd'hui le projet de traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui a été proposé conjointement par les Etats-Unis et l'Union soviétique. Selon des porte-parole du guvernement français, le président de Gaulle est d'avis que ce projet vise à assurer un monopole aux deux géants nucléaires.

En refusant d'approuver le projet, la France a souligné qu'elle n'appuierait qu'un accord de "véritable désarmement nucléaire".

La décision française n'a causé aucune surprise parce qu'elle s'inscrit dans la ligne adoptée par Paris depuis le début de la conférence de désarmement de Genève, il y a trois ans. La France avait été invitée à devenir le 18e pays autour de la table de conférence, au Palais des Nations, mais de Gaulle refusa d'y envoyer un délégué et il a persisté dans cette attitude depuis. Aussi la conférence est-elle connue comme la "comité des 17".

Dans les milieux autorités de Paris, on souligne que le refus de la France d'appuyer le traité ne signifie pas qu'elle ait l'intention d'aider à la dissémination des armes nucléaires à travers le monde. Jusqu'à maintenant, la France a accepté de coopérer avec d'autres nations dans le domaine nucléaire pour ce qui est de la recherche et des usages pacifiques de l'énergie atomique seulement.

Pour le gén. de Gaulle, le

Voir PARIS en page 2

Voir autre information page 35

Purge dans l'armée sud-vietnamienne

d'après AFP, UPI

Le chef de la junte militaire de Saigon, le général Nguyen Van Thieu, principal candidat à la présidence aux élections générales du 3 septembre prochain, annoncent aujourd'hui que cinquante militaires, dont plusieurs généraux, comparaîtront devant le conseil de discipline de l'armée, pour répondre, dans la plupart des cas, à des accusations de corruption.

On considère que c'est là un geste sans précédent et qui confirme les accusations voulant que la corruption dans les hautes sphères de l'armée cause au Sud-Vietnam le détournement de sommes qui se chiffreraient à plusieurs millions de dollars.

Déjà, à Saigon, on chuchote les noms de cinq généraux dont le limogeage aurait été décidé il y a deux jours par le conseil des forces armées. En plus de corruption, l'incompétence sera également châtiée, précise le général Thieu qui ajoute que, contrairement aux rumeurs, aucun général n'a encore été limogé. Le chef de l'Etat insiste pour dire que cette purge, attendue depuis plusieurs mois, n'est aucunement liée à la campagne électorale et n'a pas pour but de gagner la confiance du peuple dans le but de l'amener à voter pour les candidats militaires aux prochaines élections.

Thieu négocierait avec le FNL

En plus d'annoncer cette purge d'envergure, le chef de l'Etat a déclaré au cours d'une conférence de presse réservée à des journalistes étrangers, que s'il était élu, il refuserait de négocier avec le "Front national de libération qui se prétend seul représentant du peuple vietnamien", mais il consentirait à s'entretenir, à Saigon, avec un représentant authentique du FNL et à assurer sa sécurité. Le chef de l'Etat a garanti que ce représentant pourrait ensuite retourner sain et sauf à l'endroit où il voudrait. C'est la première fois que le général indique qu'il serait prêt à s'entretenir avec un représentant du Front.

Le général Thieu a également indiqué qu'il serait favorable à une pause de sept jours s'il est élu avec le général Cao Ky aux élections présidentielles de septembre, et "si Hanoï répond favorablement" à son plan de négociations, soit directes, soit par radio, soit par l'intermédiaire de la Commission internationale de contrôle, et ce, quelques semaines après l'installation de son gouvernement.

Evacuation massive de Hanoï

Le gouvernement du Nord-Vietnam a décrété aujourd'hui

Voir PURGE en page 2

Les visiteurs à L'EXPO

hier à minuit
342,497
on en prévoyait
254,790
aujourd'hui (prévisions)
198,170
depuis l'ouverture
34,271,687

SOMMAIRE

Annonces classées / 36 à 47
Bandes dessinées / 13
Calendrier des pionniers / 18
Courrier "Que faire ?" / 16
Décès, naissances, etc. / 32
Editorial / 4
Finnace / 30 et 31
Horoscope / 24
Mots croisés / 37
Navigation / 18
Nouvelles internationales / 35
Nouvelles nationales /
Radio et télévision / 8
Spectacles et concerts / 20 à 23
Sports / 26 à 29
Tribunaux / 9
Vie dans les parcs / 13
Vie féminine / 14 et 16
Vie mondaine / 15
Votre médecin / 24

CKAC 73 AU CADRAN

Grève au ministère des Travaux publics à Québec

QUEBEC (PC) — Une cinquantaine d'ouvriers du ministère des Travaux publics ont déclenché une grève sur le tas hier pour protester contre le fait que certains d'entre eux avaient reçu plus de $1,400 de rétroactivité alors que la majorité des autres n'avaient reçu que $43.17 ou rien du tout.

Des représentants du Syndicat des fonctionnaires provinciaux CSN ont dû se rendre sur les lieux de la grève pour expliquer la situation et surtout faire part à ces ouvriers que leur geste était entièrement illégal et que des représailles pouvaient être prises contre eux.

Ils sont cependant retournés au travail une heure après le débrayage après que leurs représentants syndicaux les eurent invités à participer à une assemblée spéciale lundi soir.

Deux fillettes et leur mère trouvées mortes, à Gibraltar en Ontario

GIBRALTAR, Ont. (PC) — Un double meurtre suivi d'un suicide serait l'explication de la mort de deux fillettes et de leur mère, dont les corps ont été découverts hier matin dans une maison de Gibraltar, Ont., à environ 45 milles à l'est d'Owen Sound.

Les victimes sont les jeunes Jean et Wilma Harvey, âgées respectivement de 6 et 4 ans, ainsi que leur mère, Mme Gloria Harvey, 24 ans, dont la police, alertée par une voisine de Mme Harvey, a découvert les cadavres à leur domicile. Les fillettes auraient été étranglées, tandis que leur mère a été trouvée pendue.

L'instructeur George Harries, de la police provinciale de l'Ontario, a déclaré qu'une note significative a été ramassée dans la maison des victimes.

M. Harvey travaillait dans un chantier naval de Collingwood, près de Gibraltar, quand on a constaté le drame.

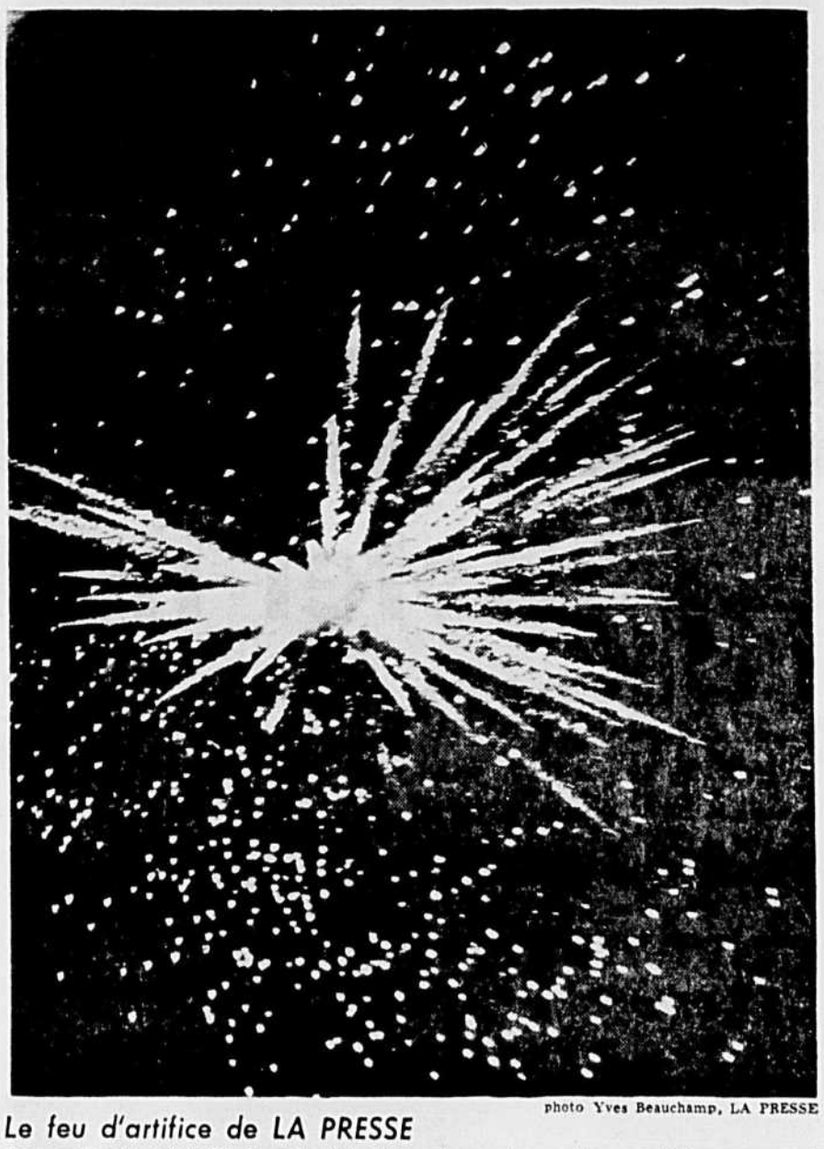

photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Le feu d'artifice de LA PRESSE

Les couleurs ont jailli dans le ciel, hier soir, au-dessus du parc Maisonneuve où s'étaient rassemblées plusieurs milliers de personnes venues voir le feu d'artifice présenté par LA PRESSE à l'occasion de la clôture de la saison des loisirs dans les parcs de Montréal. Des applaudissements et des cris d'enthousiasme ont fait écho aux explosions des pièces pyrotechniques.

Défi d'un débat télévisé aux huit autres candidats

Le comité d'organisation de M. Davie Fulton s'apprête à lancer le défi d'un débat télévisé aux huit autres candidats dans la course à la direction du parti conservateur.

M. Fulton n'en a rien dit lui-même hier soir mais un de ses adjoints a révélé que M. Fulton aimerait bien affronter ses adversaires à la télévision, à la télévision française même.

La diction de M. Fulton en français n'est pas aussi bonne que celle de M. Roblin, mais il semble mieux maîtriser la langue.

M. Peyrefitte au Québec le 6 septembre

PARIS (UPI) — Le ministre français de l'Instruction publique, M. Alain Peyrefitte, viendra au Québec le 6 septembre afin d'entreprendre la réalisation des ententes intervenues entre la France et le Québec.

Annoncée hier, la nouvelle, émanant du palais présidentiel de l'Elysée, a donné au président de la France l'occasion de réaffirmer son intention d'aider le Québec "à développer et conserver sa personnalité".

Selon certaines sources, le ministre Peyrefitte, frère de l'écrivain Roger Peyrefitte, rencontrerait personnellement le premier ministre Daniel Johnson.

Ottawa n'a pas été informé au préalable de la venue du ministre de l'Instruction publique de France :

"C'est la première fois que nous entendons parler de cette visite", de répondre un porte-parole du ministère des Affaires extérieures qui a ajouté que son ministère serait probablement informé sous peu de la chose.

Gilbert Croteau est accusé d'une fraude de $100,000

A l'issue d'une enquête amorcée depuis plusieurs mois, l'agent Jacques Marquis et le sergent Paul Dubeau, de l'escouade des fraudes de la Sûreté provinciale, ont remis au chiropraticien Gilbert Croteau, mercredi après-midi, une sommation l'accusant d'avoir fraudé le public en général pour $100,000 depuis deux ans et demi, soit entre janvier 1964 et août 1967.

Le prévenu devait comparaître aujourd'hui, en Cour municipale.

L'agent Marquis, cheville ouvrière de cette longue investigation, a relaté au sergent Dubeau que le suspect a d'abord déclaré faillite le 29 avril dernier.

Cette manoeuvre a porté plusieurs personnes à se plaindre de lui auprès des autorités policières et subséquemment le présumé charlatan a été accusé de délits mineurs devant les cours de justice.

Graduellement, toutefois, les limiers tissaient, autour du chiropraticien, un faisceau d'indices les incitant à exécuter une descente en règle à ses bureaux.

Ils auraient trouvé de nombreux indices d'agissements présumément frauduleux.

Ainsi, cet homme qui se déclare chiro, avait orné son bureau d'une quantité d'appareils médicaux.

Or la quasi-totalité de ces appareils dispendieux et impressionnants n'auraient pas fonctionné.

Le personnel de l'endroit n'aurait pas été qualifié pour utiliser ces appareils, étant trop jeune ou inexpérimenté.

Le suspect aurait contourné le problème en n'utilisant par exemple qu'une seule et même plaque de rayons X pour tous ses clients.

Cette plaque aurait illustré une profonde déviation de la colonne vertébrale . . . justifiant alors une longue série de "traitements" et d'"honoraires".

L'accusation portée contre le prévenu laisse entrevoir une partie de ces présumées supercheries.

Elle se lit en substance comme suit :

"d'avoir, entre janvier 1964 et août 1967, obtenu par la supercherie, les manoeuvres frauduleuses et autres tricheries, de la part du public en général un montant de $100,000 et ce contrairement à l'article 323 du code pénal".

PURGE

SUITE DE LA PAGE 1

l'évacuation massive de Hanoï, la capitale, affreusement dévastée à la suite des raids américains des derniers jours. Selon un plan en six points préparé par l'administration, "toutes les personnes âgées, les petits enfants, les écoliers de 6 à 17 ans doivent être absolument évacués", seuls "ceux qui ont une mission dans le domaine de la production et des combats" pouvant demeurer dans l'enceinte de la ville.

Il n'y aura plus à Hanoï que des combattants et des travailleurs indispensables pour répondre aux besoins vitaux de l'armée. Le premier point de la déclaration ordonne que "les forces armées s'entraînent techniquement et tactiquement pour viser juste, frapper fort et anéantir beaucoup d'avions américains". Toutes les couches de la populations sont invitées à appliquer rigoureusement les règlements de la défense antiaérienne populaire et d'observer à la lettre l'ordre d'évacuation.

La grève des équipages de traversiers a été évitée

Une séance de négociation de 6 heures qui s'est terminée aux petites heures ce matin a écarté la menace de grève de 1,050 hommes d'équipage des traversiers du Canadien National entre Terre-Neuve et la Nouvelle-Ecosse.

L'arrêt de travail, qui devait commencer à midi, aurait également affecté le service de traversiers entre Yarmouth, Nouvelle-Ecosse, et Bar Harbor, Maine.

La nouvelle entente prévoit une augmentation mensuelle de $100 répartie sur une période de 28 mois.

Les trous après le ...pavage

MANCHESTER, Angleterre (Reuters) — Il n'y a pas qu'à Montréal que de telles choses se produisent... Deux employés d'un réseau de distribution de gaz regardaient assis, depuis plus d'une heure, une équipe d'entretien des routes qui achevait de repaver une rue de Kidsgrove, en Angleterre.

Le travail terminé, les deux ouvriers du gaz se levèrent, s'emparèrent de leurs piques et creusèrent 30 trous pour couper le gaz à des maisons qui devaient être démolies.

Le conseil municipal avait, par accident, ordonné aux deux équipes d'effectuer leurs travaux le même jour, mais l'équipe d'entretien des routes était arrivée la première.

"Je sais que c'est ridicule, a dit l'un des foreurs, mais on ne pouvait rien y faire"...

LA MÉTÉO

MINIMUM : 55
MAXIMUM : 80

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC)

Régions de Montréal, d'Ottawa, des Laurentides et des Cantons de l'Est : ensoleillé avec nébulosité en haute altitude. Chaud, vents légers. Minimum et maximum à Montréal : 55 et 80, Ottawa : 50 et 80, Sherbrooke et Ste-Agathe : 45 et 75.

Régions de Québec, du St-Maurice, du Lac-St-Jean, de Baie-Comeau, de Rimouski, de Gaspésie et de Sept-Iles : généralement ensoleillé et plus chaud. Vents légers du sud-ouest de 10 à 15 milles. Minimum et maximum à Québec, La Tuque et Chicoutimi : 45 et 65, Baie-Comeau et Sept-Iles : 45 et 70, Rivière-du-Loup et Mont-Joli : 50 et 72, Gaspé : 50 et 75.

PARIS

SUITE DE LA PAGE 1

projet de traité russo-américain serait inefficace parce que, selon lui, les gouvernements américains et soviétique ne sont pas prêts à soumettre leurs installations atomiques à un contrôle international.

C'est pour les mêmes raisons d'ailleurs que la France avait refusé de signer l'accord de 1963 interdisant les essais nucléaires autres que souterrains.

Décidée à se doter d'une force de frappe nucléaire nationale, la France a procédé depuis à une série d'essais atomiques et prépare actuellement l'essai de sa première bombe à hydrogène, qui aurait lieu avant un an.

Il n'en reste pas moins que de Gaulle considère la course aux armes nucléaires comme une menace et c'est pourquoi il n'a pas fait campagne publiquement contre le projet de traité sur la non-dissémination.

La portée de l'accord éventuel sera également mitigée par le boycottage de la Chine communiste. Pékin a déjà dénoncé publiquement le projet de traité comme un autre exemple de la "collusion" américano-soviétique.

En vertu du projet déposé hier à Genève, les puissances nucléaires s'engagent à ne pas fournir d'armes atomiques à d'autres pays et les nations non-nucléaires renoncent à en fabriquer ou à en acquérir. Le projet laisse toutefois en blanc l'épineuse question du contrôle et des garanties, cet article devant faire l'objet de négociations ultérieures.

Autres réactions

Le gouvernement Johnson affiche une profonde satisfaction d'être enfin parvenu, après tant d'efforts et de patience, à présenter en commun avec l'URSS un projet de traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Toutefois, les milieux compétents se montrent beaucoup plus réservés quant à la portée pratique de ce projet et reconnaissent que les "blancs" vont être difficiles à combler. Pour le président Johnson, le dépôt du projet représente, avant tout, un jalon important dans la voie de la coopération américano-soviétique.

A Bonn, un porte-parole officiel a déclaré : "Le gouvernement fédéral attend avec calme le déroulement des négociations de Genève. Il est, aujourd'hui comme hier, en faveur d'un traité sur la non-prolifération. Ses réserves à l'égard du projet actuel sont connues". Au ministère des Affaires étrangères, on souligne d'autre part que le dépôt du projet de traité "est une nouvelle et importante phase dans les efforts entrepris pour éviter la prolifération de l'armement nucléaire".

Le gouvernement britannique a également accueilli avec satisfaction la présentation du projet de traité à Genève.

CONSERVATEURS

SUITE DE LA PAGE 1

field serait troisième et M. Roblin quatrième.

Dans son discours hier soir, M. Fulton a décoché une autre flèche à l'organisation Roblin, déclarant qu'il n'est plus possible comme autrefois pour un petit groupe d'individus de créer avec succès un mouvement collectif irréfléchi chez les délégués.

C'est dans la même veine, qu'il a souligné qu'il est bilingue, lui, depuis 25 ans et qu'il s'occupe de questions constitutionnelles depuis 1945.

Autre flèche encore : "Les gens ne veulent pas nécessairement des hommes nouveaux, dit M. Fulton, mais une approche nouvelle par des hommes d'expérience".

Le comité d'organisation de M. Fulton croit aussi qu'au deuxième tour la bataille se fera entre son candidat et M. Stanfield mais qu'au troisième tour ce dernier cédera ses votes à l'ancien ministre de la Justice dans le cabinet Diefenbaker.

Une ambiance très particulière règne dans le camp Fulton, très différente de celle des autres comités. Tous sont jeunes et croient sincèrement à la supériorité de leur candidat sur ses concurrents.

Advenant sa défaite, ils auraient au moins l'impression de ne pas avoir perdu leur temps.

Aujourd'hui, M. Fulton devait visiter Shawinigan.

QUEBEC

SUITE DE LA PAGE 1

soutient en effet à Québec qu'il y a déjà des relations franco-québécoises dans tous les secteurs de compétence provinciale, lesquels du reste, en grande partie, peuvent être intégrés à l'intérieur de l'accord-cadre de 1965.

Ainsi, en mai dernier, lors de son voyage à Paris, le premier ministre Johnson a annoncé neuf points d'entente, dont sept découlaient entièrement de l'accord-cadre. Un huitième, le projet de satellite, peut à la rigueur être considéré comme relevant de la culture et de l'éducation.

Seul, la création d'un comité franco-québécois d'étude sur les investissements ne pouvait en aucune façon être insérée dans l'accord-cadre.

Néanmoins, cela ne pose aucun problème à Québec, pas plus d'ailleurs que l'intention de la France d'investir davantage au Québec. "Les Etat-Unis n'ont pas besoin d'accord-cadre pour venir investir ici", a commenté un haut-fonctionnaire.

L'accord-cadre

L'accord-cadre de 1965, signé d'une part par M. Paul Gérin-Lajoie et M. Claude Morin, sous-ministre des Affaires intergouvernementales, prévoyaient des échanges nombreux.

Notamment, on convenait d'échanger des chercheurs, des professeurs d'universités, des étudiants. L'enseignement de la pédagogie et de la technique, de même que les recherches pratiques dans ces domaines ont intéressé vivement les deux gouvernements.

Quelques mois plus tard, un deuxième accord dans le domaine culturel était conclu.

C'était alors un début. On assiste aujourd'hui au déroulement normal et logique de ce départ.

Le Général de Gaulle avait donc raison de dire le 24 juillet dernier à Berthier : "Je vous préviens que plus les jours passeront, et plus vous sentirez le vieux pays parmi vous, et plus les jours passeront, et plus vous-mêmes, je le crois, apporterez au vieux pays votre propre concours".

CALEX

SUITE DE LA PAGE 1

abordée, le président de Calex en revient toujours à un "sans commentaire" peu éloquent.

S'il semble évident qu'il n'y a pas eu de permis parce qu'il y a eu au moins un rapport rédigé à l'intention du service des Permis et inspection, il est beaucoup plus difficile de tenter de trouver où il a finalement échoué.

M. Lucien Saulnier n'a pas voulu répondre hier à la question. Il doit le faire aujourd'hui, aussitôt qu'il aura reçu, dit-il, les explications demandées à ses hauts fonctionnaires.

Sur ce point, ajoutons un fait nouveau : l'enquête menée par l'administration municipale s'étend maintenant à la division des immeubles du Service des Finances. La raison de cet aspect nouveau à la question : savoir avec exactitude si les conditions de vente du terrain actuellement utilisé par la compagnie Calex ont été respectées.

Lorsque entre en ligne de compte la vente de ce terrain, la situation prend l'allure véritable d'un casse-tête. Au bureau des enregistrements, au Vieux Palais de justice, le nom de la compagnie Calex n'apparaît nulle part aux dossiers.

L'Hydro-Québec vend d'abord à la vilee de Montréal le terrain en question, plus celui du Centre d'entraînement des pompiers. L'acte de vente est daté du 20 juin 1959 et fait mention d'un prix total de $217,000.

Le 7 décembre 1956, la partie du terrain non utilisée lors de la construction du centre d'entraînement est vendue aux enchères publiques. C'est la Greater Montreal Parking Corporation qui s'en porte acquéreur en acceptant de débourser $453,755. Une partie d'un lot voisin est ajoutée à la transaction et un échange de terrain avec le Conseil des ports vient compléter l'opération. Montréal touche au moment de la vente $90,751, la balance de la somme étant payable en versements semi-annuel égaux de $36,300.40. L'acte notarié porte la signature du président de la Greater Montreal Parking, M. James David Raymond, qui, hier au moins, était "hors de la ville" et impossible à joindre au téléphone.

Enfin, le 8 février 1966, (soit plus d'un an après le début des travaux d'agrandissement de la compagnie Calex, rue Notre-Dame), le lot 39 de la paroisse de Longue-Pointe était subdivisé et les archives mentionnent encore le nom de la Montreal Parking comme propriétaire du terrain.

Aucun acte notarié suit. Pour expliquer la situation, M. Sénécal s'est contenté de dire : "Nous avons procédé de la sorte pour des raisons administratives. En fait, les deux compagnies (la Calex et la Montreal Parking) groupaient les mêmes directeurs. Cette seconde compagnie n'existe maintenant plus".

Ce qui intéresse maintenant l'hôtel de ville de Montréal, c'est l'article deux des conditions de vente incluses à l'acte de vente intervenu entre Montréal et la Greater Montreal Parking Corporation.

Cet article deux conditionne la vente à l'obtention dans les trente jours d'un permis de construction et au parachèvement des travaux autorisés en vertu de ce permis dans une période maximum de douze mois. L'article stipule bien, en outre, que ces conditions s'appliqueront ipso facto dans le cas d'une revente.

Comment ce terrain est-il demeuré la propriété de l'acheteur si le permis de construction n'a jamais été accordé, ce qu'a très clairement affirmé M. Lucien Saulnier ?

C'est ce que l'administration veut savoir en demandant une étude de ces actes notariés à son service des Finances.

COURRIER

SUITE DE LA PAGE 1

Le maître de poste, M. Hecttor Cormier, a tenté d'anmener les parties à une entente. Mais rien n'y fit. Le ministre des Postes, M. J.-P. Côté, a été informé de la situation et doit faire connaître aujourd'hui sa décision.

Le président de la section de Montréal de l'Union des postiers du Canada, M. William Houle, a déclaré ce matin que la trentaine de membres de son syndicat qui travaillent sur des camions et font un travail identique à celui des employés de Rod Service, n'avaient pas l'intention de franchir les piquets de grève.

M. Cormier a affirmé qu'il tenterait l'impossible pour que la distribution du courrier se fasse dans la région de Montréal. Il compte justement sur les chauffeurs réguliers du ministère des Postes pour effectuer la livraison.

L'entreprise de Rod Service détient la plupart des contrats de transport du courrier dans la région de Montréal. Ses employés s'étaient mis en grève, il y a neuf mois environ, pour appuyer alors leurs revendications en vue de la signature d'une convention collective.

MOTEL

SUITE DE LA PAGE 1

sans heurts ni récriminations.

Deux semaines plus tard, selon lui, il reçut dans le courrier cinq lettres provenant de cinq établissements différents.

Le Sherbrooke Tower, le Mont-Tremblant Lodge, le Parker's Lodge, le Mont-Gabriel et "Le Rêverie".

Il écarta le premier établissement parce qu'il s'agissait d'une maison d'appartements et non d'un établissement hôtelier proprement dit.

Les trois autres hôteliers, pour leur part, lui apparurent comme étant trop éloignés de l'emplacement de l'Expo pour ses clients qui ne pouvaient que passer un maximum de trois jours à Montréal.

On doit payer une autre fois

Pour son malheur, et pour la déveine de ses clients, il s'adressa donc à M. Dansereau, qui lui, offrait des chambres de grand luxe, avec tous les services imaginables, à quelques minutes seulement de la Terre des hommes.

Et, en retour, le prévenu lui demanda des dépôts, comme il se doit. Qu'il fournit d'ailleurs jusqu'à concurrence de $600.

En novembre 1966, il recevait, toutefois, une communication du promoteur, lui révélant qu'en raison de difficultés techniques, le projet de Ste-Thérèse était abandonné.

Mais on venait d'acheter une autre propriété et les chambres de même luxe, seraient prêtes dès le 1er février

Puis, le 14 juin, veille de son départ pour Montréal avec son groupe, il recevait une nouvelle directive.

Cette fois, on devait s'adresser, pour obtenir un gîte, à l'Appart Hôtel, au 3630 ouest, rue Sherbrooke.

A cet endroit, il fallut toutefois quelques heures pour emménager dans une maison d'appartements qui n'était nullement la propriété de Dansereau mais d'un certain M. Ross, qui, au bout de trois jours réclama son dû pour ses chambres.

M. Byrne dit donc avoir payé ce qu'on lui réclamait, mais, du même pas, être allé se plaindre au Service provincial de l'urbanisme alors tout récemment formé.

Il n'a jamais revu Dansereau depuis et ce dernier ne lui a évidemment pas remboursé les quelques centaines de dollars qu'il lui avait versés.

Et ainsi se termine, pour lui, la malheureuse histoire de son voyage "organisé" à l'Expo 67.

Il reste à instruire contre Dansereau une autre enquête. Et ce, à la suite d'une plainte portée par un autre agent de voyage celui-là venant du Dakota.

Mais c'est fort loin, cet Etat américain, et, comme il reviendra tout de même à Montréal le 1er septembre avec un groupe de ses concitoyens on a reporte l'instruction à cette date.

Joyau de la cuisine !
Frigo-Congélateur 21 pds cu.
ADMIRAL
2 portes droites, jumelées
Vaut $895, réduit à $599
SOCIETE D'ESCOMPTES ENR.
8299, St-Denis — 384-0621
près Métro Jarry

Pur et RAFRAICHISSANT
Peer's
CREAM SODA
MOUSSE-GÉNÉREUSE

Profitez dès maintenant
du service pratique de
LIVRAISON A DOMICILE DE
LA PRESSE
C'est simple, vous n'avez qu'à
composer ce numéro
874-6911

VENTE de TAPIS
de qualité exceptionnelle
AUX PRIX DU MANUFACTURIER
Jamais une telle valeur ne fut offerte sur
TAPIS MUR-A-MUR

Le fameux
Du Pont "501" NYLON
PRIX POSE 6.99
Très épais. Fibres serrées. Première qualité. Couleurs assorties.
POSE ET FEUTRE INCLUS
Rég. 12.95 v.c.
La verge carrée. Pose comprise et feutre inclus

NYLON et ACRYLIC
PRIX METRO 5.95
Texture velours. Fibres serrées.
Qualité exceptionnelle. 8 couleurs.
POSE ET FEUTRE INCLUS
Rég. 11.95 v.c.
La verge carrée. Pose comprise et feutre inclus

BROADLOOM extra épais
PRIX METRO 3.89
Bien épais, fibres serrées
Valeur rég. $7.95 la verge carrée
La verge carrée. Pose comprise et feutre inclus

FACILITES BUDGETAIRES SI DESIRE
OUVERT CHAQUE JOUR JUSQU'A 6 HEURES, JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9 HEURES
SAMEDI JUSQU'A 5 HEURES
TAPIS METRO LIMITÉE
SALLE D'ECHANTILLONS ET ENTREPOT
STATIONNEMENT GRATUIT A L'ARRIERE RUE GUIZOT
8280 ST-LAURENT (COIN GUIZOT) 382-2201

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, VENDREDI 25 AOUT 1967 — 83e ANNEE — No 197

LES AGENTS DE LA CIRCULATION DE L'AN 2000

Dozois refuse de retirer de Laflèche le délégué de la Commission municipale

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre des Affaires municipales du Québec, M. Paul Dozois a rejeté hier la requête de la municipalité de Laflèche demandant le retrait du délégué de la Commission municipale du Québec dans cette ville, M. Robert Morin.

La ville de Laflèche avait entrepris, depuis quelque temps, une campagne de dénigrement contre M. Morin. Le maire de Laflèche avait même déclaré, au cours d'une conférence de presse, que les services de M. Morin sont inefficaces, coûteux et nuisibles et que son travail n'a eu pour résultat que de rendre la situation de la ville aussi néfaste qu'avant sa mise en tutelle.

Dans une déclaration remise à la presse, M. Dozois a révélé hier qu'il avait demandé un rapport à la Commission municipale du Québec et il a ajouté qu'il approuve entièrement ce rapport qui se prononce en faveur de M. Morin.

Selon le rapport, depuis la mise en tutelle de la ville il y a trois ans, M. Morin aurait fait de la bonne besogne à Laflèche et aurait même amélioré la situation financière de Laflèche.

Au sujet de la situation financière, on mentionne notamment dans le rapport que le déficit accumulé de la ville de Laflèche, il y a trois ans, était de $369,317.59 alors qu'au 31 décembre 1966 les états financiers démontraient un surplus accumulé de $55,572.67.

"Ces chiffres, peut-on lire dans le rapport, ne démontrent certes pas que M. Morin a bloqué le progrès de la municipalité de Laflèche et que son travail a été inefficace."

Frictions à l'occasion de réformes

On précise d'autre part dans le rapport que les frictions entre le conseil municipal de Laflèche et M. Morin sont survenues principalement à l'occasion des réformes de structuration "nécessaires" des services municipaux comme le Service de la police et le Service de développement municipal.

Toujours selon le rapport, la Commission en est venue finalement à la conclusion que le conseil municipal de Laflèche

Voir LAFLECHE en page 6

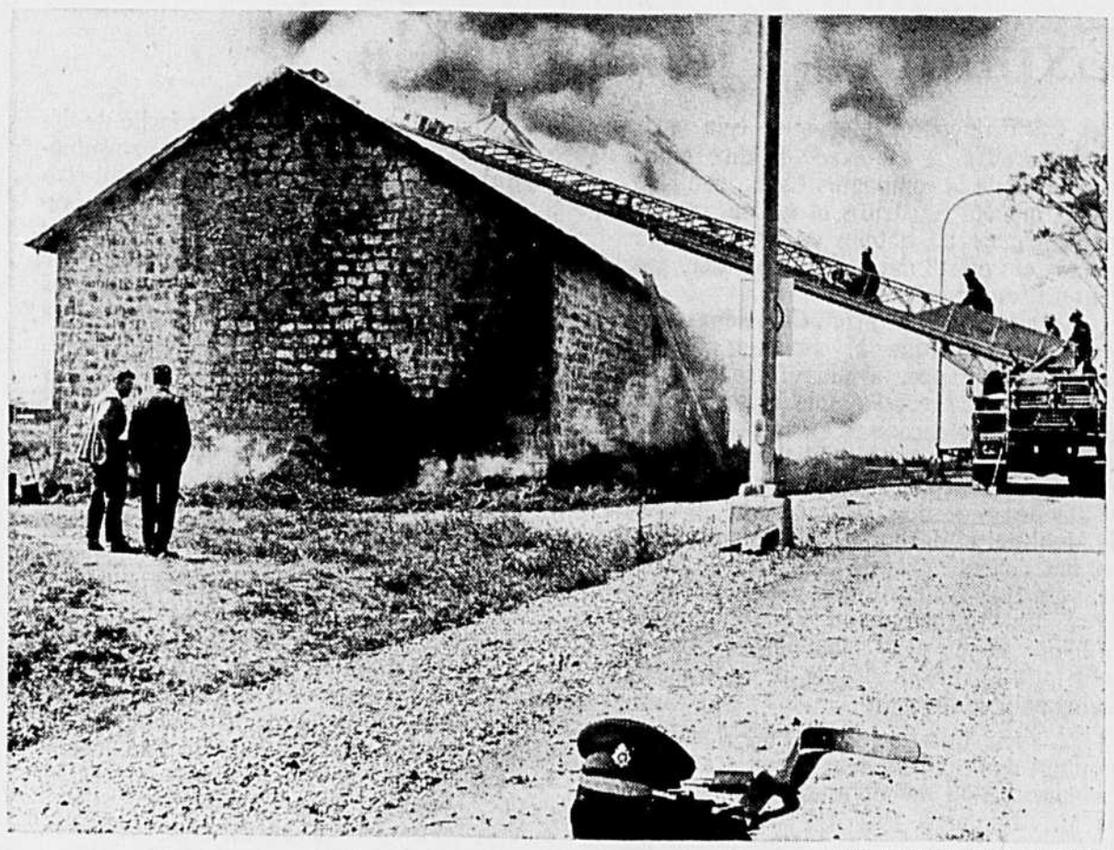

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Un pyromane au pénitencier de St-Vincent-de-Paul!

Un bâtiment de la ferme du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul a été ravagé par les flammes hier matin. Il s'agit du troisième incendie en moins de cinq jours et les autorités croient qu'une main criminelle serait à l'origine de ces incendies. Ce vaste immeuble de pierre abritait des machines aratoires et autres pièces d'équipement agricole.

La CECM demande la création d'un organisme pour préparer un seul rôle d'évaluation

La Commission des écoles catholiques de Montréal demandera sous peu au gouvernement du Québec de créer un organisme interscolaire et intermunicipal dont la tâche serait de préparer un seul rôle d'évaluation pour toute l'île de Montréal. Cette résolution a été adoptée hier à l'assemblée des commissaires.

Actuellement, chaque ville dresse son rôle d'évaluation qui sert aux fins municipales. La CECM et le Bureau métropolitain des écoles protestantes doivent procéder dans les municipalités où ces deux organismes ont juridiction à une uniformisation des rôles pour fins scolaires. A son tour, la Corporation de Montréal métropolitain procède pour ses propres fins à une autre uniformisation, qui n'est pas nécessairement la même que celle des commissions scolaires.

La CECM a jugé que ces procédés peuvent causer des préjudices graves aux contribuables et, le 22 juin dernier, elle demandait à la Corporation de Montréal métropolitain de faire tout en son possible pour que les taux d'uniformisation décrétés par cette corporation soient identiques aux taux décrétés par les commissions scolaires.

A son tour, le 7 juillet, la Corporation de Montréal métropolitain adoptait une résolution demandant de "légiférer pour qu'un seul rôle d'évaluation soit dressé pour l'île de Montréal et que ce rôle serve à l'imposition des taxes municipales et scolaires". La résolution de la CECM spécifie que, plusieurs villes et commissions scolaires ayant des intérêts particuliers dans cette question, un organisme les groupant toutes devrait être chargé de cette tâche. La résolution a cependant été adoptée sous réserve de l'accord de la commission scolaire protestante.

M. Barbeau, directeur général de la CECM

M. Gérard-L. Barbeau a été nommé directeur général de la Commission des écoles catholiques de Montréal, en remplacement de M. Marc Jarry, ancien président de la CECM, qui a démissionné de ce poste la semaine dernière. La nomination de M. Barbeau a été faite hier par M. André Gagnon, président de la CECM, à l'assemblée des commissaires. Auparavant, le président, cumulant deux postes, était aussi directeur général. Mais, lorsque M. Jarry a démissionné de la présidence, en avril dernier, il a conservé le poste de directeur général. Depuis lors, la CECM considère comme distincts ces deux postes très importants. Le directeur général de la CECM

Voir M. BARBEAU en page 6

Enquête spéciale sur les 3 incendies à la ferme du pénitencier de St-Vincent-de-Paul

par Gilles NORMAND

Ottawa a ordonné hier la tenue d'une enquête spéciale relativement aux récents incendies qui ont dévasté trois bâtiments de la ferme administrée par les autorités du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, a révélé hier un directeur de l'institution.

Selon ce porte-parole, l'enquête, confiée à "des officiels expérimentés", a débuté hier matin, peu après qu'eut éclaté un incendie, le troisième en 5 jours.

Par ailleurs, le directeur du pénitencier, M. Michel LeCorre, s'est dit convaincu qu'un pyromane est à l'origine des 3 incendies.

A la suite du premier incendie, dimanche dernier, on avait émis l'hypothèse d'une combustion spontanée, engendrée par l'échauffement du foin humide. Cette hypothèse a commencé à perdre de la valeur, mercredi soir, après le deuxième incendie.

Invité par les journalistes à préciser s'il avait des soupçons quant à l'auteur ou aux auteurs de ces incendies, le directeur du pénitencier a soutenu qu'il ne pouvait s'agir de l'oeuvre d'un détenu. Dans le cas des deux premiers incendies, aucun détenu n'a travaillé près des bâtiments, au cours des quelques jours qui ont précédé les incendies.

Au cours de la journée de mercredi, un seul détenu est passé du côté de la grange détruite hier pour conduire les vaches au champ et il était accompagné d'un instructeur. Aucun détenu n'est sorti, tôt hier matin, à cause de l'épais brouillard qui recouvrait la ville.

Vengeance d'un ancien détenu ?

D'autre part, dans les milieux policiers, on semble croire qu'il s'agirait là de l'oeuvre d'un ancien détenu assoiffé de vengeance. Les autorités du pénitencier maintiennent toutefois qu'elles n'ont aucun soupçon bien précis pour le moment.

Déjà, mercredi soir, on avait tenté de découvrir un indice valable avec l'aide d'un chien policier. La bête a conduit les enquêteurs en bordure d'un fossé longeant la route no 18 et qui passe à l'arrière du pénitencier.

Selon un assistant-directeur au pénitencier, M. Bienvenue Marcoux, on aurait pu venir en automobile par la route no 18 et se faufiler dans le champ pour ensuite allumer l'incendie et prendre la fuite avant que les flammes aient attiré l'attention.

Dommages de $25,000

Dans l'ensemble, les trois incendies ont causé des dommages matériels s'élevant pour le moins à $25,000, soit au moins $8,000 de dégâts dans chaque cas.

Hier matin, l'alerte a été donnée à 8 h. 45 alors que les flammes ravageaient un bâtiment de pierre dans lequel étaient remisées des machines aratoires, de même que plusieurs pièces d'équipement agricole.

Les flammes, qui auraient pris naissance au sous-sol, se sont vite propagées d'un coin à l'autre de la vieille bâtisse.

Voir ENQUETE en page 6

Le différend entre l'U. de M. et l'AGEUM s'envenime

par Gilles L. RACINE

La lutte entre les dirigeants de l'Université de Montréal et le syndicat des étudiants, l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal (AGEUM), prend maintenant une tournure qui risque de placer les deux parties en conflit ouvert.

A la suite de l'action entreprise la semaine dernière par l'AGEUM de contacter tous ses membres pour les inciter à refuser de payer l'augmentation des frais fixes (services auxiliaires tels le Centre sportif, le Centre social, le Service médical, etc. . . .), l'Université de Montréal a fait parvenir aux étudiants une lettre leur indiquant qu'ils doivent payer leur scolarité au moins trois jours avant le début des cours, sinon ils ne seraient pas considérés comme étudiants inscrits.

Devant cette action, l'AGEUM a convoqué hier après-midi une conférence de presse afin de "rassurer ses membres contre les représailles possibles de la part de l'Universtié de Montréal, vis-à-vis ceux qui participent à l'action entreprise par l'AGEUM, relativement à la hausse de $30.00 des frais d'admission."

Selon M. Jean Doré, président de l'AGEUM, en dépit du fait "qu'une proportion de plus en plus importante de la société québécoise a clairement exprimé sa volonté de voir disparaître toutes les barrières qui limitent l'accès à l'université, en dépit du fait que le Comité du Plan de l'accessibilité générale à l'éducation, où siégeaient à la fois des représentants d'organismes aussi importants que l'UGEQ, la CSN, la FTQ et des hauts fonctionnaires du ministère de l'Education, ait recommandé une diminution de $100.00 des frais d'admission à l'université pour l'année 67-68, l'Université de Montréal a, malgré tout, décrété une hausse "réelle" de $30.00. En effet, l'Université a imposé une cotisation nouvelle de $50.00 pour le Centre social et les sports, tout en diminuant de $20.00 les frais d'enseignement".

L'exécutif de l'AGEUM se dit confiant que l'Université ne pourra mettre à exécution des menaces telles que le refus de considérer comme inscrits les étudiants qui n'auraient pas payé les frais de scolarité trois jours avant le début des cours, alors que 50 pour cent des étudiants avaient payé après la date limite l'an dernier, faute de bourses.

D'autre part, l'AGEUM n'exercera pas de pression économique sur l'Université à moins d'avoir en main plus de quatre mille chèques faits au trésor de l'Université, mais envoyés à l'AGEUM qui les entreposerait à la Société de Fiducie du Québec.

Actuellement, les premières réponses des étudiants commencent à affluer au bureau de l'Association. On estime qu'environ 2,000 étudiants ont fait parvenir leur réponse concernant l'action projetée par leur syndicat. De ceux-ci, 71 pour cent sont favorables, 21 pour cent sont contre et 8 pour cent s'abstiennent de se prononcer.

Le bureau de l'AGEUM entend, si la consultation présente des membres est positive, faire parvenir une deuxième lettre aux étudiants leur demandant de lui faire parvenir leur chèque. De plus, il lance le mot d'ordre "de ne rien faire parvenir au trésorier de l'Université" jusqu'à la fin de la consultation.

Si celle-ci est négative, les étudiants ne recevront pas de deuxième lettre et après le 1er septembre, ils disposeraient alors de deux semaines pour effectuer leur paiement à l'Université.

De plus, affirme le président de l'AGEUM, si "nous ne recevons pas suffisamment de chèques, nous les retournerons aux étudiants de telle sorte qu'ils disposeront du temps nécessaire pour payer leurs frais avant la date limite du 15 septembre."

Abordant la question des re-

Voir DIFFEREND en page 6

La première école polyvalente anglo-catholique du Québec sera construite à St-Hubert

par Claude MASSON

La première école anglo-catholique polyvalente au Québec sera construite à St-Hubert, sur la rive sud, au coût de $5 millions.

C'est ce qu'a annoncé, hier, le président de la commission scolaire régionale de Chambly, M. Charles-Edouard Plamondon, à l'occasion de l'inauguration des travaux de construction de cette école de plus de 100 locaux qui pourra accueillir quelque 3,000 étudiants catholiques de langue anglaise en septembre 1968.

Le contrat de construction a été octroyé à Secant Construction au montant de $5,158,746. L'école sera utilisée par les 1,700 élèves qui occuperont la South Shore Catholic High School en septembre prochain et par les étudiants anglais qui fréquentent les régionales Yamaska et Lignery.

Quant à la South Shore Catholic High School, elle deviendra partie intégrante de la première école polyvalente française, l'école Gérard-Filion, en septembre 1968, et sera donc utilisée par des étudiants de langue française.

Agrandissement de l'école Gérard-Filion

Par ailleurs, la nouvelle aile de l'école Gérard-Filion sera prête dès la prochaine année scolaire. Environ de la moitié des 1,200 étudiants qui fréquenteront les locaux présentement en construction devront cependant retarder leur rentrée au 18 septembre. Ils en seront mis au courant au moment officiel de la rentrée générale, le 5 septembre. La nouvelle aile, construite au coût de $2,200,000, permettra l'utilisation de 140 locaux comparativement à 60 par le passé.

Deux autres écoles en chantier au mois de novembre

D'autre part, deux autres écoles polyvalentes seront mises en chantier par la régionale de Chambly avant la fin de 1967. Il s'agit des écoles régionales françaises de Boucherville et Saint-Hubert.

A Boucherville, le contrat avait été accordé à M. Fernand-J. Labrosse, mais le ministère a refusé l'offre de cette entreprise puisqu'elle dépassait de près d'un demi-million de dollars le montant admissible. Aussi, de nouvelles soumissions seront demandées au mois de septembre. Celles-ci ne devront pas dépasser $5,500,000 L'école de Boucherville sera quand même prête en septembre 1968 et pourra

Voir ECOLE en page 6

Ottawa commencera d'ici 18 mois le dragage de la rivière des Prairies

par Pierre VENNAT

Le gouvernement fédéral a accueilli de façon sympathique l'esquisse du plan directeur de Montréal et, comme contribution tangible, commencera d'ici un an et demi le dragage de la rivière des Prairies.

Les auteurs de "Montréal, Horizon 2000" ont affirmé qu'il "faudra canaliser des rivières, comme on s'apprête à le faire pour la rivière Mille-Iles, comme on devrait le faire pour la rivière des Prairies".

Cette canalisation aurait pour but d'ouvrir plusieurs lacs à la navigation de plaisance en permettant aux embarcations de voyager d'un lac à l'autre.

Le député fédéral de Laval, M. Jean Rochon, a déclaré à LA PRESSE que les autorités fédérales, en prenant la décision de commencer la canalisation de la rivière des Mille-Iles, avaient déjà décidé de faire faire le dragage de la rivière des Prairies, à partir du Laval Yacht Club, à Pont-Viau, jusqu'aux rapides du Cheval Blanc, entre Ste-Dorothée et les îles Laval.

Ce dragage doit être entrepris au plus tard d'ici 18 mois.

Mais, ayant pris connaissance de l'esquisse du plan directeur, et convaincus de leur responsabilité en matière de planification, les autorités fédérales étudient présentement la possibilité de faire plus et de canaliser dans son entier la Rivière des Prairies, une fois la canalisation des Mille-Iles complétée.

Le gouvernement fédéral a une certaine responsabilité en matière de planification, bien que les affaires municipales soient de juridiction provinciale.

Ainsi la canalisation des rivières est du ressort du gouvernement fédéral.

La Société centrale d'hypothèques et de logement joue un grand rôle dans la construction et la rénovation urbaine.

Et lorsque viendra le temps de creuser sous la rivière des Prairies pour amener le métro à Pont-Viau, de dire le député de Laval, les autorités fédérales auront encore leur mot à dire.

C'est donc dire que les autorités fédérales se penchent avec intérêt sur le projet de plan directeur pour Montréal.

D'autre part, les autorités fédérales songent à doter Laval d'un immeuble fédéral pour grouper les bureaux de l'Assurance-chômage et ceux de la douane.

Cet immeuble serait complètement indépendant du Centre fédéral de la main-d'oeuvre qui doit être établi à Place Laval.

Quant à la décision de construire un bureau de poste central pour Laval, elle n'est pas encore prise, les autorités fédérales attendant que les autorités de Laval adoptent leur "opération toponymie" qui changera les noms de 600 rues, 32,000 numéros civiques et créera 69 zones postales.

SPECIAL DE CETTE SEMAINE

GÂTEAU ROULÉ CRÈME et NOIX

Rég. 59c 53c

En vente à la pâtisserie

RBI Richstone de votre voisinage

Richstone RBI BAKERIES, Inc.

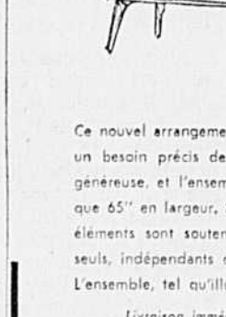

COMPRESSES médicamenteuses POUR LES YEUX

SOULAGE la fatigue des yeux, RAFRAÎCHIT et STIMULE la peau tendre autour des yeux où la fatigue et la tension sont susceptibles de paraître.

Aussi OPTREX EN FLACON (POUR LES BAINS D'YEUX)

Chez votre pharmacien

OPTREX

"le bien-être des yeux"

OP-24

ergo pour l'étudiant ...

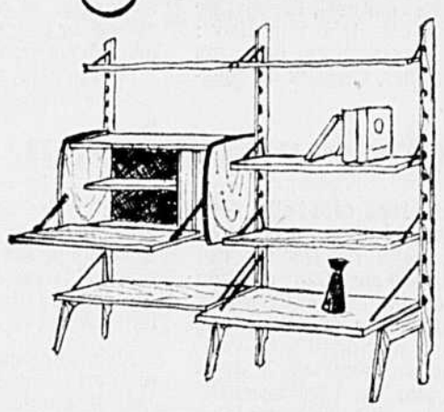

Ce nouvel arrangement, d'importation scandinave, répond à un besoin précis de l'étudiant. La surface de travail est généreuse, et l'ensemble prend peu d'espace. Il ne mesure que 65" en largeur. Solidement construits en teck, tous ces éléments sont soutenus par des montants qui se tiennent seuls, indépendants du mur.

L'ensemble, tel qu'illustré, ne coûte que $216.50

Livraison immédiate — Pas de frais d'installation

VIAU MORISSET INC.

720, boul. Décarie à Saint-Laurent — 747-9921

Succ. : Galerie des Boutiques, Place Bonaventure — 878-3328

Ouverts tous les jours, y compris le samedi, de 9 à 5:30, les jeudis et vendredis, de 9 à 21:30

4

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMERIQUE

La "PRESSE", telle qu'établie par l'honorable Treffié BERTHIAUME, est une institution irrévocablement dévouée aux intérêts canadiens-français et catholiques. Indépendante des partis politiques, elle traite tout le monde avec justice, protège les petits et les faibles contre les grands et les forts, lutte pour le bien contre le mal, tient plus à éclairer qu'à gouverner, fait rayonner la vérité par son puissant service d'information, est le champion des réformes pouvant améliorer le sort des classes sociales.

MONTREAL, VENDREDI 25 AOUT 1967 — 83e ANNEE — No 197

Expliquer l'inexplicable

"AUSSI inconcevable que cela puisse paraître, il est exact de dire que les réservoirs de la compagnie Calex, rue Notre-Dame, ont été construits et utilisés sans que la compagnie ait obtenu de permis municipaux à cet effet" (M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif).

Inconcevable, en effet. Cela dépasse l'entendement. Ce que M. Saulnier ne peut concevoir échappe, à plus forte raison, à l'homme de la rue, au simple payeur de taxes qui ne sait pas encore ce qu'a coûté à la ville le combat contre cet incendie de deux jours, le plus spectaculaire et le plus dangereux depuis des décennies, sur lequel les pompiers de Montréal et des municipalités environnantes ont déversé plus de 350 millions de gallons d'eau ! La note totale pourrait bien dépasser les $100,000 dit-on. Voilà une première bonne raison pour examiner de plus près cette affaire inexpliquée et inexplicable (du moins pour le moment).

A cette question assez importante s'en ajoutent deux autres, non moins graves, que l'administration de Montréal, par la bouche de M. Saulnier a posées aux dirigeants de deux services municipaux directement concernés. Il incombe d'abord aux principaux responsables de la division de la prévention du Service des incendies d'expliquer pourquoi des mesures n'ont pas été prises pour arrêter la construction des réservoirs de la compagnie Calex, érigés en violation des règlements municipaux. Quant au service des permis et inspections, il doit également expliquer pourquoi il n'a pas pris les dispositions requises pour faire respecter les règlements municipaux, en tenant compte du fait que la charte de la ville autorise les inspecteurs de la ville à arrêter, sur-le-champ, la construction de bâtiments qui n'ont pas été autorisés en vertu d'un permis municipal.

Au moment où l'on écrivait ces lignes, hier, les réponses à ces deux questions directes n'étaient pas encore venues. Il faudra qu'elles viennent un jour ou l'autre, et le plus tôt sera le mieux. Les milliers de citoyens et contribuables montréalais ont aussi droit à des explications complètes, satisfaisantes. L'enquête publique que doit tenir bientôt le Commissariat des incendiés devra faire à ce sujet toute la lumière nécessaire. Il faudra, à cette occasion, expliquer ce qui paraît maintenant inexplicable.

Il ne sera probablement pas facile de démêler l'écheveau compliqué des responsabilités qui s'étend d'un service à l'autre, peut-être aussi à l'extérieur. En dernier ressort, il faudra dissiper l'impression qui prévaut, à savoir que les "gros" peuvent toujours passer outre aux règlements les plus stricts, alors que les "petits" se font toujours pincer et punir à la moindre infraction. La règle du "deux poids, deux mesures" selon l'importance des intérêts en jeu ne peut prévaloir sans que se détériore encore la confiance à l'égard des administrations publiques. Quand les responsabilités auront été définies nettement, hors de tout doute, un nettoyage s'imposera.

On se souvient peut-être qu'il y a un an environ, M. Saulnier annonçait la "mise en tutelle" du service des permis de construction à l'hôtel de ville. Ce n'est pas sans raison qu'on y désignait alors un représentant à plein temps du Contentieux, chargé d'apposer sa signature sur tout permis de construction, de réparation ou de modification demandé par le contribuable montréalais. A la fin d'un processus qui semble souvent long aux intéressés, c'était le meilleur moyen que l'on avait trouvé pour éviter des irrégularités parfois coûteuses.

Selon toute apparence, il s'agit vraisemblablement ici d'une "irrégularité" ou plutôt d'une série d'irrégularités bien différentes, rendues possibles grâce à des jeux de complicité que l'on devine sans pouvoir les préciser. Il est presque impensable qu'une situation aussi cocasse, qui pendant deux jours a frôlé à chaque instant le tragique, soit le produit exclusif du hasard. Souvent, plus souvent qu'à son tour, le hasard fait mal les choses. Mais à ce point ?

Les gens les moins soupçonneux subodorent dans tout cela une forte odeur de scandale. Comment réagir autrement ? Pour le moment, les questions posées par M. Saulnier orientent l'attention sur deux services municipaux à qui incombe la tâche de se disculper par le moyen de réponses directes, sans équivoque.

On sait qu'en droit britannique, tout homme qui a à répondre d'un délit est présumé innocent tant que sa culpabilité n'a pas été démontrée devant les tribunaux. Il est donc préférable de réserver son jugement en espérant que toute la lumière se fasse le plus tôt possible sur cette étrange affaire qui défie en ce moment toute explication.

Cyrille FELTEAU

Quand l'or français sera là

TRES calme, cette fois, M. Lester Pearson a très vaguement commenté une dépêche de Paris annonçant que la France va accroître considérablement son aide au Québec. En effet, il y a lieu d'être calme puisque la déclaration du Conseil des ministres français n'a rien de particulièrement flamboyant. Somme toute, nous retournons au principe des accords déjà signés sous le gouvernement Lesage, accords élargis lors du voyage de M. Daniel Johnson à Paris. De toute évidence le gouvernement français se doit — après les événements survoltants que nous avons vécus — d'en arriver à des propositions concrètes.

Maintenir et développer notre personnalité, aucun mal à cela et si la France veut s'associer à nous, elle est bienvenue à la condition que l'appui qu'elle nous apportera ne soit pas un ferment de discorde ! Dans les domaines technique et culturel, l'apport de la France est déjà important : groupes de stagiaires, échanges de professeurs, bureaux de documentation et quoi encore.

Sur le plan strictement économique — lisez apport de capitaux — les précisions manquent toujours. On se souviendra que M. Paul Dozois n'a pas été très clair et il devait avoir ses raisons, sur l'importance des capitaux français qui pourraient être investis dans le Québec.

Pour sa part, M. Daniel Johnson, tout en se réjouissant de la position prise par la France, ne va pas beaucoup plus loin que M. Dozois. Il attend comme nous tous du reste, des faits et des chiffres.

Bien se dire que les banquiers et investisseurs français ne sont pas des altruistes. Leur rôle est de transiger d'excellentes affaires. Autant que leurs collègues américains et autres, ils ont le souci (élémentaire) de la rentabilité de leurs placements de capitaux et leur second souci (aussi élémentaire que le premier) est de ne pas se retrouver au beau milieu de querelles idéologiques, patriotiques, politiques.

A cet égard, notez qu'il est fait mention de l'accord Lesage-1965, document qui avait reçu l'aval du gouvernement d'Ottawa. Ce qui revient à dire que tout sera mis en oeuvre pour éviter des frictions et tenter de ne pas chavirer dans les outrances, ce cauchemar des hommes d'argent !

La nouvelle de "l'aide au Québec" surprend beaucoup plus Paris qu'Ottawa. La capitale française s'agite encore car là-bas c'est le fait politique qui prime : la capitale canadienne est calme car ce n'est pas un afflux de capitaux nouveaux, seraient-ils français qui est de nature à l'étonner. Le phénomène de l'investissement étranger n'est-il pas courant ?

Pour reprendre un mot de M. Daniel Johnson l'ère de la "parlote" serait terminée pour laisser place à celle de l'action.

Tout à fait d'accord pourvu que l'action soit fondée sur des réalités pratiques. Quand l'or français sera présent, vous verrez combien nous nous comprendrons tous un peu mieux.

Roger CHAMPOUX

Québec attend son tour

L'ANNEE 1968 sera-t-elle, comme l'a prédit ou promis M. Johnson, celle de Québec qui aura alors 360 ans? La population de la province tout entière doit le souhaiter, car elle voue une tendresse particulière à sa capitale et trouve inquiétant le décalage de plus en plus accentué entre cette ville parlementaire et la métropole.

Moins d'une semaine après le dévoilement du plan directeur de Montréal, le maire de Québec, M. Gilles Lamontagne, a procédé de son côté à la présentation officielle du plan de réaménagement de l'aire no 10, soit le vieux quartier Saint-Roch, qui a connu ses heures d'opulence mais que l'on déserte depuis la multiplication des centres domiciliaires et commerciaux dans la périphérie. C'est une résurrection — il faudrait presque dire une métempsychose — au coût de $200 millions répartis sur 20 ans, que suggère l'urbaniste Jean Rousseau pour ces 200 acres de superficie : zone résidentielle de 800 à 1000 logements à prix modique avec espaces verts, le long d'une rivière Saint-Charles enfin assainie ; zone mi-commerciale, mi-résidentielle ; zone de voies rapides, terrasses et promenades. Au stade du rêve et de la maquette, c'est fou ce que c'est beau !

Mais une telle transformation requiert, outre l'agrément du conseil municipal, l'appui total du gouvernement, la participation de la nouvelle Société d'habitation (dont les règlements ne sont pas encore publiés), celle de la Société centrale d'hypothèques et de logement et celle des sociétés de chemins de fer invitées à modifier leur trajet. L'accord de tous ces "violoncelles" ne sera pas chose facile et la canalisation de $10 millions par an vers cette aire no 10 ne le sera pas davantage.

Les ambitions montréalaises, illustrées par le plan directeur de l'an 2,000, ne sont pas non plus sans tracasser le maire Lamontagne. "Montréal, dit-il, a reçu 80 p.c. des investissements depuis dix ans. Nous ne voulons rien lui enlever mais Québec attend sa part. Il ne faut pas faire de Montréal un mastodonte et laisser crever le reste de la province". A son avis, la métropole est un pôle d'attraction trop puissant, non seulement pour les gouvernements, fédéral et provincial, mais aussi pour les investisseurs privés qui devraient être dirigés plus fermement vers d'autres régions du Québec. Nous souscrivons volontiers à ce raisonnement.

Car si la nécessité d'une politique de décentralisation saute aux yeux, cette politique va parfois à l'encontre des intérêts immédiats des investisseurs, lesquels ont plutôt l'instinct grégaire et recherchent souvent les agglomérations les plus achalandées, tout comme un danseur convoite au bal la femme la plus populaire et non celle qui fait tapisserie. Le traitement de beauté que l'on veut faire subir au quartier en question pour y attirer de 10,000 à 12,000 habitants de plus a tenu compte des recommandations d'un comité de citoyens et d'un comité de logement. Puisse l'enthousiasme que suscite déjà ce projet ne pas tomber à plat.

Renaude LAPOINTE

VOUS AVEZ LA PAROLE

Les critiques non fondées sur une encyclique du pape

Monsieur le Rédacteur,

Au début du XVe siècle, il y avait dans l'Eglise catholique trois papes qui se prétendaient légitimes. Cette situation jeta la confusion dans les esprits : personne ne savait lequel des trois était légitime. C'était une espèce de schisme dans lequel personne n'avait des intentions schismatiques.

Sans doute, la situation présente est différente dans l'Eglise, car il est évident pour tous qu'il n'y a qu'un seul pape authentique, c'est-à-dire Sa Sainteté Paul VI. Cependant notre situation est assez paradoxale, car plusieurs membres du clergé et du laïcat, tout en reconnaissant théoriquement la primauté du Souverain Pontife, s'arrogent facilement le droit de critiquer et de contredire les directives du pape, en matière doctrinale et disciplinaire. Ainsi, ils se considèrent parfois plus lucides, plus prudents, plus érudits que le pape lui-même.

Tout récemment, dans un programme télévisé "dit" religieux, un journaliste rapportait qu'un "jeune" théologien suisse prétendait que la récente encyclique de S.S. Paul VI sur le célibat ecclésisastique n'avait aucunement résolu le problème et que probablement elle l'avait aggravé. Et ce journaliste ajoutait que ce "jeune" théologien était "célèbre"... Il convient de signaler que ce journaliste a "couvert" le dernier Concile pour le compte d'un grand journal : ce qui semblerait lui conférer le droit de corriger le pape, si bon lui semble, et ainsi agir comme un pape "nouveau style"...

Par ailleurs, il arrive souvent que des membres du clergé, experts au Concile, ou autres, se croient aussi plus avisés et plus compétents que le pape et ne se gênent pas pour censurer et réprouver ses décisions : ce sont encore des espèces de papes "nouveau style"...

Combien d'entre eux, par exemple, ont critiqué l'encyclique de Sa Sainteté Paul VI sur le célibat ecclésiastique : c'en fut assez pour les rendre "célèbres"... En effet, quand un laïc ou un "prétendu" théologien a assez d'effronterie pour attaquer le "véritable" pape, surtout publiquement, il est considéré comme un personnage de grande valeur par certains esprits "snobs"...

En somme, ce "jeune" théologien suisse infatué de lui-même et aussi le journaliste qui rapportait ses propos, ignorent tous deux que S.S. Paul VI n'a pas écrit son encyclique sur le célibat sacerdotal à la légère, mais qu'il a utilisé pour ce travail une très sérieuse documentation, préparée par trois commissions d'experts venant de divers pays et représentant toutes les tendances.

La conclusion qui se dégage est donc très claire: S.S. Paul VI, dans la préparation de son encyclique indiquée plus haut, a manifesté une prudence consommée qu'il a ajoutée à sa très vaste culture théologique et à son autorité suprême de Vicaire du Christ sur la terre. C'est donc le pape qui a raison, envers et contre tous, et les papes "nouveau style" devraient avoir l'élémentaire décence de manifester au seul pape authentique un minimum de déférence, de confiance, de docilité !...

Un ex-catéchète.

Après la lâcheté de quinze personnes, un acte de bravoure

Monsieur le Rédacteur,

Nous vivons dans un monde difficile, nous sommes entourés de guerres, de préjugés raciaux et même de séparatisme. Les manuels d'histoire débordent des conquêtes de l'homme contre son frère en Dieu. Il y a un an à peine une jeune fille fut poignardée à mort dans la rue, devant 15 personnes. Aucune ne vint à son secours. Je me demande depuis toujours si, dans un monde si ingrat, notre existence peut se justifier. Notre civilisation est-elle vouée à une fin certaine pour nous laisser comme des machines, sans considération pour notre prochain? J'ai enfin trouvé la réponse. Il y a quelques jours, dans un petit restaurant de la rue Saint-Paul, une jeune fille se vit assaillir par quatre rustres. Sans aucune hésitation l'homme seul derrière le comptoir se porta à son secours. Il fut battu sauvagement et dut être hospitalisé. Cet homme, si brave et si courageux, se nomme George Economo... Il a 80 ans...

George Economo, tant qu'il y aura sur la terre des hommes comme vous, notre civilisation restera forte et vaincra toutes les épreuves.

Pierre-G. Charbonneau,
Roxoboro

Opportunité d'une attitude de l'AGEUM mise en doute

Monsieur le Rédacteur,

Voici copie d'une lettre adressée aux membres de l'exécutif de l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal.

Messieurs,

Cette consultation que vous faites actuellement auprès des étudiants de l'Université de Montréal au sujet de la hausse des frais fixes est un autre exemple éloquent de ces sondages populaires qui se disent démocratiques mais qui, si on en examine le vrai fonctionnement, tentent d'influencer le répondant dans un sens déterminé tout en lui laissant l'impression qu'il peut peser avec objectivité et sans parti pris le pour et le contre de l'affaire en cause.

Comment pouvez-vous, en bonne conscience, chercher par tous les moyens à faire échec au projet de hausse des frais quand vous-mêmes n'avez pas osé accorder aux étudiants, le printemps dernier, la possibilité de se prononcer au moyen d'un sondage universel et objectif sur la nécessité réelle de hausser la cotisation à l'AGEUM ? Soyez logiques : puisque nous sommes en présence de deux partis — l'exécutif de l'AGEUM et l'Université de Montréal — qui ont décidé chacun d'augmenter leurs frais d'opération, je ne vois pas très bien qu'est-ce qui, à priori, donne raison au premier et tort au second. Car les motifs que vous invoquez pour vous opposer à la hausse des frais fixes sont les mêmes en général que je pourrais utiliser contre l'augmentation de la cotisation ; et je suis persuadé que beaucoup d'étudiants sont d'accord avec moi sur ce point.

Trop d'étudiants, sans nier les excellentes initiatives et les nombreux services organisés par l'AGEUM, se demandent si l'argent des cotisations est toujours utilisé judicieusement et à bon escient dans l'intérêt de la majorité ou s'il ne sert pas trop souvent :

A—à l'expression des idées tapageuses et destructrices d'un petit groupe d'intellectuels qui revendiquent pour eux toutes sortes de libertés qu'ils seraient les premiers à refuser aux autres si jamais, et j'espère que ce jour est lointain, ils devenaient nos dirigeants ;

B—au financement de certaines activités ou manifestations syndicales dont l'idéologie et l'esprit ne sont certes pas partagés par la majorité des universitaires, et surtout au financement du **"Quartier Latin"**, cet organe qui se dit ouvertement et effrontément le plus grand hebdomadaire socialiste du monde. D'autre part, une partie de ces cotisations ne va-t-elle pas, directement ou indirectement, à l'UGEQ dont il faut douter qu'elle représente réellement et démocratiquement les étudiants du Québec ?

Toutes ces réflexions m'amènent à tirer une conclusion qui voudrait être en même temps un appel. Puisque vous êtes nos représentants, vous avez des responsabilités énormes et beaucoup d'argent à administrer. Puissiez-vous assumer vos fonctions honnêtement et consciencieusement, en vous jugeant vous-mêmes et votre travail avec la même sévérité que vous jugez les autres. Porter des jugements sur autrui est chose facile : vous êtes bien placés pour savoir que la critique est un passe-temps favori des Québécois ; mais les porter sur soi-même, et s'autocritiquer, demande beaucoup d'humilité, de renoncement et une disponibilité constante au service des autres. Si vous travaillez dans cet esprit, non seulement vous aurez mérité pleinement les augmentations de salaire que vous vous êtes votées il y a deux ans, mais vous gagnerez aussi la confiance des étudiants et les rendrez mieux disposés à collaborer avec vous.

Jacques Dermine,
Etudiant à l'Université de Montréal.

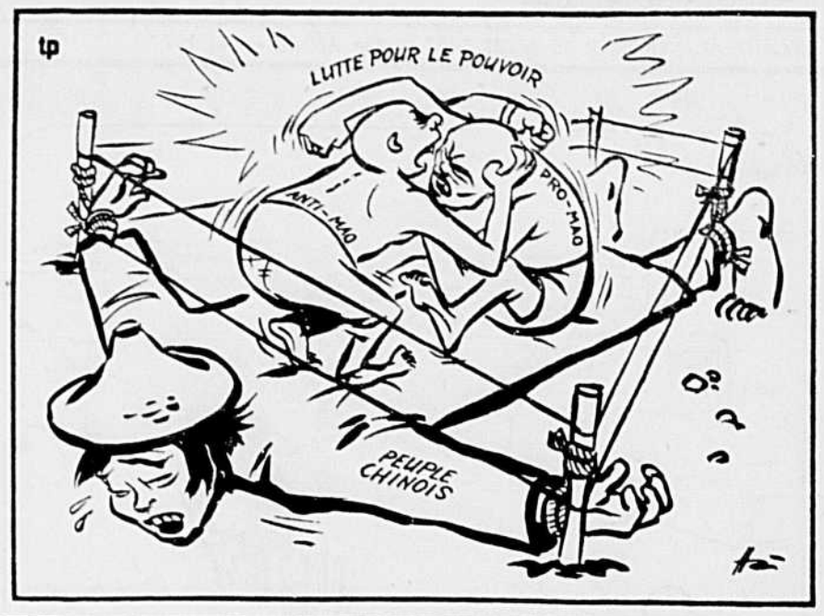

la presse étrangère

SERVICE FRANCE-PRESSE

Statu quo ou rupture ?

LONDRES — **La plupart des journaux britanniques ont consacré des éditoriaux à l'avenir des relations sino-britanniques à la suite des incidents de Pékin.**

Pour le **TIMES** (indépendant), la violence de ces incidents rappelle la révolte des Boxers en 1900. Cependant, estime ce journal, il serait pour le moins prématuré de rompre les relations diplomatiques avec Pékin. "Aussi pénible et dangereux que ce soit pour ceux qui doivent accomplir cette tâche, il y a avantage à ce qu'ils restent où ils sont", écrit le **TIMES** à propos des diplomates britanniques à Pékin. "Le gouvernement chinois semble être dans un état de désintégration et d'incertitude croissant. Une telle situation exige avant tout qu'on l'observe sur place. L'avenir est certainement imprévisible, mais une amélioration n'est pas impossible et alors une présence britannique pourrait être d'une réelle utilité. Les relations diplomatiques une fois rompues, il serait peut-être difficile et long de les reprendre.

LE **GUARDIAN** (libéral) s'interroge également sur les avantages et inconvénients du maintien des relations diplomatiques avec Pékin. "Le chaos, quelle qu'en soit l'issue, écrit ce journal, ne se prolongera pas éternellement. En tant que nation de commerçants, nous devrions savoir jouer un jeu d'attente. Notre commerce avec la Chine, tout en se soldant par une balance favorable, reste limité. Cependant les possibilités sont immenses, et ce sera également le cas pour la concurrence quand les portes s'ouvriront toutes grandes. En attendant, de bonnes raisons existent pour réduire le nombre de nos diplomates, qui est actuellement de 25, et pour rapatrier leurs familles".

Le **DAILY TELEGRAPH** (conservateur) se prononce pour la rupture. "A moins que la Chine ne prouve rapidement et d'une manière convaincante qu'elle se conformera désormais aux règles diplomatiques normales, le mieux est de procéder à l'échange des diplomates et des nationaux des deux pays et de la mettre en quarantaine".

Le **SUN** (tandance travailliste) estime que "la sécurité des diplomates britanniques et de leurs familles doit être assurée. Si le gouvernement chinois ne veut ou ne peut la garantir, ils doivent être rapatriés... Quoi qu'il en soit, le sang-froid est nécessaire en Occident, même s'il est rare à Pékin. La Chine est déjà soumise à une grande tentation de répondre aux bombardements américains au Nord-Vietnam, à seulement 15 kilomètres de sa frontière. Si elle est soumise à une pression trop forte de l'extérieur, un dernier sursaut de Mao pourrait avoir des résultats encore plus dangereux".

La montée des risques au Vietnam

NEW YORK — **"L'administration Johnson, après avoir mis en pratique sa politique de "non élargissement de la guerre" en effectuant des bombardements à la frontière même de la Chine, semble avoir maintenant perdu ses derniers scrupules à l'égard de bombardements de régions populeuses du Nord-Vietnam. Même le centre d'Hanoi n'est plus épargné", écrivait hier le NEW YORK TIMES dans un éditorial.**

"Lors des premiers bombardements d'Hanoi, il y a huit mois, le département d'Etat tenta d'expliquer que les réservoirs d'essence et les chantiers ferroviaires touchés étaient techniquement hors des limites de la ville et avait affirmé que toutes les précautions avaient été prises pour éviter de frapper les quartiers civils et résidentiels... Les informations émanant des correspondants français à Hanoi et les photos de ruines prises au centre d'Hanoi qui les accompagnent laissent à penser que ces restrictions mêmes ont été abandonnées.

"Il est d'autre part très inquiétant que l'administration ne cherche même plus à donner d'explications et qu'elle néglige même d'annoncer les raids rapportés par les correspondants occidentaux à Hanoi. On peut facilement en conclure que Washington a décidé n'avoir rien à craindre de Pékin, de Moscou ou de l'opinion mondiale et être libre d'aller aussi loin qu'il le désirait dans sa guerre aérienne contre le Nord-Vietnam.

Une telle décision pourrait se révéler la plus risquée et la plus hasardeuse de toutes celles prises par l'administration au Vietnam et peut-être aussi la plus mauvaise".

Sous le titre "élargissement de la guerre, élargissement des risques", le NEW YORK TIMES écrivait quelques jours plus tôt:

"S'il y a un pays que les Etats-Unis connaissent mal, c'est bien la Chine. Personne à la Maison-Blanche comme au département d'Etat n'est capable, après plus d'un an, de dire ce que signifie réellement le conflit interne chinois. Cependant le président Johnson n'hésite pas à affirmer à l'Amérique entière dans un discours télévisé qu'il est persuadé que les leaders de Pékin savent que les Etats-Unis ne recherchent pas un élargissement de la guerre. Cette déclaration appelle deux remarques:

—La première est évidente: il y a eu un réel élargissement de la guerre lorsque les Américains ont attaqué de nouvelles cibles à moins de 10 milles de la Chine. Que M. Johnson ait autorisé le bombardement de nouvelle cibles, dont trois à moins de 25 milles de la frontière chinoise, constitue encore une autre escalade. L'administration ne pourra le nier, pas plus qu'elle n'a pu légitimer les escalades antérieures qui ont porté le nombre des troupes américaines de 20,000 à 525,000 et amené au bombardement systématique du Nord-Vietnam".

Médaille décernée à
LA PRESSE
par l'Académie Française
en 1931

LA PRESSE est publiée par La Compagnie de Publication de La Presse, Limitée, 7 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal. Téléphone : 874-7272.
La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi, pour réimpression ou radiodiffusion, de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'Agence Reuter, ainsi que de toutes les informations locales que LA PRESSE publie. Tous droits de reproduction des informations particulières de LA PRESSE sont également réservés.
Abonnement par la poste, un an : Canada : $33.00 — Etats-Unis : $45.00

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication."

Fuite en avion après un hold-up de banque de $40,000 à Bryson

BRYSON, Qué. (PC) — Trois cagoulards armés de mitraillettes ont raflé une somme évaluée à plus de $10,000, hier après-midi, dans une succursale de la Banque de Montréal, à Bryson, Qué. Ils ont pris la fuite dans un avion léger qu'ils avaient laissé quelques minutes plus tôt dans le champ d'un fermier.

Le visage recouvert de masques de caoutchouc, déguisés en quelque sorte pour fêter l'Hallowe'en, les bandits ont soudainement fait irruption dans la banque, alors que les caissiers préparaient la paye des employés d'un chantier de construction d'un important moulin de pâte à papier, près de Bryson.

Ils ont forcé un caissier à leur remettre le contenu de sa caisse, soit une somme évaluée entre $40,000 et $45,000 en argent. Aucun coup de feu n'a cependant été tiré à l'intérieur de la banque.

Quand les bandits sont montés dans leur auto qui était en stationnement dans une courbe non loin de la banque, un citoyen, M. Charles Routliffe, ainsi que son garçon, ont tiré sur eux avec un fusil de calibre .303. L'un des voleurs a été atteint à deux reprises, puis ses comparses ont riposté, mais sans succès.

L'auto des fuyards a été retrouvée quelques minutes plus tard, avec deux crevaisons. Elle était en stationnement sur le bord de la route, près de Chaville, à environ 10 milles de Bryson.

Les policiers ont ensuite suivi une piste de billets de banque d'une valeur d'environ $5,000 que les voleurs avaient laissé tomber sur la route et qui étaient éparpillés dans un champ vacant.

Un jeune fermier non identifié a raconté aux policiers qu'il avait vu un avion rouge, dans ce champ, au début de l'après-midi. Il a ajouté avoir vu deux hommes aider l'un des leurs dans l'avion, qui a décollé peu de temps après le vol.

La police ne sait pas cependant si les bandits sont partis avec l'argent, car on les aurait vu disparaître dans des arbustes, peu avant le décollage.

Les grévistes de United Aircraft veulent une reprise immédiate des négociations

— M. George Burt

par Pierre-J. PERRAULT

Les syndiqués montréalais de la United Aircraft sont prêts à négocier en tout temps avec leur employeur. Ils ont rencontré le conciliateur provincial, Yvon Dansereau, hier matin et leur principal négociateur, Jerry Bale, est à la disposition du ministère du Travail et des leaders patronaux.

Telle est la substance d'une déclaration émise hier soir à LA PRESSE par le directeur canadien des Travailleurs unis de l'automobile, M. George Burt.

M. Burt, qui habite Toronto, était de passage dans la Métropole pour assister à la deuxième réunion des 3,100 grévistes de la United Aircraft depuis l'arrêt de travail survenu le 8 août dernier.

Le leader syndical a expliqué que le syndicat a tout mis en oeuvre pour amener la partie patronale à reprendre les pourparlers interrompus par le déclenchement de la grève. M. Burt a dit souhaiter que les opposants tiennent quotidiennement des séances de négociations jusqu'à ce que la dispute soit réglée.

Un autre représentant syndical, M. Maurice Vassart, qui s'occupe des membres québécois des TUA, a déclaré que la journée d'hier a été fructueuse en ce sens qu'elle a permis aux délégués des travailleurs de rencontrer le conciliateur Yvon Dansereau "qui tente actuellement, par certaines suggestions, d'amener les deux parties à rétablir le dialogue".

M. Vassart a aussi mentionné que M. Dansereau se proposait d'entrer en communication avec la compagnie hier ou aujourd'hui. Selon le chef syndical, il est possible que le ministre du Travail convoque une séance conjointe des opposants au cours de la semaine prochaine.

D'autre part, M. Burt a invité le président canadien de la United Aircraft, M. T. E. Stephenson, à participer personnellement aux entretiens. En faisant cette suggestion, M. Burt a soutenu qu'il serait lui-même heureux de prendre part aux pourparlers en compagnie de M. Stephenson.

Dans un autre ordre d'idées, M. Burt est revenu sur un thème qu'il avait traité lors de la dernière assemblée générale des grévistes, le 11 août dernier: l'importance de la lutte que livrent actuellement les grévistes pour la cause de tous le travailleurs québécois.

Le directeur des TUA a exprimé l'opinion que toute la force ouvrière québécoise subirait les effets du revers que les employés montréalais de United Aircraft pourraient essuyer dans leurs négociations avec la compagnie.

Selon lui, les revendications syndicales constituent l'essence même des standards de la négociation collective au Québec. "Tout ce que les grévistes demandent, a dit M. Burt, que ces revendications portent sur des questions pécuniaires ou non, a déjà été accordé ici même dans la province de Québec par la compagnie General Motors. Les TUA ont obtenu à l'intérieur de vos frontières des clauses bien meilleures que tout ce que la compagnie United Aircraft offre actuellement. Cette compagnie devrait être à l'avant-garde des réformes sociales au lieu d'accuser un retard."

M. Burt a quitté la Métropole tôt ce matin à destination de la Ville Reine mais le négociateur nord-américain des TUA pour le secteur de l'aéronauti-

LAFLECHE

SUITE DE LA PAGE 3

ne voulait plus tolérer le contrôle de Québec parce qu'il le trouvait gênant.

"La Commission municipale, conclut-on dans le rapport, conserve donc sa confiance en son délégué et considère que, dans les circonstances, il n'y a pas lieu d'accéder à la requête du conseil municipal de Laflèche.

"La Commission municipale, ajoute-t-on cependant dans le rapport, est toujours prête à entretenir avec le conseil municipal de Laflèche le dialogue qu'elle considère comme normal et même essentiel à l'administration d'une ville, peu importe qu'elle soit en tutelle ou non."

ENQUETE

SUITE DE LA PAGE 3

Deux alertes successives ont ensuite été données et, vers 9 h. 30 hier matin, une trentaine de pompiers combattaient les flammes sous les ordres du directeur du Service d'incendie de Laval, M. Benoit Bourque.

Les pompiers ont utilisé une dizaine de lances et deux échelles aériennes.

Ce n'est que vers 2 h. 30 hier après-midi que l'incendie était enfin maîtrisé, bien que plusieurs pompiers soient demeurés sur les lieux pendant une bonne partie de la soirée d'hier.

DIFFEREND

SUITE DE LA PAGE 3

que, M. Jerry Bale, est demeuré à Montréal pour une durée indéterminée. Il a préféré demeurer sur les lieux au cas où les négociations reprendraient.

présailles possibles de l'Université, M. Doré a ajouté que les dites représailles toucheraient plus de 4,000 étudiants si le plan des étudiants fonctionne bien et seraient donc, de ce fait, inapplicables. "En effet, nous trouvons ridicules que l'Université puisse penser interdire l'accès aux cours à plus de 4,000 étudiants."

D'autre part, le bureau de l'Association des étudiants de polytechnique a fait parvenir hier un communiqué aux journaux de la métropole dans lequel elle maintient sa position concernant l'augmentation des frais fixes de l'Université de Montréal.

Il demande aux étudiants de ne pas payer les frais fixes pour obtenir une remise en cause des services auxiliaires offerts par l'Université de Montréal.

Le communiqué ajoute: "Pourquoi le gouvernement paye-t-il des millions de dollars pour la devanture de l'Université et ne veut-il rien donner pour compléter l'éducation et l'instruction des universitaires ? Où sont les priorités."

Québec expédiera 60,000 chèques d'allocations familiales

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministère de la Famille et du Bien-Etre social expédiera 60,000 autres chèques d'allocations familiales à des mères de familles d'ici le 15 septembre prochain.

Plus de 44,000 de ces chèques seront mis à la poste la semaine prochaine et les 16,000 autres le seront au milieu de septembre.

C'est ce qu'a fait savoir, hier, le sous-ministre de la Famille et du Bien-Etre social, M. Roger Marier.

Un total de 725,000 chèques avaient été expédiés par le ministère de la Famille au début de juillet à des familles du Québec.

A la suite de l'émission de la semaine prochaine et de celle du milieu de septembre, il ne restera qu'environ 2,000 chèques à expédier à des bénéficiaires d'allocations familiales.

Le retard dans l'émission de tous ces chèques est attribuable soit à des erreurs qui se sont glissées dans les formules de demandes d'allocations ou encore à l'abstention de certains bénéficiaires de remplir des formules dans les délais requis par le ministère.

Un garçon et sa soeur se noient

ST-FIDELE — Un garçon de 12 ans, Réjean Deshaies, et sa soeur Johanne, âgée de 11 ans, de St-Fidèle, comté de Charlevoix, sur la route no 15, se sont noyés ensemble, hier, dans le lac Matelot, à St-Fidèle.

M. BARBEAU

SUITE DE LA PAGE 3

est au fait le plus haut fonctionnaire de l'organisme. Il est en quelque sorte le premier employé du bureau des commissaires et il siège à toutes ses réunions. Il semblait assuré, depuis la démission de M. Jarry, que ce serait M. Barbeau qui serait titulaire de ce poste. M. Barbeau est âgé de 47 ans, est docteur en psychologie de l'Université de Montréal et détient un brevet supérieur d'enseignement de l'Ecole normale Jacques-Cartier.

ECOLE

SUITE DE LA PAGE 3

accueillir 3,500 étudiants, soit 85 p. 100 de sa capacité.

L'école française de St-Hubert, qui sera située sur le même terrain que l'école anglo-catholique dont les travaux ont été inaugurés hier, Chemin Chambly, sera mise en chantier en septembre. Il s'agit d'une construction d'envion cinq millions de dollars et cette maison d'enseignement pourra recevoir 3,000 élèves. Les appels d'offres seront lancées d'ici peu de temps.

Finalement, l'école des métiers de Jacques-Cartier sera agrandie pour faire face à la croissance rapide de la population scolaire de la rive sud. Cette institution d'enseignement technique et professionnel propriété du ministère de l'Education, sera intégrée à l'ensemble des constructions de la régionale de Chambly.

L'agrandissement projeté permettra de recevoir environ 3,000 élèves comparativement à 800 comme c'est le cas présentement. La construction des nouveaux immeubles sera mise en chantier à la fin de 1967 ou au début de 1968, de façon que les locaux puissent être occupés en septembre 1969. Les plans et devis seront présentés au ministère de l'Education dans un mois.

Déjà, le ministère a annoncé l'octroi d'une subvention de $2,924,400 pour l'agrandissement des Ecoles secondaires Gérard-Filion et South Shore et leur fusionnement.

Crainte

Le maître: "Le lion est un animal qui n'a peur de rien. Il se caractérise par sa force et sa témérité. Pourriez-vous me dire de quel animal il pourrait avoir peur ?"

Tout: "De la lionne !" (tp)

United Aircraft: la grève entraînerait une diminution des emplois disponibles

par Jacques LAFRENIERE

"Si le syndicalisme international entreprend une croisade contre la compagnie canadienne (United Aircraft), il y aura moins d'emplois disponibles qu'il en existait avant le début de cette grève inutile", a répliqué hier la compagnie dans un communiqué où elle s'en prend surtout aux récents propos du président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge.

Le communiqué patronal précise qu'en ce moment, la compagnie doit faire face à une diminution de travail dans ses ateliers, "car rien n'exige que ce travail soit fait au Canada". Ceci, ajoute-t-elle, est une perte pour tout canadien. "Les négociateurs syndicaux ne se sont montrés aucunement intéressés à cette tournure possible des choses, quoiqu'ils en fussent informés avant leur menace de grève".

La compagnie déclare que M. Laberge a dit que les grévistes de la United Aircraft respectaient la loi avant même que ne fut prise contre eux l'injonction interlocutoire.

La compagnie soutient que les piquets de grève ont entravé toute circulation, qu'ils ont empiété sur le terrain privé, qu'ils ont fait de l'intimidation, etc.

La compagnie a pris des photos pour étayer sa preuve. Ce ne fut pas nécessaire, car le syndicat n'a pas contesté l'injonction.

M. Laberge avait allégué qu'il était facile pour une compagnie d'obtenir une injonction, qu'il suffisait de trouver un juge complaisant. La compagnie soutient que face à l'évidence et au témoignage de 50 témoins qu'elle avait à présenter, "le syndicat reconnut qu'il n'avait aucune défense à offrir.

"M. Laberge, poursuit le communiqué, aurait aussi déclaré que la compagnie se servait de la loi pour tenter de briser la grève, en informant ses employés qu'ils pouvaient revenir au travail s'ils le désiraient. Comment justifier cette déclaration — sachant que le syndicat défiait la loi, en empêchant tout employé d'exercer son droit de travailleur ?"

Il semble que le seul intérêt qui prime pour les dirigeants syndicaux, poursuit la compagnie, "est d'établir une forte emprise sur les membres afin d'obtenir d'eux une obéissance aveugle, et ceci pour accroître" l'autorité du syndicat "et non pour obtenir un salaire juste et équitable pour l'ouvrier et sa famille".

La compagnie rappelle que la récente lettre circulaire distribuée par les dirigeants syndicaux confirme ce qu'elle a déjà dit que cette grève devait se faire en dépit des offres de la compagnie.

M. Laberge avant soutenu que la United Aircraft refusait à ses employés des clauses que l'on retrouve dans 95 p. 100 des ententes collectives. "En regard de ceci, dit la compagnie, il est à noter que le président de la compagnie, M. T. E. Stephenson, dans sa lettre du 3 août aux employés, écrivait: "Quant aux autres provisions contractuelles de notre offre elles sont identiques à celles acceptées en septembre dernier par les Travailleurs unis de l'automobile, à l'usine de Not Haven (Connecticut) de Pratt and Whitney Aircraft."

Un nouveau téléviseur en couleur extraordinaire, entièrement TRANSISTORISÉ état solide
(un tube redresseur de haut voltage)

MOTOROLA

Modèle MK841D, combinaison téléviseur en couleur et stéréo, comme illustré

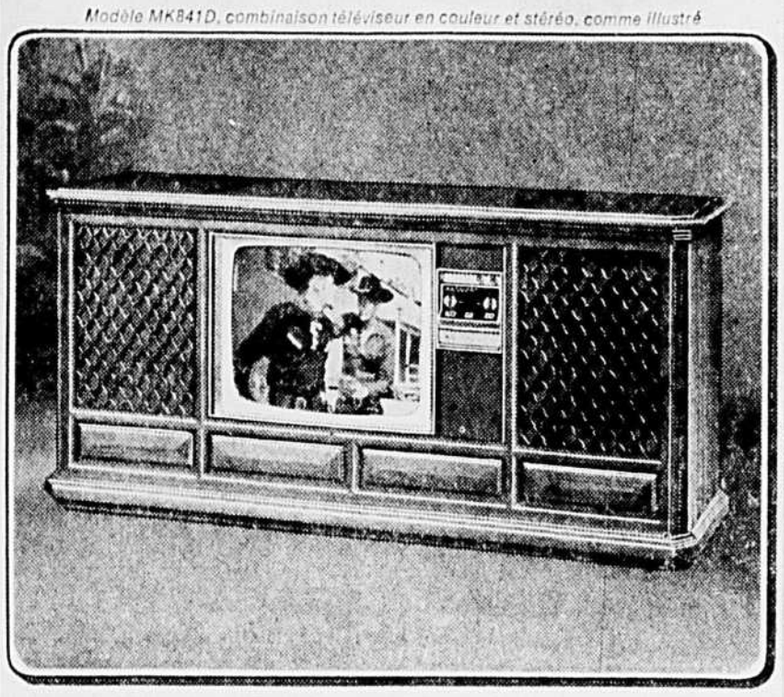

Un triomphe de l'électronique dans le domaine de la télévision en couleur. D'un littoral à l'autre, les ingénieurs comme les réparateurs considèrent ce modèle comme une réalisation sensationnelle. Les couleurs sont plus brillantes, plus nettes que jamais auparavant. Nombreux styles de cabinets finis bois précieux. Vous les trouverez chez votre marchand Motorola seulement. Comparez et vous... conviendrez que le meilleur c'est... MOTOROLA

MOTOROLA ELECTRONICS SALES LTD. — 2180 ave Ward, Montréal, Qué.

DISPONIBLE CHEZ LES MARCHANDS CI-DESSOUS :

Almar T.V. Ltée
5700 boul. Décarie
739-2443

Ameublement Bordeaux
12288 Letellier
334-8669
8261 boul. St-Laurent
382-2841

Beaulieu & Gladu Inc.
4589 est, rue Ste-Catherine
255-7787

F. Boucher T.V.
1604 Ste-Hélène
Cité Jacques-Cartier
677-9977

Cardinal T.V.
1781 rue Cardinal
Dorval — 631-9191

Clément T.V.
458 Grande Côte
Rosemère — 625-6473

C. D. Radio T.V. Service
12 boul. Desaulniers
St-Lambert — 671-1282

H. DUROCHER ELECTRONIQUE LTEE
10,185, 54ième Avenue
Rivière-des-Prairies
665-3740 — 665-3894

A. Fortin TELEVISION 47, OUEST FLEURY EST
381-9261

Claude Fortin
2550 est, rue Beaubien
728-3673

Gravel Frères RADIO-TELEVISION
1416 rue JOLIETTE — 523-2109

Lecault ELECTRIQUE
6274 Christophe-Colomb
271-4221

Ameublement Laurentien Inc.
734 boulevard Labelle
Chomedey — 631-4351

Roland L'Ecuyer
40 chemin Oka
St-Eustache
473-4044

MAJESTIC ELECTRIC (Quebec Ltd)
5205-07, rue Sherbrooke O.
484-1487

Ameublement Modèle Enrg.
M. Léon Guay, prop.
640 Dorchester — St-Jean
861-7668 — 348-2843

Yves Perron T.V.
3751 boul. Lévesque
Chomedey — 681-1905

Robert T.V. Service Enrg.
116 ouest, Seigneurial
St-Bruno — 653-2623

SAVOIE ELECTRONIQUE
754 Ste-Elizabeth
Laprairie — 659-5393

Thomas Television Enrg.
4167 boul. Décarie
488-6398

Three Star Furniture Co. Ltée
3822, boul. St-Laurent
845-3992

M. D. VAILLANCOURT LTEE
317 Montmorency
LAVAL-DES-RAPIDES
669-7105

Le grand thème d'aujourd'hui:

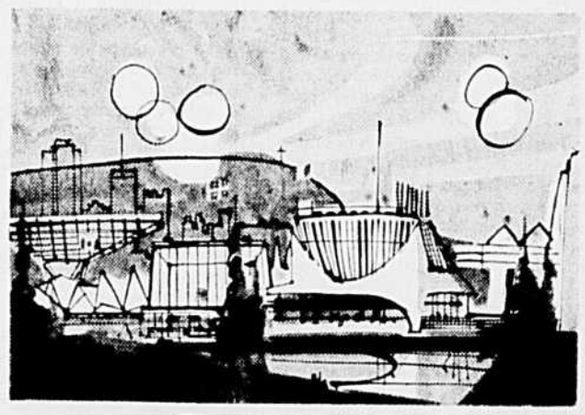

Vive la Canadienne!

Une petite Canadienne, ça c'est bon!

la vie féminine

Une sauterie chouette pour la môme TWIGGY

L'authentique Twiggy

Twiggy (de son surnom d'écolière, la baguette) Twiggy sans chair et en os, gringalette, longue, filiforme, grande asperge, tout en jambes et en bras, avec des yeux bleus clairs, une blondeur et un teint d'anglaise, bref **Twiggy**, le phénomène était à Montréal chez Eaton, hier après-midi relevant de ses cinq pi. sept ou 8 pouces un défilé intitulé : Une chouette sauterie pour la môme Twinggy.

Un défilé, c'est beaucoup dire: parlons plutôt de spectacle, dans le restaurant du neuvième étage rempli à craquer où seuls les projecteurs braqués sur la passerelle rompaient l'obscurité. Spectacle rendu étourdissant par une musique étourdissante, assourdissante et des mannequins très jeunes faisant parfois 12 ans avec leurs robes archicourtes, sautillant, twistant, "froguant" faisant oublier la mode pour emporter spectateurs et spectatrices dans le climat presque carnavalesque d'une discothèque.

On aurait pu mettre sur la porte ; "Non pour adultes" et pourtant il y avait là des adultes qui ne se seraient pas laisser enlever leurs sièges : un autre phénomène. Le mythe **Twiggy** s'est emparé de la mode. Il paraît qu'à Londres on fait la file à la porte de son coiffeur dans l'espoir de s'emparer d'une mèche de ses cheveux : en guise de souvenir. La première à s'en amuser ce doit être la vedette elle-même. Et à quelqu'un qui lui demandait si elle n'avait pas peur de sa gloire soudaine, elle répondit : Quand je suis chez moi, ma mère me fait laver la vaisselle, ça remet les choses en place."

En somme, c'est une adolescente toute simple qui laisse aux autres le soin de la prendre au sérieux. Elle n'a fait qu'une apparition vêtue d'une tunique blanche serrée à la taille, une tunique qu'on aurait pu croire sortie d'une tragédie de Corneille évoquant l'époque des Romains. Interviewée sur la scène, ses réponses ont été perdues pour une grande partie de l'auditoire ! Est-ce l'accent cockney qui en est la cause ?

Mannequin le plus en demande, cover-girl, pas un grand magazine qui n'ait révélé ses traits à l'homme de la rue. Elle est devenue l'héroïne de millions d'adolescentes; on voit partout des Twiggy tirée à des milliers d'exemplaires. La vraie, on la croirait sortie d'un dessin animé de Walt Disney; c'est Alice au pays des merveilles.

Le défilé à l'enseigne de la jeune génération présentait donc des vêtements de la collection Twinggy, dont Eaton a l'exclusivité, et qui sont jeunes, hardis, bien structurés et d'autre part des vêtements typiques de ce qu'offre la mode nouvelle pour la jeune fille de 15 à 30 ans.

Un peu d'agressivité dans la tenue militaire mais par ailleurs des robes très féminines bien glissantes, bien coulantes et bien ondulantes à l'ourlet. Courtes, mini, de ces robes sans complications qu'on enfile en un rien de temps.

Des robes bien zippées selon l'expression à la mode, avec parfois deux boutons, une gourmette. Des couleurs éclatantes de fleurs, des tons poussés à l'aigu dans l'orange, le rouge, le bleu explosif, le vert omnipotent. Et puis des tailleurs-pantalons quadrillés, ou des capes-pantalons accompagnés de bas de toutes les couleurs audacieuses. Des oppositions de nuances qu'on n'aurait jamais imaginées et qui passent la rampe parce que c'est jeune, c'est vivant, du jamais vu, de la rébellion sans anarchie, dans le cas présent faisant un "total look" avec les robes corolles. La série noire était même au tableau.

Les manteaux : chauds, duveteux, d'inspiration russe, attachés au côté, à allure cosaque obtenue par le col moyen en fourrure, le bonnet ninotchka, les hautes bottes cirées.

Twiggy en trois dimensions 31-23-32 est née sous le signe de la Vierge. Son impresario Justin de Villeneuve (Nigel Davies) lui prédit un avenir prometteur (!). Pour l'instant elle est une institution, une entreprise qui fait brasser des millions.

photos LA PRESSE

Un sosie de Twiggy

Les femmes universitaires invitées à élargir leurs préoccupations

VANCOUVER (PC) — Mme Althea K. Hottel, présidente de la Fédération internationale des diplômées d'université, déclarait aux 350 déléguées réunies à l'occasion de la 27e conférence triennale que les responsabilités d'un travail créateur dans un domaine donné ne dispensant pas de la participation aux problèmes aigus de notre époque. Mme W.-J. Sabia, présidente nationale, a demandé aux femmes ayant fait des études poussées de s'attaquer à ces problèmes. De sorte que les déléguées habituées d'entendre surtout parler d'éducation dans de semblables assises ont été invitées à s'intégrer au contexte actuel sous tous ses angles. Mme Hottel a précisé "que les événements mondiaux exigent l'oubli des intérêts particuliers, mais malheureusement les hommes ne sont pas prêts à mettre de côté tous leurs préjugés."

Responsabilités des "instruits"

Ancienne doyenne de femmes au Bryn Mawr College, Pa, Mme Hottel a déjà représenté les Etats-Unis au Conseil économique et social des Nations unies. Visitant un jour un village africain victime de la pauvreté elle dit qu'une femme l'y avait attaquée à coup de poing. "Bien que nous ne soyons pas personnellement responsables de la pauvreté de ces gens, nous représentons la classe au pouvoir qu'ils rendent responsable de leur condition de vie. Les femmes universitaires doivent être au premier rang pour contribuer à améliorer le bien-être de tout un pays et pas seulement de celles qui sont déjà bien pourvues.

De son côté, Mme Sabia a déclaré que les femmes devraient s'immiscer dans des domaines qu'elles ont négligé jusqu'ici tels que celui de la taxation et de la responsabilité fiscale.

Elle a signalé que si certaines recommandations du rapport Carter étaient mises en application "nous serons dirigés par des bureaucrates, des technocrates et des taxocrates ... Qui veut être mené par le bout du nez par une bureaucratie ? a-t-elle demandé. Elle a ajouté que nous avons besoin de plus de femmes médecins, ingénieurs, avocats, architectes. Il nous en faudrait des milliers.

A un déjeuner offert par l'université de Colombie-Britannique, le chancelier John M. Buchanan a déclaré que l'instruction et le bien-être de l'humanité allaient de pair. La première doit nous aider à empêcher le progrès scientifique de devenir un instrument de destruction, à souder les cultures canadiennes ensemble, à traiter les Indiens avec justice, à établir la différence entre la liberté et l'anarchie et à surmonter l'apathie, "le plus grand fléau de notre temps."

Etapes à franchir

M. Geoffrey C. Andrew, directeur du comité exécutif de l'Association des universités et collèges du Canada, a déclaré pour sa part que nous avons du chemin à faire avant de prétendre à une éducation supérieure au Canada. Trois urgences s'imposent aux universités : la formation spécialisée, des perspectives d'équilibre pour les individus et des services pratiques pour la communauté. "Et le haut savoir ne sera jamais atteint dans nos universités si nos programmes académiques ne portent pas plus d'attention aux problèmes particuliers et aux possibilités de la société canadienne." Le Dr Andrew a ajouté que dans le siècle qui suivra on mettra l'accent sur les études continues et les cours de recyclage des professionnels, en particulier sur la ré-éducation des femmes mariées après la naissance des enfants.

photo Jean-Yves Létourneau LA PRESSE

Cardin renouvelle la "kurta"

Pour les hôtesses des lignes aériennes internationales du Pakistan, Pierre Cardin a créé un nouvel uniforme d'une simplicité remarquable. Unissant le costume traditionnel pakistanais aux nouveautés et caprices de la mode actuelle, il propose une "kurta" (tunique) renouvelée sur un "pyjama" assorti. Les hôtesses de l'air et les hôtesses d'accueil portent donc, depuis quelques mois, deux costumes différents : un pour l'été, l'autre pour l'hiver. L'été verra des hôtesses à uniformes beige en coton-dacron ; la "kurta" aux manches trois-quarts est bordée à l'ourlet et aux poignets d'une bande de couleur pêche. L'uniforme hivernal présente les mêmes caractéristiques, mais il est en lainage vert mousse bordé de bandes turquoise très pâle. Notons que la "kurta" retombe toute droite sur le pantalon et qu'elle est ponctuée de poches fendues à la verticale. La "dopatta" (genre de voile, anciennement drapé autour de la tête) prend la forme d'une cagoule en chiffon ; beige, pour l'été, et bordée d'une bande pêche. Turquoise pour l'hiver, bordée en vert lime. Les souliers à bouts équarris et les gants sont assortis au sac-à-main porté en bandoulière ; beige pour la saison chaude, vert bouteille pour la saison froide.

Une mère âgée de 10 ans

MEXICO (PA) — Dans un hôpital de Japala, au Mexique, une fillette de 10 ans selon l'enregistrement, attend la naissance d'un bébé.

Le Dr Jorge Roldan, attaché à l'hôpital public de Japala, a déclaré que la fillette est en bonne santé et que son état général est satisfaisant.

Elle est entrée à l'hôpital le 3 août et doit accoucher dans une semaine ou deux.

Selon les rapports des gynécologues, il s'agit d'une grossesse normale.

Une artiste à l'Expo !

Cette semaine, une Vénézuélienne résidant maintenant à Montréal, Madame Halina Koszarycz était l'artiste invitée du pavillon de l'Hospitalité. Devant une foule de curieux, Mme Koszarycz, qui est paysagiste, a peint les gratte-ciel de la ville, vus de la Cité du Havre.

Une Indienne se lance dans la haute couture américaine

NEW YORK (PA) — Une Indienne domiciliée à New York est devenue modéliste dans le but de perpétuer un art folklorique de son pays.

Mme Rajinder Rani, toujours vêtue du traditionnel sari, crée des vêtements de style occidental qu'elle ne songerait pas à porter. Depuis 10 ans, son mari importe des tissus faits à la main par les artisans de l'Inde. Le couple avait fait connaissance à la Foire Mondiale de New York, alors que la jeune femme était hôtesse au pavillon indien.

Respect des coutumes

Son mari raconte qu'il avait mis trois mois à persuader celle qui devait devenir sa femme, d'accepter ses avances, et quand il fit sa demande en mariage, il dut se rendre en Inde pour obtenir le consentement de la famille avant celui de sa future épouse.

Le couple Rani a maintenant un fils de six mois, Rajesh Kamar, dont le nom sous une force abrégée "Raj-K" sert à désigner leur maison de commerce.

Tissus exotiques

Mme Rani crée des robes aux lignes simples, mettant en valeur le magnifique travail à la main et le sens artistique de l'artisanat indien.

Deux fois par année, Mme Rani accompagnée de son mari, se rend en Inde y chercher des motifs anciens et des imprimés les plus rares pour les utiliser dans ses collections. Elle travaille en collaboration avec une collègue qui s'occupe des détails de production.

Les modèles de sa collection d'automne ont été réalisés en pure soie, en jersey, avec empiècements de soierie, en lainage avec motifs indiens, et en tissu de laine rebrodé venant du Cachemire.

Elle veut aussi confectionner des vêtements utilisant les broderies sur cuir également en provenance du Cachemire.

Une nouvelle Fondation pour les Vietnamiens

NEW YORK (PA) — "Obtenir la Paix" est le but que poursuit la Fondation Philippa Schuyler, en aidant les Vietnamiens sur une base individuelle.

Philippa Schuyler, pianiste et journaliste, a été tuée dans l'écrasement d'un hélicoptère, en mai dernier, alors qu'elle tentait d'évacuer les orphelins de guerre, près de la région de Da Nang, au Sud-Vietnam.

Sa mère, Mme Joséphine Schuyler, qui revient du Vietnam, a annoncé son intention d'inviter aux Etats-Unis une jeune Vietnamienne possédant un talent musical, et s'occupe maintenant de lui procurer une bourse d'étude.

Expliquant les buts de la Fondation, Mme Schuyler a souligné qu'il n'est pas question de dicter la conduite des Vietnamiens.

"Ce n'est pas de l'argent que nous voulons donner, mais notre amitié, diminuer les désastres de cette tragédie," a-t-elle dit.

ANNONCE

LA DIARRHÉE?
DEMANDEZ
L'extrait de fraises des champs du DR FOWLER
Il rétablit doucement l'équilibre intestinal —il soulage rapidement la nausée, les crampes, la diarrhée. Produit efficace pour toute la famille. 66-11F

SODA *Dans votre bain, il aide à vous détendre*

Versez une demi-livre de soda à pâte Cow Brand dans l'eau de votre bain. Détendez-vous. Le soda à pâte soulage aussi les irritations causées par le vent et le soleil.

LE SODA À PÂTE COW BRAND
BICARBONATE DE SOUDE PUR

Le calendrier des pionniers

25 août 1699

Le premier Canadien créé chevalier de Saint-Louis

A la fin de juin 1699, Pierre Le Moyne d'Iberville arrive à Rochefort à bord de la "Badine". Lui qui s'est illustré pendant une douzaine d'années à la baie d'Hudson, à Terre-Neuve et en Nouvelle-Angleterre, revient cette fois du golfe du Mexique. Depuis la disparition de Cavelier de La Salle, le comte de Maurepas souhaitait que l'on prît possession, au nom du roi de France, de l'embouchure du Mississippi, et c'est sur lui qu'on avait jeté les yeux pour mener à bien cette expédition. D'Iberville n'a pas trahi cette confiance : le 3 mars 1699, il a pénétré dans le delta du grand fleuve, puis il a fait construire un fort sur les bords de la baie de Biloxi (voir notre éphéméride du 2 mars).

Chevalier de Saint-Louis portant le costume de grand-croix.

Le 29 juin, il écrit à Pontchartrain : "J'ai cru, monseigneur, que vous trouveriez bon que je vous dépêchasse un officier du bord pour vous donner avis de mon arrivée. Je l'aurais fait moi-même si je l'eusse osé, avant que d'avoir désarmé le vaisseau". Pontchartrain est fort satisfait. "Vous devez être persuadé, lui écrit-il le 15 juillet, que je serai toujours porté à vous rendre service." Et Sa Majesté joint le geste à la parole de son ministre en créant Iberville chevalier de Saint-Louis le 25 août. C'était le premier Canadien à recevoir cet honneur.

Le chevalier d'Iberville appartenait à la belle famille des Le Moyne. Il était le troisième des quatorze enfants de Charles Le Moyne, seigneur de Longueuil, et avait vu le jour à Montréal le 20 juillet 1661. Lui et ses frères devaient se mériter le titre de "Macchabées de la Nouvelle-France".

C'est par un édit du 5 avril 1693 que Louis XIV institua l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. Le Roi-Soleil régnait depuis un demi-siècle et cette période avait été remplie de guerres incessantes. Le maréchal de Luxembourg proposa d'instituer des récompenses honorifiques dans le double but de reconnaître les services rendus et de stimuler l'ardeur des jeunes, principalement parmi la noblesse. Dans son édit, le roi déclarait : "Les officiers de nos troupes se sont signalés par tant d'actions considérables de valeur et de courage . . . que nous avons cru devoir chercher de nouveaux moyens pour récompenser leur zèle et leur fidélité".

Seuls les officiers des troupes de terre ou de mer pouvaient aspirer à cette décoration et il leur fallait professer la foi catholique, apostolique et romaine. Cette dernière condition devait soulever longtemps les protestations des officiers qui appartenaient à la religion réformée. Soixante ans plus tard, on institua l'Ordre du Mérite militaire à leur intention particulière.

Le regretté Aegidius Fauteux a laissé de la décoration de l'Ordre de Saint-Louis une description détaillée. Elle consistait essentiellement "en une croix d'or à huit pointes pommetées, émaillée de blanc, anglée de fleurs de lys d'or. Au centre de l'avers, sur un champ de gueules émaillé qu'entoure une bordure d'azur également d'émail avec cette inscription en lettres d'or : Lud. Mag. Ins. 1693 ('Ludovicus Magnus instituit 1693'), on voit représenté un saint Louis cuirassé d'or et couvert du manteau royal, tenant dans sa main droite une couronne de laurier et dans sa gauche la couronne d'épines et les clous de la Passion. Au revers, aussi sur champ de gueules, une épée nue flamboyante, la pointe passée dans une couronne de laurier, liée de l'écharpe blanche, le tout cerné d'une bordure d'azur avec ces mots en lettres d'or : Bell. Virtutis Praem ('Bellicae Virtutis Praemium')".

Chose vraiment remarquable et probablement sans autre exemple, quatre frères d'Iberville reçurent aussi cette décoration tant convoitée : Charles Le Moyne, Jean-Baptiste Le Moyne de Bienville, Joseph Le Moyne de Sérigny et Antoine Le Moyne de Châteauguay, que le roi fit chevaliers en 1703, 1717 et 1720. Le premier d'entre eux eut le bonheur de voir la décoration accordée plus tard à deux de ses fils : Charles, deuxième baron de Longueuil, et Paul-Joseph.

Destination Laos

Le lieutenant-colonel Henri Chassé, CD, 45 ans, de Québec, quittera le Canada dimanche à destination du Laos où il servira en qualité de membre de la délégation canadienne auprès de la Commission internationale de surveillance et de contrôle. Jusqu'à sa récente nomination le lieutenant-colonel Chassé était commandant du 1er bataillon Royal 22e Régiment.

Les navires en visite à l'Expo accostent au quai Mark Drouin, dans le bassin Bickerdike. On y accède par un escalier voisin de la station Expo-Express "Habitat 67".

ATTENDUS : la vedette côtière **"Hamilton"**, de la Garde côtière des Etats-Unis, demain, 26 août, à 17 h.

DANS LE PORT : le brise-glace américain **"Mackinaw"**, jusqu'au 28 août; le destroyer américain **"Prowess"**, jusqu'au 27 août; le destroyer canadien **"Saguenay"**, jusqu'au 5 septembre ; la goélette canadienne **"Bluenose "**, jusqu'au 20 octobre.

VISITES : On peut visiter aujourd'hui les destroyers **"Prowness"** et **"Saguenay"**, de 13 h. 30 à 16 h. 30 et le brise-glace **"Mackinaw"** de 13 h. à 16 h. ainsi que de 18 h. 30 à 20 h. La goélette **"Bluenose II"** est ouverte aux visiteurs l'après-midi et le soir.

Paquebots au port de Montréal

ATTENDUS : le paquebot **"Sylvania"**, de la ligue Cunard, au terminus Iberville, demain, 26 août, venant de Southampton, Le Havre et Cobh; le paquebot **"South American"**, de la Chicago, Duluth and Georgian Bay Transit System, au quai 22, lundi, 28 août, venant de Cleveland et Détroit; le paquebot **"Flandre"**, de la Compagnie Générale Transatlantique, au terminus Louis Jolliet, mardi, 29 août, à 8 h., venant du Havre; le paquebot **"Maasdam"**, de la ligne Holland-America, au terminus Iberville, mercredi, 30 août, venant de Rotterdam.

DANS LE PORT : le paquebot **"Empress of England"**, du Canadien Pacifique, au terminus Louis Jolliet.

DEPARTS : l'**"Empress of England"**, à midi, aujourd'hui, 25 août, à destination de Greenock et Liverpool; le **"Sylvania"**, mardi, 29 août, à 6 h., à destination du Havre, de Southampton et de Rotterdam; le **"South American"**, mercredi, 30 août, à destination de Détroit et Cleveland; le **"Flandre"**, jeudi, 31 août, à destination du Havre; le **"Maasdam"**, jeudi, 31 août, à destination de Southampton, du Havre et de Rotterdam.

Baptême du plus grand chalutier québécois à la Marine Industries

Le plus grand chalutier québecois et le premier qui soit équipé pour la congélation à bord, le "Zeven", a été baptisé à Sorel il y a quelques jours en présence de M. Maurice Bellemarre, ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec. Mlle Paule Lessard fille de M. Maurice Lessard, sous-ministre associé, a brisé la traditionnelle bouteille de champagne contre l'étrave du "Zeven", à titre de marraine du navire.

Le "Zeven" répond aux conceptions les plus avancées de la technique dans le domaine des pêches. Propriété de la compagnie québecoise "Les Produits de la pêche de la péninsule", il aura son port d'attache à Paspébiac en Gaspésie. Le ministère de l'Industrie et du Commerce, qui a prêté $530,000 pour la construction du "Zeven" dont le coût total s'élève à $1,254,000, a accepté de participer financièrement à la construction de deux autres navires semblables dans un proche avenir.

D'une longueur de 166 pieds et demi (hors-tout), le nouveau chalutier a été construit aux chantiers des Marine Industries, à Sorel. La conception de la coque vise à ce que le navire tienne bien la mer et fournisse aux pêcheurs ayant à travailler sur le pont une excellente plate-forme de travail et l'avantage d'être à l'abri des intempéries.

Le filet est lancé et retiré de la façon conventionnelle, soit par la rampe arrière avec les panneaux arrimés contre une lourde structure d'acier. La capture des poissons est déversée par une écoutille à panneaux hydrauliques dans un grand compartiment d'où le poisson est porté aux tables pour être évidé. Des convoyeurs déversent les déchets de poissons à la mer alors que le poisson évidé est dirigé vers une caisse de lavage pour être ensuite emmagasiné dans la cale à poissons.

Neuf congélateurs permettent la congélation de 1,200 livres de poissons à toutes les trois heures.

La compagnie des Produits de la pêche de la péninsule est affiliée à Fishery Products, de Terre-Neuve. Cette dernière société de pêche possède déjà deux chalutiers de même type que le "Zeven" : le "Zion" et le "Zebulon" qui lui furent livrés l'an dernier par Marine Industries.

L'école de Pierrefonds: le ministère enquêtera

Dans un télégramme adressé hier soir à la Société nationale populaire, le ministre de l'Education du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, a fait savoir que son ministère enquêtera dans l'affaire de l'école de Pierrefonds dont la construction a été arrêtée par une injonction permanente obtenue par la ville contre la Commission scolaire de Pointe-Claire.

La Société nationale populaire et le Rassemblement pour l'indépendance nationale, de concert avec le RIN de Pierrefonds, avaient demandé l'intervention du gouvernement provincial à ce sujet.

Les trois organismes estiment que le fait que plus de 500 enfants francophones ne pourront user de leur droit à l'éducation d'une façon normale est un "scandale national". Ils y voient une preuve de "l'intolérance des anglophones".

C'est le conseil municipal de Pierrefonds, qui compte six francophones sur sept, qui a pris la décision de demander une injonction pour interdire la construction de cette école.

On allègue que l'école est construite dans un secteur où le zonage ne permet pas la construction d'écoles. Les contribuables de Pierrefonds ont refusé, par voie de référendum, d'amender ce règlement.

Malgré tout, la Commission scolaire de Pointe-Claire (il n'y a pas de commission scolaire à Pierrefonds) a décidé de construire quand même, ce qui a été déclaré illégal par le juge qui accorda l'injonction permanente à Pierrefonds.

Les autorités municipales de Pierrefonds ont déclaré n'avoir aucune objection à permettre la construction ailleurs, dans un secteur où le zonage permet la construction d'écoles.

Quoi qu'il en soit, le RIN réclame deux choses du gouvernement du Québec :

1.—Que les ministères de l'Education et des Affaires municipales rendent justice aux petits enfants francophones de Pierrefonds en leur fournissant leur propre école.

2.—Que le gouvernement protège la population francophone de Pierrefonds contre les abus de droit et les sévices venant de la population anglophone.

Le boul. Chomedey interdit aux camions

A compter du début de septembre les camions n'auront plus accès au boulevard Chomedey, à Laval, et devront emprunter d'autres voies de circulation.

Cette mesure a été adoptée par les autorités municipales afin de faciliter la circulation des automobiles dans cette artère. De plus, en raison du nombre d'écoles érigées sur le boul. Chomedey, les conseillers municipaux ont jugé que la circulation des camions était dangereuse pour les milliers d'enfants qui fréquentent ces écoles.

Le directeur du Service de la police de Laval, M. Léo Lequin, a révélé hier que quelque 1,500 camions roulent quotidiennement sur le boulevard Chomedey.

Les camionneurs ne seront toutefois pas pris au dépourvu et aucune mauvaise surprise ne les attend car les policiers ont déjà commencé à les prévenir du nouveau règlement. Les policiers les arrêtent un à un et leur suggèrent de commencer dès maintenant à circuler dans d'autres rues.

Au cours des prochains jours, des employés municipaux verront à l'installation des affiches nécessaires tout le long du boulevard.

On préconise le groupement des entreprises d'alimentation

Si les détaillants et grossistes en alimentation ne se groupent pas, d'ici dix ans plusieurs d'entre eux auront disparu.

C'est là l'affirmation faite hier par le nouveau président de l'Association des épiciers en gros du Québec, M. Léopold Pigeon, qui est également administrateur général de la chaîne Métro-LaSalle.

Faisant le point hier sur le congrès annuel de l'Association qui vient de prendre fin, M. Pigeon a cité deux des nombreuses recommandations sur lesquelles les délégués se sont entendus.

La première a trait au groupement des détaillants et grossistes qui, selon lui, s'est révélée une expérience extrêmement profitable au cours des dernières années.

L'autre recommandation, dont M. Pigeon a fait part, a trait à la création par le gouvernement d'écoles spécialisées pour l'orientation des jeunes vers le commerce en général et, bien sûr, celui du gros et détail en alimentation.

Il souligne qu'au domaine de l'alimentation, il n'existe absolument rien pour préparer des gens aux métiers et aux professions commerciales et qu'il faudra bien qu'un jour l'Etat s'en occupe. "Il faut viser à former des hommes d'affaires qui aient soif de liberté et qui décident de devenir patrons. C'est alors qu'on aura des gens influents parce que vraiment libres", dit-il.

Un mémoire en ce sens a déjà été présenté au gouvernement du Québec, il y a à peine trois mois, par l'AEGQ.

Livreur attaqué et soulagé de $43

Un livreur, M. Joseph Amato, à l'emploi de la pharmacie Bretts située au 300 ouest, rue Chabanel, s'est fait voler $43, vers 10 h. 30 hier soir, par deux bandits dont l'un était armé d'un couteau qui l'ont attaqué en face du 8952, rue St-Urbain. Le livreur n'a pas été molesté par ses agresseurs.

ANNONCE

Bien des personnes ne sont plus gênées par LEURS DENTIERS

FASTEETH, une poudre alcaline (non acide) qui maintient les dentiers en place plus solidement. Pour manger ou parler avec une parfaite assurance, saupoudrez votre dentier avec FASTEETH. Ne forme jamais pâte ni gomme, ne laisse aucun goût. Assainit l'haleine. FASTEETH se vend à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

EMPRESSEZ-VOUS DE VOUS PROCURER VOTRE RAMBLER AMERICAN 67

LIVRAISON GARANTIE AUJOURD'HUI MEME

CHEZ MODEL AUTO SALES INC.

Elie Galarneau & Fils *propriétaire*

La maison où la confiance règne avant tout

6995 boulevard ST-LAURENT

Téléphone 272-5761

Joignez-vous aux automobilistes avisés

DURANT LA GRANDE VENTE "RAMBLER AMERICAN '67"

Nous sommes prêts à faire presque toutes les concessions pour solder nos dernières "Rambler American '67" . . . Nous recevrons bientôt les nouveaux modèles '68 et les quelques modèles '67 qui nous restent doivent partir ! Voilà l'occasion pour vous de faire un achat des plus avantageux.

VENEZ L'ACHETER AUJOURD'HUI CHEZ

Arbour Auto Ltée

10300 boul. PIE IX (coin Fleury) — 323-4330

Voici comment vous serez servi :

- Attention spéciale accordée pour votre achat.
- Allocation d'échange très élevée.
- Versement comptant minime.
- Service après-vente fiable.
- Rabais spéciaux sur démonstrateurs '67.

Claude Bessy grièvement blessée

PARIS (AFP) — L'état de santé de Claude Bessy est très sérieux, mais ses jours ne sont pas en danger, estiment les médecins qui soignent la danseuse étoile de l'Opéra de Paris, victime d'un accident de la route, à Figueras, en Espagne, non loin de la frontière française.

Restée cinq heures dans le coma, la danseuse souffre d'une fracture de la jambe gauche et de nombreuses autres fractures qui risquent de nécessiter une très longue réadaptation. Elle aurait également un poumon perforé.

L'accident s'est produit mercredi dernier vers deux heures du matin près de l'endroit où Claude Bessy passait des vacances.

La famille de la danseuse a décidé de la faire transporter par avion à Paris.

Claude Bessy est danseuse étoile de l'Opéra depuis onze ans. Elle est considérée comme l'une des meilleures danseuses classiques françaises. Elle a également interprété plusieurs films dont "L'invitation à la danse" avec Gene Kelly en 1956. Elle avait dansé Coppélia en juillet dernier devant le général de Gaulle.

Jacqueline Audry a terminé le découpage du "Lys de mer" qu'elle compte porter à l'écran, d'après l'oeuvre d'André Pieyre de Mandiargues, l'auteur de "La Motocyclette".

M. Hervé Belzile, C.A., président de l'Alliance Mutuelle-Vie, a été nommé, à titre de conseiller, membre du Comité exécutif du Conseil des arts de la région métropolitaine de Montréal. Il remplace M. Ferdinand Biondi qui devient membre du personnel administratif en tant qu'adjoint au président, M. Léon Lortie. Les autres membres du Comité exécutif sont le juge Philippe Ferland, 1er vice-président, M. John Pratt, 2e vice-président, et M. Lactance Roberge, trésorier. A l'administration, on trouve, outre M. Biondi, M. Charles Goulet, secrétaire, et Mme Gracia-R. Barré, adjointe au secrétaire.

Alain Delon demande le divorce

PARIS (AFP) — Le comédien Alain Delon a déposé au Palais de justice de Paris une requête en divorce contre sa femme Nathalie.

Alain Delon avait connu sa femme au cours du tournage de "La tulipe noire", en 1963, en Espagne, et l'avait épousée le 13 août 1964.

Le couple a un enfant, Anthony, âgé de près de trois ans.

Nathalie Delon, qui est une ancienne photographe, a fait ses débuts au cinéma, il y a deux mois, dans "Le samourai", film de Jean-Pierre Melville, actuellement en cours de montage. Pour le générique du film, la jeune femme hésite entre deux noms : Nathalie Sand (par admiration pour George Sand) ou Nathalie Delon. Son nom de jeune fille est Francine Canovas.

Des facteurs biologiques motiveraient des criminels

Des facteurs biologiques peuvent faire naître des tendances criminelles chez les humains, a déclaré hier le professeur Henri Ellenberger, de l'Université de Montréal.

Parlant à l'occasion du 17ème Cours international de criminologie à l'Université de Montréal, le professeur Ellenberger a déclaré que trop peu d'études ont été faites de ces facteurs pour en arriver à des conclusions concrètes.

Cependant, nier l'importance des traits physiques et des substances venues de l'extérieur, comme l'alcool, constituerait une double injustice envers les criminels.

Le professeur Ellenberger a déclaré que les personnes touchées profondément par ces facteurs sont tenues à tort responsables de leurs actes comme des criminels ordinaires et qu'il est par conséquent impossible de les traiter efficacement.

Le monde
SYNDICAL

Le mouvement syndical est mal préparé pour jouer un rôle dans la planification sociale et économique

— un syndicaliste anglais

par Jacques LAFRENIERE

Le mouvement syndical est encore loin de pouvoir prétendre être adéquatement préparé et équipé en termes de spécialisations, connaissances et attitudes pour jouer un rôle dans le développement social et économique.

C'est ce qu'a soutenu hier M. P. Rosenfeld, de la Fédération internationale des employés et des techniciens de Grande-Bretagne, devant les 200 délégués venus de 50 pays qui assistent à Montréal à la première conférence mondiale de la Confédération internationale des syndicats libres sur l'éducation dans le mouvement syndical.

Les générations passées et présentes de syndicalistes, a dit M. Rosenfeld, se sont inspirées dans leurs activités journalières d'une conception de la société où la justice sociale, la sécurité sociale et l'égalité des chances pour tous, ainsi que des salaires et des niveaux élevés sont devenus réalité.

"En outre, les syndicats font valoir leur droit de jouer un rôle positif et constructif en transformant leurs rêves en réalité. Ils revendiquent de pouvoir jouer un rôle dans les processus complexes qui conduisent aux décisions et actions dans le domaine de la réforme sociale et économique.

M. Rosenfeld s'est demandé dans quelle mesure le syndicalisme est disposé et équipé pour tirer le maximum de son nouveau rôle et des "énormes possibilités et responsabilités" qui se présentent à lui.

C'est alors qu'il a soutenu que le syndicalisme etait loin de pouvoir prétendre d'être bien outillé. Le moyen d'y pallier selon lui consiste à pousser l'éducation syndicale pour enseigner aux syndicalistes les connaissances et les spécialisations essentielles que requièrent leurs nouvelles fonctions.

L'éducation doit aussi promouvoir, parmi les membres, la compréhension et l'appréciation des nouvelles responsabilités, car sans cet appui, "les mouvements syndicaux ne peuvent profiter au maximum des occasions".

Tout s'explique. Dans les pays industrialisés, a-t-il dit, les syndicats ont lutté âprement pour leur droit d'exister. "Dans ces luttes, l'Etat était — et est encore — aussi hostile que les employeurs. Dans de telles conditions, les syndicats sont devenus dans une très grande mesure des organisations défensives."

Dans les pays en voie de développement le problème est différent. Les syndicats y sont souvent dirigés par des hommes provenant de professions libérales ou de la classe moyenne "qui sont parfaitement conscients de l'importance d'un développement social et économique rapide".

L'Organisation internationale du travail, a rappelé le conférencier, a invité les syndicats à prendre une part plus active à la politique gouvernementale.

M. Rosenfeld a énuméré ensuite trois besoins principaux afin de bien définir l'objectif de l'éducation :

1—la nécessité de s'occuper de l'étude et de l'analyse de ce qu'implique, pour le mouvement syndical, le fait d'accepter des fonctions et des responsabilités nouvelles pour la planification sociale et économique ;

2—nécessité de fournir des facilités éducatives aptes à faciliter la formulation de politiques économiques et sociales valables et adéquates ;

3—nécessité de veiller à ce que les membres de la base participent d'une façon effective au processus d'élaboration d'une politique.

Les éducateurs syndicaux, ont, selon lui, une responsabilité considérable en ce qui concerne au moins quatre étapes qu'il considère comme essentielles pour la formulation d'une politique sociale et économique efficace: l'identification des problèmes économiques et sociaux; le rassemblement et la présentation d'informations de base et de statistiques; l'étude, la discussion et la consultation qui doivent précéder la formulation d'une politique adéquate et convenue et finalement, la formation et l'éducation des responsables syndicaux.

Au banquet offert hier soir aux délégués par la CISL, le vice-président du Congrès du travail du Canada, M. Joe Morris, a demandé aux syndicalistes de répandre de nouvelles idées dans leurs pays.

Un Vénézuélien réclame la participation syndicale à la vie économique

Un syndicaliste vénézuélien a réclamé hier devant la première conférence mondiale de la CISL sur l'éducation dans le mouvement syndical, une participation pleine et entière du syndicalisme à la vie sociale et économique de la nation.

M. Manuel Penalver, qui est chargé de presse de la Confédération vénézuélienne des travailleurs, avait préparé un discours qui a été lu par un membre de son organisation, M. Francisco Lopez Morales.

M. Penalver réclame que la participation soit significative pour les travailleurs, et qu'en conséquence, l'éducation ouvrière devrait avoir comme but de former des dirigeants pour les tâches qui les attendent.

L'assistance technique et économique pour l'éducation ouvrière devrait, selon lui, provenir des ressources des syndicats nationaux, mais également d'organisations syndicales sympathisantes en dehors du pays.

L'assistance de la part de gouvernements, d'universités, d'organismes internationaux, peut être acceptée pour autant que les principes de l'indépendance organique et l'autonomie de l'enseignement pour les syndicats soient respectés.

La Confédération internationale des syndicats libres groupe 63 millions de travailleurs dans 95 pays. Plus de 200 délégués venus de 50 pays participent aux travaux de la conférence qui a débuté le 16 et se terminera le 25. Les groupes de travail, au nombre de cinq, commencent aujourd'hui à présenter leurs rapports, qui serviront à orienter la CISL dans son programme d'éducation.

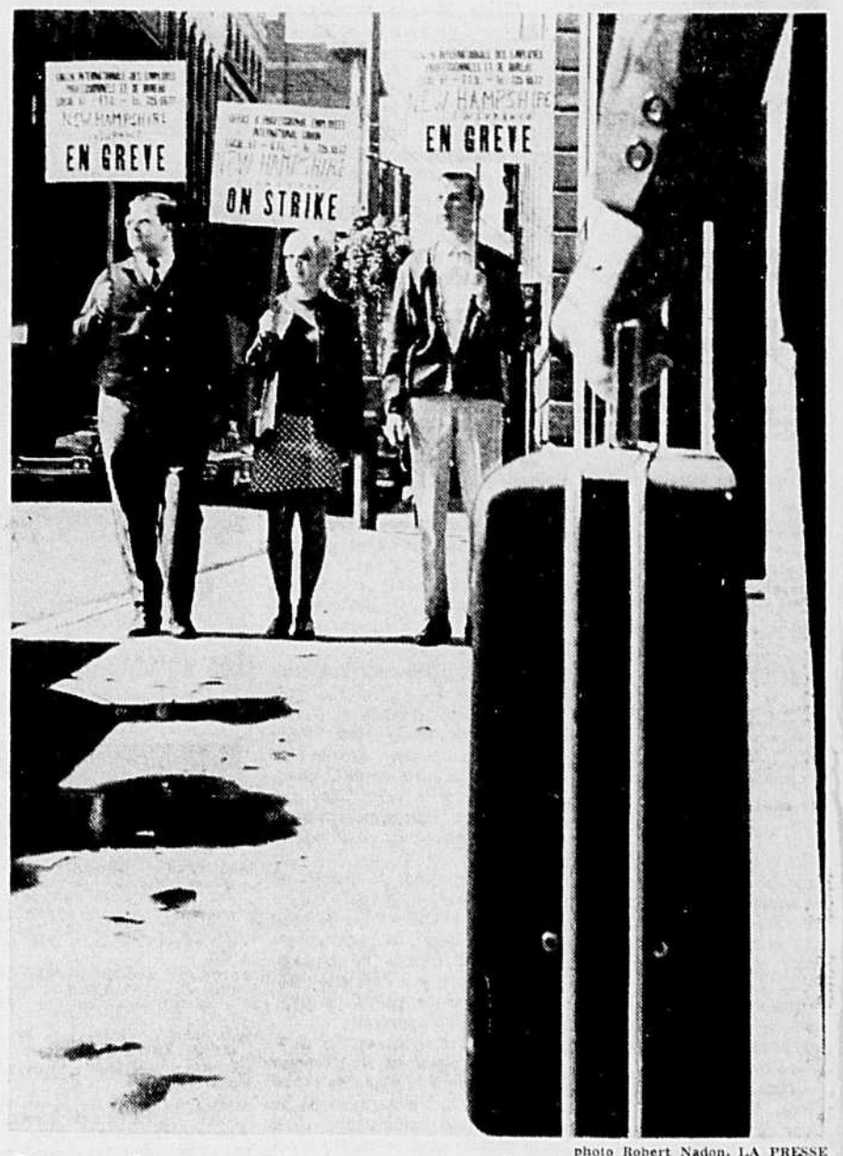

photo Robert Nadon, LA PRESSE

Grève dans une compagnie d'assurance

La 57e section du Syndicat international des employés professionnels et de bureau (FTQ) vient de déclencher, à Montréal, ce qui est une des premières grèves dans une compagnie d'assurance du Canada. Les 40 employés de bureau de la compagnie New Hampshire Insurance ont débrayé pour réclamer la signature d'une première convention collective. Un porte-parole syndical a dit qu'il est difficile de dire sur quels points les négociations ont buté, car il s'agit, a-t-il dit, de toute la convention. On a précisé que le salaire actuel de ces employés était de $50 par semaine. Il fallait donc améliorer ce point de même que certaines conditions de travail. Le bureau de la compagnie est situé au 27 ouest rue St-Jacques. Cette entreprise fait de l'assurance-automobile.

La navigation maritime ne semble pas être la principale industrie touchée par la grève des marins

"Nous ne sommes tout de même pas en train de pleurnicher dans nos mouchoirs de poche", a déclaré hier le président John McGiffin de l'Association canadienne des transporteurs maritimes, à la suite de la septième journée de grève des 5,400 marins des Grands Lacs et des côtes de l'Atlantique.

Au moment où seuls quelques pétroliers et quatre navires en tournée dans l'Arctique demeurent en service malgré l'arrêt de travail, tout semble indiquer que la navigation maritime n'est pas la principale industrie touchée par la grève.

L'impact le plus considérable commence à se faire sentir sur les débardeurs, les officiers de marine et les préposés aux silos à grain qui ont dû être mis à pied parce que les employeurs ne peuvent plus leur fournir de travail.

Lors d'une entrevue, M. McGiffin a soutenu que la division du transport de fret avait subi des dommages irréparables mais que ce secteur ne constitue pas une importante partie des operations.

"Les 22 compagnies touchées par la grève avaient acquis une avance considérable dans la livraison des minerais et du charbon avant le déclenchement de l'arrêt de travail, a dit le président de l'ACTM. De toute façon, les livraisons de blé son moins importantes cette année. Nous pouvons supporter une telle situation pour au moins jusqu'à la fin de la saison de navigation en décembre prochain."

M. McGiffin a par ailleurs qualifié de "déraisonnables" les revendications syndicales des marins et des officiers de marine concernant la semaine de travail de 40 heures, l'étalement des périodes de travail et la compensation du travail supplémentaire par de nouveaux congés.

Selon lui, le président du Syndicat international des marins du Canada, M. Leonard McLaughlin, "tente d'induire en erreur ses membres et l'opinion publique" en prétendant que la semaine de 40 heures est la véritable question qui oppose les marins aux armateurs.

Un autre dirigeant patronal, M. William Dunkerley, a soutenu que M. McLaughlin "avait officieusement admis en plusieurs occasions que la demande relative à la semaine de 40 heures n'était qu'un moyen de s'accaparer plus d'argent liquide"

"Les marins ne désirent pas obtenir plus de congés. Ils veulent plus d'argent sonnant au lieu des congés, M. McLaughlin l'a prétendu au cours des n ciations et devant la com sion (fédérale) de conciliatio a dit M. Dunkerley.

Invité à émettre son avis, McLaughlin a expliqué que marins souhaitent "à la plus d'argent et plus de gés"

"Nous demandons simp ment que le travail de fi semaine soit rémunéré au t double au lieu du taux et d et qu'en 1969, chaque marin tienne une journée de c par semaine

"Les compagnies tente dissimuler le fait qu'elles sent d'accorder à leurs t leurs ce que les autres ployeurs du Canada cons à donner."

Aucune nouvelle renc entre les armateurs et les rins n'est prévue.

Conséquene de la grève à Manicouagan-Outardes

D'autre part, les travaux construction de la gigantes centrale électrique de l'Hyd Québec Manicouagan - Outar pourraient être arrêtés d' cinq jours si la grève actuel des 5,400 marins des Gran Lacs et du St-Laurent se pou suivait, a déclaré hier un port parole de l'Hydro.

Il n'y a pas un seul communiste à la Compagnie des Jeunes Canadiens

— Le directeur Alan Clarke

par Jacques PIGEON

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — On a tenté de "griller" le directeur de la Compagnie des Jeunes Canadiens qui, pourtant, venait de demander que l'on laisse ses gens en paix.

Sans trop de succès, cependant. Non, a dit M. Alan Clarke, la CJC n'a pas été infiltrée par des communistes. En fait, la compagnie n'en compte pas un seul. J'en suis sûr.

Le jeune directeur répudiait ainsi les accusations qu'un quotidien anglophone de la métropole a portées hier contre la compagnie. Durant le long interrogatoire — c'est le mot qui convient — que des journalistes lui ont fait subir, il a gardé son calme même si quelques reporters s'étaient transformés en accusateurs.

Un journaliste a même comparé — peut-être à la blague — les volontaires aux gardes rouges chinois.

Si M. Clarke a convoqué cette conférence de presse, c'est pour démolir un compte rendu de la "Gazette". Un correspondant parlementaire de ce quotidien écrivait hier, en se basant sur un article signé d'un jeune volontaire de Victoria, que la compagnie pouvait très bien tomber entre les mains d'éléments extrémistes.

L'article du jeune Lynn Curtis ne parlait pas de communisme mais, dans un passage, il laissait entendre qu'il fallait s'attaquer au grand problème, celui de cette société bourgeoise pourrie. C'est le paragraphe qui a retenu l'attention.

Et qu'en pense le directeur ? Ce sont les idées personnelles de ce jeune homme et elles n'engagent pas la compagnie. Comme tous les autres, il est libre de s'exprimer. On ne prendra aucune sanction.

A Victoria, hier, le jeune Lynn Curtis (23 ans) a également nié être communiste ou avoir fait partie d'un mouvement communiste.

D'après M. Clarke, plusieurs jeunes soulèvent les questions fondamentales, et c'est normal.

Il n'y a pas que ces jeunes dans la Compagnie, a-t-il dit, mais il est normal que ces éléments y soient représentés. Bien plus, M. Clarke est d'avis que les objectifs cités par M. Curtis ne dérogent pas aux principes directeurs de la Compagnie.

Les radicaux, ceux qu'intéressent les problèmes fondamentaux de la société sont les bienvenus, a-t-il enchaîné. Nous ne voulons exclure aucun groupe de jeunes, à moins, bien entendu, que leurs buts soient contraires à notre démocratie.

L'article, publié dans la revue communisante SCAN a été écrit il y a environ un an. Il a été publié dans l'édition de janvier-février. Ce n'est que mardi qu'un journaliste l'a découvert.

Plusieurs ont voulu savoir pourquoi on n'imposait pas de tests de sécurité à ceux qui veulent se joindre à la compagnie. M. Clarke a expliqué que le processus d'embauche était long. Les entrevues avec les candidats durent plusieurs jours et, a-t-il conclu, la décision de ne pas tenir ces "security test" a été prise en haut lieu.

On a également voulu savoir quels salaires ou bénéfices étaient offerts aux quelque 85 volontaires (ils seront plus de 200 bientôt). De $300 à $350 par mois, a dit M. Clarke.

Et est-il vrai que la Compagnie a procuré les services d'un avocat au jeune David Do Poe arrêté avec un groupe de "Hippies" à Toronto ? Oui, ré pond M. Clarke. Son travai veut qu'il soit avec ces jeunes.

En somme, M. Clarke ém l'opinion que les volontaires de la Compagnie sont libres de s'exprimer à condition qu'ils respectent le processus démocratique. Mais leurs propos ou écrits n'engagent pas la Compagnie

Dans les milieux responsables du gouvernement, on émet la même opinion et là, on n'a pas hésité à qualifier de ridicule et farfelue l'accusation selon laquelle la compagnie était infiltrée de communistes.

Un livre de Kierans sur l'unité nationale

par Gilles DAOUST

de notre bureau de Québec

QUEBEC — M. Eric Kierans, à son tour, a décidé de publier un livre. Le sujet : l'unité nationale canadienne.

L'ouvrage, dont le titre définitif n'a pas encore été choisi, sera prochainement publié aux éditions McClelland and Stuart.

La nouvelle a été confirmée hier au représentant de LA PRESSE par M. Kierans lui-même.

Le président de la Fédération libérale du Québec a signalé qu'il ne croyait pas que les délais d'impression permettront la publication de son ouvrage avant la fin du mois d'octobre, soit après le prochain congrès de la F.L.Q.

Il est évident que, les problèmes constitutionnels étant maintenant à l'ordre du jour du congrès libéral, les 14 et 15 octobre prochains, la parution du volume à une date antérieure aurait un certain impact sur les discussions au sein des libéraux.

Il n'est jamais impossible cependant, que des délais de publication soient raccourcis . . .

Quoiqu'il en soit, on ne manquera pas de s'interroger, surtout dans les milieux libéraux, sur les vues qu'aura à exprimer dans son ouvrage le président de la Fédération libérale du Québec.

Le livre, de l'aveu de l'auteur lui-même, traitera du problème de l'unité canadienne. On trouvera des chapitres sur les problèmes constitutionnels, la question des investissements étrangers au Canada, le nationalisme, l'avenir du pays, etc . . .

Le volume paraîtra en anglais et en français. M. Kierans y travaille depuis le début du mois de juillet. C'est là l'une des raisons pour lesquelles il fut souvent absent de l'Assemblée législative, au cours des dernières séances, et s'est tenu quelque peu à l'écart des événements qui ont entouré la visite du général de Gaulle au Canada.

Incidemment, à cause de la visite récente du président de la République française au Québec, le livre revêtira un intérêt particulier même si rien n'assure qu'un chapitre du volume sera consacré spécialement à ce sujet.

CE SOIR 7.30 et 9.40
LE 1er FILM de l'UNDERGROUND CINEMA
Le film que tout le monde attend ! L'OEIL SAUVAGE SUR LA DROGUE
Un film de SHIRLEY CLARKE
verdi

Cinémas FAMOUS PLAYERS
CINEMAS FAMOUS PLAYERS
CLIMATISES POUR VOTRE CONFORT !

Un film à voir !
JULIE ANDREWS
IS "THOROUGHLY MODERN MILLIE"
TECHNICOLOR
Starring CAROL CHANNING
Matinées à 2 h. 15 p.m. Le soir à 8 h. 15. Guichet ouvert de 10 à 9 h. Le dim. de midi à 9 h.
ALOUETTE 318 STE-CATH. O. 861-2807
ALOUETTE : Un film POUR TOUS — Enfants de tous âges admis en tout temps ! 12 ANS ET MOINS . . . 99c
La Direction de ce Cinéma N'ADMET en SOIREE que les enfants accompagnés d'un ADULTE.

PAUL SCOFIELD
Le meilleur film de l'année !
FRED ZINNEMANN'S
A MAN FOR ALL SEASONS TECHNICOLOR
MATINEES Mercredi, Sam. et Dim. à 2 h. 30
SOIREES à 8 h. 30
Guichet ouvert de midi à 9 h.
SNOWDON 5225 DECARIE 482-1322

"UN DES PLUS BEAUX FILMS ENCORE REALISES !" — LIFE MAGAZINE
JULIE CHRISTIE
OMAR SHARIF
DOCTOR ZHIVAGO
in Panavision and Metrocolor
Au YORK seulement. Pas de sièges réservés. Laissez-passer non acceptés
Aux 3 cinémas Mats : merc., sam. et dim. à 2.15 — Soirée à 8.15
YORK 937-8978
TRANS CANADA EXIT 15
FAIRVIEW • VERSAILLES
PTE-CLAIRE 697-0370 352-0200

6 DERNIERES SEMAINES
THE SOUND OF MUSIC
JULIE ANDREWS
COLOR by DeLuxe
TOUS LES JOURS 2 H. 15 et 8 H. 15
LAISSEZ-PASSER NON ACCEPTES
SEVILLE 2155 STE-CATH. O. 932-1139
SEVILLE : Un film POUR TOUS — Enfants de tous âges admis en tout temps ! 12 ANS ET MOINS . . . 99c
La Direction de ce Cinéma N'ADMET en SOIREE que les enfants accompagnés d'un ADULTE.

5e SEMAINE
SHIRLEY MacLAINE
ALAN ARKIN
ROSSANO BRAZZI
MICHAEL CAINE
VITTORIO GASSMAN
PETER SELLERS
Woman Times Seven
COLOR
Horaire : 1.05, 3.10, 5.15, 7.20, 9.25. D.S.C. 9 p.m.
Cinema PLACE VILLE-MARIE 866-2644

23e SEMAINE
"BEST FILM OF 1966!"
Antonioni's BLOW-UP
COLOR
Vanessa Redgrave
Film principal : 12.10, 2.20, 4.30, 6.40, 8.50. Dernier programme complet à 8 h. 30
Cinema PLACE VILLE-MARIE 866-2644

7e semaine
JOHN WAYNE
ROBERT MITCHUM
IS THE GUNFIGHTER
IS THE SHERIFF
EL DORADO
TECHNICOLOR
HORAIRE : 10.00, 12.05, 2.20, 4.40, 6.55, 9.15, dernier spectacle à 9.00
STRAND 912 STE-CATH. O. 866-2774

DEMAIN
STEVE McQUEEN
KARL MALDEN
SUZANNE PLESHETTE
"NEVADA SMITH" COLOR
ALLEN • ROSSI
les PLUS DINGUES des AGENTS SECRETS
TECHNICOLOR
Dernier jour : "JERRY CHEZ LES CINOQUES" — "LIGNE ROUGE 7000"
GREENFIELD PARK
PLACE GREENFIELD PARK 671-6129

THÉATRE PIGGERY
NORTH HATLEY
(Autoroute des Cantons de l'Est Sortie 69)
"C'est maintenant qu'il faut boire"
comédie de GUY FOURNIER
Tous les soirs à 8.30 heures Relâche : dimanches et lundis. Sur semaine : étudiants $1.50. Billets en vente chez Ed. Archambault 500 est, rue Ste-Catherine Montréal.
North Hatley tél. (819) 842-2902
Dernières représentations

ENFIN OUVERT
La BOÎTE à CLÉMENCE
LE MONDE SONT DROLES
COMÉDIES MUSICALES
LA BOÎTE à CLÉMENCE
CHANSONS-MONOLOGUES
REVUES-CLÉMENCE
Revue musicale de
CLEMENCE DESROCHERS
Spectacles tous les soirs 9 h. et 11 h.
Dimanche : 9 h. seulement
Relâche le lundi
Rés. 878-4401 sauf ven. et sam.
438, PLACE JACQUES-CARTIER
VIEUX-MONTREAL

Claude Bessy grièvement blessée

PARIS (AFP) — L'état de santé de Claude Bessy est très sérieux, mais ses jours ne sont pas en danger, estiment les médecins qui soignent la danseuse étoile de l'Opéra de Paris, victime d'un accident de la route, à Figueras, en Espagne, non loin de la frontière française.

Restée cinq heures dans le coma, la danseuse souffre d'une fracture de la jambe gauche et de nombreuses autres fractures qui risquent de nécessiter une très longue réadaptation. Elle aurait également un poumon perforé.

L'accident s'est produit mercredi dernier vers deux heures du matin près de l'endroit où Claude Bessy passait des vacances.

La famille de la danseuse a décidé de la faire transporter par avion à Paris.

Claude Bessy est danseuse étoile de l'Opéra depuis onze ans. Elle est considérée comme l'une des meilleures danseuses classiques françaises. Elle a également interprété plusieurs films dont "L'invitation à la danse" avec Gene Kelly en 1956. Elle avait dansé Coppélia en juillet dernier devant le général de Gaulle.

Jacqueline Audry a terminé le découpage du "Lys de mer" qu'elle compte porter à l'écran, d'après l'oeuvre d'André Pieyre de Mandiargues, l'auteur de "La Motocyclette".

M. Hervé Belzile, C.A., président de l'Alliance Mutuelle-Vie, a été nommé, à titre de conseiller, membre du Comité exécutif du Conseil des arts de la région métropolitaine de Montréal. Il remplace M. Ferdinand Biondi qui devient membre du personnel administratif en tant qu'adjoint au président, M. Léon Lortie. Les autres membres du Comité exécutif sont le juge Philippe Ferland, 1er vice-président, M. John Pratt, 2e vice-président, et M. Lactance Roberge, trésorier. A l'administration, on trouve, outre M. Biondi, M. Charles Goulet, secrétaire, et Mme Gracia-R. Barré, adjointe au secrétaire.

Alain Delon demande le divorce

PARIS (AFP) — Le comédien Alain Delon a déposé au Palais de justice de Paris une requête en divorce contre sa femme Nathalie.

Alain Delon avait connu sa femme au cours du tournage de "La tulipe noire", en 1963, en Espagne, et l'avait épousée le 13 août 1964.

Le couple a un enfant, Anthony, âgé de près de trois ans.

Nathalie Delon, qui est une ancienne photographe, a fait ses débuts au cinéma, il y a deux mois, dans "Le samouraï", film de Jean-Pierre Melville, actuellement en cours de montage. Pour le générique du film, la jeune femme hésite entre deux noms : Nathalie Sand (par admiration pour George Sand) ou Nathalie Delon. Son nom de jeune fille est Francine Canovas.

Des facteurs biologiques motiveraient des criminels

Des facteurs biologiques peuvent faire naître des tendances criminelles chez les humains, a déclaré hier le professeur Henri Ellenberger, de l'Université de Montréal.

Parlant à l'occasion du 17ème Cours international de criminologie à l'Université de Montréal, le professeur Ellenberger a déclaré que trop peu d'études ont été faites de ces facteurs pour en arriver à des conclusions concrètes.

Cependant, nier l'importance des traits physiques et des substances venues de l'extérieur, comme l'alcool, constituerait une double injustice envers les criminels.

Le professeur Ellenberger a déclaré que les personnes touchées profondément par ces facteurs sont tenues à tort responsables de leurs actes comme des criminels ordinaires et qu'il est par conséquent impossible de les traiter efficacement

Le monde
SYNDICAL

Le mouvement syndical est mal préparé pour jouer un rôle dans la planification sociale et économique

— un syndicaliste anglais

par Jacques LAFRENIERE

Le mouvement syndical est encore loin de pouvoir prétendre être adéquatement préparé et équipé en termes de spécialisations, connaissances et attitudes pour jouer un rôle dans le développement social et économique.

C'est ce qu'a soutenu hier M. P. Rosenfeld, de la Fédération internationale des employés et des techniciens de Grande-Bretagne, devant les 200 délégués venus de 50 pays qui assistent à Montréal à la première conférence mondiale de la Confédération internationale des syndicats libres sur l'éducation dans le mouvement syndical.

Les générations passées et présentes de syndicalistes, a dit M. Rosenfeld, se sont inspirées dans leurs activités journalières d'une conception de la société où la justice sociale, la sécurité sociale et l'égalité des chances pour tous, ainsi que des salaires et des niveaux élevés sont devenus réalité.

"En outre, les syndicats font valoir leur droit de jouer un rôle positif et constructif en transformant leurs rêves en réalité. Ils revendiquent de pouvoir jouer un rôle dans les processus complexes qui conduisent aux décisions et actions dans le domaine de la réforme sociale et économique.

M. Rosenfeld s'est demandé dans quelle mesure le syndicalisme est disposé et équipé pour tirer le maximum de son nouveau rôle et des "énormes possibilités et responsabilités" qui se présentent à lui.

C'est alors qu'il a soutenu que le syndicalisme était loin de pouvoir prétendre d'être bien outillé. Le moyen d'y pallier selon lui consiste à pousser l'éducation syndicale pour enseigner aux syndicalistes les connaissances et les spécialisations essentielles que requièrent leurs nouvelles fonctions.

L'éducation doit aussi promouvoir, parmi les membres, la compréhension et l'appréciation des nouvelles responsabilités, car sans cet appui, "les mouvements syndicaux ne peuvent profiter au maximum des occasions".

Tout s'explique. Dans les pays industrialisés, a-t-il dit, les syndicats ont lutté âprement pour leur droit d'exister. "Dans ces luttes, l'Etat était — et est encore — aussi hostile que les employeurs. Dans de telles conditions, les syndicats sont devenus dans une très grande mesure des organisations défensives."

Dans les pays en voie de développement le problème est différent. Les syndicats y sont souvent dirigés par des hommes provenant de professions libérales ou de la classe moyenne "qui sont parfaitement conscients de l'importance d'un développement social et économique rapide".

L'Organisation internationale du travail, a rappelé le conférencier, a invité les syndicats à prendre une part plus active à la politique gouvernementale.

M. Rosenfeld a énuméré ensuite trois besoins principaux afin de bien définir l'objectif de l'éducation :

1—la nécessité de s'occuper de l'étude et de l'analyse de ce qu'implique, pour le mouvement syndical, le fait d'accepter des fonctions et des responsabilités nouvelles pour la planification sociale et économique ;

2—nécessité de fournir des facilités éducatives aptes à faciliter la formulation de politiques économiques et sociales valables et adéquates ;

3—nécessité de veiller à ce que les membres de la base participent d'une façon effective au processus d'élaboration d'une politique.

Les éducateurs syndicaux, ont, selon lui, une responsabilité considérable en ce qui concerne au moins quatre étapes qu'il considère comme essentielles pour la formulation d'une politique sociale et économique efficace: l'identification des problèmes économiques et sociaux; le rassemblement et la présentation d'informations de base et de statistiques; l'étude, la discussion et la consultation qui doivent précéder la formulation d'une politique adéquate et convenue et finalement, la formation et l'éducation des responsables syndicaux.

Au banquet offert hier soir aux délégués par la CISL, le vice-président du Congrès du travail du Canada, M. Joe Morris, a demandé aux syndicalistes de répandre de nouvelles idées dans leurs pays.

Un Vénézuélien réclame la participation syndicale à la vie économique

Un syndicaliste vénézuélien a réclamé hier devant la première conférence mondiale de la CISL sur l'éducation dans le mouvement syndical, une participation pleine et entière du syndicalisme à la vie sociale et économique de la nation.

M. Manuel Penalver, qui est chargé de presse de la Confédération vénézuélienne des travailleurs, avait préparé un discours qui a été lu par un membre de son organisation, M. Francisco Lopez Morales.

M. Penalver réclame que la participation soit significative pour les travailleurs, et qu'en conséquence, l'éducation ouvrière devrait avoir comme but de former des dirigeants pour les tâches qui les attendent.

L'assistance technique et économique pour l'éducation ouvrière devrait, selon lui, provenir des ressources des syndicats nationaux, mais également d'organisations syndicales sympathisantes en dehors du pays.

L'assistance de la part de gouvernements, d'universités, d'organismes internationaux, peut être acceptée pour autant que les principes de l'indépendance organique et l'autonomie de l'enseignement pour les syndicats soient respectés.

La Confédération internationale des syndicats libres groupe 63 millions de travailleurs dans 95 pays. Plus de 200 délégués venus de 50 pays participent aux travaux de la conférence qui a débuté le 16 et se terminera le 25. Les groupes de travail, au nombre de cinq, commencent aujourd'hui à présenter leurs rapports, qui serviront à orienter la CISL dans son programme d'éducation.

photo Robert Nadon, LA PRESSE

Grève dans une compagnie d'assurance

La 57e section du Syndicat international des employés professionnels et de bureau (FTQ) vient de déclencher, à Montréal, ce qui est une des premières grèves dans une compagnie d'assurance du Canada. Les 40 employés de bureau de la compagnie New Hampshire Insurance ont débrayé pour réclamer la signature d'une première convention collective. Un porte-parole syndical a dit qu'il est difficile de dire sur quels points les négociations ont buté, car il s'agit, a-t-il dit, de toute la convention. On a précisé que le salaire actuel de ces employés était de $50 par semaine. Il fallait donc améliorer ce point de même que certaines conditions de travail. Le bureau de la compagnie est situé au 27 ouest rue St-Jacques. Cette entreprise fait de l'assurance-automobile.

La navigation maritime ne semble pas être la principale industrie touchée par la grève des marins

"Nous ne sommes tout de même pas en train de pleurnicher dans nos mouchoirs de poche", a déclaré hier le président John McGiffin de l'Association canadienne des transporteurs maritimes, à la suite de la septième journée de grève des 5,400 marins des Grands Lacs et des côtes de l'Atlantique

Au moment où seuls quelques pétroliers et quatre navires en tournée dans l'Arctique demeurent en service malgré l'arrêt de travail, tout semble indiquer que la navigation maritime n'est pas la principale industrie touchée par la grève.

L'impact le plus considérable commence à se faire sentir sur les débardeurs, les officiers de marine et les préposés aux silos à grain qui ont dû être mis à pied parce que les employeurs ne peuvent plus leur fournir de travail.

Lors d'une entrevue, M. McGiffin a soutenu que la division du transport de fret avait subi des dommages irréparables mais que ce secteur ne constitue pas une importante partie des opérations.

"Les 22 compagnies touchées par la grève avaient acquis une avance considérable dans la livraison des minerais et du charbon avant le déclenchement de l'arrêt de travail, a dit le président de l'ACTM. De toute façon, les livraisons de blé son moins importantes cette année. Nous pouvons supporter une telle situation pour au moins jusqu'à la fin de la saison de navigation en décembre prochain."

M. McGiffin a par ailleurs qualifié de "déraisonnables" les revendications syndicales des marins et des officiers de marine concernant la semaine de travail de 40 heures, l'étalement des périodes de travail et la compensation du travail supplémentaire par de nouveaux congés.

Selon lui, le président du Syndicat international des marins du Canada, M. Leonard McLaughlin, "tente d'induire en erreur ses membres et l'opinion publique" en prétendant que la semaine de 40 heures est la véritable question qui oppose les marins aux armateurs.

Un autre dirigeant patronal, M. William Dunkerley, a soutenu que M. McLaughlin "avait officieusement admis en plusieurs occasions que la demande relative à la semaine de 40 heures n'était qu'un moyen de s'accaparer plus d'argent liquide"

"Les marins ne désirent pas obtenir plus de congés. Ils veulent plus d'argent sonnant au lieu des congés, M. McLaughlin l'a prétendu au cours des n ciations et devant la com sion (fédérale) de conciliatio a dit M. Dunkerley.

Invité à émettre son avis, McLaughlin a expliqué que marins souhaitent "à la plus d'argent et plus de gés"

"Nous demandons simp ment que le travail de fi semaine soit rémunéré au t double au lieu du taux et d et qu'en 1969, chaque marin tienne une journée de c par semaine

"Les compagnies tente dissimuler le fait qu'elles sent d'accorder à leurs t leurs ce que les autres ployeurs du Canada cons à donner."

Aucune nouvelle renc entre les armateurs et les rins n'est prévue.

Conséquene de la grève à Manicouagan-Outardes

D'autre part, les travaux construction de la gigantes centrale électrique de l'Hyd Québec Manicouagan - Outar pourraient être arrêtés d' cinq jours si la grève actuel des 5,400 marins des Gran Lacs et du St-Laurent se pou suivait, a déclaré hier un port parole de l'Hydro.

Il n'y a pas un seul communiste à la Compagnie des Jeunes Canadiens

— Le directeur Alan Clarke

par Jacques PIGEON

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — On a tenté de "griller" le directeur de la Compagnie des Jeunes Canadiens qui, pourtant, venait de demander que l'on laisse ses gens en paix.

Sans trop de succès, cependant. Non, a dit M. Alan Clarke, la CJC n'a pas été infiltrée par des communistes. En fait, la compagnie n'en compte pas un seul. J'en suis sûr.

Le jeune directeur répudiait ainsi les accusations qu'un quotidien anglophone de la métropole a portées hier contre la compagnie. Durant le long interrogatoire — c'est le mot qui convient — que des journalistes lui ont fait subir, il a gardé son calme même si quelques reporters s'étaient transformés en accusateurs.

Un journaliste a même comparé — peut-être à la blague — les volontaires aux gardes rouges chinois.

Si M. Clarke a convoqué cette conférence de presse, c'est pour démolir un compte rendu de la "Gazette". Un correspondant parlementaire de ce quotidien écrivait hier, en se basant sur un article signé d'un jeune volontaire de Victoria, que la compagnie pouvait très bien tomber entre les mains d'éléments extrémistes.

L'article du jeune Lynn Curtis ne parlait pas de communisme mais, dans un passage, il laissait entendre qu'il fallait s'attaquer au grand problème, celui de cette société bourgeoise pourrie. C'est le paragraphe qui a retenu l'attention.

Et qu'en pense le directeur ? Ce sont les idées personnelles de ce jeune homme et elles n'engagent pas la compagnie. Comme tous les autres, il est libre de s'exprimer. On ne prendra aucune sanction.

A Victoria, hier, le jeune Lynn Curtis (23 ans) a également nié être communiste ou avoir fait partie d'un mouvement communiste.

D'après M. Clarke, plusieurs jeunes soulèvent les questions fondamentales, et c'est normal.

Il n'y a pas que ces jeunes dans la Compagnie, a-t-il dit, mais il est normal que ces éléments y soient représentés. Bien plus, M. Clarke est d'avis que les objectifs cités par M. Curtis ne dérogent pas aux principes directeurs de la Compagnie.

Les radicaux, ceux qu'intéressent les problèmes fondamentaux de la société sont les bienvenus, a-t-il enchaîné. Nous ne voulons exclure aucun groupe de jeunes, à moins, bien entendu, que leurs buts soient contraires à notre démocratie.

L'article, publié dans la revue communisante SCAN a été écrit il y a environ un an. Il a été publié dans l'édition de janvier-février. Ce n'est que mardi qu'un journaliste l'a découvert.

Plusieurs ont voulu savoir pourquoi on n'imposait pas de tests de sécurité à ceux qui veulent se joindre à la compagnie. M. Clarke a expliqué que le processus d'embauche était long. Les entrevues avec les candidats durent plusieurs jours, et, a-t-il conclu, la décision de ne pas tenir ces "security test" a été prise en haut lieu.

On a également voulu savoir quels salaires ou bénéfices étaient offerts aux quelque 85 volontaires (ils seront plus de 200 bientôt). De $300 à $350 par mois, a dit M. Clarke.

Et est-il vrai que la Compagnie a procuré les services d'un avocat au jeune David Do Poe arrêté avec un groupe de "Hippies" à Toronto ? Oui, ré pond M. Clarke. Son travai veut qu'il soit avec ces jeunes.

En somme, M. Clarke émi l'opinion que les volontaires de la Compagnie sont libres de s'exprimer à condition qu'ils respectent le processus démocratique. Mais leurs propos ou écrits n'engagent pas la Compagnie

Dans les milieux responsables du gouvernement, on émet la même opinion et là, on n'a pas hésité à qualifier de ridicule et farfelue l'accusation selon laquelle la compagnie était infiltrée de communistes.

Un livre de Kierans sur l'unité nationale

par Gilles DAOUST

de notre bureau de Québec

QUEBEC — M. Eric Kierans, à son tour, a décidé de publier un livre. Le sujet : l'unité nationale canadienne.

L'ouvrage, dont le titre définitif n'a pas encore été choisi, sera prochainement publié aux éditions McClelland and Stuart.

La nouvelle a été confirmée hier au représentant de LA PRESSE par M. Kierans lui-même.

Le président de la Fédération libérale du Québec a signalé qu'il ne croyait pas que les délais d'impression permettront la publication de son ouvrage avant la fin du mois d'octobre, soit après le prochain congrès de la F.L.Q.

Il est évident que, les problèmes constitutionnels étant maintenant à l'ordre du jour du congrès libéral, les 14 et 15 octobre prochains, la parution du volume à une date antérieure aurait un certain impact sur les discussions au sein des libéraux.

Il n'est jamais impossible cependant, que des délais de publication soient raccourcis . . .

Quoiqu'il en soit, on ne manquera pas de s'interroger, surtout dans les milieux libéraux, sur les vues qu'aura à exprimer dans son ouvrage le président de la Fédération libérale du Québec.

Le livre, de l'aveu de l'auteur lui-même, traitera du problème de l'unité canadienne. On trouvera des chapitres sur les problèmes constitutionnels, la question des investissements étrangers au Canada, le nationalisme, l'avenir du pays, etc . . .

Le volume paraîtra en anglais et en français. M. Kierans y travaille depuis le début du mois de juillet. C'est là l'une des raisons pour lesquelles il fut souvent absent de l'Assemblée législative, au cours des dernières séances, et s'est tenu quelque peu à l'écart des événements qui ont entouré la visite du général de Gaulle au Canada.

Incidemment, à cause de la visite récente du président de la République française au Québec, le livre revêtira un intérêt particulier même si rien n'assure qu'un chapitre du volume sera consacré spécialement à ce sujet.

CE SOIR 7.30 et 9.40
LE 1er FILM de l'UNDERGROUND CINEMA
Le film que tout le monde attend ! L'OEIL SAUVAGE SUR LA DROGUE
Un film de SHIRLEY CLARKE
verdi

CINEMAS FAMOUS PLAYERS
CLIMATISES POUR VOTRE CONFORT !

Un film à voir !
JULIE ANDREWS IS "THOROUGHLY MODERN MILLIE" TECHNICOLOR
Featuring CAROL CHANNING
Matinées à 2 h. 15 p.m. Le soir à 8 h. 15. Guichet ouvert de 10 à 9 h. Le dim. de midi à 9 h.
ALOUETTE 318 STE-CATH. O. 861-2807
ALOUETTE : Un film POUR TOUS — Enfants de tous âges admis en tout temps ! 12 ANS ET MOINS ... 99c
La Direction de ce Cinéma N'ADMET en SOIREE que les enfants accompagnés d'un ADULTE.

PAUL SCOFIELD — Le meilleur film de l'année !
FRED ZINNEMANN'S A MAN FOR ALL SEASONS TECHNICOLOR
MATINEES Mercredi, Sam. et Dim. à 2 h. 30
SOIREES à 8 h. 30
Guichet ouvert de midi à 9 h.
SNOWDON 5225 DECARIE 482-1322

"UN DES PLUS BEAUX FILMS ENCORE REALISES !" — LIFE MAGAZINE
JULIE CHRISTIE OMAR SHARIF
DOCTOR ZHIVAGO in Panavision and Metrocolor
Au YORK seulement. Pas de sièges réservés. Laissez-passer non acceptés
Aux 3 cinémas Mats : merc., sam. et dim. à 2.15 — Soirée à 8.15
YORK 937-8978
TRANS CANADA EXIT 15
FAIRVIEW • VERSAILLES
PTE-CLAIRE 697-0370 352-0200

6 DERNIERES SEMAINES
THE SOUND OF MUSIC
JULIE ANDREWS COLOR by DeLuxe
TOUS LES JOURS 2 H. 15 et 8 H. 15
LAISSEZ-PASSER NON ACCEPTES
SEVILLE 2155 STE-CATH. O. 932-1139
SEVILLE : Un film POUR TOUS — Enfants de tous âges admis en tout temps ! 12 ANS ET MOINS ... 99c
La Direction de ce Cinéma N'ADMET en SOIREE que les enfants accompagnés d'un ADULTE.

5e SEMAINE
SHIRLEY MacLAINE
ALAN ARKIN ROSSANO BRAZZI MICHAEL CAINE VITTORIO GASSMAN PETER SELLERS
Woman Times Seven COLOR
Horaire : 1.05, 3.10, 5.15, 7.20, 9.25. D.S.C. 9 p.m.
Cinema PLACE VILLE-MARIE 866-2644

"BEST FILM OF 1966!"
23e SEMAINE
Antonioni's BLOW-UP COLOR
Vanessa Redgrave
Film principal : 12.10, 2.20, 4.30, 6.40, 8.50. Dernier programme complet à 8 h. 30
LE PETIT Cinema PLACE VILLE-MARIE 866-2644

7e semaine
JOHN WAYNE ROBERT MITCHUM
EL DORADO TECHNICOLOR
HORAIRE : 10.00, 12.05, 2.20, 4.40, 6.55, 9.15, dernier spectacle à 9.00
STRAND 912 STE-CATH. O. 866-2774

DEMAIN
STEVE McQUEEN KARL MALDEN SUZANNE PLESHETTE
"NEVADA SMITH" COLOR
plus
ALLEN-ROSSI Les PLUS DINGUES des AGENTS SECRETS
TECHNICOLOR
Dernier jour : "JERRY CHEZ LES CINOQUES" — "LIGNE ROUGE 7000"
GREENFIELD PARK PLACE GREENFIELD PARK 671-6129

THÉATRE PIGGERY NORTH HATLEY
(Autoroute des Cantons de l'Est Sortie 69)
"C'est maintenant qu'il faut boire"
comédie de GUY FOURNIER
Tous les soirs à 8:30 heures Relâche : dimanches et lundis. Sur semaine : étudiants $1.50. Billets en vente chez Ed. Archambault 500 est, rue Ste-Catherine Montréal.
North Hatley tél. (819) 842-2902
Dernières représentations

ENFIN OUVERT
La BOITE à CLÉMENCE
LE MONDE SONT DROLES
COMÉDIES MUSICALES
CHANSONS-MONOLOGUES REVUES-CLÉMENCE
Revue musicale de CLEMENCE DESROCHERS
Spectacles tous les soirs 9 h. et 11 h.
Dimanche : 9 h. seulement
Relâche le lundi
Rés. 878-4401 sauf ven. et sam.
438, PLACE JACQUES-CARTIER
VIEUX-MONTREAL

Pour 200 petits hommes, le camp des Lutins offre l'aventure du plein air

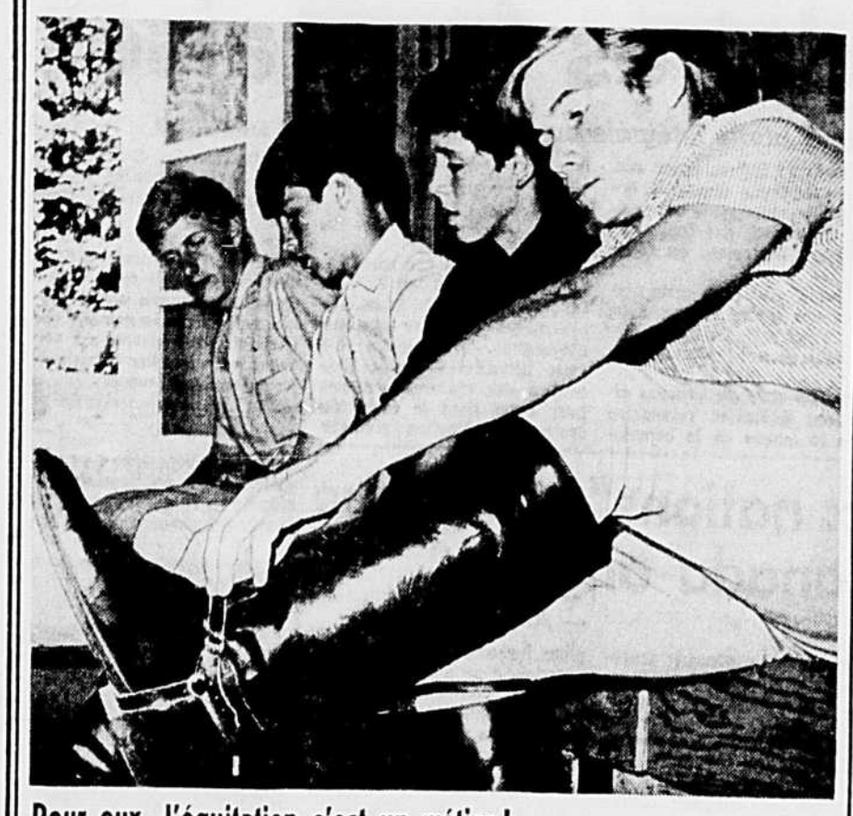

Pour eux, l'équitation c'est un métier !

Ils n'ont pas plus de 16 ans, pour eux, l'équitation c'est plus qu'un passe-temps. C'est un métier qui s'apprend. Et au camp des Lutins, à St-Emile, ils s'intéressent avec grand sérieux à leur tâche quotidienne.

par André TRUDELLE

A quelque 60 milles de Montréal, sur les bords du lac St-Patrick, à St-Emile, un petit monde formé de plus de 200 petits bonshommes anime les bois environnants de leurs installations, de leurs jeux, de leurs cris et de leurs chants. C'est le camp des Lutins.

Il porte bien son nom. Pour plus de 200 garçons de 7 à 14 ou 15 ans, c'est le paradis perdu qu'ils habitent de 4 à 8 semaines par an, et dont ils rêvent de 44 à 48 semaines par la suite.

Pour le jeune citadin, c'est la grande aventure. Il y a là le monde du sport (ou des jeux) sous toutes ses formes, en pleine nature. Toute la gamme des activités qu'un lac peut procurer : natation, rame, canotage. (30 chaloupes, 9 canots). Utilisation maximum des bois environnants, hébertisme, camping, tir à l'arc. "Une possibilité d'une trentaine d'activités sportives", résume le R.P. Michel Théroux, des Pères du St-Sacrement, grand responsable de ce Camp des Lutins.

Il a su s'entourer d'un personnel compétent de 65 à 70 personnes. Etudiants pour la plupart, agissant pour la période des vacances comme moniteurs. Plusieurs sont spécialisés.

"Nous cherchons à créer des petites familles de 35 à 40 enfants", nous explique avec ironie le père Théroux, homme affable, énergique, dont on devine la fougue et la joie de vivre. "Trois ou quatre moniteurs sont assignés à chaque groupe, plus pour jouer le rôle du père de famille que pour surveiller.

La chapelle, le réfectoire et la salle des spectacles sont les seuls lieux centralisés. Pour le reste, chaque groupe est indépendant. Les moniteurs sont responsables du programme de la journée."

Ce camp a été lancé en 1927, peu avant la fameuse crise économique dont nos parents nous ont tant parlé. Le père Lachapelle, professeur au collège l'Assomption, avait acheté un arpent de terre, sur le bord du Lac, pour la somme de $25.00. L'été, il faisait profiter de jeunes enfants peu fortunés des bienfaits de la campagne, grâce à la générosité d'anciens du collège ou de n'importe quelle autre âme charitable. Mais après la guerre, le père Lachapelle avait moins de temps à consacrer à son oeuvre et les RR. PP. du St-Sacrement ont pris la relève. La tâche a été confiée au père Michel Théroux, qui s'en acquitte avec honneur.

"Chaque année, dit-il, un peu comme les champignons, pousse ici et là sur le camp une nouvelle bâtisse. Si la demande devenait plus forte, en serions-nous à 35 enfants de plus ?"

Le terrain s'est lui-même agrandi à 105 acres.

On y compte une bonne douzaine de bâtisses. Sept ou huit abritent les groupes de 35 ou 40 enfants, une autre le personnel, puis, le réfectoire, la chapelle, les arts plastiques (quand il pleut) et une enfin pour le camp-école d'équitation.

Cette école d'équitation est l'une des spécialités du Camp des Lutins et vaudrait, à elle seule, tout un reportage.

Elle a été confiée à Gil Rémillard, sympathique étudiant en droit — il se spécialise en droit international — qui a toujours été intéressé par sa famille au dressage des chevaux.

Il n'est âgé que de 20 ans, a quitté le célibat il y a quelques mois. Il vient d'Ottawa. Il gagne ses cours et le coût de son hobby, les chevaux sauteurs, en enseignant l'équitation, et en travaillant comme reporter à temps partiel pour Radio-Canada dans la capitale fédérale. Depuis 3 ans, le camp des Lutins sert d'école d'apprentissage aux jeunes dresseurs. Gil a 8 élèves sous son autorité cette année.

Chacun a son cheval. Le soigne, l'entretient, le dresse.

"Au départ des chevaux, les enfants pleurent tellement ils s'y sont attachés", nous dit le professeur.

Les chevaux passent même avant les élèves. Le matin, dès 6 h. 45, les enfants se lèvent, se rendent vivement à l'écurie, font sortir leurs bêtes pour les dégourdir, puis procèdent à leur toilette, à leur déjeuner. Puis les apprentis dresseurs songent enfin à eux : le bain et le déjeuner. A 8 h. 30, ils reviennent à l'écurie pour le grand nettoyage. Une heure plus tard, les 8 bonshommes, de 12 à 16 ans, deviennent les instructeurs des groupes de 35 à 40 campeurs désireux d'apprendre les rudiments des sports équestres. Ces cours reprennent l'après-midi. Le soir, les apprentis reprennent leur rôle d'élève et écoutent leur professeur Gil Rémillard. Avant le coucher, ils visionnent des films sur le dressage.

"A cheval, on n'est jamais seul", dit Rémillard, qui, quand il parle de son hobby devient persuasif. "C'est une sensation unique que de commander à une masse vivante d'une demi-tonne ou plus que l'on domine du geste ou de la parole."

"Au camp d'équitation des Lutins, on cherche à former des instructeurs et on insiste surtout sur la sécurité. Depuis 3 ans que cette école a été lancée, aucun accident à déplorer.

Parents qui cherchez à récompenser vos enfants pour leurs succès scolaires, visitez, à l'occasion, le Camp des Lutins, à St-Emile-de-Montcalm, vos enfants vous en sauront gré.

photos Réal St-Jean, LA PRESSE

Les chevaux ne craignent pas de s'amuser dans l'eau

Les élèves de l'école d'équitation du Camp des Lutins sont devenus si familiers avec leurs chevaux que ces derniers n'hésitent pas à s'amuser dans le lac à la demande de leurs jeunes maitres. On dit que le bain est excellent pour les chevaux.

EN TRE NOUS

PAR MARCEL DESJARDINS

L'absence de cohésion nuit au hockey amateur

KINGSTON, Ont. — Ce qui fait le plus défaut au hockey amateur, c'est un esprit de cohésion pour coordonner les efforts de tous les intéressés à la promotion de ce sport.

Ayant exprimé cette opinion, Danny McLeod, directeur athlétique du Collège militaire royal de Kingston et directeur de l'Association sportive interuniversitaire canadienne, signale qu'il n'y a pas un seul autre sport au pays qui compte autant d'associations diverses ainsi reliées à lui. Le hockey est pratiqué dans toutes les parties du pays, les écoles, les collèges, les universités, les services armés, les parcs publics. Les associations de hockey sont multiples, les ligues innombrables.

Cet intérêt de tout ce monde pour notre jeu national comporte une obligation, non seulement de faire un travail de recherches élaborées sur le hockey, de créer de la littérature sur ce sport, de produire des films, mais de développer une philosophie du jeu, de faire en sorte d'exprimer sa juste valeur pour les jeunes.

Aujourd'hui, prétend-il, tout ce qui est dit et écrit à propos du hockey, est orienté vers les rangs professionnels. Ce n'est pas un reproche qu'il adresse à qui que ce soit. La ligue Nationale et les gens du hockey professionnel font un travail formidable pour bien renseigner ceux qui ont la mission d'informer le public. Ils font leur besogne.

Au lieu de les critiquer, le monde du hockey amateur devrait s'efforcer d'en faire autant, réaliser l'importance d'un public mis au courant de sa situation, de ses aspirations, même de ses problèmes. Il y aurait lieu d'engager du personnel à plein temps si la chose s'avère nécessaire. Qu'on cesse de critiquer le hockey professionnel et qu'on agisse.

Que le hockey amateur mène sa propre barque et préserve son autonomie, qu'il élimine toute ingérence de la part des professionnels.

Pourquoi ne pas apprendre aux jeunes qui s'adonnent au hockey que pour un qui atteint la ligue Nationale, des milliers d'autres échouent en cours de route. Aussi que ce n'est pas une raison valable parce qu'un jeune n'a pas été invité à un camp d'entrainement d'un club professionnel, qu'aucun dépisteur d'une équipe de la ligue Nationale ne lui a parlé, ne lui a parlé de son talent, fait miroiter la possibilité de devenir un jour un grand joueur qu'un jeune de 15 à 17 ans est justifié d'abandonner le hockey.

Le hockey reste une valeur même pour un jeune qui n'aurait plus d'espoir de passer aux rangs professionnels. C'est qu'il est un excellent exercice physique, qu'il aide à la formation d'un jeune homme, qu'il lui inculque un esprit de discipline, de détermination.

Le hockey amateur a besoin de plus de "leadership". Pendant la guerre et les années qui suivirent le grand conflit, il manquait d'hommes pour s'en occuper, mais aujourd'hui plus de professionnels, plus de gens du gouvernement devraient se pencher sur le hockey, chercher à le développer davantage. La chose peut se faire si l'on note les progrès réalisés par l'Union soviétique dans ce domaine au cours des vingt dernières années. Ces gens sont en train de nous rattraper.

La plus grande faiblesse de nos joueurs de hockey ? La méconnaissance des principes de base du sport qu'ils pratiquent. C'est ici que nous avons besoin de plus de livres sur ce sport afin de mieux le faire connaître de ceux qui l'enseignent, ceux qui le pratiquent et ceux qui espèrent s'y adonner. Il y a trop peu d'instructeurs, et trop d'entre eux ne cherchent que leur gloire personnelle en pensant qu'il faut que leurs clubs gagnent coûte que coûte.

Ces instructeurs se font dépisteurs, afin de recruter les meilleurs joueurs pour leurs clubs au lieu de se dépenser pour développer ceux qu'ils ont sous la main.

Leur seul rôle ne consiste pourtant pas à piloter simplement des équipes. Leur tâche primordiale est d'enseigner le hockey, ses secrets, sa théorie.

"Qu'on éduque les joueurs sur le hockey, les parents également de tous ces jeunes et même les spectateurs" ! de s'exclamer McLeod.

Personnellement, il est contre les bourses d'études. Pourquoi celles-cis, dit-il, quand on s'en va vers l'éducation gratuite?

"Je pense, au contraire, que le temps est venu d'abandonner tous ces moyens détournés pour aider nos athlètes. Nous voulons des jeunes pour nous représenter dans les compétitions internationales, que le gouvernement par l'intermédiaire du conseil consultatif de la santé et de l'aide au sport amateur leur verse une somme qui leur permettra de se développer dans ce domaine particulier. Je ne parle pas simplement des joueurs de notre équipe nationale de hockey mais des étoiles de tous les sports amateurs", ajoute-t-il.

Il y aurait lieu de faire un choix judicieux des meilleurs athlètes, les remplacer par d'autres quand il y en aura de meilleurs. Mais voir à dédommager en argent ces gens qu'on veut voir nous représenter dans les grandes compétitions. Nous cesserions ainsi toutes nos hypocrisies et puis en réalité nous ferions ce qui se fait dans d'autres pays comme l'URSS, la Suède et d'autres encore !"

photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Le meneur vérifie sa fiche

Sous le regard inquisiteur de John Costigan, de l'Association des golfeurs professionnels du Canada, section du Québec, le meneur Phil Giroux vérifie sa fiche. Elle indique 69 coups et lui vaut une priorité d'un coup à l'issue de la tournée initiale du tournoi des professionnels du Québec. A droite, Adrien Bigras, l'un des pré-favoris, semble un peu déçu. Il n'a pu faire mieux qu'un compte de 75 coups, trois au-dessus de la normale.

Championnat des pros du Québec

Phil Giroux prend les devants par un coup

par Jacques Barrette

Il y a belle lurette que tous les connaisseurs de golf prédisent que Philippe Giroux va bientôt remporter un tournoi majeur au Québec. Mais, à chaque fois, Giroux, le pro du club Cartierville, flanche vers la fin ou effectue un retour pas tout à fait suffisant pour rattraper le champion, comme ce fut le cas lors du récent Omnium du Québec, à Arvida.

Comme tout le monde, l'on attend encore une belle victoire de Phil Giroux. Toutefois, s'il continue à jouer comme il l'a fait hier, au club de golf Municipal de Montréal, l'attente ne sera pas longue, car il va remporter le championnat des golfeurs professionnels du Québec. En effet, Phil a enregistré un compte de 69 coups, trois sous le normale du parcours où eut lieu l'Omnium du Canada, le mois dernier. Cette brillante performance lui a procuré une priorité d'un coup sur Norman Doyle, l'adjoint professionnel de Jack Bissegger, à la Vallée du Richelieu, à l'issue de la 1ère ronde de ce tournoi.

Giroux a joué merveilleusement bien, hier. Il a atteint 17 des 18 verts en coups réglementaires, ne manquant le 9e vert qu'à cause d'une mauvaise sélection de fer pour l'approche. Il a utilisé un fer-7 et il aurait dû jouer un fer-8.

Le pro de Cartierville est parti en avant dès les premiers moments de ce tournoi commandité par la brasserie O'Keefe. Il a obtenu un birdie au trou initial, grâce à deux potts sur ce trou de 500 verges, dont il a atteint le vert en deux coups. Puis, des birdies aux 6e, où il a calé un pott de 40 pieds, et au 7e, où il en a réussi un de 15 pieds, l'ont placé à trois sous la normale, sur un pied d'égalité avec Adrien Bigras.

Contrairement à ce dernier, Giroux a continué à se distinguer en dépit de bogeys aux 8e et 14e trous où il a pris trois coups roulés à chaque vert. Il a effacé ces deux faux pas par des birdies aux 13e et 16 trous. Au premier, il a calé un pott de 20 pieds et au second, de 2 pieds.

Un pressentiment

Même s'il n'a jamais remporté une victoire importante au Québec, Phil ne manque pas de confiance en lui-même. Après sa belle ronde, il a prédit aux journalistes : "Je vais vous livrer un petit secret. Mes prochains comptes seront de 70 et de 68, ce qui me donnera un total de 207 coups, neuf sous le par. Avec celui-ci, je l'emporterai par la marge de six coups."

Evidemment, Giroux, en faisant ces prédictions, badinait. Mais cette plaisanterie était le reflet de son état d'âme. C'était peut-être même un pressentiment de sa première victoire d'importance. Auparavant, il avait mérité, en 1967, un triomphe un tournoi propresse O'Keefe, au club Wentworth, et, en 1966, un gain à l'omnium du printemps, à Beloeil.

Pendant que Giroux jouait brillamment, l'un de ses compagnons de jeu, Adrien Bigras, a "cassé" sur le deuxième neuf en jouant 41 coups après avoir joué le premier en 34 bogeys aux 10e, 11e, 13e, 16e et bogeys aux 10e, 11, 23e, 16e et 18e trous ont affligé Bigras,

Voir GIROUX en page 27

LOCATION D'AUTOS
LES PRIX LES PLUS BAS
$5 par jour — 5¢ par mille
TAUX à la SEMAINE et MOIS
SPECIAL pour WEEK-END
$9.95 et plus — 5¢ le mille
du VENDREDI 5 hrs P.M.
au LUNDI 9 hrs A.M.
BELAIR RENTAL SERVICE LTÉE
1169, AV. BERNARD OUEST
277-1134
ACME RENT-A-CAR
6245, CÔTE-DE-LIESSE
636-0033

Stan Horne quittera Islesmere

(par J. B.) Stan Horne qui, pendant 29 ans, a été professionnel du club de golf Islesmere, quittera ce club prochainement pour aller tenter sa chance dans une entreprise de golf, dont il sera l'un des copropriétaires.

En effet, Horne sera le gérant et le professionnel du nouveau club de golf "style exécutif" qui sera bientôt construit sur l'île des Soeurs, en banlieue de Montréal. Ce parcours, qui mesurera 4,700 verges et aura neuf trous à normale-3 et neuf, à normale-4, sera aménagé par la Metropolitan Structures of Canada Ltd. Les travaux débuteront bientôt et seront terminés au mois de juin 1968.

Le but d'un tel club de golf est de permettre aux amateurs de golf de parcourir les 18 trous en environ trois heures, car le parcours sera moins long qu'un conventionnel. Le tracé a été conçu par Howard Watson, un célèbre architecte de parcours de golf. Les trous à normale-3 varieront entre 120 et 190 verges et ceux à normale-4, entre 300 et 400 verges.

Il est possible que Horne ne quitte pas le club Islesmere avant la fin de la saison 1968, mais cette décision sera celle du bureau de direction de ce club de Ste-Dorothée.

Déjà, une foule de professionnels du Québec ont fait application pour le poste.

Au Québec, 400 trous d'un coup réussis chaque année

(par J. B.) — **Luc Brien**, le titulaire du championnat des professionnels du Québec en 1966, quittera le célibat au début de décembre. Luc, le pro du club Pinegrove, épousera Denise Fournier. Félicitations aux futurs époux !... **Jacques Richer**, l'un des 110 canotiers qui ont fait le trajet entre Rouyn et Montréal (650 milles en 26 jours) en canots, était un spectateur intéressé au Municipal, hier. La raison: il est le beau-frère de **Raymond Périard**, le pro du Seignory Club... **Yvon Bonin**, gérant des promotions des ventes et des relations publiques de la brasserie O'Keefe, a dévoilé que 400 trous d'un coup sont enregistrés au Québec chaque année. Il doit le savoir puisque sa compagnie offre un trophée à chaque golfeur "chanceux"... **Jean-Guy Gendron**, le pro du Bic, continuera sa carrière de hockeyeur professionnel, l'hiver prochain. "J'ai reçu mon contrat des Flyers de Philadelphie, l'une des six nouvelles équipes de la ligue Nationale. Si je ne me mérite pas un poste avec les Flyers, j'irai jouer avec les As de Quebec, de la ligue Américaine. Je m'attends à jouer à Québec, encore la saison prochaine", de confier Gendron, l'un des participants au Municipal... **Jack Bissegger**, le pro de la Vallée du Richelieu, n'est pas satisfait de son jeu. Il prétend qu'il ne frappe bien que son bois-1. Evidemment, les affaires sont excellentes à la Vallée du Richelieu et Bissegger ne se plaint pas. Bien au contraire!

Parfois, le V.O. semble encore meilleur
...aujourd'hui, par exemple!
Joseph E. Seagram & Sons Limited
Montreal, Canada

CKAC/73
de 9.00 à MIDI

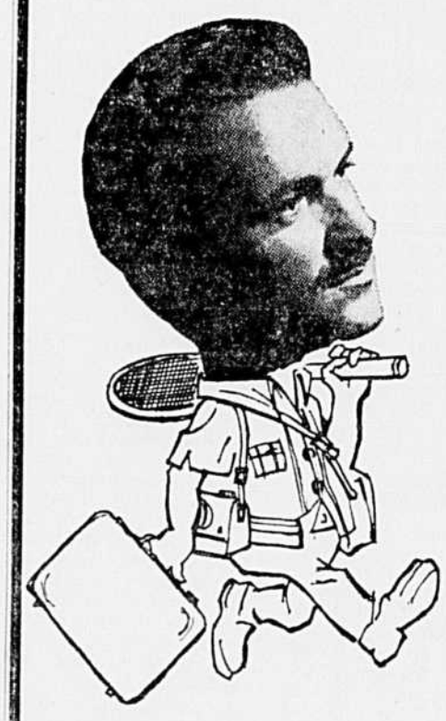

VIVE LES VACANCES
avec
GASTON BLAIS
CKAC/73 AU CADRAN de 9.00 à MIDI

Valleyfield gagne à Drummondville

Un but de Frank Benedict, son troisième du match, à 15:05 du dernier engagement, a permis aux braves de Valleyfield de vaincre les Athlétiques, 9-8, hier, à Drummondville.

Ce triomphe permettait aux braves de prendre les devants 3-2, dans la demi-finale "A" de la Ligue de Crosse du Québec, et ils auront l'occasion de mettre fin à la série dès dimanche, à 20 h., à Valleyfield. On sait que le vainqueur affrontera les Olympiques de Sherbrooke en finale.

Guy Desautels, obtenu des Cougars de Montréal vers la fin du calendrier régulier, a également réussi un truc du chapeau pour les vainqueurs. Alain Paquette, avec deux buts, et Mike Benedict, avec un, ont complété le pointage.

Maximilien Goudreau et Pierre Hénaire ont surtout brillé pour les perdants, avec deux buts. Rod Hebert, Raymond Fortin, Michel Blanchardet André Lagueux ont également fait scintiller la lumière rouge pour les perdants.

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

ARSENAULT (Lionel) — A Pointe-St-Charles, le 2[illegible] août 1967, à l'âge de 47 ans, est décédé Lionel Arsenault, marguillier, ex-grand chevalier de l'ordre des Chevaliers de Colomb, conseil Pointe-St-Charles, membre du 4e degré, assemblée Dollard, époux de Thérèse Primeau, demeurant 2660, rue St-Charles. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

L. Thériault Inc.,
1270, rue Laprairie,

à 9 hrs 15, pour se rendre à l'église St-Charles, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUDETTE (Albert) — A Montréal, le 23 août 1967, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Albert Audette, époux de Fernande Marineau, demeurant à 1629 Viau. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

T. Sansregret Ltée,
3198, rue Ontario est,

pour se rendre à l'église St-Clément de Viauville, où le service sera célébré à 11 hrs 15, et de là au cimetière de Farnham, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARRE (Louise) — A l'hôpital Notre-Dame de Montréal, le 22 août 1967, à l'âge de 58 ans, est décédée Louise Quenneville, épouse de Henri Barré. Elle laisse deux filles, Josette, Francine (Mme Jean Bergeron), deux petits fils, Philippe et Yves. Ses frères, Fernand, René et Jean Quenneville, ses soeurs Simonne (Mme Jacques Girouard), Lucille (Mme Paul Bonhomme). Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partir des salons

J. R. Desiauriers Ltée
5650 chemin Côte-des-Neiges

à 8 h. 40 pour se rendre à l'église Ste-Madeleine d'Outremont où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Dons à la Société Canadienne du Cancer.

BEAUCHEMIN (Jeannine) — A l'hôpital de Verdun, le 24 août 1967, à l'âge de 33 ans, est décédée Jeannine Trudeau, épouse de Georges Beauchemin, demeurant au 100, rang des 24, Beloeil, fille de Alcide Trudeau et de feu Fébronie Gatien. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Maurice Demers,
881, rue Mgr-Laval, à Beloeil,

à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Ste-Maria-Goretti où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Beloeil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEDARD (Joséphine) — A St-Jean, le 22 août 1967, à l'âge de 93 ans et 9 mois, est décédée Mme Tom Ambroise Bédard, née Joséphine Boulais, autrefois de Sabrevois. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

LeSieur et Frères,
114 rue St-Jacques, St-Jean,

à 2 hrs pour se rendre à l'église Ste-Anne de Sabrevois, où le service sera célébré à 2 hrs 30 et de là au cimetière paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELANGER (Arthur) — A Laval, le 24 août 1967, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Arthur Bélanger, époux d'Albertine Lorrain, demeurant à 393, 13e rue, Laval-des-Rapides. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Giroux & Fils Inc.,
400, rue Henri-Bourassa est,

à 11 h. 30, pour se rendre à l'église Ste-Claude où le service sera célébré à midi, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHER (Joseph-Napoléon) — A Montréal, le 24 août 1967, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Joseph Napoléon Boucher, époux en 1ères noces de feu Emma Tremblay, et en 2èmes noces d'Alphonsine Leclair, demeurant 1727 Liebert, autrefois 2020 rue Champlain. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
1385, rue Ontario est

à 9 hrs 50 pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BROUILLARD (Marthe) — A Vaudreuil, le 24 août 1967, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Edouard Brouillard, née Marthe Bélisle, demeurant au 234 St-Joseph, Dorion. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, Huguette (Mme Hubert Ranger), Claudette (Mme Fernand Monast), Micheline (Mme William Reid), ses fils Roland, époux de Pierrette Bourdon, Gilles, maire de Vaudreuil, époux de Jeannine Charette, Jeannin, époux de Georgette Daoust, Jean-Réal, époux de Rachel Leroux, Marcel, journaliste, époux de Pauline Viola, Robert, époux de Lilianne Poirier, Paul, époux de Gisèle Therrien, Jacques, époux de Lise Cadieux. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Castonguay et Fils,
28, rue St-Michel, Vaudreuil

à 10 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de Vaudreuil où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de Ste-Justine de Newton, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRIZARD (Cléophas) — A Montréal, le 23 août 1967, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Cléophas Brizard, époux de feu Rosia Beaucage, autrefois de St-Cuthbert, comté Berthier. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-Paul Marchand,
4223, rue Papineau,

à 9 h. 30, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Cuthbert, où le service sera célébré à 11 hres, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAVAIOLA (Concetta) — A Montréal, le 23 août 1967, à l'âge de 93 ans, est décédée Mme veuve Carlo Cavaiola, née Concetta Del Rosa, mère de Mme Teotosio Sirignano. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Granato Enrg.,
292, rue Jean-Talon est

pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense où le service sera célébré à 1 hre et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Marcel Brière
SPECIALISTE-GRAVEUR
Travail machine garanti
Bas prix
Pas d'intermédiaire.
11707 Pelletier
Montréal-Nord
324-2186

CHAGNON (Philibert) — A Montréal, le 22 août 1967, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Philibert Chagnon, époux de Emilia Tellier, demeurant au 4125 rue Hôtel-de-Ville. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Georges Godin Enrg.,
528, rue Rachel Est

pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 8 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLARK (Lucien) — A Montréal, le 23 août 1967, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Lucien Clark, époux de Rosa Lachance, demeurant au 7307 rue Bordeaux. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la

Société Coopérative de
Frais Funéraires et
Urgel Bourgie Ltée,
2231 est, rue Jean-Talon,

à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Barthélemy, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLOUTIER (Gérard, Aurèle) — A Montréal-Nord, le 24 août 1967, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Gérard Aurèle Cloutier, demeurant au 11,262 Fellerier, Montréal-Nord. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Giroux & Fils Inc.,
11,130 boul. Pie-IX

à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-Marie-Strombi où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUSSAULT (Gertrude) — A Montréal, le 22 août 1967, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme veuve Michel Dussault, née Gertrude Brien, demeurant rue de Lorimier, autrefois de la rue Dorion. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Bonnier, Duclos, Bonnier,
3503, rue Papineau,

à 10 hrs, pour se rendre à l'église Ste-Marguerite-Marie, où le service sera célébré à 10 hrs 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FITZMORRIS (Grace) — A Montréal, le 23 août 1967, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme James Fitzmorris, née Grace Dignan, demeurant 8666, 14e avenue, St-Michel. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Giroux & Fils Inc.
8880, boul. St-Michel

pour se rendre à l'église Ste-Lucie, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FLUET (Amarilda) — A Montréal, le 23 août 1967 est décédée Mlle Amarilda Fluet, (belle-soeur de M. Léo Doyle), demeurant au 1609 rue St-André. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Victor Dubois Enrg.,
1750, rue Amherst,

à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Catherine, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOURNIER (Hildège) — A Montréal, le 22 août 1967, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Hildège Fournier, époux de feu Marie L. Landry, demeurant 5582, 3e avenue, Rosemont. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

L. Thériault Inc.,
512, rue de l'Eglise, Verdun,

à 10 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Charles, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière de St-Zotique, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Fabiola) — A Montréal, le 23 août 1967, à l'âge de 83 ans, est décédée Fabiola Dagenais, autrefois de St-Léonard-de-Port-Maurice, épouse en 1ères noces de feu Philias Gagnon, et en 2èmes noces de feu Joseph Gagnon, mère d'Emilien, époux d'Ida Gaudry, Gertrude, épouse de l'honorable J. Oller Renaud. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. A. Gulbault Inc.,
5339, 11e avenue Rosemont,

à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de St-Léonard-de-Port-Maurice, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Théophida) — A Montréal, le 23 août 967, à l'âge de 91 ans, est décédée Mme veuve Edouard Gauthier, née Théophida Bourbonnais, et mère de Mme Arsene Fortier (May), Marcel, Mme Jess Deveaux (Rachel), demeurant 5037, rue St-Denis. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-S. Vallée Ltée
1111, rue Laurier ouest

à 9 hrs, pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GENDRON (Emma) — A l'hôpital Ste-Croix, le 23 août 1967, à l'âge de 85 ans, est décédée Mme J.-H. Gendron, née Emma Bachamp. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Daniel Vachon,
211 rue Lindsay,
Drummondville,

pour se rendre à l'église St-Frédéric où le service sera célébré à 2 h. 30 et de là au cimetière de la rue Marchand, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERMAIN (Diana) — A Verdun, le 23 août 1967 à l'âge de 78 ans, est décédée Mme Cyrille Germain, née Diana Venne, mère de Mme C. Barbeau (Jeanne), Eugène, Mme L. Blanchette (Laurette), Juliette, Roméo, Mme R. Tremblay (Eva), Marcel, René, Lucien, André, Marguerite, demeurant 20 rue Galt. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

L. Thériault Inc.,
512, rue de l'Eglise,

à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GODIN (Willie) — A Montréal, le 24 août 1967, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Willie Godin, époux de feu Majorie Roy, demeurant au 2094 St-Hubert. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

A. Savaria Ltée,
8078, rue Drolet angle Jarry

à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOULET (Marguerite) — A Montréal, le 24 août 1967, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme veuve Raymond Goulet, née Marguerite Laurendeau. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

T. Sansregret Ltée,
4419, rue Beaubien est,

pour se rendre à l'église St-Jean-Marie-Vianney, où le service sera célébré à midi, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRAVEL (Napoléon "Paul") — A Montréal, le 23 août 1967, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Napoléon "Paul" Gravel, époux de Berthe Racicot, demeurant 1475 rue Springland. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
6259, boul. Monk

à 8.45 hrs pour se rendre à l'église Coeur-Immaculée-de-Marie, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABELLE (Jean-Paul) — A Old Orchard, le 21 août 1967, à l'âge de 44 ans, est décédé M. Jean-Paul Labelle, époux de Judith Paris, 9965 Durham. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
400, rue Henri-Bourassa est,

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Charles-Garnier, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Arthabaska, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACASSE (Roland) — A Pont-Viau, le 23 août 1967, à l'âge de 23 ans, est décédé M. Roland Lacasse, époux de Micheline Jolicoeur, demeurant 215A, rue St-Luc, Laval-des-Rapides. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. C. Filiatreault,
24, rue St-Florent, Pont-Viau

à 3 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Claude de Laval-des-Rapides, où le service sera célébré à 4 hrs et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACOMBE (Aurore) — A Montréal, le 23 août 1967, à l'âge de 78 ans, 9 mois, est décédée Mme veuve Damase Lacombe, née Aurore Rousseau, demeurant 7407 de Gaspé. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée & Société
Coopérative de Frais Funéraires
7384, rue St-Denis

à 8 h. 15, pour se rendre à l'église Ste-Cécile, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANDREVILLE (Angélina) — A Montréal, le 24 août 1967, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme Arsène Landreville, née Angélina Desjardins, demeurant au 2243 rue Coupal. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. H. Benoit,
2102, rue Fullum

à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Eusebe-de-Verceil où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANDRY (J. Alphonse) — A Trois-Pistoles, le 22 août 1967 à l'âge de 76 ans, est décédé M. J. Alphonse Landry, époux de feu Lucienne Langlais. Il laisse dans le deuil son fils Henri, p.m.e., ses filles Isabelle (Mme Claude Dostie), de Montréal, Marthe de Trois-Pistoles, Angèle (Mme Pierre Day) de Longueuil. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Roger Rioux,

à 1 hr 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, Trois-Pistoles, où le service sera célébré à 2 hrs, et de là au cimetière de Lac-au-Saumons, comté Matapédia, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECHASSEUR (Napoléon) — A St-Laurent, le 23 août 1967, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Napoléon Lechasseur, époux de feu Willelmine Turgeon; laisse son fils Lucien, 2 petits-enfants Robert et Michel, sa belle-fille Lise. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. R. Deslauriers Ltée,
790, boul. Ste-Croix,

pour se rendre à l'église St-Sixte, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECOUTEUR (Georges) — A Montréal, le 22 août 1967, à l'âge de 30 ans, est décédé Georges Lecouteur, époux de Mariette Paquette. Il laisse dans le deuil, outre sa mère Mme Abraham Lecouteur, 2 filles Francine et Lise, 3 frères Abraham, Valmont, Paul, 2 soeurs Mme Aimé Bujold (Georgette), Mme Léopold Hamann (Maria). Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. R. Deslauriers, Ltée,
5650, chemin Côte-des-Neiges,

à 8 h. 50, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (J.-Camille) — A St-Eustache, le 24 août 1967, à l'âge de 79 ans, est décédé J.-Camille Lefebvre, époux en premières noces de feu Sarah Beauchamp et en deuxièmes noces de Lucile Prévost, demeurant au 173 rue Debellefeuille, St-Eustache, père de Gérard, Madeleine (Mme Georges Proulx), Bernard, de Montréal, Gabriel, de Maniwaki. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alban Mallette et Fils,
146 rue St-Louis, St-Eustache,

pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFRANÇOIS (Joseph-Arthur) — A Montréal, le 23 août 1967, à l'âge de 69 ans, est décédé Joseph-Arthur Lefrançois, époux en 1ères noces de Thérèse Loubert, et en 2èmes noces de Lina Martin. La dépouille mortelle est exposée jusqu'à 10 heures, jeudi le 24, à la résidence funéraire Magnus Poirier Inc., 6520, rue St-Denis, et sera exposé vendredi le 25 à 1 heure, au salons Sirois, de Matane.

LE PETITCORPS (Pierre) — A Montréal, le 25 août 1967, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Pierre Le Petitcorps, époux de Marie-Ange Forgues, demeurant rue Davidson. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons

E. Rajotte
3635, rue Hochelaga

pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FLEURISTE
A. Jules d'Alcantara Inc.
526-5955
3033 e. SHERBROOKE

LERICHE (Albertine) — A Montréal, le 24 août 1967, à l'âge de 90 ans, est décédée Mlle Albertine Leriche, demeurant à 1440 Dufresne. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-A. Gauthier Enrg.,
2521 est, rue Ste-Catherine,

à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul de Montréal où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LYNCH (Mathieu) — A Montréal, le 23 août 1967, à l'âge de 70 ans, est décédé Mathieu Lynch, époux de feu Agathe Viau. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. A. Guilbault Inc.,
5359, 11e avenue, Rosemont,

à 10 h. 45, pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 11 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assiste rsans autre invitation.

MIRAGLIA (Joseph) — A Montréal, le 22 août 1967, à l'âge de 66 ans, est décédé Joseph Miraglia, representant de la maison Lamer et Côté, Compagnie Ltée, et ex-vice-président de la maison Cassidy et Maillard Ltée, époux de Blanche Mercier, demeurant 6369, Lacordaire. Outre son épouse, il laisse ses soeurs Mme Jean Rodi (Rosine), Mme veuve Tullio Varalta (Agnès), Mme Paul Parisi (Antoinette), ses frères Antoine et Albert, président de Bertolli Canada Ltée, ainsi que de nombreux neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. S. Vallée Ltée,
6821, rue St-Hubert,

à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Bonaventure, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PLOURDE (Jean-Baptiste) — A St-Jean, le 24 août 1967, à l'âge de 77 ans, est décédé Jean-Baptiste Plourde, époux en 2èmes noces de Marie-Jeanne Legros, demeurant au 459 Laurier, St-Jean. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons

LeSieur et Frères Ltée,
406, rue Laurier

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-Auxiliatrice où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de St-Jean, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RANDELL (Cecil) — Subitement à sa résidence d'été, à Noyan, le 23 août 1967, à l'âge de 60 ans, est décédé le Révérend Cecil Randell, époux de Violette Bennett Bannister, demeurant à 1984 Bourgogne, Chambly. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi partira des salons

Y. Desnoyers
20, rue des Carrières, Chambly

pour se rendre à l'église St. Stephens, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, faire dons à la paroisse St-Stephens ou à la fabrique.

RAPATEL (Paul-Emile) — A Montréal, le 23 août 1967, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Paul-Emile Rapatel, pensionnaire de la Commission de Transport de Montréal, époux de Jeanne Blanchard, demeurant au 5768, 14e Ave, Rosemont. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Bonnier, Duclos, Bonnier,
3503, rue Papineau

à 3 h. 30 pour se rendre à l'église St-François-Solano où le service sera célébré à 4 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-PIERRE (Cécile) — A St-Léonard, le 23 août 1967, à l'âge de 43 ans, est décédée Mme Marcel St-Pierre, née Cécile Cadieux, demeurant à 8137 Viau à St-Léonard. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
745, rue Cremazie est,

à 7 hres 30, pour se rendre à l'église St-Eusèbe, où le service sera célébré à 8 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAUVE (Maurice) — A Montréal, le 24 août 1967, à l'âge de 63 ans, est décédé Maurice Sauvé, époux d'Elsie Robidoux, demeurant 5835 Waverly, père de Luc, Pierre et Gilles. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-S. Vallée Ltée
1111, rue Laurier ouest

pour se rendre à l'église St-Georges, où le service sera célébré à et de là au cimetière de Ste-Scholastique, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY (Armand) — A Montréal, le 24 août 1967, à l'âge de 49 ans, est décédé M. Armand Tremblay, époux de C. Lesieur, frère de Mme Julien Pronovost (Yvette), Jacques, Mme Raynald Labrosse (Renée), Mme Jean Quenneville (Thérèse). Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon

à 10 h. 45, pour se rendre à l'église St-Barthélemy, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY (Georges) — A Montréal, le 21 août 1967, à l'âge de 48 ans, est décédé Georges Tremblay, époux de Marguerite Dumont, père de Georges, Mme Gilles Dubois (Thérèse), Serge et Jacques. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Roland Bisson Inc.,
1415 est, rue Fleury,

à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église des Saints-Martyrs-Canadiens où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TURNER (Gilbert) — 9 Montréal, après une longue maladie, le 23 août 1967, à l'âge de 71 ans est décédé M. Gilbert Turner, époux de Stella Maude Simpson, père de Nancy (Mme K. McCarthy) et de Norma de Toronto. Il laisse également 3 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi, le 26 courant, à 10 h. a.m. à la chapelle funéraire.

D. A. Collins,
5610 ouest, Sherbrooke

et de là au cimetière de Louiseville, Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autres invitation.

Naissance

ASHDOWN — A Montréal, le 23 août 1967, à l'hôpital Royal Victoria, M. et Mme David Ashdown sont heureux d'annoncer la naissance d'une petite fille. La mère et l'enfant se portent bien.

Messe anniversaire

TOUPIN (Flore) — A l'église St-Sixte, le 26 août, à 5 heures, sera chantée une messe 2e anniversaire pour le repos de l'âme de Mme Flore Toupin. Recommandée par ses filles.

Remerciements

GRAVEL (Aimé) — La famille Gravel remercie sincèrement les personnes qui ont bien voulu lui témoigner des marques de sympathies à l'occasion de la mort de M. Aimé Gravel. Les personnes ayant omis de s'enregistrer ou de laisser leur adresse sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

MONUMENTS DIFFERENTS ET EXCLUSIFS !

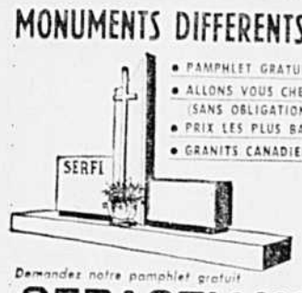

• PAMPHLET GRATUIT
• ALLONS VOUS CHERCHER
(SANS OBLIGATION DE VOTRE PART)
• PRIX LES PLUS BAS
• GRANITS CANADIENS, AMERICAINS, EUROPEENS

Demandez notre pamphlet gratuit
SEBASTIANO Fiello
Terrains des monuments : 6811 est, Sherbrooke
Artiste-sculpteur
Bureau : 6776 est, Sherbrooke 259-6917
(près du cimetière de l'Est)
Ouvert tous les soirs jusqu'à 8 h. ; samedi et dimanche jusqu'à 8 h.

Saisie de 30 autos volées

Une trentaine d'autos volées depuis quelques mois dans la métropole et la banlieue, viennent d'être retrouvées par les limiers de l'Escouade des vols d'autos de la Sûreté provinciale du Québec.

Le sergent Albert Brien a relaté en effet à l'inspecteur-chef Paul Gagnon que ses hommes ont découvert une quinzaine de ces véhicules dans la région de la Beauce et le reste dans la métropole ainsi qu'à Mont-Laurier, Saint-Jérôme, Anjou, St-Michel, et autres endroits.

L'enquête a débuté il y a quelques semaines au cours d'une perquisition de routine dans un garage de Lac-Mégantic.

De fil en aiguille, les limiers ont eu vent de plusieurs vols semblables et à raison d'un ou de deux par jour, ont graduellement retrouvé une partie des véhicules volés.

Il se peut que d'ici une dizaine de jours on porte des accusations contre une ou plusieurs personnes et que d'autres autos soient retrouvées.

Indemnité de $100,000

Une fillette de huit ans qui est devenue paraplégique et dont la vision a été diminuée, à la suite d'un accident de la route a obtenu la somme de $100,000, à titre d'indemnité.

Le juge Paul-Emile Côté, de la Cour supérieure, accorde cette indemnité à M. René Leblanc, qui agissait comme tuteur de sa fille Madeleine.

D'autre part, M. Leblanc obtient une somme additionnelle de $25,500 pour les dépenses qu'il a encourues. Madeleine Leblanc avait été heurtée par une automobile, en mars 1965, alors qu'elle était à bicyclette, en compagnie de sa soeur, chemin Herron.

Le juge Côté estime que la fille du réclamant a subi une perte de capacité d'environ 85 pour cent. La fillette devra désormais se transporter dans une chaise roulante alors que, d'autre part, sa vue a été diminuée par suite des blessures qu'elle a subies à la tête.

Les défendeurs étaient M. William Aird qui conduisait un véhicule de Tilden-Rent-a-Car et Pinkersons of Canada Ltd.

M. Aird avait loué le véhicule de la compagnie Tilden et conduisait pour le compte de l'autre défenderesse.

Le juge Côté en est venu à la conclusion que Aird qui allait à 30 milles à l'heure, aurait dû ralentir ou arrêter complètement par suite de la faible visibilité que causait son parebrise qui n'avait pas été nettoyé.

Il rejette le motif de la défense qui alléguait que la fillette n'avait pas de feux à sa bicyclette et filait trop près de la ligne médiane de la route.

"Le tribunal, dit le juge, ne peut accepter ces faits comme cause de l'accident."

La fillette après tout se trouvait du bon côté de la route alors que le défendeur conduisait du mauvais côté.

Bambin tué par une auto

JONQUIERE — Un bambin de 5 ans, Martial Gaudreau, a été tué par une auto, vers 7 h. 30 mercredi soir, en traversant la route no 16, entre Jonquière et Larouche.

La jeune victime était l'enfant de M. et Mme Robert Gaudreau, du rang "La Ratière", à quelque 5 milles de Jonquière, comté de Jonquière-Kénogami.

Nécrologie

Soeur Marguerite

Soeur Marguerite Vaillancourt, des Soeurs Grises de Marie, est décédée la semaine dernière à l'âge de 63 ans, après 41 ans de vie religieuse.

Elle laisse cinq soeurs : Mmes E. Pelletier (Jeanne) ; J. Donahue (Cécile) ; Hector Willard, (Thérèse) ; E. Blais (Germaine) et soeur Angelina Vaillancourt, S.G.M. : ainsi que deux frères : MM. Emile et Félix Vaillancourt.

Les funérailles ont eu lieu à la Maison-mère des Soeurs grises, 1190 rue Guy.

DECES

JOSEPH MIRAGLIA

Mardi, le 22 août, est décédé, à l'âge de 66 ans, M. Joseph Miraglia, époux de Blanche Mercier, résidant au 6369, rue Lacordaire. Il était au bureau de direction de la maison Lamer & Côté & Cie et ex-vice-président de la Maison Cassidy & Maillard Ltée.

Les funérailles auront lieu samedi, le 26 août, à 10 heures, en l'église St-Bonaventure, 5205 est, rue St-Zotique.

Les armoiries de la régionale Honoré-Mercier

La régionale scolaire Honoré-Mercier vient de choisir ses armoiries. L'écu comporte un fond d'azur, pour marquer la fidélité au travail et l'attachement aux principes. Une bande sinueuse le traverse en diagonale et indique la présence de l'historique rivière Richelieu. Le champ supérieur droit s'orne d'une équerre, tandis qu'à l'opposé, un livre ouvert et surmonté d'un arc-en-ciel porte l'A et Z aphabétiques. Un lys blanc rayonnant d'un tertre vert surmonte l'écu. Deux branches de fougères supportent la devise de la régionale : "Savoir pour servir". Ces armoiries sont l'oeuvre de l'abbé Jean-Paul Gélinas.

FAITS divers

Electrocuté en installant un transformateur

RIMOUSKI. — Un jeune homme de 22 ans, Marcel Poulin, de Iverness, comté de Mégantic, a été électrocuté, vers 3 h. mercredi après-midi, en installant un transformateur sur un poteau, près de Rimouski. Frappé par une décharge de 6,900 volts, le jeune homme devait succomber deux heures après son admission à l'hôpital de Rimouski.

Adolescente tuée dans une collision

Une adolescente de 16 ans, Denise Lavigne, de Ste-Gertrude, comté de Nicolet, a perdu la vie peu avant 2 h. hier après-midi, dans la collision entre une auto et un tracteur, sur la route no 3, près de Gentilly.

Deux autres personnes, qui ont subi des blessures dans ce même accident, ont été hospitalisées à Nicolet.

Violent incendie à St-François

Un violent incendie a complètement dévasté, tôt hier matin, une maison de deux étages, dans le quartier St-François, à Laval.

Les flammes ont pris naissance, peu après 2 h. hier matin, au 7405 boul. Lévesque. A l'arrivée des pompiers sur les lieux, les flammes enrobaient déjà toute la maison et le toit

Simpson

EN VILLE ET FAIRVIEW POINTE CLAIRE

VENTE D'UN JOUR À L'ENTREPÔT SIMPSON

POUR UN JOUR SEULEMENT - SAMEDI DE 9 H. A.M.
A 5 H. 30 P.M. A L'ENTREPOT SIMPSON SUR MONTEE-DE-LIESSE

Parmi les articles de cette vente, modèles d'étalage, de démonstration ou d'échange - Nombreux autres articles non mentionnés ici.

Pas de commandes postales ni téléphoniques sur ces articles qui sont sujets à des ventes antérieures – Facilités de crédit disponibles

Solde de stéréos et téléviseurs

Modèles de démonstration ou modèles d'étalage. Tous sont entièrement garantis.

STEREOS	Rég.	Ch.
1 seulement. Grundig 560	$399	$299
1 seulement. Philco 1787, style provincial français	$589	$419
3 seulement. Grundig 306	$599	$449
1 seulement. Sparton 9053	$699	$449
1 seulement. Philco 1902	$499	$309
1 seulement. R.C.A. Victor, provincial italien	$549	$469
1 seulement. R.C.A. Stéréo SC12	$549	$399
1 seulement. Philco 1920	$429	$289
1 seulement. Grundig 506	$579	$449
1 seulement. Sparton "Low Boy"	$599	$499
1 seulement. Sparton 3013	$379	$219
2 seulement. Fonovox	99.98	79.98
2 seulement. R.C.A. SC 23	$549	$449
1 seulement. Telefunken "Stockholm"	$589	$399
1 seulement. R.C.A. SC 8	$569	$419
1 seulement. Grundig 406	$599	$449
1 seulement. Clairtone 717	$469	$399
2 seulement. Clairtone 721	$499	$399
1 seulement. Clairtone 641	$795	$545
1 seulement. Clairtone 714	$499	$399
1 seulement. Clairtone 743	$895	$695
TELEVISEURS		
1 seulement. R.C.A. 3654	$319	$179
1 seulement. Marconi 216 K 23	259.98	$179
1 seulement. Marconi 341 K 23	349.98	249.98
3 seulement. Sparton 2330	$319	$229

SIMPSON — Radios et Téléviseurs (770) Entrepôt seulement

Grand solde de tapis

Tapis en nylon à filament continu, envers mousse. Bleu, or, brun ou vert. 9 x 12 pi. Spécial — Ch. **69.99**

Sous-tapis en mousse caoutchoutée. 9 x 12 pi. Rég. 24.98 — Ch. **19.98**

Tuiles Vinyl ou "Asbestos", fins de séries. 9 x 9 po. Rég. 14¢ à 25¢ — Ch. **7c à 12c**

Colle blanche pour tuiles Vinyl ou Asbestos. La pinte **1.59** Le gallon **5.98**

Sous-tapis en fibre laminée. 9 pi. ou 12 pi. de largeur. Ton or seulement. Rég. 1.49 var. car. — Var. car. **1.19**

Acrilan® velours pelucheux. Largeur 12 pi. Choix de ton cuivre, aqua, bronze ou vert. Imparfaits de qualité. Rég. 12.98 — Var. car. **9.95**

Tapis 100% nylon à filament continu Du Pont. Texturé effet deux tons, facile d'entretien et durable. Largeur 12 pi. Paon, cuivre, ton or ou bleu. Imparfaits de qual. rég. 8.98 — Var. car. **5.95**

Tapis en nylon Du Pont 501. Largeur 12 pi. Vert, bronze ou vert cactus. Imparfaits de qual. rég. 11.98 — Var. car. **8.95**

Tapis 100% nylon pelucheux effet tweed. Largeur 12 pi. Ton or ou vert. Imparfaits de qual. rég. 13.98 — Var. car. **10.59**

Tapis 100% laine torsadée. Vert seulement. Largeur 9 pi. Imparfaits de qual. rég. 15.98 — Var. car. **8.95**

Broadloom Durelle 27 po. Beige, vert, lilas ou or. Quantité limitée. Rég. 5.50 — Var. **2.75**

SIMPSON — Tapis (750) Entrepôt seulement

Machines à coudre "White" portatives

Machines à piqûres droites

Rég.	Ch.
1 seulement 114.95	69.95
6 seulement 79.95	59.95

Machines à piqûres zig-zag

Rég.	Ch.
2 seulement 149.95	124.95
4 seulement 204.95	119.95
2 seulement 149.95	89.95
2 seulement 149.95	99.95
2 seulement 189.95	119.95
2 seulement 164.95	89.95
4 seulement 214.95	139.95

Machines automatiques

Rég.	Ch.
3 seulement 124.95	79.95
2 seulement 229.95	119.95
1 seulement 229.95	119.95
2 seulement 229.95	129.95
4 seulement 209.95	129.95
2 seulement 174.95	99.95
6 seulement 259.95	149.95
2 seulement 209.95	129.95

15 MACHINES USAGEES ..... de **19.95** à **39.95**

SIMPSON — Machines à coudre "White" (728) Entrepôt seulement.

Mobilier de salle à manger

	Rég.	Ch.
Ensemble 7 pièces de style espagnol. Une table et six chaises. 1 seulement.	619.98	399.99
Ensemble 9 pièces de style provincial français. Table, 6 chaises, vaisselier et buffet. 1 seulement.	829.98	589.99
Table style provincial français. 1 seulement.	179.98	69.99
Table style espagnol. 1 seulement.	169.98	119.98

SIMPSON — Meubles (769) Entrepôt seulement

Meubles de style colonial

Ensemble de salon 2 pièces. Un canapé et un fauteuil ton or. 1 seulement.	$500	299.98
Fauteuil rembourré (tel quel). 1 seulement.	254.50	109.99
Ensemble 3 pièces pour chambre à coucher. 2 seulement.	$500	449.99

SIMPSON — Meubles (769) Entrepôt seulement

Mobilier de salon

	Rég.	Ch.
Canapé et fauteuil style provincial français de "House of Braemore". Coussins mousse. Vert. 1 seulement.	459.98	279.98
Canapé et fauteuil style traditionnel de "House of Braemore". Coussins mousse. Vert. 1 seulement.	379.98	189.98
Canapé et fauteuil style moderne de "Singer". Genre "Mod". Recouvrement à pois noir et blanc. 1 seulement.	469.98	239.98
Canapé et fauteuil de style traditionnel, de "Cooper". Coussins mousse. Ton or. 1 seulement.	499.98	299.98
Canapé et fauteuil de "Cooper". Dossier à coussins semi-tenants. Ton or. 1 seulement.	598.98	399.98
Canapé et fauteuil style provincial français de "House of Braemore". Coussins mousse. Rose. 1 seulement.	459.98	279.98
Causeuse par "Nu-Vision". Dossier à coussins semi-tenants. Velours coupé vert et or. 1 seulement.	329.98	199.98
Canapé et fauteuil style provincial français de "House of Braemore". Coussins mousse. Beige. 1 seulement.	459.98	279.98
Canapé et fauteuil style contemporain de "Cooper". Coussins mousse. Bleu/vert. 1 seulement.	499.98	299.98
Canapé 4 places et fauteuil style contemporain de "Kroehler". Dossier à coussins amovibles. Choix de tissus. 4 seulement.	419.98	269.98
Canapé 4 places et fauteuil de style moderne. Appuie-bras en bois. Choix de tissus. 3 seulement	419.98	269.98
Canapé et fauteuil style moderne de "Kroehler". Dossier capitonné. Choix de tissus. 4 seulement.	329.98	229.98
Canapé-lit de "Kroehler". Matelas à ressorts. Choix de tissus. 13 seulement.	249.98	179.98
Canapé et fauteuil style traditionnel de "Kroehler". Coussins mousse. Choix de tissus. 4 seulement	499.98	329.98
Canapé et fauteuil style traditionnel de "Kroehler". Coussins en "". Choix de tissus. 5 seulement.	439.98	289.98

SIMPSON — Meubles (769) Entrepôt seulement

Meubles prêts à peindre

Quelques modèles finis dans le groupe.

	Rég.	Ch.
Commode triple. Fini noyer clair. 1 seul.	79.98	59.98
Commode triple. Fini cannelle. 13 seulement.	79.98	69.98
Commode triple. Blanc. 1 seulement.	89.98	69.98
Commode triple. Fini érable antique. 1 seulement.	69.98	54.98
Bureau. Fini brun noix. 1 seulement.	45.98	32.98
Chiffonnier. Fini noyer. 1 seulement.	43.98	31.98
Chiffonnier. Fini noyer. 4 seulement.	49.98	38.98
Bureau à pied double. Fini noyer. 3 seulement.	59.98	44.98
Bureau. Fini noyer clair. 2 seulement.	44.98	29.98
Chiffonnier. Fini noyer. 1 seulement.	49.98	37.98
Commode double. Fini "Salem". 1 seulement.	49.98	37.98
Commode double. Fini érable antique. 1 seulement.	66.98	49.98
Coiffeuse. Blanc. 1 seulement.	21.98	14.98
Commode simple. Fini noyer. 4 seulement.	41.98	29.98
Commode double. Blanc. 1 seulement.	56.98	36.98
Banc. Blanc. 2 seulement.	13.98	6.99
Commode double. Blanc. 1 seulement.	55.98	42.98
Commode triple. Fini noyer clair. 2 seulement.	74.98	58.98
Commode triple. Fini "Salem". 1 seulement.	79.98	59.98
Commode triple. Blanc. 1 seulement.	89.98	69.98
Chiffonnier. Fini "Salem". 2 seulement.	44.98	32.98
Chiffonnier. Blanc. 1 seulement.	44.98	32.98
Chiffonnier. Fini érable antique. 1 seulement.	43.98	32.98
Table de nuit. Fini brun noix. 1 seulement.	19.98	14.98
Chiffonnier. Blanc. 2 seulement.	43.98	32.98
Chiffonnier. Blanc. 1 seulement.	49.98	37.98
Chiffonnier. Blanc. 1 seulement.	39.98	29.98
Commode double Fini "Salem". 1 seulement.	55.98	41.98
Commode simple. Fini brun noix. 1 seulement.	41.98	29.98

SIMPSON — Meubles (769) Entrepôt seulement

Meubles toutes occasions

	Rég.	Ch.
Bibliothèque fini noyer. 1 seulement.	54.98	39.98
Tables de bout. Fini arbre fruitier. 2 seulement.	79.98	49.98
Table cocktail. Style provincial français. 2 seulement.	89.98	59.98
Tables cocktail noyer. 2 seulement	29.98	19.98
Tables de bout noyer. 2 seulement.	49.98	24.99
Table cocktail noyer. 1 seulement.	45.98	22.99
Bibliothèque. 1 seulement.	39.98	29.98
Table cocktail noyer. 1 seulement.	33.98	22.98
Bibliothèque. Vert. 1 seulement.	39.98	24.98
Bibliothèque. Rouge. 1 seulement.	39.98	24.98
Table cocktail noyer. 3 seulement.	59.98	39.98
Table de bout noyer. 1 seulement.	59.98	39.98
Table de bout. Fini noyer. 12 seulement.	89.98	54.98
Table de cocktail noyer. 1 seulement.	69.98	39.98
Table ronde pour lampe. 1 seulement.	39.98	19.98
Tables-étagères style provincial français. 6 seulement.	49.98	34.98

SIMPSON — Meubles (769) Entrepôt seulement

Mobilier de chambre à coucher

	Rég.	Ch.
Ens. 2 pièces. Moderne. Noyer. 1 seulement.	239.98	149.99
Chiffonnier 3 tiroirs. Noyer. 3 seulement.	79.98	49.99
Ens. 3 pièces. Provincial français. Blanc. 1 seul.	439.98	279.99
Ens. 2 pièces. Meubles en coin. 4 seulement.	163.50	69.99
Ens. 4 pièces. Noyer. Moderne. 1 seulement.	529.98	349.99
Ens. 4 pièces. Noyer. Moderne. 1 seulement.	469.98	319.99
Ens. 3 pièces. Noyer. Moderne. 6 seulement	299.98	169.98

SIMPSON — Meubles (769) Entrepôt seulement

Dînettes en métal

Toutes avec tables à dessus en Formica ou Arborite. Chaises recouvertes de Vinyl.

	Rég.	Ch.
Ens. 5 pièces. ton bronze. 1 seulement.	119.98	89.98
Ens. 5 pièces, chrome avec teck. 1 seulement.	159.98	103.99
Ens. 5 pièces, ton chrome. 2 seulement.	49.99	37.99
Ens. 9 pièces, ton bronze. 3 seulement.	119.98	79.99
Ens. 3 pièces. Chrome. 1 seulement.	89.98	59.99
Ens. 5 pièces. Ton bronze. 1 seulement.	129.98	99.99
Ens. 7 pièces. Ton bronze. 1 seulement.	139.98	89.99
Ens. 5 pièces. Ton bronze. Pivotant. 1 seulement.	249.98	169.99
Ens. 5 pièces. Style espagnol	139.98	109.98
Ens. 5 pièces, pivotant, chrome. 1 seulement.	339.98	249.99

SIMPSON — Meubles (769) Entrepôt seulement

Meubles en teck

	Rég.	Ch.
Canapé 4 places. Brun. 1 seulement.	279.98	159.98
Fauteuils dossier bas. Brun. 2 seulement.	119.98	59.99
Canapé 3 places. Suède, lime ou cuir. 4 seulement.	239.98	129.98
Fauteuil dossier haut. Cuir ou lime. 5 seulement.	139.98	69.99
Fauteuil dossier bas. Mousse. 1 seulement.	199.98	74.99
Canapé 4 places. Mousse. 1 seulement.	319.98	179.98
Fauteuil, dossier bas. Bleu. 1 seulement.	139.98	79.98
Fauteuil, dossier bas. Olive. 1 seulement.	149.98	109.98
Canapé 2 places. Bleu. 1 seulement.	179.98	129.98
Canapé 4 places. Olive. 1 seulement.	359.98	249.98
Fauteuil, dossier bas. Rouille. 1 seulement.	139.98	99.98
Fauteuil, dossier bas. Canelle. 1 seulement.	129.98	89.98
Fauteuil, dossier haut. Rouge. 1 seulement.	139.98	89.98
Fauteuil dossier haut, vert. 1 seulement.	159.98	99.98
Causeuse. Bleu. 1 seulement.	219.98	159.98

SIMPSON — Meubles (769) Entrepôt seulement

Solde ! Fauteuils toutes occasions

Rég. 29.98 à 169.98

Ch. 14.99 à 119.98

Rabais 14.99 à $50 ! La plupart sont des modèles uniques. Vaste choix de modèles et de tissus. La collection comprend également des fauteuils berçants et pivotants.

SIMPSON — Meubles (769) Entrepôt seulement

Aspirateurs et polisseuses

	Rég.	Ch.
Aspirateur "Hoover" Dialamatic. 1 seulement.	109.98	89.98
Aspirateur "Hoover" Constellation. 3 seulement.	49.98	39.98
Polisseuses "Hoover". 3 seulement.	27.98	22.98
Polisseuses "Lewyt's". 9 seulement.	74.98	59.98
Polisseuses "Lewyt's". 5 seulement.	69.98	54.98
Polisseuses "Lewyt's". 3 seulement.	89.98	69.98
Polisseuse "Kenmore". 1 seulement.	79.98	59.98
Polisseuse "Kenmore". 1 seulement.	99.98	79.98

SIMPSON — Aspirateurs et polisseuses (748) Entrepôt seulement

Solde d'articles ménagers électriques

Vaste choix de modèles électriques, légèrement égratignés ou usagés. Rég. 12.98 à 49.98 Ch. **6.49** à **35.98**

SIMPSON — Articles ménagers (755) Entrepôt seulement

Solde de jouets et articles pour l'été !

	Rég.	Ch.
Piscines : 10 x 30 pi. 10 seulement.	44.98	34.98
Piscines : 12 x 30 pi. 12 seulement.	54.88	43.88
Balançoires de jardin en bois. 16 seul. Rég. 34.99		Ch. 24.99

SIMPSON — Jouets (759) Entrepôt seulement

Solde de lampes et d'abat-jour !

La collection est immense. Vaste choix de modèles, de formes et de coloris. Vnez tôt pour un meilleur choix. Reg. 12.98 à $75.

Ch. 6.98 à $55

SIMPSON — Lampes (754) Entrepôt seulement

	Rég.	Ch.
PNEUS NYLON ALLSTATE — Pneus avec chambre à air 710 x 15 (775) à parois noires.	20.50	10.25
Pneus sans chambre à air, parois noires 750 (775) x 14.	19.98	16.98

SIMPSON — Accessoires d'auto (773) Entrepôt seulement

Machines à laver et sécheuses automatiques "Kenmore"

	Rég.	Spécial
25 seulement — Machines à laver 2 vitesses, cycles multiples	289.98	259.98
25 seulement — Sécheuses assorties, chaleur dégressive	199.98	179.98
10 seulement — Machines à laver 2 vitesses, récupérateur	309.98	279.98
25 seulement — Machines à laver 2 vitesses avec sélectionneur pour lavage	299.98	269.98
10 seulement — Sécheuses assorties, chaleur dégressive	199.98	179.98
1 seulement — Machine à laver à cycle multiple, 2 vitesses	299.98	269.98
10 seulement — Machines à laver 1 vitesse, contrôle niveau d'eau. Ton cuivre	279.98	249.98
8 seulement — Sécheuses ton cuivre assorties, chaleur dégressive	179.98	159.98
10 seulement — Machines à laver Super de luxe ton cuivre	339.98	299.98
10 seulement — Sécheuses de luxe assorties, chaleur dégressive	219.98	199.98

Aussi quelques modèles de démonstration ou légèrement égratignés.

1 seulement — Machine à laver 1 vitesse	229.98	194.98
2 seulement — Machines à laver 1 vitesse, modèle de luxe	269.98	229.98
1 seulement — Machine à laver 2 vitesses de luxe	329.98	269.98
1 seulement — Machine à laver super de luxe avec sélectionneur	359.98	319.98
4 seulement — Machines à laver/sécheuse humide de Hoover	199.98	159.98

Cuisinières électriques

	Rég.	Ch.
12 Kenmore 23 po.	169.98	149.98
4 Kenmore 30 po., avec horloge automatique	199.98	179.98
20 Kenmore de luxe, ton cuivre	269.98	239.98
1 Moffat 30 po.	199.98	179.98
4 Kenmore 24 po., ton cuivre	229.98	189.98
1 Kenmore 24 po., ton cuivre	239.98	209.98
1 Kenmore 30 po.	229.98	199.98
2 Kenmore de luxe 30 po., avocat ou cuivre	249.98	229.98
3 Moffat de luxe 30 po., ton cuivre	299.98	259.98

Réfrigérateurs "Coldspot"

Modèles de démonstration, d'étalage ou usagés, légèrement égratignés.

	Rég.	Ch.
3 modèles sans givre, 15 pi. cu., 2 portes	419.98	349.98
4 modèles sans givre, de luxe, 14.5 pi. cu., 2 portes	419.98	369.98
2 modèles sans givre, 14.5 pi. cu., 2 portes	399.98	339.98
2 modèles à dégivrage automatique, 13.5 pi. cu.	319.98	289.98
4 modèles sans givre, 14 pi. cu., 2 portes	399.98	329.98

Congélateurs modèles droits ou coffres

	Rég.	Ch.
12 seulement — Congélateur vertical de Coldspot 18 pi. cu.	289.98	239.98
12 seulement — Congélateur vertical ton cuivre, 18 pi. cu.	299.98	249.98
10 seulement — Congélateur vertical Coldspot 15 pi. cu.	269.98	229.98
6 seulement — Congélateur vertical 15 pi. cu., ton cuivre	279.98	239.98
4 seulement — Congélateur vertical de luxe 18 pi. cu. de Coldspot	299.98	259.98
10 seulement — Congélateur coffre 26 pi. cu., doublé porcelaine	299.98	259.98
4 seulement — Congélateur coffre Coldspot 15 pi. cu.	249.98	209.98

SIMPSON — Appareils électro-ménagers (756) Entrepôt seulement

Solde de matériaux de construction, d'outils de jardinage et quincaillerie

OUTILS MOTORISES PORTATIFS — Rabais 30% à 50% sur perceuses, scies, sableuses, ensembles de perceuses et accessoires d'outils. Quantité limitée. Rég. 4.98 à 69.95 — Ch. **$3** à **$45**

OUTILS MOTORISES AVEC BASE. Rabais 30% à 50%. Scies d'établi, scies radiales, bases, rallonges et accessoires. Rég. 3.69 à 199.95 Ch. **$2** à **$150**

40 TONDEUSES ELECTRIQUES REMISES A NEUF. Lorsque neuves 59.88 à 161.95 — Ch. **$25** à **$99**

SIMPSON — Quincaillerie et outils motorisés (774) Entrepôt seulement

OUTILS ELECTRIQUES PORTATIFS. — Quantité limitée. Entièrement remis à neuf. Perceuses ¼ à ⅜ po., perceuses sableuses, scie et scies circulaires. Rég. 13.95 à 69.90 — Ch. **$6** à **$40**

SIMPSON — Quincaillerie et outils motorisés (774) Entrepôt seulement

ACCESSOIRES POUR JARDIN

Souffleuse à neige "Arien" 24 po. 2 seulement. Moteur de 6 C.V.	489.50	$399
Tondeuses électriques 20 po. 8 seulement. Moteur Westinghouse de ½ C.V.	49.99	$35
Tondeuses électriques "Craftsman" 18 po. 2 seul.	68.88	$50
Tondeuses électriques. 3 seulement. Lame de 19 po. et moteur de 1¼ C.V.	69.99	$40
Tondeuses à essence 3 seul. Lame 19 po. moteur 3 C.V.	69.99	$40

CLOTURES A MAILLES CHAINE "GARDON"

	Rég.	
6 seulement, 36 x 100 po.	20.49	10.25
6 seulement, 42 x 100 po.	22.49	11.25
6 seulement, 48 x 50 po.	13.49	6.75
6 seulement, 48 x 100 po.	25.49	12.75

SIMPSON — Centre du jardin (774) Entrepôt seulement

Solde de tentures

TENTURES FAITES SUR MESURES

	Rég.	Pai.
2 largeurs x 95 po. 1 paire seulement.	27.98	13.99
2 largeurs x 95 po. 1 paire seulement.	74.50	34.99
2½ largeurs x 95 po. 1 paire seulement.	60.50	29.99
2½ largeurs x 95 po. 1 paire seulement.	84.98	39.99
3 largeurs x 95 po. 2 paires seulement.	84.17	39.99
3 largeurs x 95 po. 1 paire seulement.	59.98	29.99
3 largeurs x 95 po. 1 paire seulement.	52.50	29.99
3 largeurs x 95 po. 1 paire seulement.	87.50	43.99
3½ largeurs x 95 po. 1 paire seulement.	71.00	34.99

TENTURES PRETES A POSER

	Rég.	Pai.
1 largeur x 95 po. 15 paires seulement.	19.98	9.99
2 largeurs x 95 po. 15 paires seulement.	39.98	19.99
3 largeurs x 95 po. 7 paires seulement.	59.98	29.99

SIMPSON — Rideaux et tentures (753) Entrepôt seulement

Solde de matelas et sommiers

Rég. 39.98 à 109.50

Ch. **24.98** à **79.50**

Rabais $15 à $30 ! Vaste choix de marques fameuses ! Modèles fins de séries. Tous neufs. Quelques modèles peuvent être légèrement marqués. Choix de matelas ou de sommiers dans les dimensions : 3', 3'3", 4' ou 4'6" dans le groupe, pas dans toutes les catégories.

SIMPSON — Meubles (769) Entrepôt seulement

CAHIER No 4 / PAGES 35-48 LA PRESSE ANNONCES CLASSEES

MONTREAL, VENDREDI 25 AOUT 1967 — 83e ANNEE — No 197

"Rupture" entre Giscard d'Estaing et de Gaulle

PARIS (AFP) — Pour les gaullistes de la plus stricte obédience, c'est bien d'une "rupture" qu'il s'agit entre M. Valéry Giscard D'Estaing, 41 ans, leader des indépendants gaullistes, et le gouvernement. Le mot a été prononcé officiellement pour la première fois mercredi, au cours d'une émission radiophonique, par le ministre des Finances, M. Michel Debré, 55 ans, qui compte 27 ans d'un attachement passionné, mais parfois douloureux au général de Gaulle.

Michel Debré ne pense "aucun bien" de la déclaration publiée le 17 août par M. Giscard d'Estaing. Ce dernier, leader d'un parti jusqu'à présent allié au parti gaulliste, puisque avec 44 députés il permet au gouvernement d'avoir à l'Assemblée nationale la majorité absolue à une voix près, a critiqué "l'exercice solitaire du pouvoir" par le général de Gaulle et il l'a fait publiquement. Tels sont les deux aspects essentiels d'un comportement que les gaullistes orthodoxes ne sont pas près de lui pardonner.

Pour M. Michel Debré, dont le souci fut toujours de dissimuler sous une profession de foi les doutes ayant pu l'assaillir, une telle attitude relève "des moeurs de la quatrième République". C'est un "éclat", un "scandale", c'est "nocif". A ses yeux, il n'existe de dialogue public qu'entre l'opposition et le gouvernement. Lorsqu'il s'agit de la majorité, la discussion est "interne", elle est "discrète".

Ce sentiment traduit la notion de majorité à laquelle les gaullistes fidèles sont farouchement attachés. Il est partagé par les cinq dirigeants de l'UNR qui composent la nouvelle direction collégiale du parti. Eux aussi se disent choqués par le fait que M. Giscard d'Estaing car l'opposition, disent-ils, ne manque pas d'en profiter.

Mais il y a plus. Selon eux, Giscard d'Estaing joue un jeu "double". Lorsqu'il était membre du gouvernement, il se satisfaisait fort bien "de l'exercice constitutionnel du pouvoir". Aujourd'hui, il parle "d'exercice solitaire du pouvoir". Pourtant le régime n'a pas changé. Le "oui . . . mais" est donc dépassé.

Désormais, la question est : "Les giscardiens font-ils ou ne font-ils pas partie de la majorité ?" C'est comme en réponse, que les trois membres républicains indépendants du gouvernement ont publié mercredi soir, quelques heures après le Conseil des ministres, un communiqué de solidarité à la politique du général de Gaulle. "Elus il y a moins de six mois sous la même étiquette et sur des objectifs communs, ont écrit les trois ministres, tous les députés de la majorité se sont engagés à soutenir le gouvernement désigné par le chef de l'Etat pour poursuivre son action."

Bien qu'ils n'étaient pas tous d'accord sur l'interprétation qu'il convient de donner à cette prise de position, la plupart des observateurs en concluent qu'une crise gouvernementale aura ainsi été évitée.

Cohésion gouvernementale

Les critiques adressées pour la première fois il y a une semaine par M. Valery Giscard-D'Estaing, 41 ans, un des leaders de la majorité parlementaire gaulliste, au général de Gaulle n'ont pas entamé la cohésion du gouvernement français.

En effet, les trois membres de ce gouvernement : MM. Raymond Marcellin, ministre du Plan, Jean Chamant, ministre des Transports, et André Bettencourt, secrétaire d'état aux Affaires étrangères, qui appartiennent au parti de M. Giscard D'Estaing, ont publié un communiqué commun dans lequel ils réaffirment leur adhésion à la politique du général de Gaulle et se déclarent entièrement solidaires de l'action gouvernementale.

En employant à dessein le terme "entièrement solidaires", les trois ministres ont voulu montrer qu'ils approuvent en particulier les positions prises par le général de Gaulle dans la crise du Moyen-Orient et lors de son voyage au Canada, positions qui précisément avaient été critiquées par M. Giscard D'Estaing.

Le jeune leader républicain indépendant s'en était également pris à la façon "solitaire" dont le général de Gaulle exerce le pouvoir, mais les ministres qui représentent se tendance au gouvernement ont sans doute estimé que ce reproche est excessif et en tout cas tardif dans la mesure ou la façon de gouverner du chef de l'5Etat est la même depuis 1958. Or, de 1958 à 1965 leu leader a été membre du gouvxernement sans jamais protester.

La prise de position des ministres républicains indépendants s'explique en outre, selon les observateurs, par un souci tactique immédiat : la majorité gaulliste à l'Assemblée nationale est si faible qu'il suffirait de la défection de quelques uns de ses membres pour que les nouvelles élections, aux résultats aléatoires, soient nécessaires.

16 pouces de pluie en 48 heures en Alabama

En quarante-huit heures, seize pouces de pluie sont tombés et ont provoqué une crue soudaine des eaux et la rupture de barrages, notamment à Heflin, dans l'Alabama. Au nombre des accidents dus à l'inondation, on signale qu'un autobus de la compagnie Greyhound, transportant 27 personnes, a été projeté en dehors de la chaussée. Les gardes nationaux se sont portés au secours des sinistrés qui se sont retrouvés dans sept pieds d'eau.

La photo ci-dessus a été prise au moment où les gardes recueillaient certains passagers. Un jeune homme de 14 ans, Harold M. Waites, manque encore à l'appel. On l'a vu pour la dernière fois alors qu'il se portait au secours d'autres passagers.

Dans le nord de la Georgie, la hausse subite des eaux a obligé une cinquantaine de familles à quitter leur logis tandis qu'ailleurs un groupe de jeunes campeurs a dû évacuer un terrain menacé d'inondation.

Le gouverneur de l'Alabama a fait appel aux gardes nationaux pour qu'ils renforcissent à l'aide de sacs de sable le barrage du lac Heflin qui menaçait d'envahir la partie résidentielle de la ville. On a par la suite annoncé que la menace d'inondation à cet endroit était à peu près éliminée. Une fissure imprévue à la base du barrage peut en provoquer la rupture.

Pékin reconnaît que les gardes rouges ne peuvent exercer seuls le pouvoir

HONG-KONG. (UPI) — Le parti communiste chinois admet que les jeunes gardes rouges sont incapables de diriger la nation et ordonne de faire un usage "audacieux" des dirigeants expérimentés même s'ils sont opposés au président Mao Tsé-toung, afin d'empêcher la désorganisation économique et agricole de la Chine.

C'est là, selon les observateurs, une admission sans précédent des difficultés qu'engendre la "révolution culturelle", visant à éliminer les éléments anti-maoïstes dans le parti, l'armée et le gouvernement.

Dans un éditorial diffusé par la radio de Pékin, le "Quotidien du Peuple" déclare que les gardes rouges et autres "révolutionnaires" sans expérience ne peuvent faire fonctionner efficacement la machine du parti et de l'Etat.

Et l'organe officiel du parti ajoute que "sans la participation des dirigeants révolutionnaires, les gardes rouges pourraient s'emparer du pouvoir aujourd'hui et le perdre demain".

Les dirigeants expérimentés doivent donc être utilisés "avec audace", même s'ils sont ou ont déjà été opposés à Mao, à condition qu'ils ne soient pas "entêtés" et ne persistent pas dans leur opposition.

Le journal, reflétant la pensée officielle du comité central du parti, souligne qu'il y a de bons et de mauvais dirigeants, mais ajoute que "cela ne signifie pas que les dirigeants ne changeront pas d'attitude. Il faut s'en souvenir et le comprendre".

"Même ceux qui ont commis de grave erreurs doivent pouvoir occuper des postes responsables dans les nouveaux organismes du pouvoir s'ils ne sont pas assez entêtés pour ne pas se réconcilier et accepter les occasions de corriger leurs erreurs," poursuit l'éditorial.

Racheter les erreurs

"Laissons-les racheter leurs erreurs passées en apportant de nouvelles contributions. Ayons confiance et reposons-nous sur la majorité des dirigeants."

Le journal laisse entendre que si on permet aux adversaires de Mao de méditer sur leurs erreurs "derrière des portes closes" en les ostracisant, ils pourraient se rapprocher davantage des forces anti-maoïstes.

En confiant "avec audace" des postes aux dirigeants révolutionnaires dans les comités révolutionnaires, à divers échelons, on "consolidera et on développera notre jeune régime révolutionnaire", déclare le "Quotidien du Peuple".

L'article rappelle que "dans une lutte révolutionnaire, il est inévitable que des dirigeants commettent des erreurs. Envers ces dirigeants fautifs, il faut adopter la politique traditionnelle consistant à tirer les leçons des erreurs passées pour en éviter de futures et à guérir la maladie pour sauver le patient".

Dans une autre émission, la radio de Pékin a accusé aujourd'hui le président Koou Chao-chi de suivre une "ligne journalistique révisionniste contre-révolutionnaire" en préconisant l'objectivité dans les journaux publiés en Chine populaire.

AUTOUR DU MONDE

L'Iran recevra des "Phantom F-4"

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement américain a renouvelé au shah d'Iran l'assurance que les chasseurs-bombardiers supersoniques "Phantom F-4" commandés par son pays seront livrés conformément à l'accord conclu en 1966, a-t-on indiqué hier de bonne source à Washington. Les livraisons de ces appareils ont subi un certain retard dû au fait que le "Phantom" est un des appareils les plus utilisés au Vietnam et que l'industrie aéronautique doit travailler en priorité pour les besoins de la défense nationale.

Mystérieuse maladie à virus à Francfort

MARBURG, Hesse (AFP) — Une mystérieuse maladie à virus a fait quatre morts parmi le personnel de l'Institut de recherches Paul Ehrlich de Francfort. En outre, neuf autres membres de l'Institut ont été atteints du même mal et ont dû être hospitalisés. L'infection a été vraisemblablement transmise par le sang ou les excréments des singes importés d'Ouganda à fins d'expérience aux laboratoires de l'Institut. La maladie s'annonce par des maux de tête et des douleurs dans les articulations.

Arrestation de 4 "mafiosi" à N.Y.

NEW YORK (AFP) — Le FBI (sûreté fédérale américaine) a arrêté hier quatre Newyorkais dont M. Vincent Potenza soupçonné d'appartenir à la "Cosa Nostra" (Mafia américaine), sous l'accusation d'avoir participé au vol l'an dernier de $407,000 en chèques de voyageurs à l'aéroport Kennedy.

Israël lève le couvre-feu à Jérusalem 'Sommet arabe' : Hussein est optimiste

JERUSLEM (AFP, UPI) — Les autorités israéliennes ont annoncé hier soir que le couvre-feu en vigueur dans la vieille ville de Jérusalem depuis son occupation par les troupes israéliennes sera levé à partir de dimanche.

Le couvre-feu avait été fixé de minuit à 4 heures du matin. Il restera en vigueur dans les localités voisines de Bethléem et de Beit Djalh, mais il ne commencera qu'à minuit, au lieu de 21 heures.

Depuis le 18 août, 10,200 réfugiés palestiniens ont été rapatriés en Cisjordanie occupée. La date limite des retours est toujours fixée par Israël au 31 août, mais le gouvernement de Jérusalem a annoncé qu'il envisageait de reprendre au-delà de la fin de ce mois un certain nombre de réfugiés au titre de "la réunion des familles".

"Je suis optimiste. Il y aura une conférence arabe au sommet", a déclaré hier le roi Hussein de Jordanie au cours d'une conférence de presse.

"Nous plaçons aujourd'hui tous nos espoirs dans une réunion de tous les chefs d'Etat arabes. Les difficultés ont été aplanies ou sont sur le point de l'être. Il y aura donc un sommet arabe. Il faut que ce qui est arrivé soit le point de départ d'une nouvelle politique qui nous permette de récupérer nos droits et d'éviter les erreurs qui nous ont conduits à cette crise."

De son côté, M. Hassan Awadallah, ministre de l'Intérieur soudanais, a affirmé que "les perspectives, tant pour la conférence des ministres des Affaires étrangères que pour le sommet arabe, sont bonnes". M. Awadallah estime que "les problèmes interarabes ne peuvent et ne doivent en aucun cas constituer pendant le sommet arabe des obstacles à l'objectif prioritaire" (éliminer les séquelles de l'agression israélienne). "Si ces problèmes, a-t-il dit, détournent les travaux de la conférence de leur objet, ils devront être résolus en dehors de cette enceinte".

D'autre part, la radio de Bagdad a annoncé hier soir qu'un sommet réunissant le roi Hussein, le président de la République libanaise, M. Charles Hélou, et le président de la République irakienne, le général Abdel Rahman Ared, se tiendra à Beyrouth.

Les pays arabes ont fait un pas important un vue de la tenue d'une conférence au sommet qui fait l'objet, depuis quelque temps, d'une vive préoccupation de certains d'entre eux, en particulier la Jordanie. On apprend, en effet, que l'Egypte aurait accepté une proposition soudanaise en vue de mettre un terme à la guerre civile au Yémen. Selon la proposition de l'Arabie séoudite, les deux pays cesseraient d'aider les deux camps : e combattants et les Yéménites choisiraient leur propre gouvernement dans un plébiscite.

Otto Hess, ancien nazi, se suicide à Hanovre

HANOVRE (AFP) — Otto Hess l'un des dirigeants en vue du parti d'extrême droite NPD s'est donné la mort, hier soir, dans sa villa de Bissendorf, près de Hanovre. Des difficultés financières seraient à l'origine de cet acte de désespoir.

Hess, qui dirigeait une entreprise contracté, au bénéfice de plusieurs amis, des obligations financières importantes, qui, semble-t-il, ont fini par devenir une charge trop lourde pour son entreprise.

Agé de 58 ans, ancien nazi, Otto Hess était membre du comité directeur du NPD et député du parlement provincial de Basse-Saxe. Il passait pour l'un des "doctrinaires" du mouvement extrémiste. Très lié à Adolf von Thadden, actuel leader du NPD, il avait été, lui aussi, exclu du parti par l'ancien président Fritz Thielen, désireux d'imprimer au parti une ligne modérée.

Ce dernier fut cependant désavoué, tant par le comité directeur que par des fédérations provinciales. En même temps que Von Thadden, Otto Hess était triomphalement réintégré après une séance mémorable dans l'arrière salle d'un petit café de Francfort. Quant à Fritz Thielen, il est maintenant à la tête d'un mouvement concurrent du NPD, le parti national populaire (Nationale Volkspartei).

Le NPD (parti national démocratique) qui se dit fort de 30,000 membres, prone l'évacuation d'Allemagne de toutes les troupes étrangères, réclame l'abandon des procès intentés aux anciens nazis pour crimes de guerre et lance des appels en vue de favoriser la naissance d'une nouvelle conscience nationale.

Un Belge et sa femme sont enlevés et tués au Congo

BRUXELLES (AFP) — Un technicien belge et sa femme ont été enlevés et tués par quatre soloats de l'armée nationale congolaise dans la nuit du 22 août à Lubumbashi (ex-Elizabethville), M. Willy de Wilde était employé à la Gecomin, la société congolaise qui a pris la relève de l'Union minière du Katanga.

Le ministre belge des Affaires étrangères, qui a donné cette information hier soir, a précisé que le général Mobutu avait convoqué hier matin l'ambassadeur de Belgique à Kinshasa pour lui faire part de ses regrets. Il a ordonné le déplacement de l'unité à laquelle appartenaient les soldats responsables et a annoncé un châtiment exemplaire pour les coupables.

L'ambassadeur de Belgique a souligné, de son côté, au nom du gouvernement belge, que les actes de violence répétés et les assassinats dont de nombreux ressortissants belges au Congo ont été les victimes ces dernières semaines suscitent l'indignation légitime de la population belge et affectent gravement l'ensemble des relations de coopération entre les deux Etats.

"Il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais de négociations entre Schramm et le gouvernement congolais, qui peut seulement accepter une reddition sans conditions du chef des mercenaires", a déclaré hier M. Justin-Marie Bomboko, ministre congolais des Affaires étrangères, au cours d'une interview.

M. Bomboko a confirmé que Jean Schramm avait fait des offres au gouvernement congolais, mais il a ajouté que la politique de son gouvernement "consiste à mettre fin le plus rapidement possible à la rebellion de ces bandits-mercenaires". "Dans cette affaire, a-t-il dit, tout compromis est à écarter. Nous ne pouvons faire preuve d'aucune tolérance".

Pressant appel du maire Lindsay en faveur de l'élimination des ghettos

D'après UPI, PA, AFP

M. John V. Lindsay, maire de New York, a déclaré hier que les Etats-Unis doivent donner priorité aux besoins des habitants des ghettos, même si cela entraînerait une réévaluation d'engagements dans le domaine de la défense, comme la guerre du Vietnam. "Nos engagements internationaux ne devraient pas affaiblir notre résolution de faire face aux besoins intérieurs. Notre liste de besoins prioritaires, comme moi-même et d'autres maires ont déjà affirmé, doit être changée", a ajouté le maire de New York.

M. Lindsay a tenu ces propos au cours d'une réunion de personnalités américaines représentant tous les secteurs de l'économie. Le maire de New York, qui occupe également les fonctions de vice-président de la commission présidentielle sur les émeutes raciales, a précisé que les habitants des ghettos veulent des preuves tangibles que la nation américaine se rend compte que le temps presse dans le domaine de la crise urbaine. Environ 1,000 délégués assistent à cette conférence convoquée d'urgence pour trouver des solutions au problème du chômage.

Cet appel du maire Lindsay en vue d'une réévaluation des besoins prioritaires des Etats-Unis est intervenu au moment où le président Johnson conseillait discrètement à ses partisans au Congrès de ne pas augmenter, voire même de réduire, les crédits pour la lutte contre la pauvreté. Le chef de la Maison Blanche cherche en ce faisant à promouvoir l'adoption par les législateurs de son projet d'augmenter de 10 pour cent les impôts directs.

Révocation des passeports

Le secrétaire d'Etat américain a annoncé hier que les passeports de Stokeley Carmichael, ancient président du "Student Non-Violent Coordination Committee (SNCC), ainsi que de son adjoint George Washington Ware, ont été révoqués. Cette décision a été prise à la suite du voyage effectué à Cuba par MM. Carmichael et Ware qui assistèrent à La Havane à la conférence de l'OLAS (Organisation latino-américaine de solidarité). Il est interdit à tout citoyen américain de se rendre sans autorisation spéciale dans les cinq pays suivants : Cuba, Chine communiste, Albanie, Corée du Nord, Nord-Vietnam.

Carmichael se trouverait actuellement à Hanoi où il se serait rendu directement depuis Cuba. Quant à Ware, il est rentré aux Etats-Unis et réside à l'heure actuelle à Nashville, au Tennessee.

Procès contre la police de Newark

A Newark, théâtre le mois dernier d'émeutes raciales d'une violence exceptionnelle, la NAACP (Association pour le progrès des gens de couleur) et l'ACLU (Union américaine pour les libertés civiles) ont conjointement intenté hier un procès aux autorités municipales. Les deux organisations réclament la désignation d'un gérant qui serait chargé d'administrer la police locale accusée par 18 plaignants noirs de Newark "d'actes de violence, d'intimidation et d'humiliation pour perpétuer le statut de deuxième classe de la communauté noire".

Les dirigeants des deux organisations ont déclaré que ce procès, premier du genre, serait suivi d'autres actions similaires contre diverses villes coupables à leurs yeux de brutalités policières.

A Washington, le général Charles P. Stone, commandant adjoint des forces fédérales au cours des émeutes de Détroit, a affirmé devant une sous-commission du Congrès que les soldats de race noire sont beaucoup plus efficaces que leurs collègues de race blanche dans la répression des émeutes. L'officier supérieur a approuvé la suggestion visant à augmenter les effectifs noirs au sein de la Garde nationale.

Les parachutistes de race noire, a-t-il précisé, avaient établi des meilleurs rapports avec les Noirs de Détroit que leurs collègues blancs. Ils ont été en mesure de créer une atmosphère favorisant l'intervention des leaders noirs pour le rétablissement du calme, a déclaré le général.

Les principales dispositions du traité russo-américain

WASHINGTON (AFP) — Voici le texte des principaux articles du projet de traité sur la non-prolifération nucléaire déposé conjointement hier par l'URSS et les Etats-Unis devant la conférence de Genève sur le désarmement. Après un long préambule le texte stipule que :

ARTICLE 1. Tout pays nucléaire partie au traité s'engage à ne pas transférer, à quelque récipiendaire que ce soit, des armes nucléaires ou d'autres engins nucléaires explosifs, ou le contrôle de telles armes ou engins explosifs, que ce soit directement ou indirectement ; et s'engage pareillement à n'aider ou encourager ou induire en aucune façon un pays non-nucléaire à fabriquer ou à acquérir de toute autre manière des armes nucléaires ou tous autres engins nucléaires explosifs ou le contrôle de telles armes ou engins explosifs.

ARTICLE 2. Tout pays non-nucléaire partie au traité s'engage à ne pas accepter le transfert en provenance d'un détenteur quelconque d'armes nucléaires ou d'autres engins nucléaires explosifs, ou le contrôle de tels armements ou engins explosifs, que ce soit directement ou indirectement ; à ne pas fabriquer ou acquérir de toute autre manière des armes nucléaires ou autres engins nucléaires explosifs ; et à ne pas rechercher ni recevoir une assistance quelconque dans la fabrication d'armes nucléaires ou de tous autres engins nucléaires explosifs.

ARTICLE 3. Cet article ayant trait au contrôle international est laissé en blanc.

ARTICLE 4. Rien dans ce traité ne saura être interprété comme affectant le droit inaliénable de toutes les parties au traité de poursuivre, sans discrimination à toutes les parties au traité, en suite de quoi les gouvernements dépositaires convoqueront une conférention aucune et conformément aux articles 1 et 2 du traité, leurs efforts en matière de recherche, de production et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, ainsi que le droit des parties d'échanger des informations dans la plus grande mesure possible et de contribuer, individuellement ou en coopérant avec d'autres Etats, en vue d'assurer le développement ultérieur des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

ARTICLE 5. A — Toute partie au traité pourra proposer des amendements au traité. Le texte de tout amendement proposé sera soumis aux gouvernements dépositaires qui le transmettra, si la requête en est faite par un tiers ou plus des parties au traité, à laquelle toutes les parties au traité seront conviées, afin d'étudier l'amendement en question.

B — Tout amendement au traité doit être approuvé à la majorité des voix de toutes les parties au traité, y compris les voix de tous les pays nucléaires parties au traité et de toute autre partie qui, à la date où l'amendement est communiqué à tous les signataires sera membre du conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'amendement entrera en vigueur pour toutes les parties dès le dépôt des instruments de ratification par une majorité de toutes les parties, y compris les instruments de ratification de tous les pays nucléaires parties au traité et de toute autre partie qui, à la date où l'amendement est communiqué aux autres signataires, sera membre du conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Cinq ans après l'entrée en vigueur de ce traité une conférence des parties au traité se réunira, à Genève, en Suisse aux fins de procéder à un examen du fonctionnement de ce traité et de s'assurer que les objectifs et les clauses du traité sont respectés.

ARTICLE 6. Cet article précise que le traité restera ouvert à tous les Etats qui désireront s'y associer, même après l'entrée en vigueur officielle de l'accord. Le traité lui-même entrera en vigueur dès la ratification par les pays signataires et l'article fixe les modalités du dépôt des instruments de ratification.

ARTICLE 7. Ce traité aura une durée illimitée. Toute partie aura le droit, dans l'exercice de sa souveraineté nationale, de se retirer du traité si elle décide que des événements extraordinaires, ayant un lien avec la substance de ce traité, ont compromis les intérêts suprême du pays en question. Elle devra fournir un préavis de trois mois de son intention de se retirer à toutes les autres parties au traité ainsi qu'au Conseil de sécurité des Nations unies. Ce préavis devra comporter un exposé des événements extraordinaires qui, de l'avis de la partie intéressée, ont compromis ses intérêts suprêmes.

Mort d'un géant milliardaire de l'industrie : Henry J. Kaiser

HONOLULU (UPI) — Monsieur Henry J. Kaiser, grand constructeur de barrages, de navires, d'automobiles, d'hôpitaux et d'hôtels, est mort hier, à sa résidence d'Honolulu, à l'âge de 85 ans.

Comme premier emploi, Henry Kaiser travaillait dans un bureau pour un salaire hebdomadaire de $1.50.

A sa mort, sa fortune est évaluée à plus de $2 milliards.

Le défunt connut des heures de grandes célébrités pendant la Deuxième grande guerre alors qu'il réussit le fantastique exploit de construire dans ses chantiers navals un navire de transport de type "Liberty" par jour.

Il participa à la construction des plus grands barrages des pays occidentaux notamment Hoover, Bonneville, Grande Coulée et Shasta.

M. Kaiser avait confié la gestion de ses immenses entreprises à son fils Edgar, depuis déjà quelques années. Mais il n'avait pas pris sa retraite pour autant et s'occupait activement de grands projets divers, dont la construction d'hôpitaux et d'hôtels.

"Ligne rouge" Londres-Moscou

LONDRES. (AFP) — La Grande-Bretagne et l'Union soviétique ont signé ce matin un accord aux termes duquel Whitehall et le Kremlin seront reliés prochainement par un "téléphone rouge", annonce-t-on officiellement.

L'accord, convenu en principe lors de la visite à Londres en février dernier du premier ministre soviétique, M. Alexis Kossyguine, a été signé au Foreign Office par M. George Thomson, ministre d'Etat, et l'ambassadeur de l'URSS, M. Mikhail Smirnovsky.

Appelé officieusement "téléphone rouge" ou "ligne chaude" (hot line), l'installation, qui permettra aux deux chefs de gouvernement de communiquer directement, comportera des téléscripteurs.

expo67
PAGES 11 et 12

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

1867 1967

ÉDITION DE MONTRÉAL ** 10¢

Montréal, vendredi 25 août 1967 / saint Louis de France / 83e année, No 197 / 4 cahiers / 48 pages / Les prévisions météorologiques : ensoleillé et chaud, vents légers / Minimum : 60 / Maximum : 80

L'économie européenne est fortement solidaire de celle des USA • Page 30

La distribution du courrier est en partie paralysée

par Jacques LAFRENIERE

La livraison du courrier dans la région de Montréal sera partiellement paralysée aujourd'hui par suite d'un arrêt de travail spontané des 350 employés de l'entreprise Rod Service, qui fait la distribution du courrier du bureau central aux succursales.

Ces employés ont décidé hier soir de tenir des "journées d'étude" pour protester contre le congédiement de quelques-uns de leurs camarades. Leur conseiller technique, M. Jean-Paul Coulombe, de la CSN, a expliqué que ce conflit a débuté, en fait, mercredi.

Ce jour-là, a-t-il dit, la compagnie aurait demandé à un débosseleur de faire un travail de mécanicien.

L'employé ayant refusé, la compagnie l'aurait congédié. Le lendemain, l'entreprise aurait demandé aux autres débosseleurs d'accomplir un travail ordinairement réservé aux mécaniciens. Devant leur refus, Rod Service aurait fait des licenciements.

Avant de quitter le travail hier, les débosseleurs ont mis leurs camarades de l'atelier de réparations des véhicules au courant de la situation, et tous auraient débrayé.

Voir COURRIER en page 2

Un seul motel non construit avait 219,000 réservations

par Léopold LIZOTTE

Combien de personnes se seront retrouvées sans le gite promis ou prévu, au cours des six mois de l'Expo 67 ?

Un jour de mars dernier on suggéra, dans un "certain journal", que le nombre de ces visiteurs déçus et même frustrés de montants variables pourrait s'élever à quelque 500,000.

Le chiffre parut alors fantastique.

Mais, hier après-midi, en envoyant Jean-Marie Dansereau, le promoteur de "La Rêverie", un hôtel-motel jamais construit, à son examen volontaire sous une nouvelle accusation de fraude, le juge T.-A. Fontaine relevait dans les témoignages versés aux dossiers une admission fort étonnante du prévenu lui-même.

A un agent de la PP qui fouillait ses bureaux de la rue de Salaberry, où on trouvait appareil de télex, machines IBM, tables à dessin, et, entre autres choses, les annuaires du téléphone des plus grandes villes américaines, il aurait lui-même déclaré avoir reçu des réservations pour environ ... 219,000 personnes !

Selon ses dires, il n'avait toutefois reçu qu'une vingtaine de milliers de dollars en acompte sur les réservations faites et, même s'il n'avait qu'un grand total de $22 en banque à ce moment-là, il aurait escompté une rentrée finale de l'ordre de $2 millions.

Et ce, encore une fois, à un moment où son projet de Ste-Thérèse était resté à l'état de "jolie esquisse sur papier" et qu'il n'avait encore aucun intérêt financier que ce soit dans la construction, également avortée, d'un autre établissement sur la Côte-Vertu, à St-Laurent.

Il ne faudrait donc pas que les enquêteurs provinciaux mettent au jour plusieurs autres cas de ce genre et certains assurent qu'il ne faudrait pas qu'ils y mettent plus de zèle que de raison pour y arriver pour que l'on atteigne assez facilement le chiffre d'un demi-million de touristes trompés que l'on avait humblement suggéré en mars.

Quant à Dansereau, il a par ailleurs subi, hier même, mais devant un autre juge, une autre de ses enquêtes. Et, cette fois, pour avoir frustré de $600 un agent de voyages de Spokane, dans l'Etat de Washington, toujours à l'aide de ses mirobolants prospectus sur son mirifique projet de Ste-Thérèse.

Interrogé devant le juge Armand Chevrette par Me Yves Mayrand, le procureur spécial du Service provincial du logement, M. T. Byrne a dit que c'est il y a environ un an qu'il a fait les premières démarches pour héberger un groupe de ses clients dans la métropole à

Voir MOTEL en page 2

photo Réal St-Jean, LA PRESSE

A Montréal, hier soir, le candidat à la direction du parti conservateur, M. Davie Fulton, a refusé de se rendre à la requête de notre photographe qui lui demandait de s'installer devant un piano. "Je ne voudrais pas faire croire que je joue du piano alors que ce n'est pas vrai", a-t-il dit. Participant à l'esprit qui régnait à sa réunion, il a cependant consenti à monter sur une voiture d'époque, un canotier et un unifolié à la main. A gauche sur la photo, Mme Fulton.

Calex n'était pas au courant

— *M. Pierre Sénécal*

par Albert TREMBLAY

Des propos tenus hier par le président de la compagnie Calex Oil, M. Pierre Sénécal, des commentaires formulés par le conseiller juridique de la même société, M. Roger Lacoste, et d'une rencontre de ces deux hommes avec le président du comité exécutif à la Ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, on peut croire que :

• Les rapports émanant de la division de la prévention des incendies concernant les installations de la compagnie Calex, rue Notre-Dame, et la possibilité que ces installations ne répondent pas aux exigences des règlements municipaux, n'ont jamais été officiellement communiqués à la compagnie directement intéressée ;

• Selon les prétentions de la compagnie Calex, les permis de construction et d'occupation accordés à la compagnie Joy Oil, société achetée par Calex en 1963, étaient suffisants pour autoriser les activités normales de l'ensemble des installations de la rue Notre-Dame ;

• Les réservoirs, conduites et postes d'approvisionnement de la compagnie Calex répondaient aux exigences de l'Underwriters Bureau et les visites relativement fréquentes, des inspecteurs de la division de la prévention des incendies de Montréal n'ont jamais donné suite à de rapports écrits ou verbaux ;

• La compagnie Calex ne s'est pas portée elle-même acquéreur de la propriété qu'elle occupe rue Notre-Dame mais elle a préféré confier cette tâche à une compagnie-soeur maintenant défunte — la Greater Montreal Parking Corporation — pour des raisons qui n'ont pas été précisées.

Enfin, disons que la rencontre Saulnier-Sénécal-Lacoste n'a donné que peu de résultats (les deux parties se sont simplement entendues pour ne rien affirmer en ce qui concerne les fameux permis de construction) et que les pertes encourues au cours de l'incendie de la fin de semaine dernière n'ont vraisemblablement pas dépassée la somme totale de $2,000,000.

S'il faut croire l'ensemble de ces déclarations, il en résulte

Voir CALEX en page 2

Il y aurait pourtant eu demande de permis

La déclaration du président de la compagnie Calex vient cependant en contradiction avec des informations obtenues peu après la conférence de presse de l'hôtel Windsor.

Selon ces informations, la compagnie Calex a adressé une demande de permis à la division des Permis et inspections le 25 août 1965.

Le 31 août, un inspecteur du même service municipal se rendait chez Calex afin de prévenir un M. Binet de remplir la demande de permis (qui portait d'ailleurs un numéro : 38900).

Les inspecteurs retournèrent sur place les 22 et 23 septembre, le 16 décembre, le 10 février 1966 et le 3 novembre. Les dernières visites des inspecteurs du service des Permis et inspections remontent au 10 et au 17 juillet 1967.

Les demandes et rapports ont été, toujours selon ces informations, dirigés vers le bureau de M. Armand Lapierre, assistant-surintendant à la division des immeubles du service des Permis et inspections.

Thomson achète 12 quotidiens américains

CANTON, Ohio, (PA) — La plus grande vente de journaux jamais effectuée dans le monde vient d'avoir lieu aux Etats-Unis, alors que la chaine Brush-Moore Newspapers Inc., qui publie 12 quotidiens aux Etats-Unis, est passée aux mains de Thomson Newspapers Inc., chaine qui appartient à lord Thomson of Fleet, un des grands magnats du journalisme.

La transaction eut lieu récemment mais la nouvelle n'est annoncée qu'aujourd'hui. On ne fournit aucun détail, mais on croit comprendre que le groupe a été vendu pour le montant de $72 millions.

La seule transaction qui lui soit comparable est la vente de "The Plain Dealer" à Cleveland aux intérêts S. I. Newhouse pour le montant de $50 millions.

La vente de Brush-Moore a été annoncée conjointement par M. G. Gordon Strong, président de la firme, et Kenneth R. Thomson, président de la chaine Thomson. Cette chaine comprend déjà 23 quotidiens aux Etats-Unis, 26 au Canada, plus d'une douzaine en Angleterre, soit au pays de Galles, en Ecosse, en Irlande du Nord, sans oublier le "London Times" et le "Sunday Times".

Voir THOMSON en page 2

Entouré de jeunes conservateurs, Fulton donne la réplique — en français — à Roblin

par Luc BEAUREGARD

de notre bureau d'Ottawa

Donnant la riposte à M. Duff Roblin, M. Davie Fulton a déclaré hier soir à Montréal qu'il est lui-même bilingue depuis vingt-cinq ans et qu'il s'intéresse aux questions contitutionnelles depuis 1945.

Quand on sait que le groupe Fulton considère presque M. Roblin comme un imposteur, ces deux affirmations ne sont en effet pas autre chose que la réplique à M. Roblin dont on vante tant le français et qui a pris pour slogan : la constitution d'abord.

M. Fulton a tenu ces propos dans un endroit impensable, "La Moustache de Votre Père", où il est apparu nettement comme le candidat jouissant de l'appui des jeunes conservateurs du Québec.

Toute la jeunesse conservatrice qui fut si active au dernier congrès provincial du parti semble en effet appuyer M. Fulton. Hier soir, dans cette boîte (l'ancien El Morocco) qui est en fait le café Saint-Jacques de l'ouest de la ville, la majorité des quelque 400 personnes était consituée de Montrealers et de Montréalais de moins de 30 ans.

Et dans ce bastion des réjouissances populaires du monde anglophone montréalais, M. Fulton a prononcé la majeure partie de son allocution en français pour s'attaquer aux Marchand et Trudeau : "S'ils pensent qu'ils peuvent garder une position rigide sur la constitution, a-t-il dit, je sais qu'ils se trompent"

Le groupe Fulton, dont le poulain a parcouru plus de 75,000 milles en six mois, visitant le Québec à huit occasions, est fermement convaincu de devancer le peloton des le premier tour de scrutin au congrès de Toronto, en septembre, et s'attend à disputer le dernier tour au premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, M. Robert Stanfield.

Loin de voir une mystérieuse collusion Stanfield-Roblin, l'organisation Fulton croit au contraire en une désormais irréductible inimitié entre les deux hommes, depuis que M. Roblin a décidé d'entrer dans la lutte alors que M. Stanfield y était déjà.

Toute la theorie du groupe repose sur le fait que le succès de M. Roblin n'est qu'apparent et monté de toutes pièces, le fait pur et simple d'une supercherie de dernière minute que la politique anglo-saxonne appelle le "band wagon effect". Un supporteur de M. Fulton affirme même que ce dernier est certain de 154 votes québecois au premier tour, ni plus ni moins, alors que son plus proche adversaire, M. Hees, n'en aurait pas plus de 105.

A ce premier tour, M. Stan-

Voir CONSERVATEURS en p. 2

Le Québec grimpe dans l'échelle des priorités du gouvernement français

par Claude TURCOTTE

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le Québec a grimpé dans l'échelle des priorités du gouvernement français.

Telle est l'interprétation que l'on donne dans les milieux gouvernementaux québécois à la décision du Conseil des ministres de France d'accroître considérablement son assistance culturelle, technique et économique au Québec. La France entretient des relations de ce genre avec une soixantaine de pays. Des priorités dans les échanges et l'assistance doivent donc être établies.

Selon des informateurs québécois, il s'agit donc "d'une orientation nouvelle" des priorités du gouvernement français. Dans le concret, pour le Québec, cela signifie une augmentation du "volume des échanges" avec la France et par conséquent des sommes accrues pour le maintien de ces relations.

Dès 1965, lors de la signature d'une entente-cadre entre la France et le Québec, le Cabinet français a bien sûr donné son accord, mais par le geste officiel et publié qu'il a posé mercredi, ce Cabinet indique clairement, croit-on à Québec, qu'il donne plus que jamais de l'importance à ses relations avec le Québec.

Il semble bien que cet "accroissement considérable" d'assistance portera dans des domaines où les deux Etats ont déjà amorcé des échanges. On

Voir QUEBEC en page 2

Alvin Hamilton à Québec : "Ne parlez pas de deux nations, parce que c'est mal compris au Canada anglais."
Lire nos informations page 25

Paris rejette le projet américano-soviétique de non-prolifération des armes nucléaires

d'après UPI, AFP

La France a rejeté aujourd'hui le projet de traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui a été proposé conjointement par les Etats-Unis et l'Union soviétique. Selon des porte-parole du guvernement français, le président de Gaulle est d'avis que ce projet vise à assurer un monopole aux deux géants nucléaires.

En refusant d'approuver le projet, la France a souligné qu'elle n'appuierait qu'un accord de "véritable désarmement nucléaire".

La décision française n'a causé aucune surprise parce qu'elle s'inscrit dans la ligne adoptée par Paris depuis le début de la conférence de désarmement de Genève, il y a trois ans. La France avait été invitée à devenir le 18e pays autour de la table de conférence, au Palais des Nations, mais de Gaulle refusa d'y envoyer un délégué et il a persisté dans cette attitude depuis. Aussi la conférence est-elle connue comme la "comité des 17".

Dans les milieux autorités de Paris, on souligne que le refus de la France d'appuyer le traité ne signifie pas qu'elle ait

Voir PARIS en page 2

Voir autre information page 35

AUJOURD'HUI

Cours pratique de coopération

C'est un véritable cours pratique de coopération culturelle — cours intensif de 6 jours organisé par le Bureau de l'aide extérieure du Canada — que plus de cent enseignants canadiens de langue française suivent présentement à l'Université d'Ottawa.

— Page 7

Ecoles secondaires françaises en Ontario

Le premier ministre de l'Ontario, M. John Robarts, a déclaré hier que sa province "doit de toute urgence offrir une éducation secondaire dans la langue de la communauté franco-ontarienne".

M. Robarts a précisé que ces écoles feront partie intégrale du système d'éducation publique.

— Page 25

Demain, dans le magazine de LA PRESSE

Les universitaires américains et le Canada

•

Regards sur Montréal en été

Les visiteurs à L'EXPO

hier à la fermeture
349,751
on en prévoyait
254,790
aujourd'hui (prévisions)
198,170
depuis l'ouverture
34,278,921

Purge dans l'armée sud-vietnamienne

d'après AFP, UPI

Le chef de la junte militaire de Saigon, le général Nguyen Van Thieu, principal candidat à la présidence aux élections générales du 3 septembre prochain, annoncent aujourd'hui que cinquante militaires, dont plusieurs généraux, comparaîtront devant le conseil de discipline de l'armée, pour répondre, dans la plupart des cas, à des accusations de corruption.

On considère que c'est là un geste sans précédent et qui confirme les accusations voulant que la corruption dans les hautes sphères de l'armée cause au Sud-Vietnam le détournement de sommes qui se chiffreraient à plusieurs millions de dollars.

Déjà, à Saigon, on chuchote les noms de cinq généraux dont le limogeage aurait été décidé il y a deux jours par le conseil des forces armées. En plus de corruption, l'incompétence sera également châtiée, précise le général Thieu qui ajoute que, contrairement aux rumeurs, aucun général n'a encore été limogé. Le chef de l'Etat insiste pour dire que cette purge, attendue depuis plusieurs mois, n'est aucunement liée à la campagne électorale et n'a pas pour but de gagner la confiance du peuple dans le but de l'amener à voter pour les candidats militaires aux prochaines élections.

Thieu négocierait avec le FNL

En plus d'annoncer cette purge d'envergure, le chef de l'Etat a déclaré au cours d'une conférence de presse réservée à des journalistes étrangers, que s'il était élu, il refuserait de négocier avec le "Front national de libération qui se prétend seul représentant du peuple vietnamien", mais il consentirait à s'entretenir, à Saigon, avec un représentant authentique du FNL et à assurer sa sécurité. Le chef de l'Etat a garanti que ce représentant pourrait ensuite retourner sain et sauf à l'endroit où il voudrait. C'est la première fois que le général indique qu'il serait prêt à s'entretenir avec un représentant du Front.

Le général Thieu a également indiqué qu'il serait favorable à une pause de sept jours s'il est élu avec le général Cao Ky aux élections présidentielles de septembre, et "si Hanoï répond favorablement" à son plan de négociations, soit directes, soit par radio, soit par l'intermé-

Voir PURGE en page 2

McNamara s'oppose à l'escalade aérienne — Page 35

SOMMAIRE

Annonces classées / 36 à 47
Bandes dessinées / 13
Calendrier des pionniers / 18
Courrier "Que faire ?" / 16
Décès, naissances, etc. / 32
Editorial / 4
Finnace / 30 et 31
Horoscope / 24
Mots croisés / 37
Navigation / 18
Nouvelles internationales / 35
Nouvelles nationales /
Radio et télévision / 8
Spectacles et concerts / 20 à 23
Sports / 26 à 29
Tribunaux / 9
Vie dans les parcs / 13
Vie féminine / 14 et 16
Vie mondaine / 15
Votre médecin / 24

CKAC 73

Grève au ministère des Travaux publics à Québec

QUEBEC (PC) — Une cinquantaine d'ouvriers du ministère des Travaux publics ont déclenché une grève sur le tas hier pour protester contre le fait que certains d'entre eux avaient reçu plus de $1,400 de rétroactivité alors que la majorité des autres n'avaient reçu que $43.17 ou rien du tout.

Des représentants du Syndicat des fonctionnaires provinciaux CSN ont dû se rendre sur les lieux de la grève pour expliquer la situation et surtout faire part à ces ouvriers que leur geste était entièrement illégal et que des représailles pouvaient être prises contre eux.

Ils sont cependant retournés au travail une heure après le débrayage après que leurs représentants syndicaux les eurent invités à participer à une assemblée spéciale lundi soir.

COURRIER

SUITE DE LA PAGE 1

Le maître de poste, M. Hecttor Cormier, a tenté d'amener les parties à une entente. Mais rien n'y fit. Le ministre des Postes, M. J.-P. Côté, est venu à Montréal pour rencontrer les postiers.

Le président de la section de Montréal de l'Union des postiers du Canada, M. William Houle, a déclaré ce matin que la trentaine de membres de son syndicat qui travaillent sur des camions et font un travail identique à celui des employés de Rod Service n'avaient pas l'intention de franchir les piquets de grève.

M. Cormier a affirmé qu'il tenterait l'impossible pour que la distribution du courrier se fasse dans la région de Montréal. Il compte justement sur les chauffeurs réguliers du ministère des Postes pour effectuer la livraison.

L'entreprise de Rod Service détient la plupart des contrats de transport du courrier dans la région de Montréal. Ses employés s'étaient mis en grève, il y a neuf mois environ, pour appuyer alors leurs revendications en vue de la signature d'une convention collective.

PURGE

SUITE DE LA PAGE 1

diaire de la Commission internationale de contrôle, et ce, quelques semaines après l'installation de son gouvernement.

Evacuation massive de Hanoï

Le gouvernement du Nord-Vietnam a décrété aujourd'hui l'évacuation massive de Hanoï, la capitale, affreusement dévastée à la suite des raids américains des derniers jours. Selon un plan en six points préparé par l'administration, "toutes les personnes âgées, les petits enfants, les écoliers de 6 à 17 ans doivent être absolument évacués", seuls "ceux qui ont une mission dans le domaine de la production et des combats" pouvant demeurer dans l'enceinte de la ville.

Il n'y aura plus à Hanoï que des combattants et des travailleurs indispensables pour répondre aux besoins vitaux de l'armée. Le premier point de la déclaration ordonne que "les forces armées s'entraînent techniquement et tactiquement pour viser juste, frapper fort et anéantir beaucoup d'avions américains". Toutes les couches de la populations sont invitées à appliquer rigoureusement les règlements de la défense antiaérienne populaire et d'observer à la lettre l'ordre d'évacuation.

PARIS

SUITE DE LA PAGE 1

l'intention d'aider à la dissémination des armes nucléaires à travers le monde. Jusqu'à maintenant, la France a accepté de coopérer avec d'autres nations dans le domaine nucléaire pour ce qui est de la recherche et des usages pacifiques de l'énergie atomique seulement.

Pour le gén. de Gaulle, le projet de traité russo-américain serait inefficace parce que, selon lui, les gouvernements américain et soviétique ne sont pas prêts à soumettre leurs installations atomiques à un contrôle international.

C'est pour les mêmes raisons d'ailleurs que la France avait refusé de signer l'accord de 1963 interdisant les essais nucléaires autres que souterrains.

Décidée à se doter d'une force de frappe nucléaire nationale, la France a procédé depuis à une série d'essais atomiques et prépare actuellement l'essai de sa première bombe à hydrogène, qui aurait lieu avant un an.

Il n'en reste pas moins que de Gaulle considère la course aux armes nucléaires comme une menace et c'est pourquoi il n'a pas fait campagne publiquement contre le projet de traité sur la non-dissémination.

La portée de l'accord éventuel sera également mitigée par le boycottage de la Chine communiste. Pékin a déjà dénoncé publiquement le projet de traité comme un autre exemple de la "collusion" américano-soviétique.

En vertu du projet déposé hier à Genève, les puissances nucléaires s'engagent à ne pas fournir d'armes atomiques à d'autres pays et les nations non nucléaires renoncent à en fabriquer ou à en acquérir. Le projet laisse toutefois en blanc l'épineuse question du contrôle et des garanties, cet article devant faire l'objet de négociations ultérieures.

Autres réactions

Le gouvernement Johnson affiche une profonde satisfaction d'être enfin parvenu, après tant d'efforts et de patience, à présenter en commun avec l'URSS un projet de traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Toutefois, les milieux compétents se montrent beaucoup plus réservés quant à la portée pratique de ce projet et reconnaissent que les "blancs" vont être difficiles à combler. Pour le président Johnson, le dépôt du projet représente, avant tout, un jalon important dans la voie de la coopération américano-soviétique.

A Bonn, un porte-parole officiel a déclaré : "Le gouvernement fédéral attend avec calme le déroulement des négociations de Genève. Il est, aujourd'hui comme hier, en faveur d'un traité sur la non-prolifération. Ses réserves à l'égard du projet actuel sont connues". Au ministère des Affaires étrangères, on souligne d'autre part que le dépôt du projet de traité "est une nouvelle et importante phase dans les efforts entrepris pour éviter la prolifération de l'armement nucléaire".

Le gouvernement britannique a également accueilli avec satisfaction la présentation du projet de traité à Genève.

CONSERVATEURS

SUITE DE LA PAGE 1

field serait troisième et M. Roblin quatrième.

Dans son discours hier soir, M. Fulton a décoché une autre flèche à l'organisation Roblin, déclarant qu'il n'est plus possible comme autrefois pour un petit groupe d'individus de créer avec succès un mouvement collectif irréfléchi chez les délégués.

C'est dans la même veine, qu'il a souligné qu'il est bilingue, lui, depuis 25 ans et qu'il s'occupe de questions constitutionnelles depuis 1945.

Autre flèche encore : "Les gens ne veulent pas nécessairement des hommes nouveaux, dit M. Fulton, mais une approche nouvelle par des hommes d'expérience".

Le comité d'organisation de M. Fulton croit aussi qu'au deuxième tour la bataille se fera entre son candidat et M. Stanfield mais qu'au troisième tour ce dernier cédera ses votes à l'ancien ministre de la Justice dans le cabinet Diefenbaker.

Une ambiance très particulière règne dans le camp Fulton, très différente de celle des autres comités. Tous sont jeunes et croient sincèrement à la supériorité de leur candidat sur ses concurrents.

Advenant sa défaite, ils auraient au moins l'impression de ne pas avoir perdu leur temps.

Aujourd'hui, M. Fulton devait visiter Shawinigan.

QUEBEC

SUITE DE LA PAGE 1

soutient en effet à Québec qu'il y a déjà des relations franco-québécoises dans tous les secteurs de compétence provinciale, lesquels du reste, en grande partie, peuvent être intégrés à l'intérieur de l'accord-cadre de 1965.

Ainsi, en mai dernier, lors de son voyage à Paris, le premier ministre Johnson a annoncé neuf points d'entente, dont sept découlaient entièrement de l'accord-cadre. Un huitième, le projet de satellite, peut à la rigueur être considéré comme relevant de la culture et de l'éducation.

Seul, la création d'un comité franco-québécois d'étude sur les investissements ne pouvait en aucune façon être insérée dans l'accord-cadre.

Néanmoins, cela ne pose aucun problème à Québec, pas plus d'ailleurs que l'intention de la France d'investir davantage au Québec. "Les Etat-Unis n'ont pas besoin d'accord-cadre pour venir investir ici", a commenté un haut-fonctionnaire.

L'accord-cadre

L'accord-cadre de 1965, signé d'une part par M. Paul Gérin-Lajoie et M. Claude Morin, sous-ministre des Affaires intergouvernementales, prévoyaient des échanges nombreux.

Notamment, on convenait d'échanger des chercheurs, des professeurs d'universités, des étudiants. L'enseignement de la pédagogie et de la technique, de même que les recherches pratiques dans ces domaines ont intéressé vivement les deux gouvernements.

Quelques mois plus tard, un deuxième accord dans le domaine culturel était conclu.

C'était alors un début. On assiste aujourd'hui au déroulement normal et logique de ce départ.

Le Général de Gaulle avait donc raison de dire le 24 juillet dernier à Berthier : "Je vous préviens que plus les jours passeront, et plus vous sentirez le vieux pays parmi vous, et plus les jours passeront, et plus vous-mêmes, je le crois, apporterez au vieux pays votre propre concours".

MOTEL

SUITE DE LA PAGE 1

l'occasion de l'Exposition universelle.

Il écrivit donc à Logexpo, le grand organisme déjà mis sur pied pour assurer (disait-on à l'époque) l'hébergement efficace de millions de personnes sans heurts ni récriminations.

Deux semaines plus tard, selon lui, il reçut dans le courrier cinq lettres provenant de cinq établissements différents.

Le Sherbrooke Tower, le Mont-Tremblant Lodge, le Parker's Lodge, le Mont-Gabriel et "Le Rêverie".

Il écarta le premier établissement parce qu'il s'agissait d'une maison d'appartements et non d'un établissement hôtelier proprement dit.

Les trois autres hôteliers, pour leur part, lui apparurent comme étant trop éloignés de l'emplacement de l'Expo pour ses clients qui ne pouvaient que passer un maximum de trois jours à Montréal.

On doit payer une autre fois

Pour son malheur, et pour la déveine de ses clients, il s'adressa donc à M. Dansereau, qui lui, offrait des chambres de grand luxe, avec tous les services imaginables, à quelques minutes seulement de la Terre des hommes.

Et en retour, le prévenu lui demanda des dépôts, comme il se doit. Qu'il fournit d'ailleurs jusqu'à concurrence de $600.

En novembre 1966, il recevait, toutefois, une communication du promoteur, lui révélant qu'en raison de difficultés techniques, le projet de Ste-Thérèse était abandonné.

Mais on venait d'acheter une autre propriété et les chambres, de même luxe, seraient prêtes dès le 1er février.

Puis, le 14 juin, veille de son départ pour Montréal avec son groupe, il recevait une nouvelle directive.

Cette fois, on devait s'adresser, pour obtenir un gîte, à l'Appart Hôtel, au 3630 ouest, rue Sherbrooke.

A cet endroit, il fallut toutefois quelques heures pour emménager dans une maison d'appartements qui n'était nullement la propriété de Dansereau mais d'un certain M. Ross, qui, au bout de trois jours réclama son dû pour ses chambres.

M. Byrne dut donc avoir payé ce qu'on lui réclamait, mais, du même pas, être allé se plaindre au Service provincial de l'logement alors tout récemment formé.

Il n'a jamais revu Dansereau depuis et ce dernier ne lui a évidemment pas remboursé les quelques centaines de dollars qu'il lui avait versés.

Et ainsi se termine, pour lui, la malheureuse histoire de son voyage "organisé" à l'Expo 67.

Il reste à instruire contre Dansereau une autre enquête. Et ce, à la suite d'une plainte portée par un autre agent de voyage celui-là venant du Dakota.

Mais c'est fort loin, cet Etat américain, et, comme il reviendra tout de même à Montréal le 1er septembre avec un groupe de ses concitoyens on a reporté l'instruction à cette date.

CALEX

SUITE DE LA PAGE 1

que l'attention se portera au cours des prochains jours vers l'hôtel de ville de Montréal. C'est l'administration municipale que devra en effet expliquer pourquoi les rapports du service de prévention n'ont jamais atteint leur destination ultime en paralysant suffisamment les services municipaux pour retarder pendant plus de deux ans l'obtention des permis de construction et d'occupation.

Le président Sénécal s'est en effet refusé à déclarer catégoriquement que sa compagnie était en possession des permis en question. Il n'a pas non plus déclaré qu'elle ne les possédait pas. "M. Lucien Saulnier nous a demandé de ne rien dire à ce sujet et nous ne dirons rien". Un peu plus tard, il ajoutait : "Nous ne voulons point nuire à l'enquête actuellement en cours à l'hôtel de ville de Montréal".

M. Sénécal a préféré se refugier derrière des considérations à première vue étrangères à la question : il lui paraît évident que si la compagnie Joy Oil (dont les installations sont voisines de celles de la Calex) a pu utiliser ses réservoirs pendant plus de trente ans, ces réservoirs répondaient aux exigences des règlements municipaux. L'explication ne tient plus cependant lorsqu'il s'agit des réservoirs construits sur le terrain voisin, à partir de 1965, mais lorsque cette question est abordée, le président de Calex en revient toujours à un "sans commentaire" peu éloquent.

S'il semble évident qu'il n'y a pas eu de permis parce qu'il y a eu au moins un rapport rédigé à l'intention du service des Permis et inspection, il est beaucoup plus difficile de tenter de trouver où il a finalement échoué.

M. Lucien Saulnier n'a pas voulu répondre hier à la question. Il doit le faire aujourd'hui, aussitôt qu'il aura reçu, dit-il, les explications demandées à ses hauts fonctionnaires.

Sur ce point, ajoutons un fait nouveau : l'enquête menée par l'administration municipale s'étend maintenant à la division des immeubles du Service des Finances. La raison de cet aspect nouveau à la question : savoir avec exactitude si les conditions de vente du terrain actuellement utilisé par la compagnie Calex ont été respectées.

Lorsque entre en ligne de compte la vente de ce terrain, la situation prend l'allure véritable d'un casse-tête. Au bureau des enregistrements, au Vieux Palais de justice, le nom de la compagnie Calex n'apparaît nulle part aux dossiers.

L'Hydro-Québec vend d'abord à la ville de Montréal le terrain en question, plus celui du Centre d'entraînement des pompiers. L'acte de vente est daté du 20 juin 1959 et fait mention d'un prix total de $217,000.

Le 7 décembre 1956, la partie du terrain non utilisée lors de la construction du centre d'entraînement est vendue aux enchères publiques. C'est la Greater Montreal Parking Corporation qui s'en porte acquéreur en acceptant de débourser $453,755. Une partie d'un lot voisin est ajoutée à la transaction et un échange de terrain avec le Conseil des ports vient compléter l'opération. Montréal touche au moment de la vente $90,751, la balance de la somme étant payable en versements semi-annuel égaux de $36,300.40. L'acte notarié porte la signature du président de la Greater Montreal Parking, M. James David Raymond, qui, hier au moins, était "hors de la ville" et impossible à joindre au téléphone.

Enfin, le 8 février 1966, (soit plus d'un an après le début des travaux d'agrandissement de la compagnie Calex, rue Notre-Dame), le lot 39 de la paroisse de Longue-Pointe était subdivisé et les archives mentionnent encore le nom de la Montreal Parking comme propriétaire du terrain.

Aucun acte notarié suit. Pour expliquer la situation, M. Sénécal s'est contenté de dire : "Nous avons procédé de la sorte pour des raisons administratives. En fait, les deux compagnies (la Calex et la Montreal Parking) groupaient les mêmes directeurs. Cette seconde compagnie n'existe maintenant plus".

Ce qui intéresse maintenant l'hôtel de ville de Montréal, c'est l'article deux des conditions de vente incluses à l'acte de vente intervenu entre Montréal et la Greater Montreal Parking Corporation.

Cet article deux conditionne la vente à l'obtention dans les trente jours d'un permis de construction et au parachèvement des travaux autorisés en vertu de ce permis dans une période maximum de douze mois. L'article stipule bien, en outre, que ces conditions s'appliqueront ipso facto dans le cas d'une revente.

Comment ce terrain est-il demeuré la propriété de l'acheteur si le permis de construction n'a jamais été accordé, ce qu'a très clairement affirmé M. Lucien Saulnier ?

C'est ce que l'administration veut savoir en demandant une étude de ces actes notariés à son service des Finances.

THOMSON

SUITE DE LA PAGE 1

Les journaux de l'Ohio que possèdent également Thomson sont "The Alliance Review", "The Lancaster Eagle" et "The Greenvill Advocate". Les autres journaux de la chaîne Thomson paraissent dans les Etats de Georgie, d'Indiana, du Minnesota, de la Virginie de l'Ouest, du Mississippi et du Dakota du Sud.

M. St. Clair McCabe, vice-président de la chaîne Thomson, annonce que l'équipe de rédaction des journaux Brush-Moore ainsi que le fonctionnement administratif et la politique éditoriale restent les mêmes qu'avant la transaction.

La vente coïncide avec le 40e anniversaire de Brush-Moore Newspapers Inc., qui fut organisée en 1927 par Lewis H. Brush, Roy D. Moore et William H. Vodrey, tous maintenant décédés.

Les journaux Brush-Moore inclus dans la transaction sont le "Canton Repository", le "East Liverpool Review", le "Marion Star", le "Portsmouth Times", le "Salem News" et le "Steubenville Herald-Star", tous dans l'Ohio; le "Times-Standard" d'Eureka, le "San Gabriel Valley Daily Tribune" de West Covina et le "Press-Courrier" d'Oxnad, en Californie; le "Salisbury Daily Times" au Maryland, le "Hanover Evening Sun" en Pennsylvanie et le "Weirton Daily Times" en Virginie occidentale.

M. Peyrefitte au Québec le 6 septembre

PARIS (UPI) — Le ministre français de l'Instruction publique, M. Alain Peyrefitte, viendra au Québec le 6 septembre afin d'entreprendre la réalisation des ententes intervenues entre la France et le Québec.

Annoncée hier, la nouvelle, émanant du palais présidentiel de l'Elysée, a donné au président de la France l'occasion de réaffirmer son intention d'aider le Québec "à développer et conserver sa personnalité".

Selon certaines sources, le ministre Peyrefitte, frère de l'écrivain Roger Peyrefitte, rencontrerait personnellement le premier ministre Daniel Johnson.

Ottawa n'a pas été informé au préalable de la venue du ministre de l'Instruction publique de France :

"C'est la première fois que nous entendons parler de cette visite", de répondre un porte-parole du ministère des Affaires extérieures qui a ajouté que son ministère serait probablement informé sous peu de la chose.

PALM BEACH GARDEN (PA) — Arnold Palmer est le meilleur gagnant de bourses depuis le cébut de la présente saison. Selon les chiffres fournis par l'association des golfeurs professionnels, Palmer a gagné $138,189.96 et $8,521.70 en autres prix.

Défi d'un débat télévisé aux huit autres candidats

Le comité d'organisation de M. Davie Fulton s'apprête à lancer le défi d'un débat télévisé aux huit autres candidats dans la course à la direction du parti conservateur.

M. Fulton n'en a rien dit lui-même hier soir mais un de ses adjoints a révélé que M. Fulton aimerait bien affronter ses adversaires à la télévision, à la télévision française même.

La diction de M. Fulton en français n'est pas aussi bonne que celle de M. Roblin, mais il semble mieux maîtriser la langue.

Roblin propose une commission nationale sur la fiscalité

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA. — Pour planifier les dépenses de tous les gouvernements du pays, M. Duff Roblin propose la création d'une commission nationale sur la fiscalité.

Telle que la voit ce candidat au leadership conservateur, cette commission serait également chargée d'établir les priorités fiscales au Canada. Cette commission ferait, de façon permanente, un travail presque identique à celui du comité ministériel sur le régime fiscal.

Ce comité, on le sait, groupe tous les ministres des Finances du Canada et leurs conseillers. Son premier rapport démontrait que les dépenses des gouvernements provinciaux et municipaux augmentaient plus rapidement que celles du gouvernement central.

Mais, depuis la publication de ce rapport, Ottawa a considérablement haussé ses dépenses si bien que le gouvernement fédéral cherche lui aussi de nouvelles sources de revenus.

C'est face à cet accroissement considérable des dépenses fédérales que M. Roblin suggère la mise sur pied de cette commission qui pourrait non seulement coordonner les dépenses et les politiques fiscales des gouvernements, mais également faire en sorte que l'on ne mette pas en oeuvre de nouveaux programmes sans savoir si le trésor public peut en absober le coût.

M. Roblin a tenu ces propos ce matin au cours d'une conférence de presse devant les membres de la tribune de la presse parlementaire fédérale. Plusieurs fois, il a insisté sur cette nécessité de planifier les dépenses et de faire en sorte que les provinces et municipalités puissent jouir des sommes nécessaires pour assure leur plein développement.

L'ONF aurait suscité des manifestations de hippies...

TORONTO (PC) — Le quotidien "Globe and Mail" rapporte aujourd'hui qu'un documentaire sur la jeunesse réalisé par l'Office national du film a dû être rejeté par suite de rapports voulant que les producteurs du film aient contribué à susciter des scènes de désordre dans un café de la rue Yorkville, plus tôt cette semaine.

Le quotidien cite le directeur de la production à l'ONF, M. Julien Biggs, qui affirme que toute l'équipe a été rappelée à Montréal. M. Biggs cependant nie que les employés de l'ONF aient eu quelque chose à voir avec les manifestations dont il est question ou celles qui sont survenues dans le parc Queen's.

A ce dernier endroit, les manifestants furent incités à la désobéissance civile par une certaine Allison Gordon, âgée de 24 ans, que le quotidien décrit comme étant assistante des cameramen de l'ONF, car elle transportait des lumières et autres accessoires nécessaires à la production.

Dans une entrevue, Mlle Gordon a dit: "Je suis et je ne suis pas employée de l'ONF", puis elle a éclaté en larmes, mentionne le Globe and Mail.

Par ailleurs, le réalisateur du film, M. Mort Ransen, aurait dit, selon le quotidien, que "techniquement la jeune fille était à l'emploi de l'ONF". Pour sa part, le nouveau président de l'organisme, M. Hugo McPherson, a insisté pour dire que Mlle Gordon n'est pas et n'a jamais été à l'emploi de l'ONF, même si elle a pu être utilisée par l'équipe de la production comme "agent de liaison avec les hippies".

La grève des équipages de traversiers a été évitée

Une séance de négociation de 6 heures qui s'est terminée aux petites heures ce matin a écarté la menace de grève de 1,050 hommes d'équipage des traversiers du Canadien National entre Terre-Neuve et la Nouvelle-Ecosse.

L'arrêt de travail, qui devait commencer à midi, aurait également affecté le service de traversiers entre Yarmouth, Nouvelle-Ecosse, et Bar Harbor, Maine.

La nouvelle entente prévoit une augmentation mensuelle de $100 répartie sur une période de 28 mois.

Les trous après le ...pavage

MANCHESTER, Angleterre (Reuters) — Il n'y a pas qu'à Montréal que de telles choses se produisent... Deux employés d'un réseau de distribution de gaz regardaient assis, depuis plus d'une heure, une équipe d'entretien des routes qui achevait de repaver une rue de Kidsgrove, en Angleterre.

Le travail terminé, les deux ouvriers du gaz se levèrent, s'emparèrent de leurs piques et creusèrent 30 trous pour couper le gaz à des maisons qui devaient être démolies.

Le conseil municipal avait, par accident, ordonné aux deux équipes d'effectuer leurs travaux le même jour, mais l'équipe d'entretien des routes était arrivée la première.

"Je sais que c'est ridicule, a dit l'un des foreurs, mais on ne pouvait rien y faire"...

Gilbert Croteau est accusé d'une fraude de $100,000

A l'issue d'une enquête amorcée depuis plusieurs mois, l'agent Jacques Marquis et le sergent Paul Dubeau, de l'escouade des fraudes de la Sûreté provinciale, ont remis au chiropraticien Gilbert Croteau, mercredi après-midi, une sommation l'accusant d'avoir fraudé le public en général pour $100,000 depuis deux ans et demi, soit entre janvier 1964 et août 1967.

Le prévenu devait comparaître aujourd'hui, en Cour municipale.

L'agent Marquis, cheville ouvrière de cette longue investigation, a relaté au sergent Dubeau que le suspect a d'abord déclaré faillite le 29 avril dernier.

Cette manoeuvre a porté plusieurs personnes à se plaindre de lui auprès des autorités policières et subséquemment le présumé charlatan a été accusé de délits mineurs devant les cours de justice.

Graduellement, toutefois, les limiers tissaient, autour du chiropraticien, un faisceau d'indices les incitant à exécuter une descente en règle à ses bureaux.

Ils auraient trouvé de nombreux indices d'agissements présumément frauduleux.

Ainsi, cet homme qui se déclare chiro, avait orné son bureau d'une quantité d'appareils médicaux.

Or la quasi-totalité de ces appareils dispendieux et impressionnants n'auraient pas fonctionné.

Le personnel de l'endroit n'aurait pas été qualifié pour utiliser ces appareils, étant trop jeune ou inexpérimenté.

Le suspect aurait contourné le problème en n'utilisant par exemple qu'une seule et même plaque de rayons X pour tous ses clients.

Cette plaque aurait illustré une profonde déviation de la colonne vertébrale... justifiant alors une longue série de "traitements" et d'"honoraires".

L'accusation portée contre le prévenu laisse entrevoir une partie de ces présumées supercheries.

Elle se lit en substance comme suit :

"d'avoir, entre janvier 1964 et août 1967, obtenu par la supercherie, les manoeuvres frauduleuses et autres tricheries, de la part du public en général un montant de $100,000 et ce contrairement à l'article 323 du code pénal".

LA MÉTÉO

MINIMUM : 55
MAXIMUM : 80

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC)

Régions de Montréal, d'Ottawa, des Laurentides et des Cantons de l'Est : ensoleillé avec nébulosité en haute altitude. Chaud, vents légers. Minimum et maximum à Montréal : 55 et 80, Ottawa : 50 et 80, Sherbrooke et Ste-Agathe : 45 et 75.

Régions de Québec, du St-Maurice, du Lac-St-Jean, de Baie-Comeau, de Rimouski, de Gaspésie et de Sept-Îles : généralement ensoleillé et plus chaud. Vents légers du sud-ouest de 10 à 15 milles. Minimum et maximum à Québec, La Tuque et Chicoutimi : 45 et 65, Baie-Comeau et Sept-Îles : 45 et 70, Rivière-du-Loup et Mont-Joli : 50 et 72, Gaspé : 50 et 75.

Joyau de la cuisine !
Frigo-Congélateur 21 pds cu.
ADMIRAL
2 portes droites, jumelées
Vaut $895, réduit à $599
SOCIETE D'ESCOMPTES ENR.
8299, St-Denis — 384-0621
près Métro Jarry

Pur et RAFRAICHISSANT
Peer's
CREAM SODA
MOUSSE-GENEREUSE

VENTE de TAPIS
de qualité exceptionnelle
AUX PRIX DU MANUFACTURIER
Jamais une telle valeur ne fut offerte sur
TAPIS MUR-A-MUR

Le fameux
Du Pont "501" NYLON
PRIX POSE 6.99
Très épais. Fibres serrées. Première qualité. Couleurs assorties.
POSE ET FEUTRE INCLUS
Rég. 12.95 v.c.
La verge carrée. Pose comprise et feutre inclus

NYLON et ACRYLIC
PRIX METRO 5.95
Texture velours. Fibres serrées.
Qualité exceptionnelle. 8 couleurs.
POSE ET FEUTRE INCLUS
Rég. 11.95 v.c.
La verge carrée. Pose comprise et feutre inclus

BROADLOOM extra épais
PRIX METRO 3.89
Bien épais, fibres serrées
Valeur rég. $7.95 la verge carrée
La verge carrée. Pose comprise et feutre inclus

FACILITES BUDGETAIRES SI DESIRE
OUVERT CHAQUE JOUR JUSQU'A 6 HEURES, JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9 HEURES
SAMEDI JUSQU'A 5 HEURES

TAPIS MÉTRO LIMITÉE
SALLE D'ECHANTILLONS ET ENTREPOT
STATIONNEMENT GRATUIT A L'ARRIERE RUE GUIZOT
8280 ST-LAURENT (COIN GUIZOT) 382-2201

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, VENDREDI 25 AOUT 1967 — 83e ANNEE — No 197

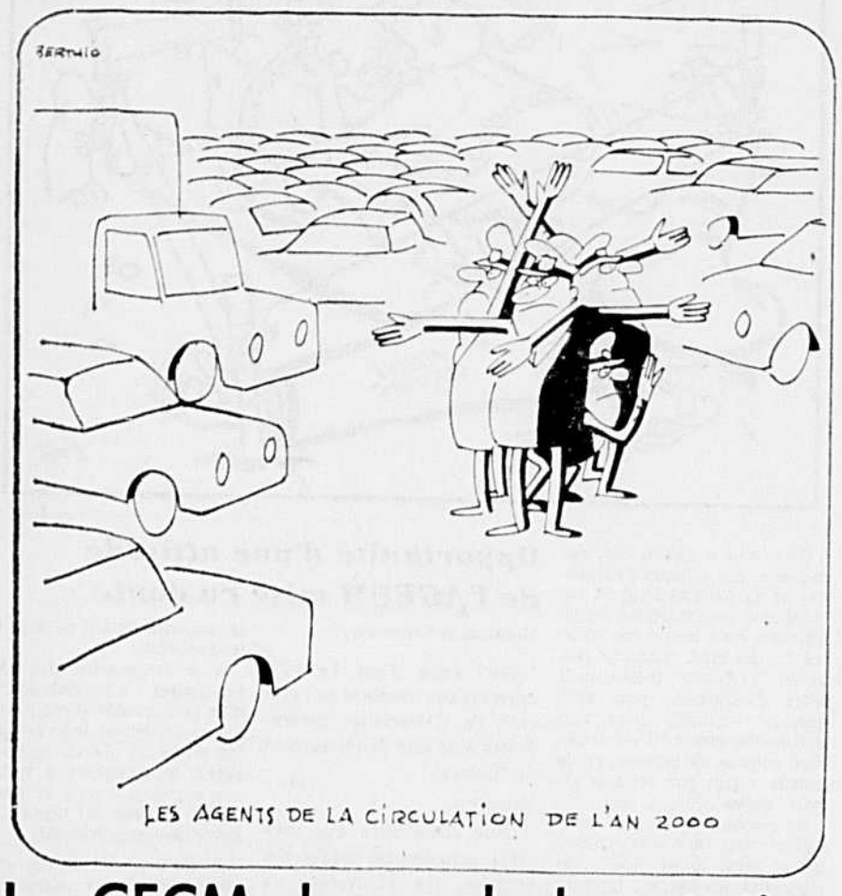

Dozois refuse de retirer de Laflèche le délégué de la Commission municipale

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre des Affaires municipales du Québec, M. Paul Dozois a rejeté hier la requête de la municipalité de Laflèche demandant le retrait du délégué de la Commission municipale du Québec dans cette ville, M. Robert Morin.

La ville de Laflèche avait entrepris, depuis quelque temps, une campagne de dénigrement contre M. Morin. Le maire de Laflèche avait même déclaré, au cours d'une conférence de presse, que les services de M. Morin sont inefficaces, coûteux et nuisibles et que son travail n'a eu pour résultat que de rendre la situation de la ville aussi néfaste qu'avant sa mise en tutelle.

Dans une déclaration remise à la presse, M. Dozois a révélé hier qu'il avait demandé un rapport à la Commission municipale du Québec et il a ajouté qu'il approuve entièrement ce rapport qui se prononce en faveur de M. Morin.

Selon le rapport, depuis la mise en tutelle de la ville il y a trois ans, M. Morin aurait fait de la bonne besogne à Laflèche et aurait même amélioré la situation financière de Laflèche.

Au sujet de la situation financière, on mentionne notamment dans le rapport que le déficit accumulé de la ville de Laflèche, il y a trois ans, était de $369,317.59 alors qu'au 31 décembre 1966 les états financiers démontraient un surplus accumulé de $55,572.67.

"Ces chiffres, peut-on lire dans le rapport, ne démontrent certes pas que M. Morin a bloqué le progrès de la municipalité de Laflèche et que son travail a été inefficace."

"La Commission municipale, conclut-on dans le rapport, conserve donc sa confiance en son délégué et considère que, dans les circonstances, il n'y a pas lieu d'accéder à la requête du conseil municipal de Laflèche.

"La Commission municipale, ajoute-t-on cependant dans le rapport, est toujours prête à entretenir avec le conseil municipal de Laflèche le dialogue qu'elle considère comme normal et même essentiel à l'administration d'une ville, peu importe qu'elle soit en tutelle ou non."

photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Collision spectaculaire à l'Expo

Trois personnes ont été gravement blessées, vers 7 h. 50 ce matin, dans une collision entre un camion-citerne, un camion à déchets et une camionnette, survenue à la Cité du Havre, près d'Habitat 67, sur les terrains de l'Expo. Selon la police, le camion à déchets aurait heurté l'arrière de la camionnette qui est allée se coincer sous le camion-citerne. Les trois blessés, dont l'identité n'a pas encore été dévoilée, prenaient place dans la camionnette.

La CECM demande la création d'un organisme pour préparer un seul rôle d'évaluation

La Commission des écoles catholiques de Montréal demandera sous peu au gouvernement du Québec de créer un organisme interscolaire et intermunicipal dont la tâche serait de préparer un seul rôle d'évaluation pour toute l'île de Montréal. Cette résolution a été adoptée hier à l'assemblée des commissaires.

Actuellement, chaque ville dresse son rôle d'évaluation qui sert aux fins municipales. La CECM et le Bureau métropolitain des écoles protestantes doivent procéder dans les municipalités où ces deux organismes ont juridiction à une uniformisation des rôles pour fins scolaires. A son tour, la Corporation de Montréal métropolitain procède pour ses propres fins à une autre uniformisation, qui n'est pas nécessairement la même que celle des commissions scolaires.

La CECM a jugé que ces procédés peuvent causer des préjudices graves aux contribuables et, le 22 juin dernier, elle demandait à la Corporation de Montréal métropolitain de faire tout en son possible pour que les taux d'uniformisation décrétés par cette corporation soient identiques aux taux décrétés par les commissions scolaires.

A son tour, le 7 juillet, la Corporation de Montréal métropolitain adoptait une résolution demandant de "légiférer pour qu'un seul rôle d'évaluation soit dressé pour l'île de Montréal et que ce rôle serve à l'imposition des taxes municipales et scolaires". La résolution de la CECM spécifie que, plusieurs villes et commissions scolaires ayant des intérêts particuliers dans cette question, un organisme les groupant toutes devrait être chargé de cette tâche. La résolution a cependant été adoptée sous réserve de l'accord de la commission scolaire protestante.

M. Barbeau, directeur général de la CECM

M. Gérard-L. Barbeau a été nommé directeur général de la Commission des écoles catholiques de Montréal, en remplacement de M. Marc Jarry, ancien président de la CECM, qui a démissionné de ce poste la semaine dernière. La nomination de M. Barbeau a été faite hier par M. André Gagnon, président de la CECM, à l'assemblée des commissaires. Auparavant, le président, cumulant deux postes, était aussi directeur général. Mais, lorsque M. Jarry a démissionné de la présidence, en avril dernier, il a conservé le poste de directeur général. Depuis lors, la CECM considère comme distincts ces deux postes très importants. Le directeur général de la CECM

Voir M. BARBEAU en page 6

Enquête spéciale sur les 3 incendies à la ferme du pénitencier de St-Vincent-de-Paul

Ottawa a ordonné hier la tenue d'une enquête spéciale relativement aux récents incendies qui ont dévasté trois bâtiments de la ferme administrée par les autorités du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, a révélé hier un directeur de l'institution.

Selon ce porte-parole, l'enquête, confiée à "des officiels expérimentés", a débuté hier matin, peu après qu'eut éclaté un incendie, le troisième en 5 jours.

Par ailleurs, le directeur du pénitencier, M. Michel LeCorre, s'est dit convaincu qu'un pyromane est à l'origine des 3 incendies.

A la suite du premier incendie, dimanche dernier, on avait émis l'hypothèse d'une combustion spontanée, engendrée par l'échauffement du foin humide. Cette hypothèse a commencé à perdre de la valeur, mercredi soir, après le deuxième incendie.

Invité par les journalistes à préciser s'il avait des soupçons quant à l'auteur ou aux auteurs de ces incendies, le directeur du pénitencier a soutenu qu'il ne pouvait s'agir de l'oeuvre d'un détenu. Dans le cas des deux premiers incendies, aucun détenu n'a travaillé près des bâtiments, au cours des quelques jours qui ont précédé les incendies.

Au cours de la journée de mercredi, un seul détenu est passé du côté de la grange détruite hier pour conduire les vaches au champ et il était accompagné d'un instructeur.

D'autre part, dans les milieux policiers, on semble croire qu'il s'agirait là de l'oeuvre d'un ancien détenu assoiffé de vengeance. Les autorités du pénitencier maintiennent toutefois qu'elles n'ont aucun soupçon bien précis pour le moment.

Déjà, mercredi soir, on avait tenté de découvrir un indice valable avec l'aide d'un chien policier. La bête a conduit les enquêteurs en bordure d'un fossé longeant la route no 18 et qui passe à l'arrière du pénitencier.

Dans l'ensemble, les trois incendies ont causé des dommages matériels s'élevant pour le moins à $25,000, soit au moins $8,000 de dégâts dans chaque cas.

Hier matin, l'alerte a été donnée à 8 h. 45 alors que les flammes ravageaient un bâtiment de pierre dans lequel étaient remisées des machines aratoires, de même que plusieurs pièces d'équipement agricole.

Les flammes, qui auraient pris naissance au sous-sol, se sont vite propagées d'un coin à l'autre de la vieille bâtisse. Deux alertes successives ont ensuite été données et, vers 9 h. 30 hier matin, une trentaine de pompiers combattaient les flammes sous les ordres du directeur du Service d'incendie de Laval, M. Benoit Bourque.

Ce n'est que vers 2 h. 30 hier après-midi que l'incendie était enfin maîtrisé, bien que plusieurs pompiers soient demeurés sur les lieux pendant une bonne partie de la soirée d'hier.

Un garçon et sa soeur se noient

ST-FIDELE — Un garçon de 12 ans, Réjean Deshaies, et sa soeur Johanne, âgée de 11 ans, de St-Fidèle, comté de Charlevoix, sur la route no 15, se sont noyés ensemble, hier, dans le lac Matelot, à St-Fidèle.

Le différend entre l'U. de M. et l'AGEUM s'envenime

La lutte entre les dirigeants de l'Université de Montréal et le syndicat des étudiants, l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal (AGEUM), prend maintenant une tournure qui risque de placer les deux parties en conflit ouvert.

A la suite de l'action entreprise la semaine dernière par l'AGEUM de contacter tous ses membres pour les inciter à refuser de payer l'augmentation des frais fixes (services auxiliaires tels le Centre sportif, le Centre social, le Service médical, etc. . . .), l'Université de Montréal a fait parvenir aux étudiants une lettre leur indiquant qu'ils doivent payer leur scolarité au moins trois jours avant le début des cours, sinon ils ne seraient pas considérés comme étudiants inscrits.

Devant cette action, l'AGEUM a convoqué hier après-midi une conférence de presse afin de "rassurer ses membres contre les représailles possibles de la part de l'Universtié de Montréal, vis-à-vis ceux qui participent à l'action entreprise par l'AGEUM, relativement à la hausse de $30.00 des frais d'admission."

Selon M. Jean Doré, président de l'AGEUM, en dépit du fait "qu'une proportion de plus en plus importante de la société québécoise a clairement exprimé sa volonté de voir disparaître toutes les barrières qui limitent l'accès à l'université, l'Université de Montréal a, malgré tout, décrété une hausse "réelle" de $30.00. En effet, l'Université a omposé une cotisation nouvelle de $50.00 pour le Centre social et les sports, tout en diminuant de $20.00 les frais d'enseignement".

D'autre part, l'AGEUM n'exercera pas de pression économique sur l'Université à moins d'avoir en main plus de quatre mille chèques faits au trésorier de l'Université, mais envoyés à l'AGUM qui les déposerait à la Société de Fiducie du Québec.

Actuellement, les premières réponses des étudiants commencent à affluer au bureau de l'Association. On estime qu'environ 2,000 étudiants ont fait parvenir leur réponse concernant l'action projetée par leur syndicat. De ceux-ci, 71 pour cent sont favorables, 21 pour cent sont contre et 8 pour cent s'abstiennent de se prononcer.

Le bureau de l'AGEUM entend, si la consultation présente des membres est positive, faire parvenir une deuxième lettre aux étudiants leur demandant de lui faire parvenir leur chèque. De plus, il lance le mot d'ordre "de ne rien faire parvenir au trésorier de l'Université" jusqu'à la fin de la consultation.

Si celle-ci est négative, les étudiants ne recevront pas de deuxième lettre et après le 1er septembre, ils disposeraient alors de deux semaines pour effectuer leur paiement à l'Université.

De plus, affirme le président de l'AGEUM, si "nous ne recevons pas suffisamment de chèques, nous les retournerons aux étudiants de telle sorte qu'ils disposeront du temps nécessaire pour payer leurs frais avant la date limite du 15 septembre."

Abordant la question des représailles possibles de l'Université, M. Doré a ajouté que les dites représailles toucheraient plus de 4,000 étudiants si le plan des étudiants fonctionne bien et seraient donc, de ce fait, inapplicables. "En effet, nous trouvons ridicules que l'Université puisse penser interdire l'accès aux cours à plus de 4,000 étudiants."

D'autre part, le bureau de l'Association des étudiants de polytechnique a fait parvenir hier un communiqué aux journaux de la métropole dans lequel elle maintient sa position concernant l'augmentation des frais fixes de l'Université de Montréal.

On demande aux étudiants de ne pas payer les frais fixes pour obtenir une remise en cause des services auxiliaires offerts par l'Université de Montréal.

La première école polyvalente anglo-catholique du Québec sera construite à St-Hubert

par Claude MASSON

La première école anglo-catholique polyvalente au Québec sera construite à St-Hubert, sur la rive sud, au coût de $5 millions.

C'est ce qu'a annoncé, hier, le président de la commission scolaire régionale de Chambly, M. Charles-Edouard Plamondon, à l'occasion de l'inauguration des travaux de construction de cette école de plus de 100 locaux qui pourra accueillir quelque 3,000 étudiants catholiques de langue anglaise en septembre 1968.

Le contrat de construction a été octroyé à Secant Construction au montant de $5,158,746. L'école sera utilisée par les 1,700 élèves qui occuperont la South Shore Catholic High School en septembre prochain et par les étudiants anglais qui fréquentent les régionales Yamaska et Lignery.

Quant à la South Shore Catholic High School, elle deviendra partie intégrante de la première école polyvalente française, l'école Gérard-Filion, en septembre 1968, et sera donc utilisée par des étudiants de langue française.

Par ailleurs, la nouvelle aile de l'école Gérard-Filion sera prête dès la prochaine année scolaire. Environ de la moitié des 1,200 étudiants qui fréquenteront les locaux présentement en construction devront cependant retarder leur rentrée au 18 septembre. Ils en seront mis au courant au moment officiel de la rentrée générale, le 5 septembre. La nouvelle aile, construite au coût de $2,200,000, permettra l'utilisation de 140 locaux comparativement à 60 par le passé.

D'autre part, deux autres écoles polyvalentes seront mises en chantier par la régionale de Chambly avant la fin de 1967. Il s'agit des écoles régionales françaises de Boucherville et Saint-Hubert.

Finalement, l'école des métiers de Jacques-Cartier sera agrandie pour faire face à la croissance rapide de la population scolaire de la rive sud. Cette institution d'eneseignement technique et professionnel, propriété du ministère de l'Education, sea intégrée à l'ensemble des constructions de la régionale de Chambly.

L'agrandissement projeté permettra de recevoir environ 3,000 élèves comparativement à 800 comme c'est le cas présentement.

Ottawa commencera d'ici 18 mois le dragage de la rivière des Prairies

par Pierre VENNAT

Le gouvernemen. fédéral a accueilli de façon sympathique l'esquisse du plan directeur de Montréal et, comme contribution tangible, commencera d'ici un an et demi le dragage de la rivière des Prairies.

Les auteurs de "Montréal, Horizon 2000" ont affirmé qu'il "faudra canaliser des rivières, comme on s'apprête à le faire pour la rivière Mille-Iles, comme on devrait le faire pour la rivière des Prairies".

Cette canalisation aurait pour but d'ouvrir plusieurs lacs à la navigation de plaisance en permettant aux embarcations de voyager d'un lac à l'autre.

Le député fédéral de Laval, M. Jean Rochon, a déclaré à LA PRESSE que les autorités fédérales, en prenant la décision de commencer la canalisation de la rivière des Mille-Iles, avaient déjà décidé de faire faire le dragage de la rivière des Prairies, à partir du Laval Yacht Club, à Pont-Viau, jusqu'aux rapides du Cheval Blanc, entre Ste-Dorothée et les îles Laval.

Ce dragage doit être entrepris au plus tard d'ici 18 mois.

Mais, ayant pris connaissance de l'esquisse du plan directeur, et convaincus de leur responsabilité en matière de planification, les autorités fédérales étudient présentement la possibilité de faire plus et de canaliser dans son entier la Rivière des Prairies, une fois la canalisation des Mille-Iles complétée.

Le gouvernement fédéral a une certaine responsabilité en matière de planification, bien que les affaires municipales soient de juridiction provinciale.

Ainsi la canalisation des rivières est du ressort du gouvernement fédéral.

La Société centrale d'hypothèques et de logement joue un grand rôle dans la construction et la rénovation urbaine.

Et lorsque viendra le temps de creuser sous la rivière des Prairies pour amener le métro à Pont-Viau, de dire le député de Laval, les autorités fédérales auront encore leur mot à dire.

C'est donc dire que les autorités fédérales se penchent avec intérêt sur le projet de plan directeur pour Montréal.

D'autre part, les autorités fédérales songent à doter Laval d'un immeuble fédéral pour grouper les bureaux de l'Assurance-chômage et ceux de la douane.

Cet immeuble serait complètement indépendant du Centre fédéral de la main-d'oeuvre qui doit être établi à Place Laval.

Quant à la décision de construire un bureau de poste central pour Laval, elle n'est pas encore prise, les autorités fédérales attendant que les autorités de Laval adoptent leur "opération toponymie" qui changera les noms de 600 rues, 32,000 numéros civiques et créera 69 zones postales.

SPECIAL DE CETTE SEMAINE
GÂTEAU ROULÉ CRÈME et NOIX
Rég. 59c
53c
En vente à la pâtisserie
RBI Richstone de votre voisinage
Richstone RBI BAKERIES Inc.

COMPRESSES médicamenteuses POUR LES YEUX
SOULAGE la fatigue des yeux, RAFRAÎCHIT et STIMULE la peau tendre autour des yeux où la fatigue et la tension sont susceptibles de paraître.
Aussi OPTREX EN FLACON (POUR LES BAINS D'YEUX)
Chez votre pharmacien
OPTREX
"le bien-être des yeux"
OP-21

ergo pour l'étudiant ...

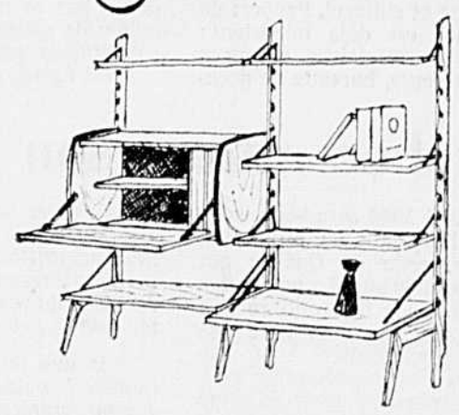
Ce nouvel arrangement, d'importation scandinave, répond à un besoin précis de l'étudiant. La surface de travail est généreuse, et l'ensemble prend peu d'espace. Il ne mesure que 65" en largeur. Solidement construits en teck, tous ces éléments sont soutenus par des montants qui se tiennent seuls, indépendants du mur.
L'ensemble, tel qu'illustré, ne coûte que $216.50
Livraison immédiate — Pas de frais d'installation
VIAU MORISSET INC.
720, boul. Décarie à Saint-Laurent — 747-9921
Succ.: Galerie des Boutiques, Place Bonaventure — 378-3328
Ouverts tous les jours, y compris le samedi, de 9 à 5:30, les jeudis et vendredis, de 9 à 21:30

Fuite en avion après un hold-up de banque de $40,000 à Bryson

BRYSON, Que. (PC) — Trois cagoulards armés de mitraillettes ont raflé une somme évaluée à plus de $40,000, hier après-midi, dans une succursale de la Banque de Montréal, à Bryson, Qué. Ils ont pris la fuite dans un avion léger qu'ils avaient laissé quelques minutes plus tôt dans le champ d'un fermier.

Le visage recouvert de masques de caoutchouc, déguisés en quelque sorte pour fêter l'Hallowe'en, les bandits ont soudainement fait irruption dans la banque, alors que les caissiers préparaient la paye des employés d'un chantier de construction d'un important moulin de pâte à papier, près de Bryson.

Ils ont forcé un caissier à leur remettre le contenu de sa caisse, soit une somme évaluée entre $40,000 et $45,000 en argent. Aucun coup de feu n'a cependant été tiré à l'intérieur de la banque.

Quand les bandits sont montés dans leur auto qui était en stationnement dans une courbe non loin de la banque, un citoyen, M. Charles Routliffe, ainsi que son garçon, ont tiré sur eux avec un fusil de calibre .303. L'un des voleurs a été atteint à deux reprises, puis ses comparses ont riposté, mais sans succès.

L'auto des fuyards a été retrouvée quelques minutes plus tard, avec deux crevaisons. Elle était en stationnement sur le bord de la route, près de Chaville, à environ 10 milles de Bryson.

Les policiers ont ensuite suivi une piste de billets de banque d'une valeur d'environ $5,000 que les voleurs avaient laissé tomber sur la route et qui étaient éparpillés dans un champ vacant.

Un jeune fermier non identifié a raconté aux policiers qu'il avait vu un avion rouge, dans ce champ, au début de l'après-midi. Il a ajouté avoir vu deux hommes aider l'un des leurs dans l'avion, qui a décollé peu de temps après le vol.

La police ne sait pas cependant si les bandits sont partis avec l'argent, car on les aurait vu disparaître dans des arbustes, peu avant le décollage.

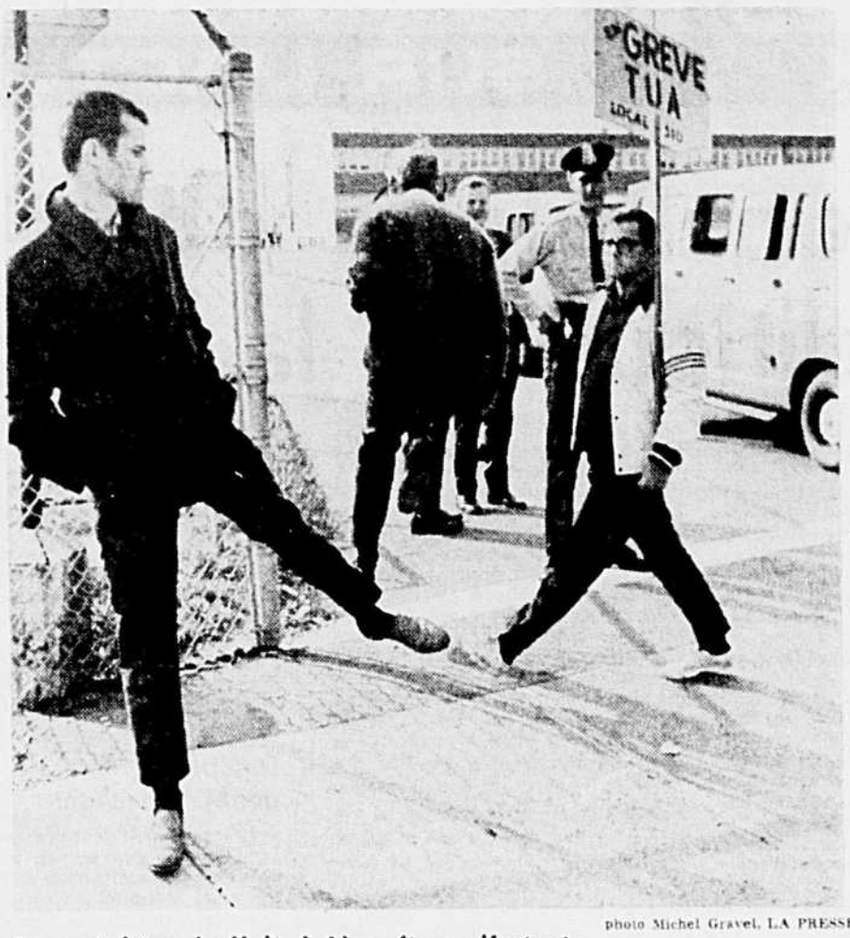

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Les grévistes de United Aircraft manifestent

Ne pouvant faire de piquetage massif,à cause d'une injonction qui limite le nombre des hommes sur les piquets, les grévistes de la compagnie United Aircraft ont organisé ce matin une manifestation d'un autre genre. Ils ont suivi dans les rues de Jacques-Cartier, Longueuil et St-Hubert, où sont situées les usines, un camion qui doit représenter à leurs yeux l'enterrement des "scabs". La filée d'automobiles qui suivait a ralenti considérablement la circulation. La compagnie a demandé à certains employés de bureau qui ne sont pas en grève d'agir comme cameramen et photographes. Elle se sert également d'un réseau de télévision en circuit fermé pour capter les gestes des piqueteurs et les enregistrer sur bandes magnétoscopiques. Les grévistes n'apprécient guère cette façon de procéder.

Manifestation pacifique à la United Aircraft

Les grévistes de la compagnie United Aircraft ont manifesté calmement ce matin, en se promenant dans des automobiles autour des usines de la compagnie à Longueuil, Jacques-Cartier et St-Hubert. La circulation a parfois été considérablement ralentie, surtout sur le boulevard Marie-Victorin.

Les négociations n'ont pas repris depuis le début de ce conflit qui remonte au 8 août. Bonne nombre des 3,100 grévistes ont assisté hier soir à une assemblée de leur syndicat.

Les syndiqués montréalais de la United Aircraft sont prêts à négocier en tout temps avec leur employeur. Ils ont rencontré le conciliateur provincial, Yvon Dansereau, hier matin et leur principal négociateur, Jerry Bale, est à la disposition du ministère du Travail et des leaders patronaux.

Telle est la substance d'une déclaration émise hier soir à LA PRESSE par le directeur canadien des Travailleurs unis de l'automobile, M. George Burt.

M. Burt, qui habite Toronto, était de passage dans la Métropole pour assister à la deuxième réunion des 3,100 grévistes de la United Aircraft depuis l'arrêt de travail survenu le 8 août dernier.

Le leader syndical a expliqué que le syndicat a tout mis en oeuvre pour amener la partie patronale à reprendre les pourparelrs interrompus parile déclenchement de la grève.

Un autre représentant syndical, M. Maurice Vassart, qui s'occupe des membres québécois des TUA, a déclaré que la journée d'hier a été fructueuse en ce sens qu'elle a permis aux délégués des travailleurs de rencontrer le conciliateur Yvon Dansereau "qui tente actuellement, par certaines suggestions, d'amener les deux parties à rétablir le dialogue".

M. Vasart a aussi mentionné que M. Dansereau se proposait d'entrer en communication avec la compagnie hier ou aujourd'hui. Selon le chef syndical, il est possible que le ministre du Travail convoque une séance conjointe des opposants au cours de la semaine prochaine.

La compagnie a émis hier un communiqué où elle s'en prend particulièrement aux propos tenus récemment par le président de la FTQ, M. Louis Laberge. Elle annonce que l'arrêt de travail risque d'amener une diminution des affaires ici.

"Si le syndicalisme international entreprend une croisade contre la compagnie canadienne (United Aircraft), il y aura moins d'emplois disponibles qu'il en existait avant le début de cette grève inutile", a répliqué la compagnie.

M. Laberge avait allégué qu'il était facile pour une compagnie d'obtenir une injonction, qu'il suffisait de trouver un juge complaisant. La compagnie soutient que face à l'évidence et au témoignage de 50 témoins, qu'elle voulait faire comparaître, le syndicat reconnut qu'il n'avait aucune défense à offrir.

"M. Laberge, poursuit le communiqué, aurait aussi déclaré que la compagnie se servait de la loi pour tenter de briser la grève, en informant ses employés qu'ils pouvaient revenir au travail s'ils le désiraient. Comment justifier cette déclaration — sachant que le syndicat défiait la loi, en empêchant tout employé d'exercer son droit de travailleur?"

Les organisations religieuses de la colonie grecque feront bon accueil au roi Constantin

par André LUCHAIRE

La venue du roi Constantin et de la reine Anne-Marie de Grèce à Montréal semble avoir provoqué des remous sérieux dans la population métropolitaine d'origine hellénique, qui paraît divisée en plusieurs groupes — les uns hostiles au couple royal en tant qu'il est pour eux le symbole du gouvernement militaire actuel, les autres plus ou moins bien disposés envers ce gouvernement, mais résolus, quoi qu'il en soit, à ignorer la politique grecque, et à bien accueillir le roi Constantin et son épouse, en tant que symboles permanents de l'Etat et du peuple de Grèce; et c'est apparemment la position des organisations religieuses (ecclésiastiques et laïques) de Montréal.

On sait que des organisations appartenant à la première tendance avaient annoncé leur intention de manifester contre le couple royal quand il viendra visiter l'Exposition, le 7 septembre prochain, et dès le veille aussi. C'est le cas, en particulier, du "Comité gréco-canadien pour la liberté et la démocratie" qui, en fin de semaine dernière, dénonçait le roi comme complice du gouvernement actuel (pour avoir accepté d'abolir la constitution précédente), annonçait une série de manifestations et affirmait qu'il parlait au nom de la grande majorité de la communauté d'origine grecque de Montréal — qui compte environ 40,000 âmes.

De son côté, le président de la "Communauté grecque de l'île de Montréal", M. Spiros Colivas, a déclaré hier au cours d'une conférence de presse, tenue dans un local de l'église grecque-orthodoxe du chemin de la Côte Ste-Catherine, que la "Communauté" désapprouvait les manifestations prévues contre le roi et la reine de Grèce, car "manifester contre eux, c'est manifester contre le chef de l'Etat grec, symbole du peuple grec, ainsi que contre le chef du gouvernement canadien qui l'a invité".

M. Colivas a affirmé que la "Communauté grecque de l'île de Montréal", dont il est le président depuis trois ans, était la seule organisation vraiment représentative de l'ensemble de la population montréalaise d'origine grecque, du fait — en particulier — qu'elle est la seule ayant officiellement une base religieuse.

M. Spiros Colivas était pour l'occasion assisté de deux dignitaires ecclésiastiques, qui ont voulu rester dans l'anonymat, mais qui sont intervenus à plusieurs reprises dans la conversation avec les journalistes.

Les trois porte-parole de la "Communauté grecque de l'île de Montréal" ont spécifié que le roi Constantin venait en qualité de chef de l'Etat grec, et qu'à ce titre tout Grec d'origine se devait de l'accueillir avec respect.

"Nous sommes de bons Grecs et de bons Canadiens, a déclaré M. Colivas, nous sommes venus ici pour une vie meilleure et nous ne voulons pas être impliqués dans des affaires politiques", rappelant en outre que la "Communauté" avait cinquante ans d'une vie paisible.

Sur une question des journalistes, M. Colivas et les dignitaires ecclésiastiques ont précisé qu'à leur avis, le groupe des "dissidents" devait s'estimer à dix pour cent environ de la communauté d'origine grecque.

Ils ont également contesté que les deux organes en langue grecque mentionnés comme hostiles au régime actuel soient réellement représentatifs de la masse de la population montréalaise d'origine grecque. La "Communauté", ont-ils fait remarquer, a également un organe imprimé (Community News) sans que cela prouve rien sur les positions politiques de ses lecteurs — ni des autres.

M. BARBEAU

SUITE DE LA PAGE 3

est au fait le plus haut fonctionnaire de l'organisme. Il est en quelque sorte le premier employé du bureau des commissaires et il siège à toutes ses réunions. M. Barbeau est âgé de 47 ans, est docteur en psychologie de l'Université de Montréal et détient un brevet supérieur d'enseignement de l'Ecole normale Jacques-Cartier.

Québec expédiera 60,000 chèques d'allocations familiales

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministère de la Famille et du Bien-Etre social expédiera 60,000 autres chèques d'allocations familiales à des mères de familles d'ici le 15 septembre prochain.

Plus de 44,000 de ces chèques seront mis à la poste la semaine prochaine et les 16,000 autres le seront au milieu de septembre.

C'est ce qu'a fait savoir, hier, le sous-ministre de la Famille et du Bien-Etre social, M. Roger Marier.

Un total de 725,000 chèques avaient été expédiés par le ministère de la Famille au début de juillet à des familles du Québec.

A la suite de l'émission de la semaine prochaine et de celle du milieu de septembre, il ne restera qu'environ 2,000 chèques à expédier à des bénéficiaires d'allocations familiales.

Le retard dans l'émission de tous ces chèques est attribuable soit à des erreurs qui se sont glissées dans les formules de demandes d'allocations ou encore à l'abstention de certains bénéficiaires de remplir des formules dans les délais requis par le ministère.

Un nouveau téléviseur en couleur extraordinaire, entièrement TRANSISTORISÉ état solide
(un tube redresseur de haut voltage)

MOTOROLA

Modèle MK841D, combinaison téléviseur en couleur et stéréo, comme illustré

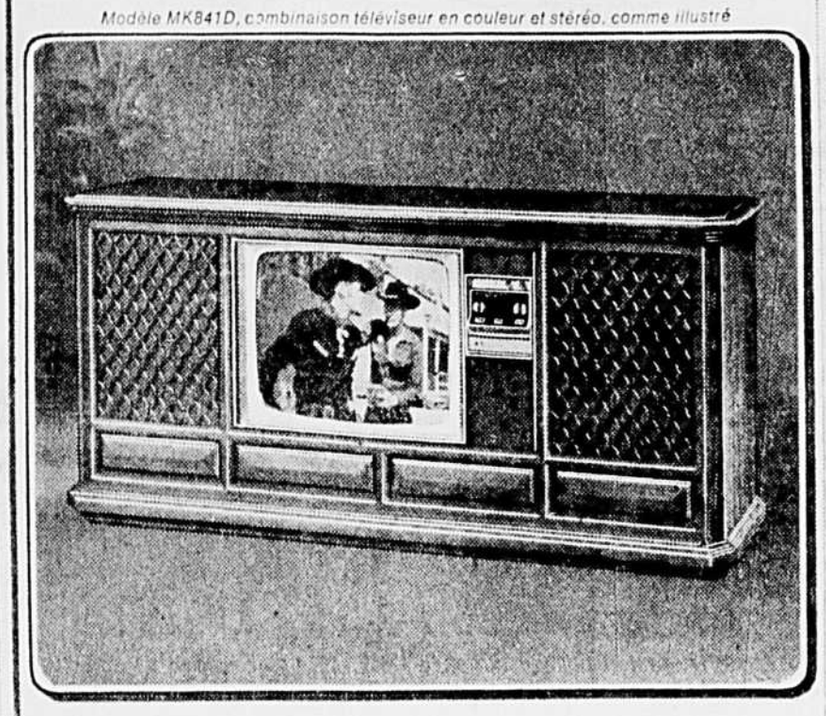

Un triomphe de l'électronique dans le domaine de la télévision en couleur. D'un littoral à l'autre, les ingénieurs comme les réparateurs considèrent ce modèle comme une réalisation sensationnelle. Les couleurs sont plus brillantes, plus nettes que jamais auparavant. Nombreux styles de cabinets finis bois précieux. Vous les trouverez chez votre marchand Motorola seulement. Comparez et vous conviendrez que le meilleur c'est... MOTOROLA

MOTOROLA ELECTRONICS SALES LTD. — 2180 ave Ward, Montréal, Qué.

DISPONIBLE CHEZ LES MARCHANDS CI-DESSOUS :

Almar T.V. Ltée
5700 boul. Décarie
739-2443

Ameublement Bordeaux
12288 Letellier
334-8669
8261 boul. St-Laurent
382-2841

Beaulieu & Gladu Inc.
4589 est, rue Ste-Catherine
255-7787

F. Boucher T.V.
1604 Ste-Hélène
Cité Jacques-Cartier
677-9977

Cardinal T.V.
1781 rue Cardinal
Dorval — 631-9191

Clément T.V.
458 Grande Côte
Rosemère — 625-6473

C. D. Radio T.V. Service
12 boul. Desaulniers
St-Lambert — 671-1282

H. DUROCHER ELECTRONIQUE LTÉE
10,185, 54ième Avenue
Rivière-des-Prairies
665-3240 — 665-3894

A. Fortin TELEVISION
47, OUEST FLEURY WEST
381-9261

Claude Fortin
2550 est, rue Beaubien
728-3673

Gravel Frères RADIO-TÉLÉVISION
1416 rue JOLIETTE — 523-2109

Legault ELECTRIQUE
6274 Christophe-Colomb
271-4221

Ameublement Laurentien Inc.
734 boulevard Labelle
Chomedey — 681-4351

Roland L'Ecuyer
40 chemin Oka
St-Eustache
473-4044

MAJESTIC ELECTRIC (Quebec Ltd)
5205-07, rue Sherbrooke O.
484-1487

Ameublement Modèle Enrg.
M. Léon Guay, prop.
640 Dorchester — St-Jean
861-7668 — 348-2843

Yves Perron T.V.
3751 boul. Lévesque
Chomedey — 681-1905

Robert T.V. Service Enrg.
116 ouest, Seigneurial
St-Bruno — 653-2623

SAVOIE ELECTRONIQUE
754 Ste-Elizabeth
Laprairie — 659-5393

Thomas Television Enrg.
4167 boul. Décarie
488-6398

Three Star Furniture Co. Ltée
3822, boul. St-Laurent
845-3992

M. D. VAILLANCOURT LTEE
317 Montmorency
LAVAL-DES-RAPIDES
669-7105

Le grand thème d'aujourd'hui:

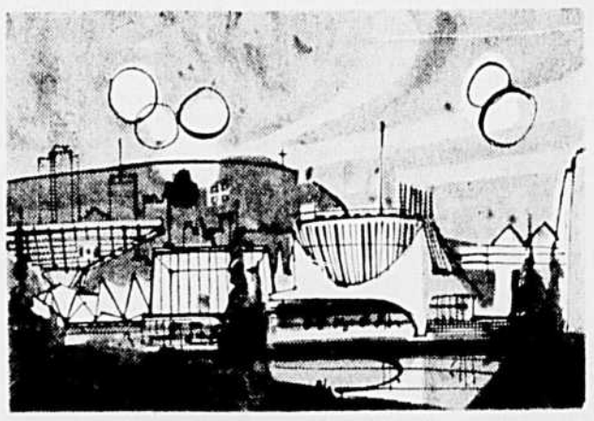

Vive la Canadienne!

Une petite Canadienne, ça c'est bon!

LA PRESSE

CALENDRIER DE L'EXPO

AUJOURD'HUI

JOURNEE DU BENELUX

PAVILLON DE LA CHINE

16 h 00 Au défilé de mode du vendredi, on présentera des costumes traditionnels et les dernières créations.

PAVILLON DE LA JEUNESSE

16 h 30 Spectacle au Café-dansant avec "The York Quintet".

17 h 30 Au Cinéma-théâtre, aura lieu un débat entre des étudiants de l'Université "Wayne State", de Détroit, et de l'Université du Massachusetts, sur la légitimité de l'usage de la violence dans la lutte pour les droits civiques, aux Etats-Unis.

AUDITORIUM DU PONT

18 h 00 à 22 h 00 Une conférence des étudiants en architecture aura lieu à l'Université McGill et à l'auditorium Du Pont demain et samedi. On y discutera de la façon de faire profiter le plus grand nombre possible d'êtres humains des ressources disponibles dans le monde à l'heure actuelle. Les deux principaux participants seront MM. Ralph Erskine, de Suède, et R. Buckminster Fuller, des Etats-Unis.

PAVILLON DE LA JEUNESSE

19 h 00 Au Cinéma-théâtre, il y aura une conférence sur le judo.
20 h 00 "The York Quintet" donnera un concert au Café-dansant.

KIOSQUE A MUSIQUE

21 h 00 "E" Demain, samedi et dimanche, l'Orchestre symphonique de Montréal terminera la série des concerts populaires du mois d'août avec des concerts intitulés : "Une soirée à Vienne". Le chef d'orchestre Alexander Brott.

PAVILLON DE LA JEUNESSE

21 h 30 Le festival des refusés au 5e festival du cinéma canadien, présentera : "What on Earth", de Kay Pindal ; "This Sort of Life", d'Alan Colins; "White Ship", d'Hector Lemieux; "Jenny", d'Alan Colins et John Harper; "On Nothing's Day", de Clarke Mackey.

24 h 00 Pour la cinquième journée de la semaine du cinéma cubain, on projettera : "Resumen Historico de la Revolucion" (5e partie), de Santiego Alvarez; "Cielon", de Santiago Alvarez; "Carnaval", d'Alberto Roldan; "El Ring", d'Oscar Valdes; "Muerte al Invasor", de Tomas Critierez Alea; "Portocarrera", d'Eduardo Manet. Il s'agit d'un programme de deux heures.

KIOSQUES A MUSIQUE

10 h 30 "B" Kitsilano Boy's Band, de la Colombie-Britannique. Reprise à 19 h 00.
11 h 15 "E" Music Education Laboratory Senior Band, d'Edmonton. Reprise à 16 h 30.
11 h 30 "B" Amherstburg Community Band, de l'Ontario. Reprise à 15 h 30.
13 h 30 "B" Lindsay Kinsmen Band, de l'Ontario. Reprise à 17 h 30.
14 h 00 "E" La fanfare de l'Expo.
17 h 00 "A" The Choraleers, de New York.
17 h 45 "E" La fanfare de l'Aviation royale canadienne.
19 h 00 "E" St. George's United Church Youth Choir de Toronto.

DEMAIN

PAVILLON DE L'HOSPITALITE

Jusqu'au 31 août, le pavillon accueillera une exposition de photographies réalisées par des Canadiennes.

AUDITORIUM DU PONT

10 h 00 Chaque samedi, l'auditorium offre un programme spécialement conçu pour les jeunes intéressés aux questions scientifiques. D'abord, de 10 h 00 à 12 h 00, la série Connaissance 67 présentera : "Time is", "Man and Place", "A Pair of Paradoxes", "The Earliest Numbers". Cette séance prendra fin à 12 h 00. Plus tard, à 13 h 00, le Dr D. K. Dale, de l'Université Carleton, fera un exposé dont le thème sera : "A Glimpse of Matrix Algebra". Trois documentaires viendront illustrer cette conférence : "1 . . . 2 . . . 3 . . .", "Music and the Computer", Universe of Numbers".

PAVILLON DE LA JEUNESSE

13 h 30 Au Jazzpo du pavillon, on présentera les poètes américains Stephen Parker, Donald Finkel, Joseph Fitschen et Norman Dubie. Walter Boudreau et ses musiciens y participeront également.

PAVILLON DE L'URSS

14 h 00 Le vice-président de l'agence de voyage "Intourist", M. L. Khodorkov, traitera du tourisme en Union soviétique, Dans la salle de cinéma du pavillon.

PAVILLON DU CANADA

14 h 30 Donald Bell, basse-baryton, sera entendu en récital, les 26 et 27 août, au théâtre du pavillon. Il interprétera des oeuvres de Beethoven, Benjamin Britten et du compositeur canadien Oskar Morawetz.

FESTIVAL MONDIAL

14 h 30 et 20 h 30 A l'Expo-théâtre, l'Ommegang du Benelux donnera deux spectacles folkloriques.

AEROPORT DE DORVAL

15 h 10 Le premier ministre de la Finlande, M. Rafael Paasio, arrivera à Montréal afin de participer aux diverses cérémonies de la journée nationale de la Finlande, le 29 août.

PAVILLON DE LA JEUNESSE

16 h 30 et 20 h 00 Le "York Quintet" donnera deux concerts au Café-dansant.
17 h 00 Sous les auspices de la Compagnie des jeunes Canadiens, deux représentants des Prairies, M. Bernie Muzeen et Mme Elaine Husband parleront de l'engagement de la jeunesse. Comme d'habitude, les spectateurs seront invités à participer à la discussion.

QUAI MARK-DROUIN

17 h 00 Le navire américain "USCG Hamilton" accostera au quai de l'Expo pour une semaine.

KIOSQUE A MUSIQUE

17 h 45 et 21 h 00 "E" L'Orchestre symphonique de Montréal présentera deux concerts intitulés : "Une soirée à Vienne". Le chef d'orchestre sera Alexander Brott.

PAVILLON DE L'ALGERIE

19 h 00 Tous les soirs au restaurant du pavillon, un orchestre de quatre musiciens, deux danseurs et un chanteur donnent un spectacle, entre 19 h 00 et 22 h 30.

PAVILLON DE LA GRECE

19 h 30 Un groupe d'amateurs crétois de la communauté hellénique de Montréal présenteront des danses folkloriques grecques au pavillon. Cette troupe comprend une quinzaine de membres.

PAVILLON DU QUEBEC

20 h 30 Il y aura une réception pour l'Institut des banquiers du Canada.

PAVILLON DE LA JEUNESSE

21 h 30 Pour la dernière séance du festival des refusés du 5e festival du cinéma canadien, on présentera : "Rubins", de Clarke Mackey; "Le grand bond en avant", de Claude Fournier; "Paddle to the Sea", de William C. Mason; "Regarde, je vole", d'Erika Pomerance et Daniel Fournier; "Ride for Your Life", de Robin Spry.
23 h 00 Tous les soirs, le pavillon offre deux discothèques aux amateurs de musique "dans l'vent" : la discothèque intégrale de l'Algora, à 23 h 00, avec les "Gap", et le Café-dansant, de 23 h 30 à 01 h 30.
24 h 00 La semaine du cinéma cubain se poursuivra avec : "Resumen historico de la revolucion" (6e partie), de Santiago Alvarez; "Herrmia de Sirique", d'Hector Veitia; "Hombres de Rente", de Rogelio Paris; "Ano Nuevo", de Jorge Graga. Le programme durera une heure et quarante minutes.

KIOSQUE A MUSIQUE

11 h 30 "B" Salvation Army Ottawa Parkdale Band.
12 h 30 "E" St. George's United Church Youth Choir, de Toronto.
13 h 00 "A" The Accordionaires, du Massachusetts. Reprise à 17 h 00.
13 h 00 "C" The Raving Mad, de Montréal. Reprise à 17 h 30.
13 h 30 "B" Le choeur de Vaudreuil-Soulanges, de Dorion. Reprise à 17 h 30.
14 h 00 "E" La fanfare de l'Expo.
15 h 30 "B" Lindsay Kinsmen Band, de l'Ontario.
16 h 30 "E" La compagnie des ballets de Sainte-Foy, de Québec. Reprise à 19 h 00.

Il y a conférence de presse et conférence de presse

Commentaire d'Oswald Mamo

Il est à redouter qu'à l'approche du 29 octobre, les conférences de presse à l'Expo ne deviennent aussi nombreuses que les séances d'informations quotidiennes d'avant l'Expo.

Bien avant le 28 avril 1967, on présentait chaque jour une "personnalité" de l'Expo aux journalistes. Celle-ci expliquait son travail. Elle se faisait connaître. C'est ainsi qu'un jour, nous avons assisté, ni plus ni moins, à un cours d'initiation au commerce.

Les conférenciers avaient tout à gagner à se faire connaître.

Mais actuellement, les conférences risquent de devenir nombreuses et inutiles puisque rien de neuf n'est révélé. On répète presque textuellement ce que d'autres ont déclaré 15, 20 ou 30 jours plus tôt.

Ainsi, nous avons assisté, hier, à une conférence de presse de M. Peter Kohl, directeur des concessions et licences à l'Expo. Il était entouré de ses adjoints, dont M. Maurice Novek, restaurateur connu.

Ils étaient six à la table d'honneur : M. Maurice Dubois, directeur de La Ronde, M. Maurice Novek, directeur de la restauration, M. C. A. King, directeur du contrôle du revenu, et MM. Ray Boucher et Jean Paquette, adjoints de M. Franklin Charmatz, directeur du département des boutiques.

M. Kohl, qui n'a pas manqué de louer l'efficacité, la compétence et l'habileté de ses adjoints, n'a révélé rien qui n'ait été dit, depuis quelque temps déjà, par son supérieur M. Philippe de Gaspé Beaubien, directeur de l'exploitation.

M. Kohl a cependant semé une certaine confusion dans l'esprit des journalistes lorsqu'il a déclaré que "l'usage des passeports de saison a été en moyenne, jusqu'à la mi-août, de 13 visites par passeport, alors que les prévisions de la Compagnie étaient de 14 visites.

M. Beaubien avait affirmé que les prévisions de la Compagnie étaient de sept visites.

$4.6 millions en souvenirs

Dans le communiqué qu'il a publié, M. Kohl ne fait aucune mention des concessionnaires. Il dit cependant que la vente des souvenirs dans les boutiques a rapporté jusqu'à ce jour $4.6 millions, soit 27 pour cent du chiffre de vente total. Il ajoute que "les souvenirs sont très populaires auprès des visiteurs, malgré les remarques désobligeantes faites par certaines personnes sur leur qualité".

Dans l'Expo, il y a 11 boutiques qui ne vendent pas simplement que des souvenirs. Ces 11 boutiques appartiennen à trois concessionnaires dont aucun n'est québécois et un seul est canadien.

Ce sont : Don Burman Entreprises, de Hamilton, en Ontario, Merritt Entreprises, de New York et Seville Souvenirs de Miami Beach.

Merritt Entreprises a de plus, une licence pour fabriquer divers "bijoux" à l'emblème de l'Expo.

Ces boutiques, les seules à part les boutiques exploitées par les nations participantes, ne sont pas obligées de tenir des produits pour lesquels l'Expo a accordé une licence.

Les concessionnaires ne tiennent chez eux que ce qui fait leur affaire.

Or, l'Expo a accordé en tout 181 permis de vente. De ce nombre, 171 sont non exclusifs. Ce qui fait que certains, dont un Canadien français qui a eu l'assurance verbale des autorités de l'Expo que son produit serait vendu dans les boutiques, ne peuvent écouler leurs marchandises dans la Terre des hommes puisque les concessionnaires des boutiques n'en veulent pas.

M. Kohl ne peut donc pas obliger les concessionnaires à vendre quelque chose qu'ils ne désirent pas. On se doute des résultats . . .

Le département des concessions de l'Expo déclare que les concessions ont été octroyées à la suite de devis publics. Mais pourquoi aurait-on donc accordé 11 boutiques à trois concessionnaires seulement ?

Comme on le sait, la seule vente des "souvenirs" a rapporté à ce jour $4.6 millions. Or, il se trouve que les bénéfices de ce commerce sont allés à 2 entreprises américaines, qui n'ont pas participé au même titre que les contribuables montréalais au financement de l'Expo (i.e. taxes fédérales, provinciales et municipales), et à une maison ontarienne qui, en cette qualité, n'a contribué au défraiement de notre grande exposition que par le moyen de l'impôt fédéral.

Ceux qui payent chèrement l'Expo, les Québécois, et les Montréalais en particulier, ne retirent rien de ces ventes.

Il ne serait pas exagéré de dire que la même situation prévaut dans La Ronde, secteur d'amusements de la Terre des hommes.

C'est un secret de polichinelle que d'affirmer que M. Peter Kohl et son département des concessions n'ont rien fait pour faciliter ou bien même encourager les Canadiens, en général, et les Québécois, en particulier, à exploiter "un petit commerce" à l'Expo.

Les conditions imposées dans le domaine de la restauration par le "maître-restaurateur", M. Maurice Novek, ancien gérant de "Miss Snowdon" à Montréal, pouvaient-elles vraiment être acceptées par les restaurateurs québécois ?

Nous avons dans ces mêmes colonnes, critiqué l'attitude des restaurateurs montréalais par rapport à l'Expo avant l'ouverture de celle-ci. Nous nous basions, pour ce faire, sur les déclarations des autorités de l'Expo. Les restaurateurs avaient répondu qu'il leur était impossible de s'engager dans une entreprise vouée à la faillite en suivant les exigences (du temps) de l'Expo.

On a constaté, une fois les concessions accordées, que les exigences de l'Expo ne sont pas respectées ou ont été changées. Le résultat : très peu de Québécois et de Montréalais exploitent quelque chose à l'Expo.

1,500 enfants visiteront l'Exposition

Mille cinq cents enfants et leurs surveillants visiteront l'Expo et Montréal sous les auspices du Conseil des clubs sociaux. M. Morton Victor, président du Conseil, a fait les arrangements nécessaires et sera leur hôte avec le comité formé de : Mme Lili Harte, coordonnatrice des guides; Zave Ettinger, directeur du camp; Allan Satim, coordonnateur de la restauration; Ed Kertzman, enregistrement; Bill Herscovitch, et Marv Corber, comité général.

Le groupe résidera au camp B'Nai B'Rith, au petit Lac Long, à six milles à l'est de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la route 31, qui conduit à Saint-Donat. Le premier groupe visitera l'Expo demain.

Le projet a été réalisé grâce à la collaboration des clubs sociaux suivants : "The Kingston Kinsmen", de Kingston, Ontario; "The Kiwanis Club", de West Fort William; "The B'Nai B'Rith Parliament Lodge", d'Ottawa; "The Civitan", d'Ottawa; "The Kiwanis Club", d'Hamilton, Ontario; "Le Bourlamaque", de Val d'Or; "Club Rotary", de Québec; "The Kiwanis Club", de Don Mills, Ontario; "The B'Nai B'Rith", d'Hamilton; "The B'Nai B'Rith", de Toronto; "The B'Nai B'Rith Lodge No. 1718", de North Bay; "The B'Nai B'Rith Lodge No. 1012", de London, Ontario.

Cette péniche, de fabrication "domestique" a passé une semaine à la Marina de l'Expo. Il a fallu deux ans et demi à M. Douglas Goddard, de Rosedale, Ontario, pour la construire. Son nom ? Le "Bette Belle".

TRADITION
Rye Whisky
Un goût qui chante...un prix qui enchante
DISTILLÉ, VIEILLI ET EMBOUTEILLÉ AU CANADA PAR CANADIAN SCHENLEY DISTILLERIES LTD VALLEYFIELD

Legaré
JOURS D'AUBAINES FORMIDABLES
LA VENTE PREND FIN DEMAIN
Hâtez-vous, il ne vous reste plus qu'unejournée pour profiter de cette aubaine !

Fleetwood
APPAREIL COMBINE — TELEVISEUR AVEC ECRAN DE 23" ET RADIO-PHONO HAUTE FIDELITE AM/FM

- Le meuble tout indiqué pour agrémenter vos loisirs. Téléviseur et stéréo sont encastrés dans le cabinet.
- Téléviseur de 23" avec 16 lampes et 5 dispositifs "état solide". Transformateur de puissance.

Possédant les derniers perfectionnements techniques, les 3 appareils sont encastrés dans un joli cabinet de bois fini noyer. Le stéréo radio/phono AM/FM est d'une puissance de 9 lampes. Changeur automatique 4 vitesses et 5 haut-parleurs. Les contrôles du téléviseur et du stéréo sont dissimulés à l'intérieur.

PRIX REGULIER 579.95
ALLOCATION D'ECHANGE JUSQU'A $150
PRIX DE VENTE 429.95
AUCUN DEPOT — 4.50 PAR SEMAINE

Ouvert tous les jours de 9 a.m. à 6 p.m. Jeudi et vendredi jusqu'à 9 p.m.

MAINTENANT 15 MAGASINS DANS LE GRAND MONTREAL
Legaré
PLUS DE 90 MAGASINS DANS LE QUEBEC POUR MIEUX VOUS SERVIR

1200 rue AMHERST Tél. 842-8911
6960 rue ST-HUBERT Tél. 271-4668
3734 ouest, rue NOTRE-DAME Tél. 935-6994
3730 est, rue ONTARIO Tél. 526-1667
1278 est, ave. MONT-ROYAL Tél. 521-5373
3250 rue MASSON (Rosemont) Tél. 725-2453
1624 Boul. de la CONCORDE Tél. 669-2646 (Duvernay)
10,672 Boul. PIE IX Tél. 322-2741 (Montréal-Nord)
5184 ouest, rue NOTRE-DAME Tél. 935-7813
1020 rue NOTRE-DAME Tél. 637-5825 (Lachine)
4078 rue WELLINGTON Tél. 768-4730 (Verdun)
4660 est, rue STE-CATHERINE Tél. 255-7029
6589 Boul. MONK (VILLE EMARD) Tél. 768-4777
11,926 est, rue NOTRE-DAME (POINTE-AUX-TREMBLES) Tél. 645-5371
340 B rue NOTRE-DAME (Repentigny) Tél. 581-4081

la vie mondaine

photo Réal St-Jean, LA PRESSE

Festa Italiana

Une réception au champagne marquait hier l'inauguration de la semaine italienne de la maison Dupuis. Sur la photo faite à cette occasion on remarque, dans l'ordre habituel, son Excellence Alessandro Farace, ambassadeur d'Italie au Canada; Mme Farace admirant une création importée d'Italie et M. Marc Carrière, président de la maison Dupuis. L'inauguration s'est faite au rez-de-chaussée en compagnie de M. Marcello Egidi, consul commercial de l'ambassade de l'Italie ; de S. E. Mgr Cimichella, évêque auxiliaire de Montréal; de M. Elio Pesso, consul et attaché commercial de l'Italie et de Mme Presso ; M. J. B. Archer, président de la Chambre de commerce italienne de Montréal ; de M. Fabrizio Girelli, directeur général de la ligne Alitalia ; l'hon. Edgar Charbonneau, ministre d'Etat au Commerce et à l'Industrie ; M. Jean-Louis Rameau, directeur au ministère de l'Industrie et des représentants de la ville de Montréal.

à Noter

***

Pour célébrer le 125e anniversaire de Chicoutimi

Le comité des Fêtes du 125e anniversaire de Chicoutimi demande aux dames de la ville et de la région de sortir leurs robes du Centenaire. Les marchands de Chicoutimi sont invités à exposer dans leurs vitrines la robe du centenaire afin que les dames puissent commencer à confectionner leurs costumes pour les célébrations des 22, 23 et 24 septembre prochains. Déjà plusieurs comités de loisirs sont à la recherche de robes du centenaire et chacun serait bien heureux qu'on vienne à leur aide. Il est bien entendu que le costume d'époque sera bien accepté aux festivités du 125e anniversaire de Chicoutimi, mais on souhaite que la robe aux couleurs du Saguenay revienne à la surface le plus possible.

Au pavillon de l'Hospitalité

L'Alliance canadienne organise, au bénéfice des enfants arriérés de la Rive Sud, un buffet qui se tiendra au pavillon de l'Hospitalité (cité du Havre, près de la Place d'Accueil) le mercredi 6 septembre, à 18 heures. Ne pas oublier de prendre son passeport d'Expo 67. Pour renseignements ou réservations, on peut communiquer avec Mmes Evelyne Masson ou Marie Laflamme en composant 844-8817 ou 684-3099.

La villa sans le président?

DJAKARTA (A F P) — La quatrième épouse (et favorite) de l'ex-président S o u k a r n o, Ratna Sari Dewi, une ravissante japonaise dont les photos ont s o u v e n t paru dans tous les journaux du monde, a demandé le divorce, affirme ce matin l'agence officielle Antara. C e p e n d a n t cette nouvelle n'est pas encore confirmée.

Mme Dewi, selon l'agence, aurait déclaré qu'elle demandait le divorce, son mariage avec le Dr Soukarno, âgé de 66 ans, ne lui l a i s s a n t espérer "aucun a v e n i r". Mme Dewi, qui est retournée au Japon voici plusieurs mois en compagnie de sa fille unique, âgée aujourd'hui de quatre mois, aurait déclaré ne pas vouloir rentrer en Indonésie. Toujours selon l'agence, elle aurait manifesté en revanche le désir de rencontrer son mari, pour être sûre de garder ses propriétés personnelles en Indonésie, dont une villa luxueuse à Djakarta.

Si ces informations s o n t exactes, estime-t-on à Djakarta, et que le Dr Soukarno soit disposé à accepter le divorce, il lui restera encore trois épouses officielles : Mesdames Fatmawati, Hartini et Yurike.

photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Réception en l'honneur de la Côte d'Ivoire

Le président de la Côte d'Ivoire donnait une réception hier soir, à l'hôtel Reine-Elizabeth pour marquer la journée nationale de son pays à l'EXPO. Plus de six cents personnes se pressaient dans les salons de l'hôtel où le champagne a été servi. Un buffet magnifique attendait les invités après la réception. Sur la photo prise à cette occasion, dans l'ordre habituel : Son Exc. l'ambassadeur de la Côte d'Ivoire à Washington, M. Ahoua N'Guetta ; M. Oueguin, chef du protocole ; Madame Marie-Thérèse Houphouet-Boigny ; Son Exc. le président Houphouet-Boigny et M. Robert-A. Pichette, sous-commissaire au pavillon des provinces de l'Atlantique.

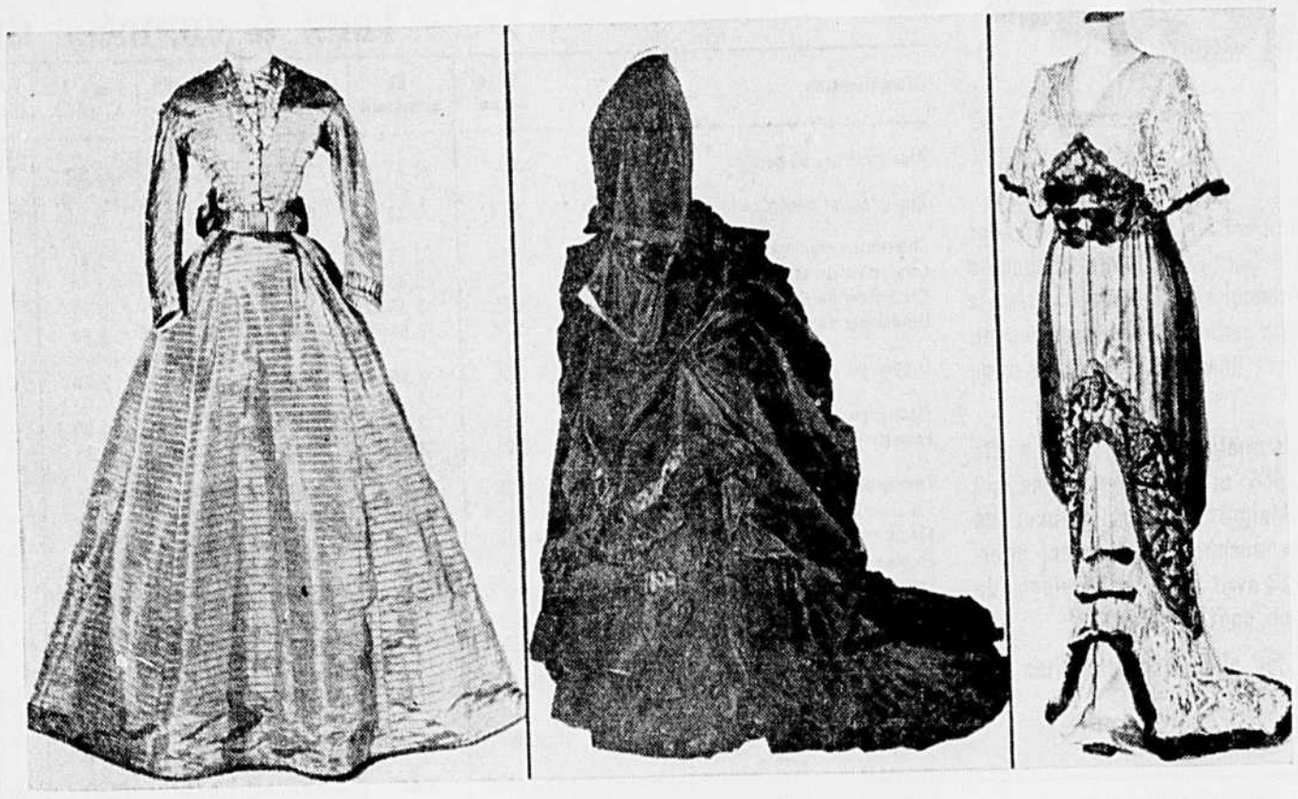

Il y a cent ans . . .

Si ces modèles de robes des premières années du Canada descendaient jusqu'au sol, la forme des jupes et des manches variait beaucoup. La robe de gauche, faite de soie mauve côtelée et ornée d'un corsage de jour était portée à Peterborough, en Ontario, vers 1865. Celle du centre, de soie et de satin pourpre côtelés, habillait une belle de Toronto en 1872. A droite est illustré le modèle d'une robe dont la coupe précise facilitait la démarche de celle qui portait cette robe faite de pure soie brune, de satin rose, de dentelle et de touches de fourrure. Tous ces modèles font partie d'une collection "Modestie et mode" présentée au Musée royal de l'Ontario, à Toronto.

Les habits de gala d'antan

(PC) — Les habits de gala ou la cravate et les basques blanches portés par les hommes d'aujourd'hui sont peut-être au sommet du cérémonieux, mais leurs versions d'avant la Confédération avaient un usage plus courant.

De jaquettes d'équitation ou de chasse qu'ils étaient vers 1830 et 1840, ces habits ont été adaptés vers le milieu du 19e siècle à un usage plus général et ce n'est qu'après quelques dizaines d'années qu'ils retournèrent leur emploi de cérémonie.

C'est pourquoi nos habits de cérémonie d'aujourd'hui n'auraient rien d'incongru aux yeux des Pères de la Confédération, eux qui portaient couramment la redingote.

Selon Madame K. B. Brett, conservatrice de la section vestimentaire au Musee royal de l'Ontario, la redingote ne devint habit de cérémonie que vers les années 1860. Le complet-veston devint alors le costume de tous les jours.

C'est également vers 1860 qu'on commença à porter de même couleur gilet, veste et pantalon.

"Ce fut en même temps l'oubli de la veste. Jusque-là, les gilets foncés accompagnaient les pantalons plus pâles, généralement gris. Le noir était pour l'habit de cérémonie ce qu'avait été le bleu foncé. L'habit noir de gala était à peu près comme celui d'aujourd'hui."

Cols amidonnés

Les chemises à col détachable apparurent v e r s 1850-60. Ces cols n'étaient pas hauts mais amidonnés pour leur garder une forme droite. La cravate étroite était la plus populaire, bien que plusieurs hommes arboraient encore les cravates flottantes et les larges boucles.

Le pantalon était sans pli ni revers. Selon Madame Brett, les plis furent a j o u t é s vers 1890. Le pantalon était à la hussarde vers 1860 et commença à se rétrécir par la suite.

Le gilet croisé se boutonnait haut et, la plupart du temps, descendait droit de la poitrine, comme la veste portée avec l'habit de gala aujourd'hui

Le chapeau melon devint à la mode vers 1860 mais son sommet était moins élevé que celui, plus rond, qui devait venir plus tard.

Parce que les h a b i t s du temps n'ont pas été conservés, le Musée royal doit se fier aux portraits d'époque ou aux dessins des tailleurs pour reconstituer le costume de l'homme du 19e siècle.

"Tout ce qui nous reste, ce sont les gilets de banquet et les habits de soirée. Nous aimerions bien avoir un habit de tweed."

P a r m i les quelques spécimens authentiques qui figurent dans la collection du musee, on trouve une chemise de toile plissée faite à la main ainsi qu'une paire de pantalons taillée dans un tissu domestique qui date de 1860.

Le M u s é e royal recueille beaucoup d e renseignements auprès des conservateurs britanniques et américains. L'Angleterre, par exemple, lançait les modes et fabriquait la plupart des habits portés au Canada.

"On voit ce qui était à la mode, puis on remarque sur les portraits d'alors ce que les hommes portaient réellement. Aujourd'hui, ils sont conservateurs et ils aiment leurs vieux habits. Ils étaient les mêmes en ce temps passé."

Habit de gala 1850

Au pavillon de la Russie

Le Comité de l'Education et du Nursing de l'Association des infirmières de la province de Québec, district no XI, chapitre français, organise un souper qui sera servi au pavillon russe, le 6 septembre prochain, à 9 h. p.m. Sur la photo, quelques membres du comité. Ce sont, de gauche à droite : Solange Beaulieu, trésorière; Nicole Dumouchel, convocatrice; Gaétane Gagnon, secrétaire et à l'arrière, Maria Jean, publicitaire.

LE DOUBLE DE VOTRE COUPON DE CAISSE EN ARGENT

COUPONS DE CAISSE MÉTROPOLE

13 MACHINES À COUDRE ZIGZAG SINGER AVEC BANC

CKAC / 73

6 TÉLÉVISEURS PORTATIFS

AVEC

Réal Giguère

TENTEZ VOTRE CHANCE !

MERCREDI • JEUDI • VENDREDI

9[55] A.M.

UNE AUTRE RAISON AVANTAGEUSE DE FAIRE VOS ACHATS À VOTRE MARCHÉ MÉTROPOLE

POUR PARTICIPER il vous suffit de visiter votre marchand Métropole préféré et de déposer dans la boîte de concours vos coupons de caisse Métropole. Votre épicier Métropole, toujours à votre service, se chargera chaque semaine de faire parvenir vos coupons de caisse à CKAC.

Claude Bessy grièvement blessée

PARIS (AFP) — L'état de santé de Claude Bessy est très sérieux, mais ses jours ne sont pas en danger, estiment les médecins qui soignent la danseuse étoile de l'Opéra de Paris, victime d'un accident de la route, à Figueras, en Espagne, non loin de la frontière française.

Restée cinq heures dans le coma, la danseuse souffre d'une fracture de la jambe gauche et de nombreuses autres fractures qui risquent de nécessiter une très longue réadaptation. Elle aurait également un poumon perforé.

L'accident s'est produit mercredi dernier vers deux heures du matin près de l'endroit où Claude Bessy passait des vacances.

La famille de la danseuse a décidé de la faire transporter par avion à Paris.

Claude Bessy est danseuse étoile de l'Opéra depuis onze ans. Elle est considérée comme l'une des meilleures danseuses classiques françaises. Elle a également interprété plusieurs films dont "L'invitation à la danse" avec Gene Kelly en 1956. Elle avait dansé Coppélia en juillet dernier devant le général de Gaulle.

Jacqueline Audry a terminé le découpage du "Lys de mer" qu'elle compte porter à l'écran, d'après l'oeuvre d'André Pieyre de Mandiargues, l'auteur de "La Motocyclette".

M. Hervé Belzile, C.A., président de l'Alliance Mutuelle-Vie, a été nommé, à titre de conseiller, membre du Comité exécutif du Conseil des arts de la région métropolitaine de Montréal. Il remplace M. Ferdinand Biondi qui devient membre du personnel administratif en tant qu'adjoint au président, M. Léon Lortie. Les autres membres du Comité exécutif sont le juge Philippe Ferland, 1er vice-président, M. John Pratt, 2e vice-président, et M. Lactance Roberge, trésorier. A l'administration, on trouve, outre M. Biondi, M. Charles Goulet, secrétaire, et Mme Gracia-R. Barré, adjointe au secrétaire.

Alain Delon demande le divorce

PARIS (AFP) — Le comédien Alain Delon a déposé au Palais de justice de Paris une requête en divorce contre sa femme Nathalie.

Alain Delon avait connu sa femme au cours du tournage de "La tulipe noire", en 1963, en Espagne, et l'avait épousée le 13 août 1964.

Le couple a un enfant, Anthony, âgé de près de trois ans.

Nathalie Delon, qui est une ancienne photographe, a fait ses débuts au cinéma, il y a deux mois, dans "Le samouraï", film de Jean-Pierre Melville, actuellement en cours de montage. Pour le générique du film, la jeune femme hésite entre deux noms : Nathalie Sand (par admiration pour George Sand) ou Nathalie Delon. Son nom de jeune fille est Francine Canovas.

Des facteurs biologiques motiveraient des criminels

Des facteurs biologiques peuvent faire naître des tendances criminelles chez les humains, a déclaré hier le professeur Henri Ellenberger, de l'Université de Montréal.

Parlant à l'occasion du 17ème Cours international de criminologie à l'Université de Montréal, le professeur Ellenberger a déclaré que trop peu d'études ont été faites de ces facteurs pour en arriver à des conclusions concrètes.

Cependant, nier l'importance des traits physiques et des substances venues de l'extérieur, comme l'alcool, constituerait une double injustice envers les criminels.

Le professeur Ellenberger a déclaré que les personnes touchées profondément par ces facteurs sont tenues à tort responsables de leurs actes comme des criminels ordinaires et qu'il est par conséquent impossible de les traiter efficacement.

Le monde SYNDICAL

Le mouvement syndical est mal préparé pour jouer un rôle dans la planification sociale et économique

— un syndicaliste anglais

par Jacques LAFRENIERE

Le mouvement syndical est encore loin de pouvoir prétendre être adéquatement préparé et équipé en termes de spécialisations, connaissances et attitudes pour jouer un rôle dans le développement social et économique.

C'est ce qu'a soutenu hier M. P. Rosenfeld, de la Fédération internationale des employés et des techniciens de Grande-Bretagne, devant les 200 délégués venus de 50 pays qui assistent à Montréal à la première conférence mondiale de la Confédération internationale des syndicats libres sur l'éducation dans le mouvement syndical.

Les générations passées et présentes de syndicalistes, a dit M. Rosenfeld, se sont inspirées dans leurs activités journalières d'une conception de la société où la justice sociale, la sécurité sociale et l'égalité des chances pour tous, ainsi que des salaires et des niveaux élevés sont devenus réalité.

"En outre, les syndicats font valoir leur droit de jouer un rôle positif et constructif en transformant leurs rêves en réalité. Ils revendiquent de pouvoir jouer un rôle dans les processus complexes qui conduisent aux décisions et actions dans le domaine de la réforme sociale et économique.

M. Rosenfeld s'est demandé dans quelle mesure le syndicalisme est disposé et équipé pour tirer le maximum de son nouveau rôle et des "énormes possibilités et responsabilités" qui se présentent à lui.

C'est alors qu'il a soutenu que le syndicalisme était loin de pouvoir prétendre d'être bien outillé. Le moyen d'y pallier selon lui consiste à pousser l'éducation syndicale pour enseigner aux syndicalistes les connaissances et les spécialisations essentielles que requièrent leurs nouvelles fonctions.

L'éducation doit aussi promouvoir, parmi les membres, la compréhension et l'appréciation des nouvelles responsabilités, car sans cet appui, "les mouvements syndicaux ne peuvent profiter au maximum des occasions".

Tout s'explique. Dans les pays industrialisés, a-t-il dit, les syndicats ont lutté âprement pour leur droit d'exister. "Dans ces luttes, l'Etat était — et est encore — aussi hostile que les employeurs. Dans de telles conditions, les syndicats sont devenus dans une très grande mesure des organisations défensives."

Dans les pays en voie de développement le problème est différent. Les syndicats y sont souvent dirigés par des hommes provenant de professions libérales ou de la classe moyenne "qui sont parfaitement conscients de l'importance d'un développement social et économique rapide".

L'Organisation internationale du travail, a rappelé le conférencier, a invité les syndicats à prendre une part plus active à la politique gouvernementale.

M. Rosenfeld a énuméré ensuite trois besoins principaux afin de bien définir l'objectif de l'éducation :

1—la nécessité de s'occuper de l'étude et de l'analyse de ce qu'implique, pour le mouvement syndical, le fait d'accepter des fonctions et des responsabilités nouvelles pour la planification sociale et économique ;

2—nécessité de fournir des facilités éducatives aptes à faciliter la formulation de politiques économiques et sociales valables et adéquates ;

3—nécessité de veiller à ce que les membres de la base participent d'une façon effective au processus d'élaboration d'une politique.

Les éducateurs syndicaux, ont, selon lui, une responsabilité considérable en ce qui concerne au moins quatre étapes qu'il considère comme essentielles pour la formulation d'une politique sociale et économique efficace: l'identification des problèmes économiques et sociaux; le rassemblement et la présentation d'informations de base et de statistiques; l'étude, la discussion et la consultation qui doivent précéder la formulation d'une politique adéquate et convenue et finalement, la formation et l'éducation des responsables syndicaux.

Au banquet offert hier soir aux délégués par la CISL, le vice-président du Congrès du travail du Canada, M. Joe Morris, a demandé aux syndicalistes de répandre de nouvelles idées dans leurs pays.

Un Vénézuélien réclame la participation syndicale à la vie économique

Un syndicaliste vénézuélien a réclamé hier devant la première conférence mondiale de la CISL sur l'éducation dans le mouvement syndical, une participation pleine et entière du syndicalisme à la vie sociale et économique de la nation.

M. Manuel Penalver, qui est chargé de presse de la Confédération vénézuélienne des travailleurs, avait préparé un discours qui a été lu par un membre de son organisation, M. Francisco Lopez Morales.

M. Penalver réclame que la participation soit significative pour les travailleurs, et qu'en conséquence, l'éducation ouvrière devrait avoir comme but de former des dirigeants pour les tâches qui les attendent.

L'assistance technique et économique pour l'éducation ouvrière devrait, selon lui, provenir des ressources des syndicats nationaux, mais également d'organisations syndicales sympathisantes en dehors du pays.

L'assistance de la part de gouvernements, d'universités, d'organismes internationaux, peut être acceptée pour autant que les principes de l'indépendance organique et l'autonomie de l'enseignement pour les syndicats soient respectés.

La Confédération internationale des syndicats libres groupe 63 millions de travailleurs dans 95 pays. Plus de 200 délégués venus de 50 pays participent aux travaux de la conférence qui a débuté le 16 et se terminera le 25. Les groupes de travail, au nombre de cinq, commencent aujourd'hui à présenter leurs rapports, qui serviront à orienter la CISL dans son programme d'éducation.

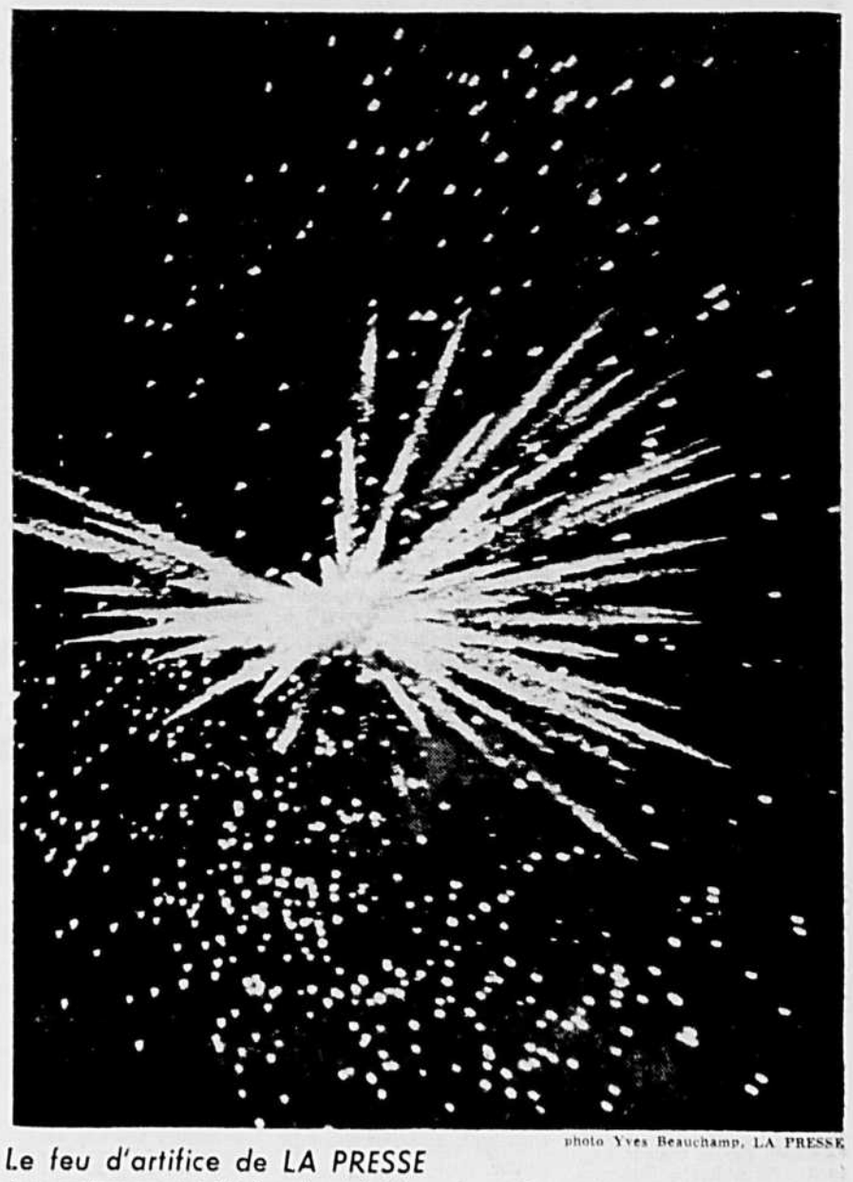

photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Le feu d'artifice de LA PRESSE

Les couleurs ont jailli dans le ciel, hier soir, au-dessus du parc Maisonneuve où s'étaient rassemblées plusieurs milliers de personnes venues voir le feu d'artifice présenté par LA PRESSE à l'occasion de la clôture de la saison des loisirs dans les parcs de Montréal. Des applaudissements et des cris d'enthousiasme ont fait écho aux explosions des pièces pyrotechniques.

La navigation maritime ne semble pas être la principale industrie touchée par la grève des marins

"Nous ne sommes tout de même pas en train de pleurnicher dans nos mouchoirs de poche", a déclaré hier le président John McGiffin de l'Association canadienne des transporteurs maritimes, à la suite de la septième journée de grève des 5,400 marins des Grands Lacs et des côtes de l'Atlantique.

Au moment où seuls quelques pétroliers et quatre navires en tournée dans l'Arctique demeurent en service malgré l'arrêt de travail, tout semble indiquer que la navigation maritime n'est pas la principale industrie touchée par la grève.

L'impact le plus considérable commence à se faire sentir sur les débardeurs, les officiers de marine et les préposés aux silos à grain qui ont dû être mis à pied parce que les employeurs ne peuvent plus leur fournir de travail.

Lors d'une entrevue, M. McGiffin a soutenu que la division du transport de fret avait subi des dommages irréparables mais que ce secteur ne constitue pas une importante partie des opérations.

"Les 22 compagnies touchées par la grève avaient acquis une avance considérable dans la livraison des minerais et du charbon avant le déclenchement de l'arrêt de travail, a dit le président de l'ACTM. De toute façon, les livraisons de blé son moins importantes cette année. Nous pouvons supporter une telle situation pour au moins jusqu'à la fin de la saison de navigation en décembre prochain."

M. McGiffin a par ailleurs qualifié de "déraisonnables" les revendications syndicales des marins et des officiers de marine concernant la semaine de travail de 40 heures, l'étalement des périodes de travail et la compensation du travail supplémentaire par de nouveaux congés.

Selon lui, le président du Syndicat international des marins du Canada, M. Leonard McLaughlin, "tente d'induire en erreur ses membres et l'opinion publique" en prétendant que la semaine de 40 heures est la véritable question qui oppose les marins aux armateurs.

Un autre dirigeant patronal, M. William Dunkerley, a soutenu que M. McLaughlin "avait officieusement admis en plusieurs occasions que la demande de relative à la semaine de 40 heures n'était qu'un moyen de s'accaparer plus d'argent liquide".

"Les marins ne désirent pas obtenir plus de congés. Ils veulent plus d'argent sonnant au lieu des congés, M. McLaughlin l'a prétendu au cours des négociations et devant la commission (fédérale) de conciliation", a dit M. Dunkerley.

Manic sera probablement touché par la grève

La grève des 5,400 marins canadiens pourrait à brève échéance avoir des effets fâcheux pour l'Hydro-Québec.

Un porte-parole de l'Hydro a déclaré ce matin que le ciment servant à ériger les barrages à Manic 5 et à Outardes 3, dans le nord de la province, était ordinairement transporté par bateau de Montréal et Québec, jusqu'à Baie-Comeau. De cet endroit, des camions rendaient le ciment à destination.

L'Hydro étudie présentement les moyens à prendre pour ne pas manquer de ciment. Il n'y a qu'une façon de procéder, semble-t-il, et c'est en transportant le ciment par camions directement de Montréal et de Québec aux chantiers de construction des barrages.

Rien n'est cependant catastrophique dans la situation. Sur le chantier de Manic, par exemple, il y a deux silos où étaient entreposées au début de la grève 9,000 tonnes de ciment dans chacun. Il se pourrait toutefois que la société hydroélectrique soit obligée de faire des licenciements temporaires, si la grève se prolonge.

Il n'y a pas un seul communiste à la Compagnie des Jeunes Canadiens

— Le directeur Alan Clarke

par Jacques PIGEON

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — On a tenté de "griller" le directeur de la Compagnie des Jeunes Canadiens qui, pourtant, venait de demander que l'on laisse ses gens en paix.

Sans trop de succès, cependant. Non, a dit M. Alan Clarke, la CJC n'a pas été infiltrée par des communistes. En fait, la compagnie n'en compte pas un seul. J'en suis sûr.

Le jeune directeur répudiait ainsi les accusations qu'un quotidien anglophone de la métropole a portées hier contre la compagnie. Durant le long interrogatoire — c'est le mot qui convient — que des journalistes lui ont fait subir, il a gardé son calme même si quelques reporters s'étaient transformés en accusateurs.

Un journaliste a même comparé — peut-être à la blague — les volontaires aux gardes rouges chinois.

Si M. Clarke a convoqué cette conférence de presse, c'est pour démolir un compte rendu de la "Gazette". Un correspondant parlementaire de ce quotidien écrivait hier, en se basant sur un article signé d'un jeune volontaire de Victoria, que la compagnie pouvait très bien tomber entre les mains d'éléments extrémistes.

L'article du jeune Lynn Curtis ne parlait pas de communisme mais, dans un passage, il laissait entendre qu'il fallait s'attaquer au grand problème, celui de cette société bourgeoise pourrie. C'est le paragraphe qui a retenu l'attention.

Et qu'en pense le directeur ? Ce sont les idées personnelles de ce jeune homme et elles n'engagent pas la compagnie. Comme tous les autres, il est libre de s'exprimer. On ne prendra aucune sanction.

A Victoria, hier, le jeune Lynn Curtis (23 ans) a également nié être communiste ou avoir fait partie d'un mouvement communiste.

D'après M. Clarke, plusieurs jeunes soulèvent les questions fondamentales, et c'est normal.

Il n'y a pas que ces jeunes dans la Compagnie, a-t-il dit, mais il est normal que ces éléments y soient représentés. Bien plus, M. Clarke est d'avis que les objectifs cités par M. Curtis ne dérogent pas aux principes directeurs de la Compagnie.

Les radicaux, ceux qu'intéressent les problèmes fondamentaux de la société sont les bienvenus, a-t-il enchaîné. Nous ne voulons exclure aucun groupe de jeunes, à moins, bien entendu, que leurs buts soient contraires à notre démocratie.

L'article, publié dans la revue communisante SCAN a été écrit il y a environ un an. Il a été publié dans l'édition de janvier-février. Ce n'est que mardi qu'un journaliste l'a découvert.

Plusieurs ont voulu savoir pourquoi on n'imposait pas de tests de sécurité à ceux qui veulent se joindre à la compagnie. M. Clarke a expliqué que le processus d'embauche était long. Les entrevues avec les candidats durent plusieurs jours et, a-t-il conclu, la décision de ne pas tenir ces "security test" a été prise en haut lieu.

On a également voulu savoir quels salaires ou bénéfices étaient offerts aux quelque 85 volontaires (ils seront plus de 200 bientôt). De $300 à $350 par mois, a dit M. Clarke.

Et est-il vrai que la Compagnie a procuré les services d'un avocat au jeune David De Poe arrêté avec un groupe de "Hippies" à Toronto ? Oui, répond M. Clarke. Son travail veut qu'il soit avec ces jeunes.

En somme, M. Clarke émet l'opinion que les volontaires de la compagnie sont libres de s'exprimer à condition qu'ils respectent le processus démocratique. Mais leurs propos ou écrits n'engagent pas la Compagnie.

Dans les milieux responsables du gouvernement, on émet la même opinion et là, on n'a pas hésité à qualifier de ridicule et farfelue l'accusation selon laquelle la compagnie était infiltrée de communistes.

Un livre de Kierans sur l'unité nationale

par Gilles DAOUST

de notre bureau de Québec

QUEBEC — M. Eric Kierans, à son tour, a décidé de publier un livre. Le sujet : l'unité nationale canadienne.

L'ouvrage, dont le titre définitif n'a pas encore été choisi, sera prochainement publié aux éditions McClelland and Stuart.

La nouvelle a été confirmée hier au représentant de LA PRESSE par M. Kierans lui-même.

Le président de la Fédération libérale du Québec a signalé qu'il ne croyait pas que les délais d'impression permettront la publication de son ouvrage avant la fin du mois d'octobre, soit après le prochain congrès de la F.L.Q.

Il est évident que, les problèmes constitutionnels étant maintenant à l'ordre du jour du congrès libéral, les 14 et 15 octobre prochains, la parution du volume à une date antérieure aurait un certain impact sur les discussions au sein des libéraux.

Il n'est jamais impossible cependant, que des délais de publication soient raccourcis . . .

Quoiqu'il en soit, on ne manquera pas de s'interroger, surtout dans les milieux libéraux, sur les vues qu'aura à exprimer dans son ouvrage le président de la Fédération libérale du Québec.

Le livre, de l'aveu de l'auteur lui-même, traitera du problème de l'unité canadienne. On trouvera des chapitres sur les problèmes constitutionnels, la question des investissements étrangers au Canada, le nationalisme, l'avenir du pays, etc . . .

Le volume paraîtra en anglais et en français. M. Kierans y travaille depuis le début du mois de juillet. C'est là l'une des raisons pour lesquelles il fut souvent absent de l'Assemblée législative, au cours des dernières séances, et s'est tenu quelque peu à l'écart des événements qui ont entouré la visite du général de Gaulle au Canada.

Incidemment, à cause de la visite récente du président de la République française au Québec, le livre revêtira un intérêt particulier même si rien n'assure qu'un chapitre du volume sera consacré spécialement à ce sujet.

CE SOIR 7.30 et 9.40
LE 1er FILM de l'UNDERGROUND CINEMA
Le film que tout le monde attend ! L'OEIL SAUVAGE SUR LA DROGUE
Un film de SHIRLEY CLARKE
verdi

CINEMAS FAMOUS PLAYERS
CLIMATISES POUR VOTRE CONFORT !

Un film à voir !
JULIE ANDREWS IS "THOROUGHLY MODERN MILLIE" TECHNICOLOR
Co-Starring CAROL CHANNING
Matinées à 2 h. 15 p.m. Le soir à 8 h. 15. Guichet ouvert de 10 à 9 h. Le dim. de midi à 9 h.
ALOUETTE 318 STE-CATH O 861 2807
ALOUETTE : Un film POUR TOUS — Enfants de tous âges admis en tout temps ! 12 ANS ET MOINS . . . 99c
La Direction de ce Cinéma N'ADMET en SOIREE que les enfants accompagnés d'un ADULTE.

PAUL SCOFIELD — Le meilleur film de l'année !
FRED ZINNEMANN'S A MAN FOR ALL SEASONS TECHNICOLOR
MATINEES Mercredi, Sam. et Dim. à 2 h. 30
SOIREES à 8 h. 30
Guichet ouvert de midi à 9 h.
SNOWDON 5225 DECARIE 482-1322

"UN DES PLUS BEAUX FILMS ENCORE REALISES !" — LIFE MAGAZINE
JULIE CHRISTIE OMAR SHARIF
DOCTOR ZHIVAGO in Panavision and Metrocolor
Au YORK seulement. Pas de sièges réservés. Laissez-passer non acceptés
Aux 3 cinémas Mats : merc., sam. et dim. à 2.15 — Soirée à 8.15
YORK 937-8978
TRANS CANADA EXIT 15
FAIRVIEW · VERSAILLES
PTE-CLAIRE 697-0370 352-0200

6 DERNIERES SEMAINES
THE SOUND OF MUSIC
JULIE ANDREWS COLOR by DeLuxe
TOUS LES JOURS 2 H. 15 et 8 H. 15
LAISSEZ-PASSER NON ACCEPTES
SEVILLE 2155 STE-CATH. O. 932-1139
SEVILLE : Un film POUR TOUS — Enfants de tous âges admis en tout temps ! 12 ANS ET MOINS . . . 99c
La Direction de ce Cinéma N'ADMET en SOIREE que les enfants accompagnés d'un ADULTE.

5e SEMAINE
SHIRLEY MacLAINE
ALAN ARKIN
ROSSANO BRAZZI
MICHAEL CAINE
VITTORIO GASSMAN
PETER SELLERS
Woman Times Seven COLOR
Horaire : 1.05, 3.10, 5.15, 7.20, 9.25, D.S.C. 9 p.m.
Cinema PLACE VILLE-MARIE 866-2644

"BEST FILM OF 1966!"
23e SEMAINE
Antonioni's BLOW-UP COLOR
Vanessa Redgrave
Film principal : 12.10, 2.20, 4.30, 6.40, 8.50. Dernier programme complet à 8 h. 30
LE PETIT Cinema PLACE VILLE-MARIE 866-2644

7e semaine
JOHN WAYNE ROBERT MITCHUM
EL DORADO TECHNICOLOR
HORAIRE : 10.00, 12.05, 2.20, 4.40, 6.55, 9.15, dernier spectacle à 9.00
STRAND 912 STE-CATH. O. 866-2774

DEMAIN
STEVE McQUEEN KARL MALDEN SUZANNE PLESHETTE
"NEVADA SMITH" COLOR
ALLEN · ROSSI Les PLUS DINGUES des AGENTS SECRETS TECHNICOLOR
Dernier jour : "JERRY CHEZ LES CINOQUES" — "LIGNE ROUGE 7000"
GREENFIELD PARK PLACE GREENFIELD PARK 671-6129

THÉATRE PIGGERY NORTH HATLEY
(Autoroute des Cantons de l'Est Sortie 69)
"C'est maintenant qu'il faut boire"
comédie de GUY FOURNIER
Tous les soirs à 8:30 heures Relâche : dimanches et lundis. Sur semaine : étudiants $1.50. Billets en vente chez Ed. Archambault. 500 est, rue Ste-Catherine Montréal.
North Hatley tél. (819) 842-2902
Dernières représentations

ENFIN OUVERT
La BOÎTE à CLÉMENCE
LE MONDE SONT DROLES
COMÉDIES MUSICALES
CHANSONS · MONOLOGUES REVUES-CLÉMENCE
Revue musicale de CLEMENCE DESROCHERS
Spectacles tous les soirs 9 h. et 11 h.
Dimanche : 9 h. seulement
Relâche le lundi
Rés. 878-4401 sauf ven. et sam.
438, PLACE JACQUES-CARTIER
VIEUX-MONTREAL

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Tous les moyens sont bons pour se rendre à l'Expo

Le visiteurs accourent de tous les coins du monde pour venir fouler le sol de l'Expo. Et tous les moyens de locomotion. La preuve ? Ces trois jeunes gens, Peter Rowlands (à gauche), Sharon Clark et Ron Usurki, leader du groupe, ont franchi sur des skis nautiques la distance de 790 milles qui séparent l'Ile du Prince-Edouard de la Terre des Hommes. Ils ont été accueillis par François Lavigne, commodore de la Marina.

Le concours provincial de panaches, à Grand-Mère

Pour la huitième année consécutive, le plus grand concours de panaches d'orignaux du Québec se déroulera dans la ville de Grand-Mère — 100 milles de Montréal, **Route 19b**, à partir de **Yamachiche**, sur la Route 2.

Depuis que l'autoroute de Berthier est terminée, c'est un plaisir d'aller en Mauricie par la rive nord du fleuve ! Cette année, je ne doute pas qu'il y aura quelques milliers de chasseurs (ou de curieux) de plus, bien que je me demande avec anxiété comment la ville de Grand-Mère s'y prendra pour recevoir une telle foule ! L'an dernier, les rues étaient noires de monde et plus de **400 panaches** ornaient le capot ou le toit des bagnoles aussi loin qu'on pouvait voir. Un spectacle unique, extraordinaire, inouï !

Le plus étrange : le concours d'appel dans les rues de Grand-Mère ! Sur l'estrade d'honneur, érigée conjointement par la **Jeune Chambre de Commerce** et la **brasserie Labatt**, on pouvait voir défiler le plus étonnant cortège qui se puisse imaginer. Hommes et femmes (mais oui, même des femmes !) portant cornet en écorce de bouleau se succédaient aux micros et diffusaient langoureusement les appels les plus subtils, les plus plaintifs et les plus amoureux ! A tout moment, on s'attendait à voir déboucher, rue Principale, le Roi de la forêt en chair et en os ! Sérieusement, c'est un événement à ne pas manquer et auquel, soit dit en passant, TOUS les chasseurs du Québec peuvent participer. Il n'y a qu'à inscrire votre capture dans l'un des nombreux magasins, hôtels, restaurants ou auberges de la Mauricie. Le grand jour sera, cette année : **dimanche le 22 octobre.** Plus de **$4,000** en prix, marchandises et trophées seront offerts aux vainqueurs des 11 catégories admises dans ce concours. Le système de mesure est celui du **"Boone & Crocket Club"**, et ce sont les biologistes du **Service de la Faune** qui sont les juges — et les mesureurs — du concours.

On ne saurait parler de cet événement para-cynégétique sans faire mention de l'organisateur et âme dirigeante de cette manifestation, **M. Gaston Boucher**, sportsman bien connu de la Mauricie. C'est lui, aidé des membres de la Jeune Chambre de Commerce de Grand-Mère, qui créa ce concours et le vit grandir, au point de dépasser largement le cadre Mauricien pour s'étendre à l'Etat du Québec tout entier. L'an dernier, plus de **15,000 spectateurs** assistèrent au concours, et l'on vit des visiteurs en provenance de régions aussi lointaines que Terre-Neuve, les Maritimes, l'Ontario et les Etats-Unis !

J'aurai l'occasion de vous reparler de ce concours de Grand-Mère au cours de la saison de chasse à l'orignal, qui débute le **23 septembre**, dans les zones H, I, J, K, et O ; le **30 septembre**, dans les zones D, G, N et M, et le **7 octobre**, dans les zones B, C et F. La saison se termine, pour TOUTES les zones, le **15 octobre**, 7 jours plus tard, c'est le fameux concours de Grand-Mère.

Cours de chasse et de sécurité, à Ville Jacques-Cartier

Excellente initiative que celle que viennent de prendre les directeurs du **Club de Chasse et Pêche Cité Jacques-Cartier**. Il s'agit de cours de sécurité en forêt et sur terrain de tir, ainsi que de cours de maniement d'armes à feu. De plus, il y a des cours spéciaux pour le tir à la carabine .22 qui vont débuter incessamment.

Afin de vous fournir de plus amples informations à ce sujet, le Club organise une soirée de rencontre, **mardi le 29 août** prochain, à **l'Ecole Paul-de-Maricourt, 1275, rue Papineau** (Ville Jacques-Cartier) à **19 h. 30**.

Deux magnifiques films seront présentés. Un sur la chasse au canard, l'autre sur le tir de tous modèles de fusils ou carabines.

Les cours de sécurité auront lieu les mardis **5, 12, 19 et 26 septembre** au même lieu et à la même heure. Je ne saurais trop vous recommander d'assister à cette soirée de mardi prochain, et de vous inscrire aux cours, dont **M. Jean-Jacques Bourbeau** est le directeur. Vous ne le regretterez pas.

Visiter votre armurier maintenant !

N'attendez pas à la dernière minute avant de faire vérifier vos armes à feu ! Pensez-y, il reste **5 jours** avant l'ouverture de la chasse au caribou et aux oiseaux migrateurs dans les zones nordiques. La perdrix et le lièvre sont permis à partir du 9 septembre. Les canards, les oies et autres oiseaux de rivages sont permis, dans la zone centrale, à partir du 16 septembre . . . et l'orignal ouvre le 23, dans plusieurs zones méridionales. N'attendez pas un jour de plus et voyez, dès maintenant, **un armurier**, PAS un vendeur de fusil, de carabines ou de munitions, mais un armurier de métier. Consultez votre bottin téléphonique, les **vrais** armuriers y sont inscrits. Ne confiez jamais vos armes à quelqu'un d'autre !

Pourquoi ne sortez-vous pas votre carabine ou votre fusil de son étui dès ce soir afin d'en faire l'inspection ? Assurez-vous que tout fonctionne bien, que la culasse et la chambre n'ont pas rouillé au cours du remisage. Enlevez la graisse, nettoyez, puis huilez soigneusement. Cirez la crosse et le fut, la courroie aussi si vous en avez une. Vérifiez les vis. Surtout : allez tirer les munitions qui vous restent de l'an dernier, afin d'ajuster proprement votre mire ou votre lunette télescopique. 3 ou 4 balles, c'est pas assez ! Tirez au moins une dizaine de coups dans les 3 positions qu'il nous est possible de prendre en forêt ou en canot — debout, assis, accroupis. Ne tirez pas seulement quand vous êtes appuyé. C'est bon pour ajuster, mais ça ne vaut rien pour la pratique.

N'économisez pas sur ces opérations ! Il n'y a rien de plus idiot et de plus ridicule que ces soit-disant "chasseurs" qui économisent $5.00 sur une boîte de munitions, mais manquent leur orignal ou leur chevreuil pour lesquels ils ont investi une centaine et quelques dollars !

A DEMAIN !

GIROUX

SUITE DE LA PAGE 26

qui tente de remporter son quatrième championnat en cinq ans.

Pour sa part, Doyle a été régulier en roulant 35 coups, un sous le par à chacun des neuf trous du Municipal. A l'instar de Giroux, Doyle ira se joindre au circuit américain, l'hiver prochain.

L'homme qui était probablement le plus heureux de tous est Damien Gauthier, le pro du club Municipal. En plus de se classer seul en quatrième place avec un total de 72 coups, Damien a pris une avance de trois coups dans la classe des golfeurs seniors. Un prix spécial de $200 sera versé au meilleur golfeur senior de la compétition de 54 trous. Gerry Proulx suit à trois coups de Gauthier.

Le coup de la journée a été réussi par Bigras dès le premier trou.

Sa balle se trouvait à une trentaine de verges de la coupe, mais dans l'herbe longue. Un wedge en mains, il a dirigé sa balle vers le trou et celle-ci a atteint la cible, pour un eagle-3.

La température était parfaite pour le golf, car il y avait très peu de vent et un soleil radieux. Toutefois, la plupart des compétiteurs se sont plaints de l'état ordinaire des verts sautillants. Quant aux allées, elles n'ont pas embêté les golfeurs puisqu'ils ont eu le droit d'y déplacer leur balle sans pénalisation.

Voici les résultats de la première ronde du championnat provincial des professionnels du Québec :

Phil Giroux, Cartierville	69
Norm Doyle, Richelieu	70
Stan Kolar, Chaudière	71
Damien Gauthier, Municipal	72
Marcel Pigeon, Mont-Gabriel	73
Denis Fillion, Thetford	73
Jim Arnold, Chanteclerc	73
Alf Shand, Lachute	73
Trevor Bateman, Hillsdale	73
Jim Deeley, Grand'Mère	73
John Porter, Elm Ridge	74
Luc Brien, Pinegrove	75
Adrien Bigras, Rosemère	75
Arnold McLean, Lorraine	75
Bernard Périard, Estérel	75
André Burns, Islemere	75
André Maltais, Laval	75
Gerry Groulx, St-Eustache	75
André Gagnier, Cedarbrook	76
George Arnold, Ki-3-Eb	76
Jean Giroux, St-Hyacinthe	76
André Cazes, Lévis	76
Jules Huot, Laval	76
Jack Bissegger, Richelieu	76
Jean-Guy Périard, Boucherville	76
Bob Dean, Cornwall	76
J.-G. Regnaud, La Providence	76

Après la triste situation d'Akron

Jackie Parker résigne son poste à Toronto

par Jacques Doucet

La situation n'est pas tellement rose, dans la ligue Continentale de football.

Après un incident qui a laissé un goût assez amer dans la bouche des amateurs à Akron, alors que le propriétaire a congédié l'instructeur Doak Walker et le gérant général Tobin Rote, il en survient un autre qui, faute d'explications suffisante, donne un goût encore plus acre.

"A cause de récentes modifications apportées à la politique de l'équipe, modifications qui m'empêchent d'honorer mes engagements envers les joueurs et les instructeurs, il ne me reste d'autre alternative que de résigner mes fonctions".

Jackie Parker a dit ces mots et a quitté les Rifles de Toronto, deux jours avant leur premier match de la saison, contre les Vulcans d'Akron (curieuse coincidence). Lors de ce match, les deux équipes en lice seront dirigées par de nouveaux pilotes, soit Lou Rymkus, chez les Vulcans, et probablement Francis (Bubba) Marriott, chez les Rifles.

Parker n'a pas voulu élaborer sur ce qu'il a appelé "les modifications de la politique de l'équipe". Dommage. Et la direction des Rifles, par l'entremise du vice-président Leo Valentine, a fait de même. Valentine a fait la déclaration suivante :

"Nous sommes très surpris de cette décision. Nous tenions Parker en très haute estime et nous avons tout fait en notre possible pour le garder avec nous. Il nous faudra donc tirer d'affaires de notre mieux et dénicher un nouvel instructeur. Bubba Marriott est un excellent adjoint et nous lui confierons probablement ce poste."

A Montréal, la nouvelle de la démission de Parker a eu l'effet d'une bombe au sein de l'organisation des Castors.

Le vice-président Russ Scrim, qui se disait heureux quelques heures auparavant, du fait qu'une solution avait été trouvée au problème des Vulcans, était complètement abasourdi. Il a toutefois refusé d'émettre tout commentaire.

"Sans connaître toutes les données du problème, je ne veux m'aventurer à émettre un commentaire. Tout ce que je peux vous dire, c'est que je suis très surpris", a-t-il dit.

Quant a l'instructeur Marvin Bass, ce dernier était, lui aussi, abasourdi.

"J'aimerais bien connaître le fond des allusions faites par Parker au sujet de la politique de l'équipe", a-t-il dit.

Bownass, un instructeur fort populaire auprès des joueurs

par Marcel Desjardins,
envoyé spécial
de LA PRESSE

KINGSTON, Ont. — "Il est un instructeur humain comme on en rencontre très peu dans le hockey", a remarqué Jacques Audy, de Québec, en parlant de Jack "Red" Bownass, pilote de l'équipe nationale de l'Est. Le gardien de but de 21 ans, de l'Université Laval, la saison dernière, exprimait là la pensée des 28 joueurs à l'entrainement ici.

"Il n'élève jamais la voix. A ceux qui souffrent de blessures, même légères, il recommande d'y aller prudemment de crainte qu'ils n'aggravent leur état. A d'autres, il conseille un repos d'un jour ou deux. Moi, j'ai été blessé dès le premier jour au bras avec lequel je tiens mon bâton. Le surlendemain, j'ai de nouveau reçu la rondelle sur le même bras. Bownass m'a dit de ne pas m'inquiéter si des lancers me déjouaient. Il a ajouté qu'il comprenait que je pouvais difficilement remuer le bras".

Au jeune Syl Apps, fils de l'ancien centre des Maple Leafs de Toronto, il a conseillé de demeurer inactif si tel était le conseil du médecin. A ceux qui souffrent de blessures à l'aine et qui insistent pour jouer, il a bien fait comprendre qu'il voulait qu'ils fassent en sorte de ne pas aggraver leurs blessures.

N'allons pas croire cependant parce qu'il est "bon graçon", que Bownass ne mène pas ce camp d'une main solide. Audy est le premier à admettre que l'entrainement est dur. Deux pratiques de deux heures par jour. Personne ne flâne car tous sont venus ici avec un espoir dans le coeur : faire l'équipe.

Ce n'est pas en effet un camp où ceux qui sont ici ont reçu ordre de se rapporter. Ce sont eux qui ont demandé à venir. Ce sont presque tous des étudiants et des gens très sérieux, comme nous disait l'un d'eux.

Mais parmi les 28 joueurs ici, une bonne moitié sera éliminée dès ce premier camp commencé seulement samedi dernier. Les athlètes le savent apparemment. Aussi malgré les conseils de leur instructeur, ils évoluaient avec allure et ardeur hier.

Bownass admettait qu'il était surpris de l'allure et du jeu d'ensemble. "Vous avez noté", nous disait-il, "combien les buts comptés au cours de ce match inter-équipe ont été le résultat de belles pièces de jeu devant le filet, de passes bien faites."

Tous trouvent Bownass bon garçon dans le moment, mais plusieurs l'apprécieront sans doute moins ce soir ou demain. Car il aura l'ingrate tâche d'en éliminer au moins une douzaine.

Cette attente d'une décision est le côté moins plaisant de l'entrainement, de remarquer le Dr Jacques Metras, ancien défenseur de l'Université Laval. Mais à l'instar de quelques autres, il est impatient de connaitre le verdict de l'instructeur dans son cas. Cela se comprend. Il est interne, et de la décision de Bownass dépendra s'il fera son stage dans un hôpital de Québec ou au Sacré-Coeur de Hull. Il lui importe de savoir le plus tôt possible s'il devra déménager ou s'il restera chez lui dans la vieille capitale.

Audy lui aussi aimerait connaitre son sort le plus tôt possible, car il doit s'inscrire soit à Laval, à Québec, soit à l'Université d'Ottawa, pour poursuivre son cours en Education physique. C'est le 18 septembre que les cours recommencent. Donc, il reste peu de temps.

Plusieurs autres sont dans la même situation. Pas tous cependant. Nous croyons savoir qu'il y aura peut-être deux ou trois de ceux qui sont ici qui iront à des camps de clubs de la ligue Nationale. On nous a dit que John Mercer, de London, l'un des meilleurs joueurs ici, acceptera peut-être d'aller à l'entrainement des Maple Leafs de Toronto.

Claude Rondeau, de Québec, qui jouait l'an dernier pour les As juniors, a reçu une invitation pour participer au camp du Philadelphie.

Rick Smith, jeune défenseur de 19 ans, figure sur la liste de réserve des Bruins de Boston. Harry Sinden, l'instructeur de ce dernier club, était à la joute-pratique d'hier après-midi. Il souhaite voir Smith participer à l'entrainement des Bruins, même s'il peut jouer encore un an dans les rangs juniors. Mais les dirigeants de nos deux équipes nationales voudraient le voir se rapporter à l'équipe de l'Ouest.

Si Smith accepte de se joindre à l'équipe de l'Ouest, il est probable que Sinden n'insistera pas pour l'amener au camp des Bruins de crainte que la chose puisse affecter son statut pour les Jeux olympiques. "Je ne voudrais pas priver un jeune de la chance de participer aux Jeux", nous a-t-il dit. Il a ajouté qu'il prendra les renseignements nécessaires auprès du Comité olympique.

Par ailleurs, Bass a déclaré que son équipe avait eu un excellent exercice en vue du match inaugural de dimanche, contre les Neptunes de Norfolk.

Hier, les Castors ont accueilli le vétéran Milt Kanahe, un bloqueur à l'offensive. Kanahe ne jouera toutefois pas dimanche. Il n'est pas en bonne condition physique.

Début du tournoi à LaSalle ce soir

C'est ce soir que débute le tournoi de baseball "moustiques" du Centenaire à Ville LaSalle. Le tournoi se poursuivra jusqu'au 3 septembre.

Dans le match principal ce soir, le SH Rosemont rencontrera le Kiwanis-Est.

Samedi, de midi à 2 h. p.m., le Montréal-Nord, favori du tournoi, rencontrera le Richelieu-Lachine. Les clubs St-Bernard et Immaculée sont également parmi les équipes favorites.

FOOTBALL AMATEUR

AUJOURD'HUI

Ligue Canadienne

Winnipeg à Regina

HIER

Aucun match à l'affiche

CLASSEMENTS

Ligue Canadienne

Conférence de l'Est

	J.	G.	P.	N.	PP	PC	Pts
Ottawa	3	2	1	0	85	54	4
Hamilton	3	2	1	0	53	53	4
Toronto	3	2	1	0	42	55	4
ALOUETTES	2	0	2	0	23	31	0

Conférence de l'Ouest

Calgary	4	3	1	0	88	44	6
Regina	3	2	1	0	70	65	4
Winnipeg	3	2	1	0	54	56	4
Edmonton	5	2	3	0	76	68	4
Vancouver	4	0	4	0	53	98	0

Sports au pavillon de la Jeunesse

Test d'aptitude physique

Nombre de participants : 10.
Performance de la journée : Douglas Couture, capacité au travail de 16 minutes et fréquence cardiaque de 155.
Meilleure performance à date : Daniel Ehrlich, capacité au travail de 16 minutes et fréquence cardiaque de 134.

Hockey

Nombre de participants : 237.
Performance de la journée : Normand Cloutier, 71.6 milles à l'heure. Meilleure performance à date : Yvon Thibodeau, 78.4 milles à l'heure.

Crosse

Nombre de participants : 235.
Performance de la journée : Martin Cloutier, 180/300.
Meilleure performance à date : Robert Matte, 300/300.

Tennis sur table

Nombre de participants : 52.
Champion de la journée : Phil Michaelson, de Denver, Colo.

Trampoline

Nombre de participants : 47.
Championne de la journée : Mlle Kathy Webster.

Thème hebdomadaire

Sports de combat : aikido.
Aujourd'hui : escrime avec M. Desjardins, maitre d'armes à la Palestre Nationale.

Résumé de la journée

Nombre de participants : 546.
Assistance : 2,638.

Spectacle de fantaisie lors des championnats de ski nautique

Il n'y aura pas que les compétitions proprement dites au programme des championnats mondiaux de ski nautique, qui débuteront dimanche au lac des Nations, à Sherbrooke.

La troupe des "Marsoins de Rio", spécialistes de la fantaisie sur skis nautiques, présentera trois revues à cette occasion.

La première de ces revues sera présentée lors de la journée d'ouverture, la première tranche immédiatement après la parade des drapeaux des 26 pays participants et la seconde à la fin de l'après-midi.

Les deuxième et troisième revues seront présentées sous les réflecteurs les 29 et 30 août.

Outre ces revues, les Marsoins offriront une parade sur ski nautique avec flambeaux, un spectacle de cerf-volants illuminés et d'un passage pieds nus sur flammes.

Les directeurs de la troupe, Louis Simard et Maurice Bouffard se sont particulièrement signalés l'an dernier en effectuant le périple Montréal-Québec et retour sur ski nautique. L'étape d'une distance de 360 milles avait duré 13 heures.

Le spectacle des experts sur cerf-volant ne manquera pas d'intéresser les spectateurs. Au nombre de six, ils présenteront un numéro spectaculaire en se croisant à des altitudes différentes.

La revue des Marsoins de Rio comprendra 22 numéros dont une pyramide sur ski-souliers, équilibre sur soucoupe et banc ; aquaplane ; ski sur le ventre ; sauts sur tremplin, etc . . .

Equilibriste sur l'eau

La troupe des "Marsoins de Rio" présentera trois revues lors des championnats mondiaux de ski nautique, qui débuteront dimanche à Sherbrooke. Yves Poliquin donnera son numéro d'équilibre sur un banc placé sur une soucoupe.

Maurice Vachon est hospitalisé

Par suite du grave accident dont il a été victime dans la nuit de mercredi à jeudi, le champion international Maurice Vachon ne pourra défendre sa couronne contre Edouard Carpentier, lundi soir prochain au Centre sportif Paul-Sauvé.

Vachon a été hospitalisé, ainsi que ses deux compagnons de voyage, les lutteurs Larry Moquin et J.-André Amfield (mieux connu sous le nom de "Panthère Noire") victimes d'un accident survenu à St-Nicolas alors qu'ils revenaient de Rimouski et se rendaient à Montréal.

Mais le matchmaker Bob Langevin n'a pas tardé à dénicher un rival de taille pour le Français. A la suite de nombreux pourparlers avec des lutteurs avantageusement connus tels que Gene Kiniski, Don Leo Jonathan, Dick The Bruiser, Ray Gunkel et le Sheik, ce dernier a réussi à se libérer d'un engagement et sera en mesure de venir affronter à Montréal le talentueux Carpentier.

Le Sheik est un des lutteurs les plus rudes qui soient et il tarde de venger une défaite qu'il a subie il y a plusieurs mois contre Carpentier.

On a par ailleurs révélé que le robuste John Medencia, un athlète de 260 livres venant de Chicago, avait été embauché pour faire face au Grec Spiros Arion. Medencia en sera à sa première visite à Montréal. Il a compilé une fiche impressionnante aux Etats-Unis au cours des derniers mois.

Les amateurs de sensations fortes ne manqueront par ailleurs certainement pas de goûter le combat par équipes qui mettra aux prises quatre nains. En préliminaire, un combat par équipes opposera Jacques Rougeau et Gino Brito à Mat Gilmore et Wes Hitchings.

Soulignons une autre fois que les Entreprises Sportives de l'Est organisent en collaboration avec le Centre Sauvé une clinique de sang qui aura lieu entre 3 h. et 9 h. 30. Chaque donneur pourra se procurer un billet à moitié prix qui lui permettra d'assister à la séance de lutte.

Le tournoi international de fastball débute ce soir

Le tournoi de fastball international de Ville de Laval, pour une bourse de $1,000, débute ce soir, au Stadium de Chomedey, à partir de 19 h. 16 équipes prendront part à cet événement. Le tournoi se continuera demain et dimanche.

CALENDRIER

Aujourd'hui

Stadium de Chomedey

19 h. — Taverne Cousineau de Ste-Anne-de-Bellevue vs Ste-Philomène.
21 h. — Gatineau vs Châteauguay.

Parc Montmorency

19 h. — B.P. Ste-Geneviève vs Ste-Marie.
21 h. — Bizaillon-Ile Bizard vs Lachapelle Montréal-Nord.

Demain

Stadium de Chomedey

11 h. — Taverne du Boulevard, Ste-Thérèse, vs Taverne des Aigles-St-Henri.
13 h. — Ste-Anne-des-Plaines vs Taverne Guy.
16 h. — Syracuse, N.Y., vs Charlemagne.

Parc Montmorency

20 h. — Club 500 de Joliette vs Blondin Motor, Hull.

Ce tournoi est une innovation dans ce domaine du Fastball au Québec. Les 16 équipes enregistrées joueront d'abord une ronde préliminaire, afin de déterminer dans quelle branche elles évolueront par la suite. 8 équipes formeront la branche des gagnants et 8 la branche des perdants. Les équipes de la colonne des gagnants s'éliminent entre elles. La même formule sera employée pour la division des perdants.

Les deux gagnants se rencontreront en finale, et le vainqueur sera proclamé champion. Les organisateurs lancent une invitation à tous les amateurs de ce sport.

PETRI Les meilleures du Japon
Caméras 35 mm
Les caméras automatiques les plus compactes au monde — 20% plus petites — 30% plus légères — faciles à utiliser — résultats garantis ou votre premier film remboursé — peu coûteuses, aussi !
Garanties par Arrow Photographic, Toronto

ne servez White Horse (le scotch vif et léger) qu'aux grands jours*

*LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI, SAMEDI ET DIMANCHE

FOOTBALL PROFESSIONNEL CANADIEN
Bons billets de saison et autres billets encore disponibles.
TORONTO vs ALOUETTES
SAMEDI SOIR à 8 P.M.
BILLETS DISPONIBLES
pour renseignement, signalez 875-2040 ou achetez-les à un des guichets suivants:
Lords Sport Shop, 1300 rue Ste. Catherine O., 866-8301
Bob Lunny's Sporting Goods, 5854 rue Sherbrooke O., 488-9537.
Bob Lunny's Sporting Goods, Centre d'Achats Fairview, 695-6140
Gagnon Sport, 7125 rue St. Hubert, 273-1578
Joey Richman Sporting Goods, 1478 rue MacDonald, St. Laurent, 748-7351
Desnoyers Hardware, 185 blvd. LaBelle, Chomedey, MU. 1-2581
Rene A. Gauvreau Sport, 4076 rue Ste. Catherine E., 521-8576
Ste. Helene Bicycle & Sport, 1270 rue Ste. Helene, Jacques-Cartier, OR. 4-4898.
McGregor Travel, 3 Place Ville Marie
Les jours de joutes au stadium McGill, 2 heures avant le début de la rencontre
alouettes montreal
LE CLUB DE FOOTBALL ALOUETTE DE MONTREAL INC.

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
Abitibi	300	9⅝	9⅛	9⅛
Alcan	500	28¾	28¾	28¾
Algoma	—	23¾	23	—
Alliance	1000	11	11	11
Alcan 4¼	—	38	37⅞	—
Anglo CP	—	9½	9½	—
ArgC Pr	500	10¼	10¼	10¼
Asbestos	—	23⅜	23½	—
Atl Sug	2100	12½	12½	12½
Bq CN	—	11½	11¼	—
Bq Imp-C	—	13⅞	13⅝	—
Bq Mont	400	13	13	13
Bq N-E	—	14⅞	14⅞	—
Bq PC	—	9½	9½	—
Bq Nov	300	16⅜	16⅛	16⅜
Bq Tor-D	—	14	13⅞	—
Bell Phone	—	48	47⅞	—
BowMer pr	—	50½	50½	—
Brazil	—	11¾	11¾	—
BA OIL	—	38¾	38⅛	—
Brinco	300	392	390	392
Cae	—	12¼	11⅞	—
Cal Pow	—	24⅜	24	—
Can Cem	—	37¾	37¼	—
CD Sugar	—	22¾	22¼	—
Can Ir	—	21½	21½	—
C Brew	500	8½	8½	8½
CBAL Aw	—	100	90	—
CBAL Bw	—	100	85	—
CIL	—	20⅜	20⅛	—
C Pow	—	3⅛	3⅝	—
C Marconi	—	5¾	5⅜3	—
CPR	500	67½	67½	67½
CPR Pr	1200	10⅛	10⅛	10⅛
Cntral Dl	200	21⅞	21⅞	21⅞
Chemcell	—	10⅝	10⅛	—
Col Cell	—	16¾	16½	—
Cominco	—	29⅞	29⅝	—
C Paper	—	36⅞1/4	36¾	—
C Paper	—	25¾	25¾	—
Cs Text	—	6⅝	6½	—
Corby A	—	31½	31½	—
Coronatn	—	165	165	—
Corpex	—	6½	6½	—
Crain RL	—	57	57	—
Crush I	—	12¼	12⅛	—
Denison	200	72½	72½	72½
DistSeag	—	38¼	38¼	—
DomePete	—	57½	57½	—
DBridge	—	17¼	17¾	—
DoFasco	—	24⅛	24¼	—
DGlass	300	10⅛	10⅛	10⅛
Dosco	—	6¾	6¾	—
Domtar	200	13⅞	13⅝	13⅞
DText	—	22½	22¼	—
Donohue	200	7½	7½	7½
DuPont	—	29	28½	—
Enale wb	—	400	400	—
Falcon	—	87½	87½	—
FamPlay	—	35¼	35¾	—
FCollection	200	9⅞	9⅞	9⅞
Fraser	—	21½	21	—
FrPete	—	600	590	—
FulcrumInv	—	395	395	—
Glengair	—	210	295	wB
HawkSidd	—	375	370	—
HomeA	—	21⅝	21½	—
HudBayM	—	62½	62¼	—
HuskyOil	—	19⅜	19¼	—
HuskyO w	—	975	975	—
Imp Oil	—	67	67	—
Imp Tob	—	15	14¾	—
Ind Accep	—	22⅛	21⅞	—
Inglis	—	10½	10⅜	—
Int Nickel	—	105	104½	—
Int Pap	—	30¼	30¼	—
Int Util	—	37⅜	37¼	—
Int Util p	—	37¼	37¼	—
Inter PL	—	21¼	21⅛	—
Invest Gr A	—	9½	9⅜	—
Labatt	—	28¾	28½	—
Labatt	—	28¾	28½	—
Laur Fin	—	455	450	—
Loblaw B	—	7¾	7¾	—
Loeb M	—	12⅜	12½	—
Mac Millan	—	28	27⅞	—
Marit Tel	—	21¾	21⅜	—
Massey F	—	21¼	20⅞	—
McAllister	—	8¾	8½	—
Mt Stores	—	28	28	—
Mark Br	—	450	450	—
Miron 6	—	52⅜	53⅜	—
Molson A	—	23⅜	23½	—
Molson B	—	23½	23½	—
Mork b	—	170	170	wB
Mtl Trust	—	14¾	14¾	—
Moore Corp	300	32¼	32¼	32¼
Morse RA	—	25¼	25¾	—
Mussens	—	7¾	7⅝	—
Nat Cont	—	9½	9¼	—
NB Tel	—	15½	15½	—
NFLD Light	—	10	10	—
Noranda	—	57¼	56½	—
North C Gas	1000	12½	12½	12½
NS LP	—	9½	9½	—
Ogilvie	200	13¼	13¼	13¼
Pac Pete	—	16⅞	16¾	—
Placer	—	35½	35	—
Pow Corp	—	10¼	10¼	—
Price	—	12	11¾	—
Que Phone	—	17	17	—
Reitman's	—	9¼	9¼	—
Rio Algom	—	32	32	wB
Rolland (A)	—	10½	10½	—
Ronalds F	—	14½	14½	—
Rothmans	—	29	29	—
Salada F	—	10½	10½	—
Royal Trust	—	22¾	22½	—
Scott Lab	—	31	28¾	—
Shell Can	—	29	29	—
Shell I Pr	—	31½	31½	—
Shop Save	—	14¼	14¼	—
Sicard 6 p.c.	—	19¾	19¾	—
Simpsons	300	31½	31½	31½
Sogemines	500	13⅞	13⅞	13⅞
Steel Can	—	23⅜	23	—
Texaco Can	—	30	29¾	—
Tr-C Corp	—	7⅜	7¼	—
Tr-C PL	—	31¾	31½	—
Tr Mt PL	—	21⅞	21¾	—
Triad Oil	—	208	208	—
Trust G Pr	—	26	26	—
Un Auto "A"	—	17	17	—
Un Westburne	—	5¾	5⅝	—
Walax	—	16	16	—
Weldwood	—	10½	10½	—
WCoast Tr	200	24½	24½	26½
Weston (A)	—	10⅜	18⅜	—
Zeller's	—	32½	32¼	—

Bourse Canadienne

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
Aaassiz	—	40	34	—
Alscope	—	200	190	—
Alsot	—	4½	4½	—
Ameranium	500	4½	4½	4½
Am Metro Ent	—	165	165	—
Anglo-Scan	—	11	11	—
Anthonian	—	9½	9½	—
Band-Ore	—	18½	17½	—
Beauce Pl	—	19	16	—
Black River	—	9½	9	—
Blue Bon	—	285	285	wB
Bruce-Presto	4000	9	9	9
Burnt Hill	1000	70	70	70
C Dredge	—	5⅜	5¼	—
C. Magnesite	—	50	50	—
Cannon Mines	—	20	20	—
Carbec	1700	345	240	340
Cassidy's	—	5⅛	5⅛	—
Chemalloy	2100	390	390	390
Coastal M	—	7½	6½	—
Comm. H. et M.	—	52	52	—
Commodore	1000	180	180	180
Caminga	—	11	10	—
C Canorama	—	12½	12½	—
C Manitoba	—	27	24	—
C Mogador	—	13	13	—
CQ Smelt	900	183	183	183
Corgemines	2000	62	62	62
Crownbridge	—	11	10	wB
Credo	—	30	27½	—
Devil's Elbow	—	32	30	—
Dalson	—	15	15	—
Dom Exp	—	14½	14½	—
Dom Lease	—	18½	18½	—
D Oilcloth	—	14	13⅞	—
Eagle Gold	400	140	140	140
Fab Met	—	9	9	—
Fidelity	—	28	27	—
Flint Rock	1000	12	12	12
Fontana	500	5½	5½	5½
FT Reliance	—	33	33	—
Futurity	—	38	38	—
Garney	7500	81	81	81
Glen Lake	300	205	205	205
Grt W Mn	500	63	63	63
Grissol	—	350	345	—
Guardian Mines	—	66	64	—
Inspiratn	—	22½	22½	—
Int Norvalle	—	11	11	—
James Bay	23500	82	74	82
Kenting Av	—	13⅞	13½	—
Klena	—	70	70	—
Kodiac Pt	200	67	67	67
Kontiki	—	6½	6½	—
Laduboro	—	65	61	—
Lemieux Copp	—	33	31½	—
Lingside	35000	10	9	10
Lithium	2000	8	8	8
Louanna G	—	20	19	—
Matachewan	3500	201	200	200
Merrill	—	110	110	—
Mid Chib	—	15	14½	—
Midepta	400	270	270	270
Mistanao	—	14	13	—
Moly Hill	—	7	7	—
Manpre	—	5	5	—
Mt Cast	—	20	20	—
Mt Pleast	2500	15	15	15
NAut Vend	—	165	165	—
Native Min	—	8	8	—
N Forma	—	4½	4	—
N Glacier	—	30	25	—
NA Rare M	—	21½	20½	—
Opm E	—	14	12½	—
Pat Silver	1000	26	26	26
Paudash	—	5½	5½	—
Pce Riv	—	860	860	—
Penbec	—	11	11	—
Phoenix Q	—	360	340	—
P Ridge	3000	23	22	22
P Gold	18500	7	6½	7
Pr Potash	—	11	10½	—
Q Chl b	—	1⅛¼	1⅛¼	—
Q Indst	—	7	7	—
Q PH 50	—	20¼	20¼	—
Rancheria	—	19	19	—
Rouyn E	—	15	15	—
RA Pete	—	83	80	—
Rusty L	—	8	8	—
StL Cor	—	185	184	—
Shawng	—	4⅛½	4⅛¼	—
Slv Sm	—	12	11½	—
Silv I	1000	41	41	41
vs dufault	—	30	28	—
Spartan Air	—	125	100	—
Stairs Ex	—	15	12½	—
Std Gold	—	18	16	—
Subeo	—	151	151	—
Surluga	—	90	90	—
Tache	—	9½	9½	—
Tazin	—	5	5	—
Terrex Mng	—	28½	28½	—
Tib Expl	—	4	4	—
Trsterre	—	17	17	—
U Asbestos	—	580	580	—
Un Obalski	—	46	45	—
Walte Dufault	—	23	23	—
Westairs	—	18	16	—
West Hill	—	31	30	—
West Tin	2000	17	17	17
Wisconsin	—	21	17	—

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	Ind.	S. pub.	Banq.	Comb.	Pap.
Changement	—0.23	+0.43	+0.83	—0.01	—0.81
Clôture — 24 août	169.07	144.62	131.03	160.65	108.01
Haut — 1967	172.89	150.19	136.26	164.41	123.96
Bas — 1967	148.99	128.83	109.48	141.48	104.93

cours des obligations

Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

GOUVERNEMENT DU CANADA

		Achat	Vente
4¼ 1er oct.	1967	99¾	100
2¾ 15 juin	1968	98	98¼
5 1er oct.	1968	99¼	99¾
5¾ 1er oct.	1969	100¼	100¾
5 1er juin	1973	96¾	97¾
5 1er juillet	1970	98½	99
4¼ 1er sept.	1972	92¼	93
5 1er oct.	1973	94¼	95
5½ 1er oct.	1975	96	96¾
3¼ 1er juin	1976	80	81
5½ 1er août	1983	95½	96½
4½ 1er sept.	1983	84¼	85¼
5¼ 1er mai	1990	92¼	93¼
5¼ 1er sept	1992	93	94
5½ 1er oct.	1969	99¾	100¼
C N R 5½ 15 dec	1971	97½	98½
CNR 2¾ 15 sept.	1969	94¼	95¼
CNR 4 1er fev.	1981	79¾	80¾
CNR 5¼ 1er jan	1985	97¼	98¼
CNR 5 1er oct.	1987	87¾	88¾

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

BC El. 5½ avril	1991	87	89
Mon H 6¼ 1er oct.	1996	94	96
N.B. 5½ 15 nov.	1988	91	92
Ont. H 6 15 juil.	1988	95	96
Ont 5¼ 1er mars	1986	92½	93½
Que 6½ 1er oct.	1978	96½	97½
Que 6½ 1er oct.	1991	94½	95½
Que Hy 6 15 nov	1979	91½	92½
Q Hy 6 15 juil.	1990	88½	89½
Terren 6¼ 1er juin	1991	90½	91½
Sask 6¼ 1er oct.	1986	95	96

MUNICIPALITES

Mont 1er juin	1982	98	100
Van 5½ 15 déc.	1980	89½	91
Tor Met 6½	1986	95½	96½

CONVERTIBLES

Cdn Utilities 5¾	1977	130	—
Cdn Petrofina 5½	1972	86	—
Inland NG 5½	1977	90	—
Lob Lease Pro 5½	1973	99½	100
Ang Can Tel 6	1983	94	—
Pac Pete 5	1977	88	90
Simpsons 5½	1979	119	—
TC Pipe Lines 5	1989	97	99
W Coast x-c'pon 5½	1988	98	101

INDUSTRIES

Abitibi 7¼	1987	100	100½
Alum of Can 4½	1973	88½	90½
Alg Steel 5¼	1978	87	89
BA Oil 5¼	1977	85	87
Brazilian 4½	1971	92	—
Can Cement 3¾	1975	80	82
CB Alum 5¾	1980	89	91
C P R 5	1983	82	84
CR Foncier 5¼	1985	83½	85½
Dom Stores 5½	1976	90	92
Dom Steel 6	1985	82	84
Domtar 6¾	1987	95	97
Eaton Acc 5¾	1985	86	88
Imp Oil 6¾	1987	99	100
Ind Accpt 6¾	1984	98	100
Roy T Mort 6	1975	91	93
Roynat 6¼	1981	91	93
Shell Oil 5¾	1977	93	95
St Law Corp 5	1978	85½	87½
Simpson's 4¾	1973	90	92
Triad 4¾	1971	91	—
Weston Geo 6¾	1987	96	97
Woodward 5¾	1985	91½	93½

SERVICES PUBLICS

Alta Gas Tr 5¾	1985	86½	88½
Ang Can Tel 6	1983	88	—
Bell Tel 6¼	1978	96	97
Bell Tel 5½	1982	87½	88½
Bell Tel 5¾	1984	89	90
Bell Tel 3¾	1979	75	76
Bell Tel 6⅛	1987	92	93
Atla Gas Tr 5¾	1985	87	89
PB Tanker 6¾	1985	93	95
Brazilian 4¼	1970	96	98
Bowater Pow 3¾	1980	74	76
BC Telephone 5¾	1986	87	90
Calgary Pow 5¾	1982	90¼	—
Cdn Elect 4	1968	97¼	97½
Cdn West NG 5¾	1982	83	—
Consumer Gas 5¾	1984	88½	90½
Cons Gas 5	1978	86½	87½
Gr Lakes Pow 5¾	1977	90	92
Lakeland NG 6	1982	85	88
Marit Elect 5¾	1983	88	—
NFLD Lt et P 5½	1978	88¾	—
Northwn Ut 5¾	1988	85	87
N. Ont. NG 5¾	1982	82	84
Northern Tel 5¾	1983	88½	—
Que Ng 7	1990	96	98
Que NG 6	1968	84	86
Que Tel 7	1989	97	—
Tc Pipeline 585	1987	86	88
Union Gas 5½	1977	89½	90½

IMMEUBLES

Eaton's Realty 5	1978	85	86½
Eaton's Realty 3½	1968	97¾	98½
Loblaw's 5¼	1983	85	87
Steinberg Prop 6	1984	90	91½

fruits LEGUMES

(PC) — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes au marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division de l'Agriculture.

Pommes : McIntosh AC $4, Melba $1.75 à $2.00, C $1.25, Russet $4.50 à $5, Délicieuses $5 la boîte à verger, catégorie C $2.25 à $2.75, McIntosh C $2 à $2.25, Transparentes $1.50 à $1.75, C $1.50.

Asperges : $7 à $7.20 les 24 livres.

Aubergines : $4 le boisseau.

Blé d'Inde : .22 à .25 la doz.

Betteraves : .50 le paquet de 12, $1.75 à $2 pour 50 livres.

Bleuets : $3.75 à $4 les 11 pintes.

Brocoli : $2.25 à $2.50 la douz.

Concombres : no 1: $1.25 à $1.50 pour le boisseau de 6 douz., no 2, $2.75 le boisseau de 6 douz.

Carottes : .60 à .75 la douz. de paquets, $2 les 50 livres ou le minot.

Céleri-rave : .70 la douz. de paquets.

Choux fleurs : no 1: $2.25 à $2.50 pour 12, no 2: $1.50.

Choux verts : no 1: $1 à $1.10 pour 18, rouges: $1.75, Savoy, $1.75 pour 12.

Choux chinois : no 1: $2.50 à $2.50 pour 12.

Choux de Bruxelles : $5 pour 16.

Epinards : $2.25 à $2.50 le boisseau ou 12 cellos de 10 onces.

Chicorée-escarole : $1.50 pour 16.

Céleri : no 1 $3 à $3.25 le paquet de 2 doz., no 2 $2.75 la doz.

Fèves vertes et jaunes : $1.50 à $2 les 20 livres.

Laitue : frisée $1 à $1.25 la boîte de 18, Boston $1.50 le cageot de 16, Iceberg no 1 $1.50 à $1.75 le cageot de 18, Romaine $1.25 le cageot de 18.

Oignons : $3 les 50 livres.

Oignons : .50 la doz. de paquets.

Panet : $2.50 le demi-boisseau.

Echalotes : .50 la doz. de paquets.

Pois verts : $3.25 pour 20 livres.

Piment : $3.50 le boisseau.

Pommes de terre : nouvelles no 1 .70 à .85 les 50 livres, no 2 .75 les 50 livres, les petites $1.25, lavées $1.50 le minot.

Persil : .50 à .60 la doz.

Poireaux : .75 à .90 la doz.

Rutabaga : $1.50 à $1.75 pour 50 livres, no 2 $2 à $2.50 les 50 livres, petits $2.50 les 50 livres, $5.50 le boisseau, .35 à .50 le paquet.

Radis : .50 à .65 la doz. de paquets, $2 à $2.25 les 30 cellos de 6 onces.

Salsifis : $1.75 pour 12.

Savoy : $1.50 à $1.75 pour 12.

Grenailles : .50, lavées $1.75 à $2 les 50 livres.

Tomates : rouges no 1 $1 pour 20 livres, no 2 .75. Roses no 1 $1.75 les 20 livres, no 2 $1.25, $1.75 la boîte.

denrées AGRICOLES

MONTREAL (PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Beurre : arrivages courants, 92 points 62, 93 points 63. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole : .63.

Fromage : livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québécois blanc en gros .43, coloré .43½.

Poudre de lait écrémé : procédé par vaporisation, no 1 en sacs: 19½ à 22; procédé par rouleau, no 1 en sacs: 18½ à 19½; autre catégorie pour nourrissage 13¾ à 14.

Poudre de lait de beurre pour nourrissage 13½, poddre de lait 4 à 4¼ cents.

Pommes de terre : prix de gros: Québec, nouvelles .70 à .85 les 50 livres.

Oeufs : prix moyen en carton d'une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants: A-extra-gros 55.2, A-gros 49.7, A-moyens 39.1, A-petits 28.1.

Devises étrangères

Service de la Banq. Canadienne Nat. (Cours nominaux)

Afrique du Sud	Rand	1.50
Allemagne Ouest	Mark	.2689
Argentine	Peso	.0031
Australie	Dollar	1.20
Autriche	Schilling	.0418
Belgique	Franc	.0217
Brésil	Cruz. Nov.	.4001
Chili	Escudo	.1093
Danemark	Couronne	.1550
Espagne	Peseta	.0180
Etats-Unis	Dollar	1.079/16
France	Franc	.2193
Hollande	Florin	.2992
Italie	Lire	.0017?6
Japon	Yen	.002973
Mexique	Peso	.0861
Norvège	Couronne	.1505
Nouv.-Zélande	Dollar	1.50
Pérou	Sol	.0404
Royaume-Uni	Livre St.	2.9655
Suède	Couronne	.2087
Suisse	Franc	.2478
Tchécoslovaquie	Couronne	.1497
Venezuela	Bolivar	.2397

Cote de l'or

LONDRES (PC) — Prix de l'once fin en devises américaines sur le marché européen de l'or : $35.19 à l'achat et $35.21 à la vente.

Prix de l'once troye sur le marché londonien des lingots : $35.19 37-100 soit 252 shillings et 9½ pence.

PARIS (Reuter) — Le napoléon, ancienne pièce d'or français de 20 francs, cotait 30.70 sur le marché libre de l'or français.

L'aigle, pièce d'or américaine de $20, valait 132.00.

du parquet de la bourse

Les cours continuent de fléchir

Les cours continuent d'évoluer dans une tendance étroitement plus faible en début de séance à la **Bourse de Montréal**, aujourd'hui. Le marché est peu actif.

Massey-Ferguson qui a perdu 1⅜ jeudi à la suite de l'annonce de revenus moins élevés continue de fléchir de ⅛ à 20.

Les titres suivants fléchissent de ⅛ respectivement; la banque Royale à 16⅛, Alcan à 28⅞, Sogeminos à 13⅞, Atlantic Sugar à 12¼, CPR privilégié à 10⅛, Financial Collection à 9⅞.

Sont en hausse de ⅛, CPR ordinaire à 67⅜, Abitibi à 9⅛ et Central Del Rio à 21⅞.

Parmi les minières à la Bourse Canadienne, James Bay gagne 4 cents à 82 cents, Lingside 1! à 10 et Pitt Gold 1 à 7 cents.

* * *

TORONTO (PC) — Les cours ont continué de fléchir à l'ouverture à Toronto.

Stelco et Westcoast Transmission de ¼ chacune à 22¾ et 26½, Domtar et Dominion Textile de ⅛ chacune à 13¾ et 22¾.

Noranda a gagné ⅛ et cotait à 57 parmi les métaux communs. Grandroy a perdu trois cents et cotait à $1.05 chez les spéculatives et Consolidated Bellekeno ½ pour coter à 19 cents.

* * *

La baisse à **WALL STREET** se poursuit dans une ambiance modérément active peu après l'ouverture du marché.

Les titres soi-disant prestigieux sont ceux qui sont les plus déprimés et les "blue chips" sont également en baisse mais plus légèrement.

Control Data perd 1¼ à 115¾, Scientific Data 1¼ à 80, Texas Instruments 2½ à 121 et Motorola 1½ à 123¾.

Chrysler perd ½ à 47 sur un bloc de 4,000 actions. La plupart des sidérurgiques fléchissent, Lukens de ⅝ à 41⅜. Aux tabacs Phillip Morris baisse de 1 à 47.

A l'encontre de la tendance, Standard Oil of Indiana gagne 1 à 60½ et Bristol Myers ¾ à 76.

* * *

LONDRES — L'assistance est peu nombreuse en raison de l'approche du Banq Holiday et par conséquent les transactions sont peu nombreuses. Les fonds d'Etat, faibles en début de journée, se raffermissent partiellement par la suite. Aux industrielles, les mouvements sont rares et étroits. Les hausses prédominent toutefois surtout parmi les tabacs, les textiles, les grands magasins, les électriques électroniques, les automobiles, les chimiques, les assurances et les bâtiments. Ailleurs la cote reste irrégulière.

* * *

PARIS — La plupart des grandes valeurs françaises enregistrent cet après-midi des baisses, parfois importantes. Alors que tous les spécialistes étaient unanimes pour prédire un début de mois boursier en progrès très sensible, la tendance semble vouloir à nouveau se renverser. Les écarts à la baisse enregistrés sont en général plus importants que ceux d'hier. Certaines valeurs, en recul sévère à l'ouverture, reprennent toutefois quelques points. L'activité du marché ne semble pas faiblir, ce qui est un signe favorable. Le fait est cependant que les professionnels négocient essentiellement des ordres de vente et que cela pèse sur une Bourse qui cherche encore son deuxième souffle.

titres au comptoir

Cours fournis par Bongard, Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	7	9
Africana	35	45
Advance RL	6	8
Aconic	3	4
Albatros	35	40
Amal Ming	5	—
Americ	—	25
Amer Chib	4	6
Arnora	—	2
Beauchemin	—	40
Bald Mt.	2½	4½
Bla Nell	3	5
Bama Chib	—	25
Beauport Holding	10	15
Bracemac	16	19
Bypres	15	20
Chibtown	1 05	1 10
Clearwater	17	25
Columbia River	60	65
Can Javelin	10½	11
Cuvier	6	—
De Lesseps	63	68
De Lesseps	64	68
Dubuisson	2	4
Ducros	41	47
Elmac	1	3
En-O-La Ex	8	15
Ganda Silver	7	10
Gaspe Copper	44	46
Gaspex	35	45
Gibson	5	8
Golstar	5	10
Grts Lakes Nickel	2 42	2 60
Hucamp	50	55
Independant	5	7
Iroquois	6	10
Imperial Minera's	—	25
Jack Waite	2	4
Jubilee	55	65
Juma	7	10
Kewagama	3	5
Kukatush	6¼	6¾
Lake Beaver	25	27
Leeds Metals	23	28
Little Tex	—	10
Lun Echo	30	35
Madex	17	22
Main Oka	8	12
Mariner	27	30
Martin Bird	½	1½
Mattagami Ex	—	10
Molybia	20	25
Molybia	25	28
Naganta	12	—
Nat. Malartic	80	85
New Baska	10	15
New Miller	6	9
Nemrod	3	6
New Assoc Dev	3	6
New Pacalis	22	27
New Insco	20	25
New Lorie	6	8
Nipiron	25	35
Norque	7	9
Nouvelle	35	45
Oklend	1	3
Olymp A	—	50
Pinnacle	2 55	2 65
Que Expl	15	20
Quejo	3	6
Ran Lux	—	25
Rand Mat	4	6
St. Helens Mng	5	10
Seaway	9	12
Scandia Mng	—	25
Scott Chip	—	2
Snowdon	30	35
Starlight	⅛	1½
Sullico	4 50	5 50
Thunder Bay	90	1 10
Timrod	12	—
Waco Pete	11	14
Watson Lake	1	3
Westville	13	17
Youna Dave	15	17

SECTION INDUSTRIELLE

Source : Kippen and Co.

Bq d'Economie Que	6	7
Bank West	11¼	12
C P R 5	2¾	3⅛
Chartered Credit	—	0.50
Corpex W.	3	—
Cons Theat	6½	—
Credico	1 00	2 00
Credit St. L "B"	15½	17
Crown Life	25	28
East C Sav	5	6
Fed Saving	5½	7
Grenache	—	2 65
Ind Life	18	20
Income	7½	8½
Jenkins	16	18
La Prev	16	17
Les Prévoy	—	7
Lincoln Trust	5	6
Loebs wts	18½	20
London Life	45	47
Monarch Life	83	88
NS Trust	47	49
id. 5 pr	47	49
NW Life	8	9½
Pac Gas	14	15
Paco	1 30	1 50
Permeator	22	23
Ply Dom	0.15	0.30
Seaboard	11½	12½
Simard wts	1 00	2 00
Soc d'Am et Fid	26½	28
Steadman	12 50	13 00
Supersol	3½	4½
Stabilite	3 75	6 50
Trizec	1.00	—
Un Amus	—	24
Un Amus B	—	23
Velero	65	66
Well Bank	1½	2
Wind Life	9	10
York	4½	5½
Zodiak	1.10	1 50

ameri CAINE

par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
Allied Art	100	5¾	5¾	5¾ + ⅛
Asamera	3400	4¾	4¾	4¾ — ⅛
Bunk Ram	16600	11¼	10⅞	10⅞ —1⅛
Campb C	2200	7⅞	7⅞	7⅞
C JAvelin	4000	9¾	9¼	9¼ — ⅛
C Marc	1000	5¾	5¾	5¾ + ⅛
Creole	700	37⅛	37⅛	37⅛ — ⅜
Dome Pet	100	53⅛	53⅛	53⅛ — ¼
Giant Yl	7500	10¾	10¼	10¾
Goldfield	3800	8	7⅞	7⅞
Holingr	300	27¾	27	27 + ¼
Hnt Ch A	600	38¾	37½	37½ —1½
L Shore	5300	5⅛	5	5
Molybd	2700	48¾	48⅜	48⅜ — ⅞
Pac Pete w	200	5⅛	5⅛	5⅛
Pell Eld	300	11½	11⅜	11½ + ¼
Scurry R	2100	43⅛	42⅝	42⅞ — ⅛
Syntex	1200	83⅛	82½	82⅝
Trns Lux	100	23⅜	23⅛	23⅛ — ⅜
Tr Cont wt	200	3/64	1/64	1/64
Wr Har	1.11-16	1⅜	1⅛	1⅛—1-16

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

ARSENAULT (Lionel) — A Pointe-St-Charles, le 21 août 1967, à l'âge de 47 ans, est décédé Lionel Arsenault, maraîllier, ex-grand chevalier de l'ordre des Chevaliers de Colomb, conseil Pointe-St-Charles, membre du 4e degré, assemblée Dollard, époux de Thérèse Primeau, demeurant 2660, rue St-Charles. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
1270, rue Laprairie,
à 9 hrs 15, pour se rendre à l'église St-Charles, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUDETTE (Albert) — A Montréal, le 23 août 1967, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Albert Audette, époux de Fernande Marineau, demeurant à 1629 Viau. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret, Ltée,
3198, rue Ontario est,
pour se rendre à l'église St-Clément de Viauville, où le service sera célébré à 11 hrs 15, et de là au cimetière de Farnham, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARRE (Louise) — A l'hôpital Notre-Dame de Montréal, le 22 août 1967, à l'âge de 58 ans, est décédée Louise Quenneville, épouse de Henri Barré. Elle laisse deux filles, Josette, Francine (Mme Jean Bergeron), deux petits fils, Philippe et Yves. Ses frères, Fernand, Rene et Jean Quenneville, ses soeurs Simonne (Mme Jacques Girouard), Lucille (Mme Paul Bonhomme). Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partir des salons
J. R. Deslauriers Ltee
5650 chemin Côte-des-Neiges
à 8 h. 40 pour se rendre à l'église Ste-Madeleine d'Outremont où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Dons à la Société Canadienne du Cancer.

BEAUCHEMIN (Jeannine) — A l'hôpital de Verdun, le 24 août 1967, à l'âge de 33 ans, est décédée Jeannine Trudeau, épouse de Georges Beauchemin, demeurant au 100, rang des 24, Beloeil, fille de Alcide Trudeau et de feu Fébronie Gatien. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funéure partira des salons
Maurice Demers,
881, rue Mgr-Laval, à Beloeil,
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Ste-Maria-Goretti où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Beloeil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEDARD (Joséphine) — A St-Jean, le 22 août 1967, à l'âge de 93 ans et 9 mois, est décédée Mme Tom Ambroise Bedard, née Joséphine Boulais, autrefois de Sabrevois. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
LeSieur et Freres,
114 rue St-Jacques, St-Jean,
à 2 hrs pour se rendre à l'église Ste-Anne de Sabrevois, où le service sera célébré à 2 hrs 30 et de là au cimetiere paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELANGER (Arthur) — A Laval, le 24 août 1967, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Arthur Bélanger, époux d'Albertine Lorrain, demeurant à 393, 13e rue, Laval-des-Rapides. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400, rue Henri-Bourassa est,
à 11 h. 30, pour se rendre à l'église Ste-Claude où le service sera célébré à midi, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERNIER (Alice) — A Montréal, le 25 août 1967, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme Rémi Bernier, née Alice Labranche, demeurant rue Delaroche. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120 est, rue Jean-Talon,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHER (Joseph-Napoléon) — A Montréal, le 24 août 1967, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Joseph Napoléon Boucher, époux en 1ères noces de feu Emma Tremblay, et en 2èmes noces d'Alphonsine Leclair, demeurant 1727 Liebert, autrefois 2020 rue Champlain. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
1385, rue Ontario est
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BROUILLARD (Marthe) — A Vaudreuil, le 24 août 1967, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Edouard Brouillard, née Marthe Bélisle, demeurant au 234 St-Joseph, Dorion. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, Huguette (Mme Hubert Ranger), Claudette (Mme Fernand Monast), Micheline (Mme William Reid), ses fils Roland, époux de Pierrette Bourdon, Gilles, maire de Vaudreuil, époux de Jeannine Charette, Geannin, époux de Georgette Daoust, Jean-Réal, époux de Rachel Leroux, Marcel, journaliste, époux de Pauline Viola, Robert, époux de Lillianne Poirier, Paul, époux de Gisèle Therrien, Jacques, époux de Lise Cadieux. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Castonguay et Fils,
28, rue St-Michel, Vaudreuil
à 10 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de Vaudreuil où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de Ste-Justine de Newton, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRIZARD (Cléophas) — A Montréal, le 23 août 19??, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Cléophas Brizard, époux de feu Rosia Beaucage, autrefois de St-Cuthbert, comté Berthier. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand,
4228, rue Papineau,
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Cuthbert, où le service sera célébré à 11 hres, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARBONNEAU (Albert) — A Montréal, le 24 août 1967, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Albert Carbonneau, époux de feu Marguerite Ferron, demeurant à 8795 rue Cartier, St-François sud, Ville de Laval. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon
à 10 hrs 15, pour se rendre à l'église St-Noël Chabanel, montée Du Moulin, Aresville, cité Laval, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAVAIOLA (Concetta) — A Montréal, le 23 août 1967, à l'âge de 93 ans, est décédée Mme veuve Carlo Cavaiola, née Concetta Del Rosa, mère de Mme Teotosio Sirignano. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.,
292, rue Jean-Talon est
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense où le service sera célébré à 1 hre et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAGNON (Philibert) — A Montréal, le 22 août 1967, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Philibert Chagnon, époux de Emilia Tellier, demeurant au 4125 rue Hôtel-de-Ville. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.,
528, rue Rachel Est
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 8 hrs, et de là au cimetiere de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLARK (Lucien) — A Montréal, le 23 août 1967, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Lucien Clark, époux de Rosa Lachance, demeurant au 7307 rue Bordeaux. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la Société Coopérative de Frais Funéraires et Urgel Bourgie Ltée,
2251 est, rue Jean-Talon,
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Barthélemy, où le service sera celébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLOUTIER (Gérard, Aurèle) — A Montréal-Nord, le 24 août 1967, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Gérard Aurèle Cloutier, demeurant au 11,262 Pelletier, Montréal-Nord. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux & Fils Inc.,
11,130 boul. Pie-IX
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-Marie-Strambi, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COOL (Raymond) — A Brossard, le 24 août 1967, à l'âge de 38 ans, est décédé Raymond Cool, époux de Jacqueline Poulin. Il laisse dans le deuil ses enfants Christian, Sylvie, Marie-Andrée, René, Luc, ses soeurs Emilienne, Marie-Paule, ses beaux-frères Roger Gratton, Gérard Verrier, Roger Joannette, Paul-André, Jean-Luc, Robert, Claude, Marc Poulin, ses belles-soeurs Louise Poulin et Nicole, sa belle-mère Mme Wilfrid Poulin, demeurant 5220 Vice-Roi, Brossard. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
512, rue de l'Eglise,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Paix, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUSSAULT (Gertrude) — A Montréal, le 22 août 1967, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme veuve Michel Dussault, née Gertrude Brien, demeurant rue de Lorimier, autrefois de la rue Dorion. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier,
3503, rue Papineau,
à 10 hrs, pour se rendre à l'église Ste-Marguerite-Marie, où le service sera célébré à 10 hrs 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FITZMORRIS (Grace) — A Montréal, le 23 août 1967, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme James Fitzmorris, née Grace Dignan, demeurant 8666, 14e avenue, St-Michel. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux & Fils Inc.
8880, boul. St-Michel
pour se rendre à l'église Ste-Lucie, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FLUET (Amarilda) — A Montréal, le 23 août 1967 est décédée Mlle Amarilda Fluet, (belle-soeur de M. Léo Doyle), demeurant au 1609 rue St-André. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Victor Dubois Enrg.,
1750, rue Amherst,
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Catherine, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FONTAINE (Laurier) — Subitement à Calixa-Lavallée, comté Verchères, le 24 août 1967, à l'âge de 54 ans, est décédé M. Laurier Fontaine, propriétaire de l'Hôtel Calixa-Lavallée, comté de Verchères, et autrefois de Lawrenceville, époux de Lucienne Légaré, père bien-aimé de Laurette, Serge et Bernard. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
3254, rue Bellechasse et 11e ave
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église St-Arsène où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOURNIER (Hildège) — A Montréal, le 22 août 1967, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Hildège Fournier, époux de feu Marie Landry, demeurant 5582, 3e avenue, Rosemont. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
512, rue de l'Eglise, Verdun,
à 10 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Charles, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière de St-Zotique, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Fabiola) — A Montréal, le 23 août 1967, à l'âge de 53 ans, est décédée Fabiola Dagenais, autrefois de St-Léonard-de-Port-Maurice, épouse en 1ères noces de feu Philias Gagnon, et en 2èmes noces de feu Joseph Gagnon, mère d'Emilien, époux d'Ida Gaudry, Gertrude, épouse de l'honorable J. Olier Renaud. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Gulbault Inc.,
5359, 11e avenue Rosemont,
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de St-Léonard-de-Port-Maurice, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GARAND (Laurette) — A Montréal, le 24 août 1967, à l'âge de 51 ans, est décédée Mme Edouard Garand, née Laurette Gagné, demeurant 4455 St-Denis, mère de Jacques et son épouse Michelle Brunet, Nicole, Louise, Diane. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos. Lussier et Fils
4733, rue Papineau
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Saint-Sacrement, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Théophida) — A Montréal, le 23 août 967, à l'âge de 91 ans, est décédée Mme veuve Edouard Gauthier, née Théophida Bourbonnais, et mère de Mme Arsène Fortier (May), Marcel, Mme Jeff Deveaux (Rachel), demeurant 5037, rue St-Denis. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée
1111, rue Laurier ouest
à 9 hrs, pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GENDRON (Emma) — A l'hôpital Ste-Croix, le 23 août 1967, à l'âge de 85 ans, est décédée Mme J.-H. Gendron, née Emma Bachamp. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Daniel Vachon,
211 rue Lindsay,
Drummondville,
pour se rendre à l'église St-Frédéric où le service sera célébré à 2 h. 30 et de là au cimetière de la rue Marchand, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERMAIN (Diana) — A Verdun, le 23 août 1967 à l'âge de 78 ans, est décédée Mme Cyrille Germain, née Diana Venne, mère de Mme C. Barbeau (Jeanne), Eugène, Mme L. Blanchette (Laurette), Juliette, Roméo, Mme R. Tremblay (Eva), Marcel, René, Lucien, André, Marguerite, demeurant 20 rue Galt. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
512, rue de l'Eglise,
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GODIN (Willie) — A Montréal, le 24 août 1967, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Willie Godin, époux de feu Majorie Roy, demeurant au 2094 St-Hubert. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
8078, rue Drolet angle Jarry
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOULET (Marguerite) — A Montréal, le 24 août 1967, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme veuve Raymond Goulet, née Marguerite Laurendeau. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
T. Sansregret Ltée,
4419, rue Beaubien est,
pour se rendre à l'église St-Jean-Marie-Vianney, où le service sera célébré à midi, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRAVEL (Napoléon "Paul") — A Montréal, le 23 août 1967, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Napoléon "Paul" Gravel, époux de Berthe Racicot, demeurant 1475 rue Springland. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
6259, boul. Monk
à 8.45 hrs pour se rendre à l'église Coeur-Immaculée-de-Marie, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABELLE (Jean-Paul) — A Old Orchard, le 21 août 1967, à l'âge de 44 ans, est décédé M. Jean-Paul Labelle, époux de Judith Paris, 9965 Durham. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400, rue Henri-Bourassa est,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Charles-Garnier, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Arthabaska, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACASSE (Roland) — A Pont-Viau, le 23 août 1967, à l'âge de 23 ans, est décédé M. Roland Lacasse, époux de Micheline Jolicoeur, demeurant 215A, rue St-Luc, Laval-des-Rapides. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. C. Filiatreault,
24, rue St-Florent, Pont-Viau
à 3 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Claude de Laval-des-Rapides, où le service sera célébré à 4 hrs et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACOMBE (Aurore) — A Montréal, le 23 août 1967, à l'âge de 78 ans, 9 mois, est décédée Mme veuve Damase Lacombe, née Aurore Rousseau, demeurant 7407 de Gaspé. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée & Société
Cooperative de Frais Funéraires
7384, rue St-Denis
à 8 h. 15, pour se rendre à l'église Ste-Cécile, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMOUREUX (Odila) — A Montréal, le 25 août 1967, à l'âge de 71 ans 9 mois, est décédée Mme veuve Dr Léopold Lamoureux, née Odila Dufresne. Elle laisse dans le deuil ses enfants Marcel, Madeleine (Mme Roger Chauvin), Bernard. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
4419, rue Beaubien est
pour se rendre à l'église St-Jean-Marie-Vianney, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANDREVILLE (Angélina) — A Montréal, le 24 août 1967, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme Arsène Landreville, née Angélina Desjardins, demeurant au 2243 rue Coupal. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. H. Benoit,
2102, rue Fullum
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Eusèbe-de-Verceil où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANDRY (J. Alphonse) — A Trois-Pistoles, le 22 août 1967 à l'âge de 76 ans, est décédé M. J. Alphonse Landry, époux de feu Lucienne Langlais. Il laisse dans le deuil son fils Henri, p.m.e., ses filles Isabelle (Mme Claude Dostie), de Montréal, Marthe de Trois-Pistoles, Angèle (Mme Pierre Day) de Longueuil. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Roger Rioux,
à 1 hr 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, Trois-Pistoles, où le service sera célébré à 2 hrs, et de là au cimetière de Lac-au-Saumons, comté Matapédia, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECHASSEUR (Napoléon) — A St-Laurent, le 23 août 1967, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Napoléon Lechasseur, époux de feu Willelmine Turgeon; laisse son fils Lucien, 2 petits-enfants Robert et Michel, sa belle-fille Lise. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers Ltée,
790, boul. Ste-Croix,
pour se rendre à l'église St-Sixte, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECOUTEUR (Georges) — A Montréal, le 22 août 1967, à l'âge de 30 ans, est décédé Georges Lecouteur, époux de Mariette Paquette. Il laisse dans le deuil, outre sa mère Mme Abraham Lecouteur, 2 filles Francine et Lise, 3 frères Abraham, Valmont, Paul, 2 soeurs Mme Aimé Bujold (Georgette), Mme Léopold Hamann (Maria). Les funérailles auront lieu samedi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers, Ltee,
5650, chemin Côte-des-Neiges,
à 8 h. 50, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, où le service sera celébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (J.-Camille) — A St-Eustache, le 24 août 1967, à l'âge de 79 ans, est décédé J.-Camille Lefebvre, époux en premières noces de feu Sarah Beauchamp et en deuxièmes noces de Lucile Prévost, demeurant au 173 rue Debellefeuille, St-Eustache, père de Gérard, Madeleine (Mme Georges Proulx), Bernard, de Montréal, Gabriel, de Maniwaki. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alban Mallette et Fils,
146 rue St-Louis, St-Eustache,
à 9 hrs 15, pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFRANÇOIS (Joseph-Arthur) — A Montréal, le 23 août 1967, à l'âge de 69 ans, est décédé Joseph-Arthur Lefrançois, époux en 1ères noces de Thérèse Loubert, et en 2èmes noces de Lina Martin. La dépouille mortelle est exposée jusqu'à 10 heures, jeudi le 24, à la résidence funéraire Magnus Poirier Inc., 6320, rue St-Denis, et sera exposé vendredi le 25 à 1 heure, au salons Sirois, de Matane.

LE PETITCORPS (Pierre) — A Montréal, le 25 août 1967, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Pierre Le Petitcorps, époux de Marie-Ange Forgues, demeurant rue Davidson. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Rajotte
3635, rue Hochelaga
pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LERICHE (Albertine) — A Montréal, le 24 août 1967, à l'âge de 90 ans, est décédée Mlle Albertine Leriche, demeurant à 1440 Dufresne. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Gauthier Enrg.,
2521 est, rue Ste-Catherine,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul de Montréal où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LYNCH (Mathieu) — A Montréal, le 23 août 1967, à l'âge de 70 ans, est décédé Mathieu Lynch, époux de feu Agathe Viau. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.,
5359, 11e avenue, Rosemont,
à 10 h. 45, pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 11 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assiste rsans autre invitation.

MANY (Fernand) — Subitement, à Québec, le 23 août 1967, est décédé Fernand Many, enfant de Gaston S. Many et de feu Antoinette Audette de St-Césaire. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Poirier,
de St-Césaire
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Césaire où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MIRAGLIA (Joseph) — A Montréal, le 22 août 1967, à l'âge de 66 ans, est décédé Joseph Miraglia, représentant de la maison Lamer et Côté, Compagnie Ltée, et ex-vice-président de la maison Cassidy et Maillard Ltée, époux de Blanche Mercier, demeurant 6569, Lacordaire. Outre son épouse, il laisse ses soeurs Mme Jean Rodi (Rosine), Mme veuve Tullio Varalta (Agnès), Mme Paul Parisi (Antoinette), ses frères Antoine et Albert, président de Bertolli Canada Ltée, ainsi que de nombreux neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée,
6821, rue St-Hubert,
à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Bonaventure, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MORISSETTE (Lucienne) — A Montréal, le 24 août 1967, à l'âge de 52 ans, est décédée Mme Philippe Morissette, née Lucienne Alaire, mère de Francine (Mme L. Béland), Jacques et Lucie. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.
5359, 11e avenue, Rosemont
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PLOURDE (Jean-Baptiste) — A St-Jean, le 24 août 1967, à l'âge de 77 ans, est décédé Jean-Baptiste Plourde, époux en 2èmes noces de Marie-Jeanne Legros, demeurant au 459 Laurier, St-Jean. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
LeSieur et Frères Ltée,
406, rue Laurier
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-Auxiliatrice où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de St-Jean, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POULIN (Henri) — A Montréal, le 24 août 1967, à l'âge de 69 ans, est décédé Henri Poulin, gérant de F. X. La Salle et Fils Inc., succursale de la rue St-Hubert, époux de Germaine Turgeon, demeurant 2832 Willowdale. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
1111, rue Laurier ouest
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RANDELL (Cecil) — Subitement à sa résidence d'été, à Noyan, le 23 août 1967, à l'âge de 60 ans, est décédé le Révérend Cecil Randell, époux de Violette Bennett Bannister, demeurant à 1984 Bourgogne, Chambly. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi partira des salons
Y. Desnoyers
20, rue des Carrières, Chambly
pour se rendre à l'église St. Stephens, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, faire dons à la paroisse St-Stephens ou à la fabrique.

RAPATEL (Paul-Emile) — A Montréal, le 23 août 1967, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Paul-Emile Rapatel, pensionnaire de la Commission de Transport de Montréal, époux de Jeanne Blanchard, demeurant au 5768, 14e Ave, Rosemont. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier,
3503, rue Papineau
à 3 h. 30 pour se rendre à l'église St-François-Solano où le service sera célébré à 4 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-PIERRE (Cécile) — A St-Léonard, le 23 août 1967, à l'âge de 43 ans, est décédée Mme Marcel St-Pierre, née Cécile Cadieux, demeurant à 8137 Viau à St-Léonard. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745, rue Crémazie est,
à 7 hres 30, pour se rendre à l'église St-Eusèbe, où le service sera célébré à 8 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAUVE (Maurice) — A Montréal, le 24 août 1967, à l'âge de 63 ans, est décédé Maurice Sauvé, époux d'Elsie Robidoux, demeurant 3835 Waverly, père de Luc, Pierre et Gilles. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée
1111, rue Laurier ouest
à 8 heures 45, pour se rendre à l'église Saint-Georges, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Ste-Scholastique, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SENECAL (Mélina) — A Montréal, le 24 août 1967, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme Léo Sénécal, née Mélina Lefort, demeurant 3402 St-Antoine. Les funrailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4505, rue Notre-Dame ouest
pour se rendre à l'église St-Irénée, où le service sera célébré, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY (Armand) — A Montréal, le 24 août 1967, à l'âge de 49 ans, est décédé M. Armand Tremblay, époux de C. Lesieur, frère de Mme Julien Pronovost (Yvette), Jacques, Mme Raynald Labrosse (Renée), Mme Jean Quenneville (Thérèse). Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon
à 10 h. 45, pour se rendre à l'église St-Barthélemy, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY (Georges) — A Montréal, le 21 août 1967, à l'âge de 46 ans, est décédé Georges Tremblay, époux de Marguerite Dumont, père de Georges, Mme Gilles Dubois (Thérèse), Serge et Jacques. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.,
1415 est, rue Fleury,
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église des Saints-Martyrs-Canadiens où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY (Jeanne) — A Westmount, le 24 août 1967, est décédée Jeanne Garceau, épouse de Georges Tremblay, autrefois de Shawinigan, et demeurant à 225 rue Olivier, Westmount. Elle laisse dans le deuil sa fille Claire, sa tante (Mme Jos. Garceau), ses soeurs Madeleine Caron et Soeur Michèle Garceau p.p.m., ses frères Jean Caron de Shawinigan, le père René Garceau, s.j. de Québec et Gilles Garceau de Trois-Rivières, ses belles-soeurs Mlle Fernande Tremblay et Mme O. Graham ainsi que ses neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bouvette,
de Shawinigan
pour se rendre à l'église St-Pierre où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Shawinigan, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TURNER (Gilbert) — 9 Montréal, après une longue maladie, le 23 août 1967, à l'âge de 71 ans est décédé M. Gilbert Turner, époux de Stella Maude Simpson, père de Nancy (Mme K. McCarthy) et de Norma de Toronto. Il laisse également 3 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi, le 26 courant, à 10 h. a.m. à la chapelle funéraire.
D. A. Collins,
5610 ouest, Sherbrooke
et de là au cimetière de Louiseville, Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autres invitation.

Tué par un camion-remorque

CAP-NOIR — Un homme de 48 ans, M. Léonard Sulhan, de New Carlisle, comté de Bonaventure, a été tué par un camion-remorque, vers 3 h. hier après-midi, sur la route no 6, à Cap-Noir. Au moment de l'accident, M. Sulhan, à l'emploi de la Voirie provinciale, travaillait sur la route.

DECES

JOSEPH MI

CAHIER No 4 / PAGES 35-48 LA PRESSE ANNONCES CLASSEES

MONTREAL, VENDREDI 25 AOUT 1967 — 83e ANNEE — No 197

"Rupture" entre Giscard d'Estaing et de Gaulle

PARIS (AFP) — Pour les gaullistes de la plus stricte obédience, c'est bien d'une "rupture" qu'il s'agit entre M. Valéry Giscard D'Estaing, 41 ans, leader des indépendants gaullistes, et le gouvernement. Le mot a été prononcé officiellement pour la première fois mercredi, au cours d'une émission radiophonique, par le ministre des Finances, M. Michel Debré, 55 ans, qui compte 27 ans d'un attachement passionné, mais parfois douloureux au général de Gaulle.

Michel Debré ne pense "aucun bien" de la déclaration publiée le 17 août par M. Giscard d'Estaing. Ce dernier, leader d'un parti jusqu'à présent allié au parti gaulliste, puisque avec 44 députés il permet au gouvernement d'avoir à l'Assemblée nationale la majorité absolue à une voix près, a critiqué "l'exercice solitaire du pouvoir" par le général de Gaulle et il l'a fait publiquement. Tels sont les deux aspects essentiels d'un comportement que les gaullistes orthodoxes ne sont pas près de lui pardonner.

Pour M. Michel Debré, dont le souci fut toujours de dissimuler sous une profession de foi les doutes ayant pu l'assaillir, une telle attitude relève "des moeurs de la quatrième République". C'est un "éclat", un "scandale", c'est "nocif". A ses yeux, il n'existe de dialogue public qu'entre l'opposition et le gouvernement. Lorsqu'il s'agit de la majorité, la discussion est "interne", elle est "discrète".

Ce sentiment traduit la notion de majorité à laquelle les gaullistes fidèles sont farouchement attachés. Il est partagé par les cinq dirigeants de l'UNR qui composent la nouvelle direction collégiale du parti. Eux aussi se disent choqués par le fait que M. Giscard d'Estaing car l'opposition, disent-ils, ne manque pas d'en profiter.

Mais il y a plus. Selon eux, Giscard d'Estaing joue un jeu "double". Lorsqu'il était membre du gouvernement, il se satisfaisait fort bien "de l'exercice constitutionnel du pouvoir". Aujourd'hui, il parle "d'exercice solitaire du pouvoir". Pourtant le régime n'a pas changé. Le "oui ... mais" est donc dépassé.

Désormais, la question est : "Les giscardiens font-ils ou ne font-ils pas partie de la majorité ?" C'est comme en réponse, que les trois membres républicains indépendants du gouvernement ont publié mercredi soir, quelques heures après le Conseil des ministres, un communiqué de solidarité à la politique du général de Gaulle. "Elus il y a moins de six mois sous la même étiquette et sur des objectifs communs, ont écrit les trois ministres, tous les députés de la majorité se sont engagés à soutenir le gouvernement désigné par le chef de l'Etat pour poursuivre son action."

Bien qu'ils n'étaient pas tous d'accord sur l'interprétation qu'il convient de donner à cette prise de position, la plupart des observateurs en concluent qu'une crise gouvernementale aura ainsi été évitée.

Cohésion gouvernementale

Les critiques adressées pour la première fois il y a une semaine par M. Valery Giscard-D'Estaing, 41 ans, un des leaders de la majorité parlementaire gaulliste, au général de Gaulle n'ont pas entamé la cohésion du gouvernement français.

En effet, les trois membres de ce gouvernement : MM. Raymond Marcellin, ministre du Plan, Jean Chamant, ministre des Transports, et André Bettencourt, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, qui appartiennent au parti de M. Giscard D'Estaing, ont publié un communiqué commun dans lequel ils réaffirment leur adhésion à la politique du général de Gaulle et se déclarent entièrement solidaires de l'action gouvernementale.

En employant à dessein le terme "entièrement solidaires", les trois ministres ont voulu montrer qu'ils approuvent en particulier les positions prises par le général de Gaulle dans la crise du Moyen-Orient et lors de son voyage au Canada, positions qui précisément avaient été critiquées par M. Giscard-D'Estaing.

Le jeune leader républicain indépendant s'en était également pris à la façon "solitaire" dont le général de Gaulle exerce le pouvoir, mais les ministres qui représentent sa tendance au gouvernement ont sans doute estimé que ce reproche est excessif et en tout cas tardif dans la mesure où la façon de gouverner du chef de l'Etat est la même depuis 1958. Or, de 1958 à 1965 leu leader a été membre du gouvxernement sans jamais protester.

La prise de position des ministres républicains indépendants s'explique en outre, selon les observateurs, par un souci tactique immédiat : la majorité gaulliste à l'Assemblée nationale est si faible qu'il suffirait de la défection de quelques-uns de ses membres pour que de nouvelles élections, aux résultats aléatoires, soient nécessaires.

16 pouces de pluie en 48 heures en Alabama

En quarante-huit heures, seize pouces de pluie sont tombés et ont provoqué une crue soudaine des eaux et la rupture de barrages, notamment à Heflin, dans l'Alabama. Au nombre des accidents dus à l'inondation, on signale qu'un autobus de la compagnie Greyhound, transportant 27 personnes, a été projeté en dehors de la chaussée. Les gardes nationaux se sont portés au secours des sinistrés qui se sont retrouvés dans sept pieds d'eau.

La photo ci-dessus a été prise au moment où les gardes recueillaient certains passagers. Un jeune homme de 14 ans, Harold M. Waites, manque encore à l'appel. On l'a vu pour la dernière fois alors qu'il se portait au secours d'autres passagers.

Dans le nord de la Georgie, la hausse subite des eaux a obligé une cinquantaine de familles à quitter leur logis tandis qu'ailleurs un groupe de jeunes campeurs a dû évacuer un terrain menacé d'inondation.

Le gouverneur de l'Alabama a fait appel aux gardes nationaux pour qu'ils renforcissent à l'aide de sacs de sable le barrage du lac Heflin qui menaçait d'envahir la partie résidentielle de la ville. On a par la suite annoncé que la menace d'inondation à cet endroit était à peu près éliminée. Une fissure imprévue à la base du barrage peut en provoquer la rupture.

Pékin reconnaît que les gardes rouges ne peuvent exercer seuls le pouvoir

HONG-KONG (UPI) — Le parti communiste chinois admet que les jeunes gardes rouges sont incapables de diriger la nation et ordonne de faire un usage "audacieux" des dirigeants expérimentés même s'ils sont opposés au président Mao Tsé-toung, afin d'empêcher la désorganisation économique et agricole de la Chine.

C'est là, selon les observateurs, une admission sans précédent des difficultés qu'engendre la "révolution culturelle", visant à éliminer les éléments anti-maoïstes dans le parti, l'armée et le gouvernement.

Dans un éditorial diffusé par la radio de Pékin, le "Quotidien du Peuple" déclare que les gardes rouges et autres "révolutionnaires" sans expérience ne peuvent faire fonctionner efficacement la machine du parti et de l'Etat.

Et l'organe officiel du parti ajoute que "sans la participation des dirigeants révolutionnaires, les gardes rouges pourraient s'emparer du pouvoir aujourd'hui et le perdre demain".

Les dirigeants expérimentés doivent donc être utilisés "avec audace", même s'ils sont ou ont déjà été opposés à Mao, à condition qu'ils ne soient pas "entêtés" et ne persistent pas dans leur opposition.

Le journal, reflétant la pensée officielle du comité central du parti, souligne qu'il y a de bons et de mauvais dirigeants, mais ajoute que "cela ne signifie pas que les dirigeants ne changeront pas d'attitude. Il faut s'en souvenir et le comprendre".

"Même ceux qui ont commis de grave erreurs doivent pouvoir occuper des postes responsables dans les nouveaux organismes du pouvoir s'ils ne sont pas assez entêtés pour ne pas se réconcilier et accepter les occasions de corriger leurs erreurs," poursuit l'éditorial.

Racheter les erreurs

"Laissons-les racheter leurs erreurs passées en apportant de nouvelles contributions. Ayons confiance et reposons-nous sur la majorité des dirigeants."

Le journal laisse entendre que si on permet aux adversaires de Mao de méditer sur leurs erreurs "derrière des portes closes" en les ostracisant, ils pourraient se rapprocher davantage des forces anti-maoïstes.

En confiant "avec audace" des postes aux dirigeants révolutionnaires dans les comités révolutionnaires, à divers échelons, on "consolidera et on développera notre jeune régime révolutionnaire", déclare le "Quotidien du Peuple".

L'article rappelle que "dans une lutte révolutionnaire, il est inévitable que des dirigeants commettent des erreurs. Envers ces dirigeants fautifs, il faut adopter la politique traditionnelle consistant à tirer les leçons des erreurs passées pour en éviter de futures et à guérir la maladie pour sauver le patient".

Dans une autre émission, la radio de Pékin a accusé aujourd'hui le président Koou Chao-chi de suivre une "ligne journalistique révisionniste contre-révolutionnaire" en "préconisant l'objectivité dans les journaux publiés en Chine populaire.

Les Chinois, bloqués en Grande-Bretagne, brûlent leurs papiers

LONDRES (UPI, AFP, PA) —La Grande-Bretagne a élargi aujourd'hui les restrictions déjà imposées aux déplacements de plus de 2,500 Chinois qui demeurent dans ce pays, en guise de représailles contre le sac de la légation britannique de Pékin.

Le ministère de l'Intérieur a annoncé hier soir que tous les citoyens chinois voyageant à l'intérieur des Iles Britanniques doivent porter des passeports. La mesure a été étendue pour s'appliquer à l'Irlande du Nord, aux Iles de la Manche et à l'île de Man. En pratique, l'interdiction s'applique surtout aux quelque 50 diplomates, journalistes et hommes d'affaires chinois qui se trouvent en Grande-Bretagne, mais le gouvernement a averti tous les Chinois qu'ils doivent porter des passeports.

Au début de l'année, on comptait 2,543 citoyens chinois en Grande-Bretagne.

Londres attend une réponse

Cependant, des policiers britanniques montent la garde autour de la légation chinoise à Londres. On a vu aujourd'hui de la fumée noire s'échapper pendant trois heures de la cheminée de la légation, ce qui fait supposer que les Chinois brûlaient des documents officiels. Interrogé à ce sujet, un porte-parole chinois a refusé tout commentaire. Certains ont supposé que la mission chinoise pourrait se préparer à un départ éventuel et peut-être à une rupture des relations diplomatiques.

De son côté, le gouvernement britannique attend toujours l'approbation des autorités chinoises pour l'évacuation de quelque 35 femmes et enfants de la mission diplomatique de Pékin. Londres envisagerait même une protestation internationale auprès de Pékin si le gouvernement chinois refusait de laisser sortir du pays les femmes et les enfants des diplomates britanniques, indiquait ce matin le "Daily Mail".

De même, le gouvernement chinois n'a pas encore répondu à la protestation officielle formulée par le chargé d'affaires britannique, M. Donald Hopson, contre l'incendie et la mise à sac de la mission ni à la demande d'indemnités pour les dégâts subis.

Pont rouvert à Hong-kong

A Hong-kong, le gouvernement de la colonie a décidé aujourd'hui de procéder à la réouverture du pont de Mankamto, reliant la colonie à la Chine continentale, sur la demande de paysans chinois qui possèdent des parcelles de terrains à Hong-kong. Cette mesure leur permettra de reprendre leur travail et le transport de produits agricoles, a déclaré un porte-parole officiel.

Tôt ce matin, un groupe de 16 Chinois avait tenté d'enlever les fils de fer barbelé qui barraient l'accès de Hong-kong sur le pont Mankamto. Ils avaient été repoussés par des policiers gurkas qui avaient employé des grenades lacrymogènes.

Un couple belge est enlevé et tué au Congo

BRUXELLES (AFP) — Un technicien belge et sa femme ont été enlevés et tués par quatre soldats de l'armée nationale congolaise dans la nuit du 22 août à Lubumbashi (ex-Elizabethville). M. Willy de Wilde était employé à la Gecomin, la société congolaise qui a pris la relève de l'Union minière du Katanga.

Le ministre belge des Affaires étrangères, qui a donné cette information hier soir, a précisé que le général Mobutu avait convoqué hier matin l'ambassadeur de Belgique à Kinshasa pour lui faire part de ses regrets. Il a ordonné le déplacement de l'unité à laquelle appartenaient les soldats responsables et a annoncé un châtiment exemplaire pour les coupables.

L'ambassadeur de Belgique a souligné, de son côté, au nom du gouvernement belge, que les actes de violence répétés et les assassinats dont de nombreux ressortissants belges au Congo ont été les victimes ces dernières semaines suscitent l'indignation légitime de la population belge et affectent gravement l'ensemble des relations de coopération entre les deux Etats.

"Ligne rouge" Londres-Moscou

LONDRES (AFP) — La Grande-Bretagne et l'Union soviétique ont signé ce matin un accord aux termes duquel Whitehall et le Kremlin seront reliés prochainement par un "téléphone rouge", annonce-t-on officiellement.

L'accord, convenu en principe lors de la visite à Londres en février dernier du premier ministre soviétique, M. Alexis Kossyguine, a été signé au Foreign Office par M. George Thomson, ministre d'Etat, et l'ambassadeur de l'URSS, M. Mikhail Smirnovsky.

Appelé officieusement "téléphone rouge" ou "ligne chaude" (hot line), l'installation, qui permettra aux deux chefs de gouvernement de communiquer directement, comportera des téléscripteurs.

McNamara: les bombardements ne pourront amener Hanoï à la table de négociation

WASHINGTON (UPI) — Le secrétaire à la Défense, M. Robert McNamara, a déclaré aujourd'hui au Congrès américain qu'on ne peut convaincre le Nord-Vietnam de venir à la table de négociation par les bombes.

Prenant la défense de la stratégie adoptée par le gouvernement dans la guerre aérienne au Vietnam, M. McNamara a affirmé que les objectifs américains ne seraient pas atteints plus facilement en étendant les bombardements au-delà des cibles déjà fixées.

Le chef du Pentagone témoignait devant une sous-commission du Sénat qui enquête sur la stratégie aérienne. La plupart des autres témoins entendus avant lui, surtout des chefs militaires, ont déclaré carrément ou ont laissé entendre qu'ils favorisaient une expansion de la guerre aérienne à des cibles qui n'ont pas encore été touchées.

M. McNamara a dit que 302 des 359 cibles recommandées par le comité des états-majors avaient été approuvées et le Pentagone a révélé hier que près de 300 cibles au Nord-Vietnam avaient été bombardées depuis le début des raids aériens dans ce pays il y a deux ans et demi.

Commentant la déclaration du secrétaire à la Défense, le sénateur Stuart Symington, démocrate du Missouri, a dit que dans ce cas, "les Etats-Unis devraient se retirer du Vietnam le plus tôt possible".

En ce qui concerne les cibles qui restent, McNamara a dit : "Quelle que soit l'importance des autres 57 cibles, je crois qu'il est clair que les raids qu'on pourrait diriger contre elles ne raccorucciraient pas la guerre pour la peine."

McNamara discute en particulier les vues de ceux qui croient que les ports du Nord-Vietnam — notamment Haïphong — devraient être rendus inutilisables par des raids aériens. "Bombarder les ports, ou semer des mines dans leurs eaux, ne seraient pas le moyen efficace d'arrêter l'infiltration de munitions au Sud-Vietnam", dit-il.

"Dans l'autre hypothèse, le recours à une campagne moins sélective d'attaque aérienne contre le Nord-Vietnam impliquerait des risques que je considère actuellement comme trop élevés pour compenser les chances douteuses de résultats positifs."

Le texte du témoignage de M. McNamara a été remis à la presse en dehors de la réunion, qui s'est tenue à huis clos.

Otto Hess, ancien nazi, se suicide à Hanovre

HANOVRE (AFP) — Otto Hess, l'un des dirigeants en vue du parti d'extrême droite NPD, s'est donné la mort, hier soir, dans sa villa de Bissendorf, près de Hanovre. Des difficultés financières seraient à l'origine de cet acte de désespoir.

Hess, qui dirigeait une entreprise de construction aurait contracté, au bénéfice de plusieurs amis, des obligations financières importantes, qui, semble-t-il, ont fini par devenir une charge trop lourde pour son entreprise.

Agé de 58 ans, ancien nazi, Otto Hess était membre du comité directeur du NPD et député du parlement provincial de Basse-Saxe. Il passait pour l'un des "doctrinaires" du mouvement extrémiste. Très lié à Adolf von Thadden, actuel leader du NPD, il avait été, lui aussi, exclu du parti par l'ancien président Fritz Thielen, désireux d'imprimer au parti une ligne modérée.

Ce dernier fut cependant désavoué, tant par le comité directeur que par des fédérations provinciales. En même temps que von Thadden, Otto Hess était triomphalement réintégré après une séance mémorable dans l'arrière-salle d'un petit café de Francfort. Quant à Fritz Thielen, il est maintenant à la tête d'un mouvement concurrent du NPD, le parti national populaire (Nationale Volkspartei).

Le NPD (parti national démocratique), qui se dit fort de 30,000 membres, prone l'évacuation d'Allemagne de toutes les troupes étrangères, réclame l'abandon des procès intentés aux anciens nazis pour crimes de guerre et lance des appels en vue de favoriser la naissance d'une nouvelle conscience nationale.

La "coalition urbaine" lance un mouvement de rénovation, aux USA

d'après AFP, PA, UPI

A l'issue d'une réunion de près d'un millier de personnalités de l'industrie, du monde des affaires et de l'administration, on annonce de Washington la création d'une nouvelle organisation appelée "la coalition urbaine", et qui se fixe pour objectif de faire pression sur le monde des affaires, de l'administration (fédérale et municipale) et du secteur privé en vue de créer des emplois pour un million de chômeurs, de bâtir un million de logements et de conjurer définitivement le spectre de la pauvreté.

Les promoteurs de la nouvelle organisation ont applaudi avec enthousiasme le discours du principal orateur à la réunion, le maire Lindsay de New York, qui a déclaré que les Etats-Unis doivent donner priorité aux besoins des habitants des ghettos, même si cela devait entraîner une réévaluation des engagements dans le domaine de la défense, notamment au Vietnam. "Nos engagements internationaux ne devraient pas entraver la satisfaction de nos besoins nationaux", a dit le maire Lindsay.

M. Lindsay a tenu ces propos au cours d'une réunion de personnalités américaines représentant tous les secteurs de l'économie. Le maire de New York, qui occupe également les fonctions de vice-président de la commission présidentielle sur les émeutes raciales, a précisé que les habitants des ghettos veulent des preuves tangibles que la nation américaine se rend compte que le temps presse dans le domaine de la crise urbaine. Environ 1,000 délégués assistent à cette conférence convoquée d'urgence pour trouver des solutions au problème du chômage.

Révocation des passeports

Le secrétaire d'Etat américain a annoncé hier que les passeports de Stokeley Carmichael, ancient président du "Student Non-Violent Coordination Committee (SNCC), ainsi que de son adjoint George Washington Ware, ont été révoqués. Cette décision a été prise à la suite du voyage effectué à Cuba par MM. Carmichael et Ware qui assistèrent à La Havane à la conférence de l'OLAS (Organisation latino-américaine de solidarité). Il est interdit à tout citoyen américain de se rendre sans autorisation spéciale dans les cinq pays suivants : Cuba, Chine communiste, Albanie, Corée du Nord, Nord-Vietnam.

Carmichael se trouverait actuellement à Hanoi où il se serait rendu directement depuis Cuba. Quant à Ware, il est rentré aux Etats-Unis et réside à l'heure actuelle à Nashville, au Tennessee.

Procès contre la police de Newark

A Newark, théâtre le mois dernier d'émeutes raciales d'une violence exceptionnelle, la NAACP (Association pour le progrès des gens de couleur) et l'ACLU (Union américaine pour les libertés civiles) ont conjointement intenté hier un procès aux autorités municipales. Les deux organisations réclament la désignation d'un gérant qui serait chargé d'administrer la police locale accusée par 18 plaignants noirs de Newark "d'actes de violence, d'intimidation et d'humiliation pour perpétuer le statut de deuxième classe de la communauté noire".

Les dirigeants des deux organisations ont déclaré que ce procès, premier du genre, serait suivi d'autres actions similaires contre diverses villes coupables à leurs yeux de brutalités policières.

A Washington, le général Charles P. Stone, commandant adjoint des forces fédérales au cours des émeutes de Détroit, a affirmé devant une sous-commission du Congrès que les soldats de race noire sont beaucoup plus efficaces que leurs collègues de race blanche dans la répression des émeutes. L'officier supérieur a approuvé la suggestion visant à augmenter les effectifs noirs au sein de la Garde nationale.

Les parachutistes de race noire, a-t-il précisé, avaient établi des meilleurs rapports avec les Noirs de Détroit que leurs collègues blancs. Ils ont été en mesure de créer une atmosphère favorisant l'intervention des leaders noirs pour le rétablissement du calme, a déclaré le général.

Henry Kaiser meurt à 85 ans

HONOLULU (UPI) — M. Henry J. Kaiser, grand constructeur de barrages, de navires, d'automobiles, d'hôpitaux et d'hôtels, est mort hier, à sa résidence d'Honolulu, à l'âge de 85 ans.

Comme premier emploi, Henry Kaiser travaillait dans un bureau pour un salaire hebdomadaire de $1.50.

A sa mort, sa fortune est évaluée à plus de $2 milliards.

Le défunt connut des heures de grandes célébrités pendant la Deuxième grande guerre alors qu'il réussit le fantastique exploit de construire dans ses chantiers navals un navire de transport de type "Liberty" par jour.

Il participa à la construction des plus grands barrages des pays occidentaux notamment Hoover, Bonneville, Grande Coulée et Shasta.

M. Kaiser avait confié la gestion de ses immenses entreprises à son fils Edgar, depuis déjà quelques années. Mais il n'avait pas pris sa retraite pour autant et s'occupait activement de grands projets divers, dont la construction d'hôpitaux et d'hôtels.

Les principales dispositions du traité russo-américain

WASHINGTON (AFP) — Voici le texte des principaux articles du projet de traité sur la non-prolifération nucléaire déposé conjointement hier par l'URSS et les Etats-Unis devant la conférence de Genève sur le désarmement. Après un long préambule le texte stipule que :

ARTICLE 1. Tout pays nucléaire partie au traité s'engage à ne pas transférer, à quelque récipiendaire que ce soit, des armes nucléaires ou d'autres engins nucléaires explosifs, ou le contrôle de telles armes ou engins explosifs, que ce soit directement ou indirectement ; et s'engage pareillement à n'aider ou encourager ou induire en aucune façon un pays non-nucléaire à fabriquer ou à acquérir de toute autre manière des armes nucléaires ou tous autres engins nucléaires explosifs ou le contrôle de telles armes ou engins explosifs.

ARTICLE 2. Tout pays non-nucléaire partie au traité s'engage à ne pas accepter le transfert en provenance d'un détenteur quelconque d'armes nucléaires ou d'autres engins nucléaires explosifs, ou le contrôle de tels armements ou engins explosifs, que ce soit directement ou indirectement ; à ne pas fabriquer ou acquérir de toute autre manière des armes nucléaires ou autres engins nucléaires explosifs ; et à ne pas rechercher ni recevoir une assistance quelconque dans la fabrication d'armes nucléaires ou de tous autres engins nucléaires explosifs.

ARTICLE 3. Cet article ayant trait au contrôle international est laissé en blanc.

ARTICLE 4. Rien dans ce traité ne saura être interprété comme affectant le droit inaliénable de toutes les parties au traité de poursuivre, sans discrimination aucune et conformément aux articles 1 et 2 du traité, leurs efforts en matière de recherche, de production et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, ainsi que le droit des parties d'échanger des informations dans la plus grande mesure possible et de contribuer, individuellement ou en coopérant avec d'autres Etats, en vue d'assurer le développement ultérieur des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

ARTICLE 5. A — Toute partie au traité pourra proposer des amendements au traité. Le texte de tout amendement proposé sera soumis aux gouvernements dépositaires qui le transmettront à toutes les parties au traité, en suite de quoi les gouvernements dépositaires convoqueront une conférence, si la requête en est faite par un tiers ou plus des parties au traité, à laquelle toutes les parties au traité seront conviées, afin d'étudier l'amendement en question.

B — Tout amendement au traité doit être approuvé à la majorité des voix de toutes les parties au traité, y compris les voix de tous les pays nucléaires parties au traité et de toute autre partie qui, à la daté où l'amendement est communiqué à tous les signataires sera membre du conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'amendement entrera en vigueur pour toutes les parties dès le dépôt des instruments de ratification par une majorité de toutes les parties, y compris les instruments de ratification de tous les pays nucléaires parties au traité et de toute autre partie qui, à la date où l'amendement est communiqué aux autres signataires, sera membre du conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Cinq ans après l'entrée en vigueur de ce traité une conférence des parties au traité se réunira, à Genève, en Suisse aux fins de procéder à un examen du fonctionnement de ce traité et de s'assurer que les objectifs et les clauses du traité sont respectés.

ARTICLE 6. Cet article précise que le traité restera ouvert à tous les Etats qui désireront s'y associer, même après l'entrée en vigueur officielle de l'accord. Le traité lui-même entrera en vigueur dès la ratification par les pays signataires et l'article fixe les modalités du dépôt des instruments de ratification.

ARTICLE 7. Ce traité aura une durée illimitée. Toute partie aura le droit, dans l'exercice de sa souveraineté nationale, de se retirer du traité si elle décide que des événements extraordinaires, ayant un lien avec la substance de ce traité, ont compromis les intérêts suprême du pays en question. Elle devra fournir un préavis de trois mois de son intention de se retirer à toutes les autres parties au traité ainsi qu'au Conseil de sécurité des Nations unies. Ce préavis devra comporter un exposé des événements extraordinaires qui, de l'avis de la partie intéressée, ont compromis ses intérêts suprêmes.

expo67
PAGES 11 et 12

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

1867 1967

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ Montréal, vendredi 25 août 1967 / saint Louis de France / 83e année, No 197 / 4 cahiers / 48 pages / Les prévisions météorologiques : ensoleillé et chaud, vents légers / Minimum : 60 / Maximum : 80

L'économie européenne est fortement solidaire de celle des USA • Page 30

Le rapport de la commission Castonguay propose:

Un régime d'assurance-maladie complet, universel et public

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC. — Le Québec devrait être doté d'un régime d'assurance-maladie complet, obligatoire, universel et public, recommande la commission d'enquête Castonguay, dont le rapport a été rendu public cet après-midi.

Ce régime, dont le coût la première année est estimé à $230 millions, serait financé par une cotisation des citoyens (la commission suggère un impôt égal à 1 pour cent du revenu imposable) ainsi que par des contributions financières du gouvernement québécois et d'Ottawa.

La Commission Castonguay a été instituée en novembre dernier pour enquêter sur tout le problème de la santé et du bien-être au Québec et pour indiquer au gouvernement les modalités d'application d'un régime d'assurance-maladie.

Il s'agit de son deuxième rapport soumis au gouvernement : son premier, présenté le 6 juillet, portait sur les médecins internes et résidents.

Régime universel

Selon la commission dont le rapport est unanime, le régime qui pourra être établi s'appliquera de façon générale à tous les résidents du Québec, y compris les immigrants, et ce selon un ordre de priorité bien précis pour des raisons financières.

D'après cet ordre de priorité, le régime pourra s'appliquer d'abord aux personnes dont le revenu annuel est inférieur à $2,000 ou $4,000, selon le statut civil, soit 45 p. 100 de la population, et il couvrira initialement tous les soins médicaux, chirurgicaux, obstétricaux et psychiatriques.

Par la suite, le régime s'appliquera à tous les Québécois, quel que soit leur revenu, et il couvrira progressivement, en plus des soins déjà mentionnés, les soins dentaires, les examens de la vue, y compris l'achat de lunette et l'ajustement des verres de contact, l'ensemble des médicaments prescrits et les soins des ostéopathes et des chiropraticiens dès que les recommandations de la Commission Lacroix au sujet de ces professions auront été mises en application.

Voir RAPPORT en page 2

La distribution du courrier est en partie paralysée

par Jacques LAFRENIERE

La livraison du courrier dans la région de Montréal sera partiellement paralysée aujourd'hui par suite d'un arrêt de travail spontané des 350 employés de l'entreprise Rod Service, qui fait la distribution du courrier du bureau central aux succursales.

Ces employés ont décidé hier soir de tenir des "journées d'étude" pour protester contre le congédiement de quelques-uns de leurs camarades. Leur conseiller technique, M. Jean-Paul Coulombe, de la CSN, a expliqué que ce conflit a débuté, en fait, mercredi.

Ce jour-là, a-t-il dit, la compagnie aurait demandé à un débosseleur de faire un travail de mécanicien.

L'employé ayant refusé, la compagnie l'aurait congédié. Le lendemain, l'entreprise aurait demandé aux autres débosseleurs d'accomplir un travail ordinairement réservé aux mécaniciens. Devant leur refus, Rod Service aurait fait des licenciements.

Avant de quitter le travail hier, les débosseleurs ont mis leurs camarades de l'atelier de réparations des véhicules au courant de la situation, et tous auraient débrayé.

Voir COURRIER en page 2

Calex n'était pas au courant

— M. Pierre Sénécal

par Albert TREMBLAY

Des propos tenus hier par le président de la compagnie Calex Oil M. Pierre Sénécal, des commentaires formulés par le conseiller juridique de la même société, M. Roger Lacoste, et d'une rencontre de ces deux hommes avec le président du comité exécutif à la Ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, on peut croire que :

• Les rapports émanant de la division de la prévention des incendies concernant les installations de la compagnie Calex, rue Notre-Dame, et la possibilité que ces installations ne répondent pas aux exigences des règlements municipaux, n'ont jamais été officiellement communiqués à la compagnie directement intéressée ;

• Selon les prétentions de la compagnie Calex, les permis de construction et d'occupation accordés à la compagnie Joy Oil, société achetée par Calex en 1963, étaient suffisants pour autoriser les activités normales de l'ensemble des installations de la rue Notre-Dame ;

• Les réservoirs, conduites et postes d'approvisionnement de la compagnie Calex répondaient aux exigences de l'Underwriters Bureau et les visites relativement fréquentes, des inspecteurs de la division de la

Voir CALEX en page 2

Il y aurait pourtant eu demande de permis

La déclaration du président de la compagnie Calex vient cependant en contradiction avec des informations obtenues peu après la conférence de presse de l'hôtel Windsor.

Selon ces informations, la compagnie Calex a adressé une demande de permis à la division des Permis et inspections le 25 août 1965.

Le 31 août, un inspecteur du même service municipal se rendait chez Calex afin de prévenir un M. Binet de remplir la demande de permis (qui portait

Voir DEMANDE en page 2

photo Réal St-Jean, LA PRESSE

A Montréal, hier soir, le candidat à la direction du parti conservateur, M. Davie Fulton, a refusé de se rendre à la requête de notre photographe qui lui demandait de s'installer devant un piano. "Je ne voudrais pas faire croire que je joue du piano alors que ce n'est pas vrai", a-t-il dit. Participant à l'esprit qui régnait à sa réunion, il a cependant consenti à monter sur une voiture d'époque, un canotier et un unifolié à la main. A gauche sur la photo, Mme Fulton.

Entouré de jeunes conservateurs, Fulton donne la réplique – en français – à Roblin

par Luc BEAUREGARD
de notre bureau d'Ottawa

Donnant la riposte à M. Duff Roblin, M. Davie Fulton a déclaré hier soir à Montréal qu'il est lui-même bilingue depuis vingt-cinq ans et qu'il s'intéresse aux questions contitutionnelles depuis 1945.

Quand on sait que le groupe Fulton considère presque M. Roblin comme un imposteur, ces deux affirmations ne sont en effet pas autre chose que la réplique à M. Roblin dont on vante tant le français et qui a pris pour slogan : la constitution d'abord.

M. Fulton a tenu ces propos dans un endroit impensable, "La Moustache de Votre Père", où il est apparu nettement comme le candidat jouissant de l'appui des jeunes conservateurs du Québec.

Toute la jeunesse conservatrice qui fut si active au dernier congrès provincial du parti semble en effet appuyer M. Fulton. Hier soir, dans cette boîte (l'ancien El Morocco) qui est en fait le café Saint-Jacques de l'ouest de la ville, la majorité des quelque 400 personnes était constituée de Montréalers et de Montréalais de moins de 30 ans.

Et dans ce bastion des réjouissances populaires du monde anglophone montréalais, M. Fulton a prononcé la majeure partie de son allocution en français pour s'attaquer aux Marchand et Trudeau : "S'ils pensent qu'ils peuvent garder une position rigide sur la constitution, a-t-il dit, je sais qu'ils se trompent".

Le groupe Fulton, dont le poulain a parcouru plus de 75,000 milles en six mois, visitant le Québec à huit occasions, est fermement convaincu de devancer le peloton dès le premier tour de scrutin au congrès de Toronto, en septembre, et s'attend à disputer le dernier tour au premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, M. Robert Stanfield.

Loin de voir une mystérieuse collusion Stanfield-Roblin, l'organisation Fulton croit au contraire en une désormais irréductible inimitié entre les deux hommes, depuis que M. Roblin a décidé d'entrer dans la lutte alors que M. Stanfield y était déjà.

Toute la théorie du groupe repose sur le fait que le succès de M. Roblin n'est qu'apparent et monté de toutes pièces, le fait pur et simple d'une supercherie de dernière minute que la politique anglo-saxonne appelle le "band wagon effect". Un supporteur de M. Fulton affirme même que ce dernier est certain de 154 votes québecois au premier tour, ni plus ni moins, alors que son plus proche adversaire, M. Hees, n'en aurait pas plus de 105.

A ce premier tour, M. Stan-

Voir CONSERVATEURS en p. 2

Alvin Hamilton à Québec : "Ne parlez pas de deux nations, parce que c'est mal compris au Canada anglais."
Lire nos informations page 25

Le chef du parti nazi américain a été assassiné

ARLINGTON, Virginie (PA, UPI) — Le "Führer" du parti nazi américain, George Lincoln Rockwell, a été assassiné par un tireur d'élite, annonce aujourd'hui la police d'Arlington.

Un porte-parole de la police a précisé que Rockwell était dans un parc de stationnement, de l'autre côté du quartier général du parti nazi américain, quand il a été abattu. La police a ajouté que le franc-tireur, qui était posté sur le toit d'un immeuble, a réussi à s'enfuir. Les limiers sont à la recherche d'un individu qui portait une vareuse.

Voir NAZI en page 2

George Rockwell

Purge dans l'armée sud-vietnamienne

d'après AFP, UPI

Le chef de la junte militaire de Saigon, le général Nguyen Van Thieu, principal candidat à la présidence aux élections générales du 3 septembre prochain, annoncent aujourd'hui que cinquante militaires, dont plusieurs généraux, comparaîtront devant le conseil de discipline de l'armée, pour répondre, dans la plupart des cas, à des accusations de corruption.

On considère que c'est là un geste sans précédent et qui confirme les accusations voulant que la corruption dans les hautes sphères de l'armée cause au Sud-Vietnam le détournement de sommes qui se chiffreraient à plusieurs millions de dollars.

Déjà, à Saigon, on chuchote les noms de cinq généraux dont le limogeage aurait été décidé il y a deux jours par le conseil des forces armées. En plus de corruption, l'incompétence sera également châtiée, précise le général Thieu qui ajoute que, contrairement aux rumeurs, aucun général n'a encore été limogé. Le chef de l'Etat insiste pour dire que cette purge, attendue depuis plusieurs mois, n'est aucunement liée à la campagne électorale et n'a pas pour but de gagner la confiance du peuple dans le but de l'amener à voter pour les candidats militaires aux prochaines élections.

Thieu négocierait avec le FNL

En plus d'annoncer cette purge d'envergure, le chef de l'Etat a déclaré au cours d'une conférence de presse réservée à des journalistes étrangers, que s'il était élu, il refuserait de négocier avec le "Front na-

Voir PURGE en page 2

Non-prolifération des armes nucléaires : Paris rejette le projet russo-américain

d'après UPI, AFP

La France a rejeté aujourd'hui le projet de traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui a été proposé conjointement par les Etats-Unis et l'Union soviétique. Selon des porte-parole du gouvernement français, le président de Gaulle est d'avis que ce projet vise à assurer un monopole aux deux géants nucléaires.

En refusant d'approuver le projet, la France a souligné qu'elle n'appuierait qu'un accord de "véritable désarmement nucléaire".

La décision française n'a causé aucune surprise parce qu'elle s'inscrit dans la ligne adoptée par Paris depuis le début de la conférence de désarmement de Genève, il y a trois ans. La France avait été invitée à devenir le 18e pays autour de la table de conférence, au Palais des Nations, mais de Gaulle refusa d'y envoyer un délégué et il a persisté dans cette attitude depuis. Aussi la conférence est-elle connue comme la "comité des 17".

Dans les milieux autorités de Paris, on souligne que le refus de la France d'appuyer le traité ne signifie pas qu'elle ait l'intention d'aider à la dissémination des armes nucléaires à travers le monde. Jusqu'à maintenant, la France a accepté de coopérer avec d'autres

Voir PARIS en page 2

Voir autre information page 35

Un motel non construit avait obtenu à lui seul 219,000 réservations en vue de l'Expo

par Léopold LIZOTTE

Combien de personnes se seront retrouvées sans le gîte promis ou prévu, au cours des six mois de l'Expo 67 ?

Un jour de mars dernier on suggéra, dans un "certain journal", que le nombre de ces visiteurs déçus et même frustrés de montants variables pourrait s'élever à quelque 500,000.

Le chiffre parut alors fantastique.

Mais, hier après-midi, en envoyant Jean-Marie Dansereau, le promoteur de "La Rêverie", un hôtel-motel jamais construit, à son examen volontaire sous une nouvelle accusation de fraude, le juge T.-A. Fontaine relevait dans les témoignages versés aux dossiers une admission fort étonnante du prévenu lui-même.

A un agent de la PP qui fouillait ses bureaux de la rue de Salaberry, où on trouvait appareil de télex, machines IBM, tables à dessin, et, entre autres choses, les annuaires du téléphone des plus grandes villes américaines, il aurait lui-même déclaré avoir reçu des réservations pour environ ... 219,000 personnes !

Selon ses dires, il n'avait toutefois reçu qu'une vingtaine de milliers de dollars en acompte sur les réservations faites et, même s'il n'avait qu'un grand total de $22 en banque à ce moment-là, il aurait escompté une rentrée finale de l'ordre de $2 millions.

Et ce, encore une fois, à un moment où son projet de Ste-Thérèse était resté à l'état de "jolie esquisse sur papier" et qu'il n'avait encore aucun intérêt financier que ce soit dans la construction, également avortée, d'un autre établissement sur la Côte-Vertu, à St-Laurent.

Il ne faudrait donc pas que les enquêteurs provinciaux mettent au jour plusieurs autres cas de ce genre (et certains assurent qu'il ne faudrait pas qu'ils y mettent plus de zèle que de raison pour y arriver) pour que l'on atteigne as-

Voir MOTEL en page 2

Ecoles secondaires françaises en Ontario

Le premier ministre de l'Ontario, M. John Roberts, a déclaré hier que sa province "doit de toute urgence offrir une éducation secondaire dans la langue de la communauté franco-ontarienne".

M. Roberts a précisé que ces écoles feront partie intégrale du système d'éducation publique.

— Page 25

Cours pratique de coopération

C'est un véritable cours pratique de coopération culturelle — cours intensif de 6 jours organisé par le Bureau de l'aide extérieure du Canada — que plus de cent enseignants canadiens de langue française suivent présentement à l'Université d'Ottawa.

— Page 7

Demain, dans
le magazine de LA PRESSE
Les universitaires américains et le Canada
•
Regards sur Montréal en été

Les visiteurs à
L'EXPO
hier à la fermeture
349,751
on en prévoyait
254,790
aujourd'hui (prévisions)
198,170
depuis l'ouverture
34,278,921

SOMMAIRE

Annonces classées / 36 à 47
Bandes dessinées / 13
Calendrier des pionniers / 18
Courrier "Que faire ?" / 16
Décès, naissances, etc. / 32
Editorial / 4
Finnace / 30 et 31
Horoscope / 24
Mots croisés / 37
Navigation / 18
Nouvelles internationales / 35
Nouvelles nationales /
Radio et télévision / 8
Spectacles et concerts / 20 à 23
Sports / 26 à 29
Tribunaux / 9
Vie dans les parcs / 13
Vie féminine / 14 et 16
Vie mondaine / 15
Votre médecin / 24

CKAC 73

Le Québec grimpe dans l'échelle des priorités du gouvernement français

par Claude TURCOTTE

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le Québec a grimpé dans l'échelle des priorités du gouvernement français.

Telle est l'interprétation que l'on donne dans les milieux gouvernementaux québécois à la décision du Conseil des ministres de France d'accroître considérablement son assistance culturelle, technique et économique au Québec. La France entretient des relations de ce genre avec une soixantaine de pays. Des priorités dans les échanges et l'assistance doivent donc être établies.

Selon des informateurs québécois, il s'agit donc "d'une orientation nouvelle" des priorités du gouvernement français. Dans le concret, pour le Québec, cela signifie une augmentation du "volume des échanges" avec la France et par conséquent des sommes accrues pour le maintien de ces relations.

Dès 1965, lors de la signature d'une entente-cadre entre la France et le Québec, le Cabinet français a bien sûr donné son accord, mais par le geste officiel et publié qu'il a posé mercredi, ce Cabinet indique clairement, croit-on à Québec, qu'il donne plus que jamais de l'importance à ses relations avec le Québec.

Il semble bien que cet "accroissement considérable" d'assistance portera dans des domaines où les deux Etats ont déjà amorcé des échanges. On soutient en effet à Québec qu'il y a déjà des relations franco-québécoises dans tous les secteurs de compétence provinciale, lesquels du reste, en grande partie, peuvent être intégrés à l'intérieur de l'accord-cadre de 1965.

Ainsi, en mai dernier, lors de son voyage à Paris, le premier ministre Johnson a annoncé neuf points d'entente, dont sept découlaient entièrement de l'accord-cadre. Un huitième, le projet de satellite, peut à la rigueur être considéré comme relevant de la culture et de l'éducation.

Seul, la création d'un comité franco-québécois d'étude sur les investissements ne pouvait en aucune façon être insérée dans l'accord-cadre.

Néanmoins, cela ne pose aucun problème à Québec, pas plus d'ailleurs que l'intention de la France d'investir davantage au Québec. "Les Etat-Unis n'ont pas besoin d'accord-cadre pour venir investir ici", a commenté un haut-fonctionnaire.

L'accord-cadre

L'accord-cadre de 1965, signé d'une part par M. Paul Gérin-Lajoie et M. Claude Morin, sous-ministre des Affaires intergouvernementales, prévoyaient des échanges nombreux.

Notamment, on convenait d'échanger des chercheurs, des professeurs d'universités, des étudiants. L'enseignement de la pédagogie et de la technique, de même que les recherches pratiques dans ces domaines ont intéressé vivement les deux gouvernements.

Quelques mois plus tard, un deuxième accord dans le domaine culturel était conclu.

C'était alors un début. On assiste aujourd'hui au déroulement normal et logique de ce départ.

Le Général de Gaulle avait donc raison de dire le 24 juillet dernier à Berthier : "Je vous préviens que plus les jours passeront, et plus vous sentirez le vieux pays parmi vous, et plus les jours passeront, et plus vous-mêmes, je le crois, apporterez au vieux pays votre propre concours".

COURRIER

SUITE DE LA PAGE 1

Le maître de poste, M. Hecttor Cormier, a tenté d'amener les parties à une entente. Mais rien n'y fit. Le ministre des Postes, M. J.-P. Côté, est venu à Montréal pour rencontrer les postiers.

Le président de la section de Montréal de l'Union des postiers du Canada, M. William Houle, a déclaré ce matin que la trentaine de membres de son syndicat qui travaillent sur des camions et font un travail identique à celui des employés de Rod Service n'avaient pas l'intention de franchir les piquets de grève.

M. Cormier a affirmé qu'il tenterait l'impossible pour que la distribution du courrier se fasse dans la région de Montréal. Il compte justement sur les chauffeurs réguliers du ministère des Postes pour effectuer la livraison.

L'entreprise de Rod Service détient la plupart des contrats de transport du courrier dans la région de Montréal. Ses employés s'étaient mis en grève, il y a neuf mois environ, pour appuyer alors leurs revendications en vue de la signature d'une convention collective.

CONSERVATEURS

SUITE DE LA PAGE 1

field serait troisième et M. Roblin quatrième.

Dans son discours hier soir, M. Fulton a décoché une autre flèche à l'organisation Roblin, déclarant qu'il n'est plus possible comme autrefois pour un petit groupe d'individus de créer avec succès un mouvement collectif irréfléchi chez les délégués.

C'est dans la même veine, qu'il a souligné qu'il est bilingue, lui, depuis 25 ans et qu'il s'occupe de questions constitutionnelles depuis 1945.

Autre flèche encore : "Les gens ne veulent pas nécessairement des hommes nouveaux, dit M. Fulton, mais une approche nouvelle par des hommes d'expérience".

Le comité d'organisation de M. Fulton croit aussi qu'au deuxième tour la bataille se fera entre son candidat et M. Stanfield mais qu'au troisième tour ce dernier cédera ses votes à l'ancien ministre de la Justice dans le cabinet Diefenbaker.

Une ambiance très particulière règne dans le camp Fulton, très différente de celle des autres comités. Tous sont jeunes et croient sincèrement à la supériorité de leur candidat sur ses concurrents.

Advenant sa défaite, ils auraient au moins l'impression de ne pas avoir perdu leur temps.

Aujourd'hui, M. Fulton devait visiter Shawinigan.

PURGE

SUITE DE LA PAGE 1

tional de libération qui se prétend seul représentant du peuple vietnamien", mais il consentirait à s'entretenir, à Saigon, avec un représentant authentique du FNL et à assurer sa sécurité. Le chef de l'Etat a garanti que ce représentant pourrait ensuite retourner sain et sauf à l'endroit où il voudrait. C'est la première fois que le général indique qu'il serait prêt à s'entretenir avec un représentant du Front.

Le général Thieu a également indiqué qu'il serait favorable à une pause de sept jours s'il est élu avec le général Cao Ky aux élections présidentielles de septembre, et "si Hanoï répond favorablement" à son plan de négociations, soit directes, soit par radio, soit par l'intermédiaire de la Commission internationale de contrôle, et ce, quelques semaines après l'installation de son gouvernement.

Evacuation massive de Hanoï

Le gouvernement du Nord-Vietnam a décrété aujourd'hui l'évacuation massive de Hanoï, la capitale, affreusement dévastée à la suite des raids américains des derniers jours. Selon un plan en six points préparé par l'administration, "toutes les personnes âgées, les petits enfants, les écoliers de 6 à 17 ans doivent être absolument évacués", seuls "ceux qui ont une mission dans le domaine de la production et des combats" pouvant demeurer dans l'enceinte de la ville.

Il n'y aura plus à Hanoï que des combattants et des travailleurs indispensables pour répondre aux besoins vitaux de l'armée. Le premier point de la déclaration ordonne que "les forces armées s'entrainent techniquement et tactiquement pour viser juste, frapper fort et anéantir beaucoup d'avions américains". Toutes les couches de la populations sont invitées à appliquer rigoureusement les règlements de la défense anti-aérienne populaire et d'observer à la lettre l'ordre d'évacuation.

CALEX

SUITE DE LA PAGE 1

prévention des incendies de Montréal n'ont jamais donné suite à de rapports écrits ou verbaux ;

● La compagnie Calex ne s'est pas portée elle-même acquéreur de la propriété qu'elle occupe rue Notre-Dame mais elle a préféré confier cette tâche à une compagnie-soeur maintenant défunte — la Greater Montreal Parking Corporation — pour des raisons qui n'ont pas été précisées.

Enfin, disons que la rencontre Saulnier-Sénécal-Lacoste n'a donné que peu de résultats (les deux parties se sont simplement entendues pour ne rien affirmer en ce qui concerne les fameux permis de construction) et que les pertes encourues au cours de l'incendie de la fin de semaine dernière n'ont vraisemblablement pas dépassée la somme totale de $2,000,000.

S'il faut croire l'ensemble de ces déclarations, il en résulte que l'attention se portera au cours des prochains jours vers l'hôtel de ville de Montréal. C'est l'administration municipale que devra en effet expliquer pourquoi les rapports du service de prévention n'ont jamais atteint leur destination ultime tout en paralysant suffisamment les services municipaux pour retarder pendant plus de deux ans l'obtention des permis de construction et d'occupation.

Le président Sénécal s'est en effet refusé à déclarer catégoriquement que sa compagnie était en possession des permis en question. Il n'a pas non plus déclaré qu'elle ne les possédait pas. "M. Lucien Saulnier nous a demandé de ne rien dire à ce sujet et nous ne dirons rien". Un peu plus tard, il ajoutait : "Nous ne voulons point nuire à l'enquête actuellement en cours à l'hôtel de ville de Montréal".

M. Sénécal a préféré se refugier derrière des considérations à première vue étrangères à la question : il lui paraît évident que si la compagnie Joy Oil (dont les installations sont voisines de celles de la Calex) a pu utiliser ses réservoirs pendant plus de trente ans, ces réservoirs répondaient aux exigences des règlements municipaux. L'explication ne tient plus cependant lorsqu'il s'agit des réservoirs construits sur le terrain voisin, à partir de 1965, mais lorsque cette question est abordée, le président de Calex en revient toujours à un "sans commentaire" peu éloquent.

S'il semble évident qu'il n'y a pas eu de permis parce qu'il y a eu au moins un rapport rédigé à l'intention du service des Permis et inspection, il est beaucoup plus difficile de tenter de trouver où il a finalement échoué.

M. Lucien Saulnier n'a pas voulu répondre hier à la question. Il doit le faire aujourd'hui, aussitôt qu'il aura reçu, dit-il, les explications demandées à ses hauts fonctionnaires.

Sur ce point, ajoutons un fait nouveau : l'enquête menée par l'administration municipale s'étend maintenant à la division des immeubles du Service des Finances. La raison de cet aspect nouveau à la question : savoir avec exactitude si les conditions de vente du terrain actuellement utilisé par la compagnie Calex ont été respectées.

Lorsque entre en ligne de compte la vente de ce terrain, la situation prend l'allure véritable d'un casse-tête. Au bureau des enregistrements, au Vieux Palais de justice, le nom de la compagnie Calex n'apparaît nulle part aux dossiers.

L'Hydro-Québec vend d'abord à la vilee de Montréal le terrain en question, plus celui du Centre d'entrainement des pompiers. L'acte de vente est daté du 20 juin 1959 et fait mention d'un prix total de $217,000.

Le 7 décembre 1956, la partie du terrain non utilisée lors de la construction du centre d'entrainement est vendue aux enchères publiques. C'est la Greater Montreal Parking Corporation qui s'en porte acquéreur en acceptant de débourser $453,755. Une partie d'un lot voisin est ajoutée à la transaction et un échange de terrain avec le Conseil des ports vient compléter l'opération. Montréal touche au moment de la vente $90,751, la balance de la somme étant payable en versements semi-annuel égaux de $36,300.40. L'acte notarié porte la signature du président de la Greater Montreal Parking, M. James David Raymond, qui, hier au moins, était "hors de la ville" et impossible à joindre au téléphone.

Enfin, le 8 février 1966, (soit plus d'un an après le début des travaux d'agrandissement de la compagnie Calex, rue Notre-Dame), le lot 39 de la paroisse de Longue-Pointe était subdivisé et les archives mentionnent encore le nom de la Montreal Parking comme propriétaire du terrain.

Aucun acte notarié suit. Pour expliquer la situation, M. Sénécal s'est contenté de dire : "Nous avons procédé de la sorte pour des raisons administratives. En fait, les deux compagnies (la Calex et la Montreal Parking) groupaient les mêmes directeurs. Cette seconde compagnie n'existe maintenant plus".

Ce qui intéresse maintenant l'hôtel de ville de Montréal, c'est l'article deux des conditions de vente incluses à l'acte de vente intervenu entre Montréal et la Greater Montreal Parking Corporation.

Cet article deux conditionne la vente à l'obtention dans les trente jours d'un permis de construction et au parachèvement des travaux autorisés en vertu de ce permis dans une période maximum de douze mois. L'article stipule bien, en outre, que ces conditions s'appliqueront ipso facto dans le cas d'une revente.

Comment ce terrain est-il demeuré la propriété de l'acheteur si le permis de construction n'a jamais été accordé, ce qu'a très clairement affirmé M. Lucien Saulnier ?

C'est ce que l'administration veut savoir en demandant une étude de ces actes notariés à son service des Finances.

NAZI

SUITE DE LA PAGE 1

Le quartier général du parti nazi dit n'avoir rien à déclarer pour le moment. Robert Hancock (17 ans), homme de main à une buanderie automatique du centre commercial près duquel est tombé Rockwell dit avoir entendu deux coups de feu vers midi et vingt. La police dit que ces coups de feu ont été tirés du haut d'un édifice du boulevard Wilson, l'une des principales rues d'Arlington, banlieue de Washington qui est située sur la rive opposée de la rivière Potomac. Rockwell a été tué sur le coup et il est tombé au milieu du parc de stationnement du centre commercial.

Le chef nazi était âgé de 49 ans. Il avait fondé son parti en 1959, et il bénéficiait présentement d'un sursis à la suite d'une condamnation de trois mois d'emprisonnement et $500 d'amende à Chicago, ayant été reconnu coupable d'infraction au code de la route, de conduite désordonnée et d'atteinte à la paix publique. Il s'était rendu à Chicago pour organiser "une garde blanche" chargée de bloquer les marches des défenseurs des droits civils et les démonstrations des Noirs.

Rockwell a formé le parti nazi dans le but avoué de promouvoir une politique de déportation des Noirs en Afrique, de déposséder les Juifs de leurs biens et de les rendre inaptes à procréer, de faire pendre ceux qu'il appelait des "traitres" c'est-à-dire, dans son esprit, les anciens présidents Eisenhower et Truman, et le chef de la Cour suprême, Earl Warren.

PALM BEACH GARDEN (PA) — Arnold Palmer est le meilleur gagnant de bourses depuis le cébut de la présente saison. Selon les chiffres fournis par l'association des golfeurs professionnels, Palmer a gagné $138,189.96 et $8,521.70 en autres prix.

DEMANDE

SUITE DE LA PAGE 1

d'ailleurs un numéro : 38900).

Les inspecteurs retournèrent sur place les 22 et 23 septembre, le 16 décembre, le 10 février 1966 et le 3 novembre. Les dernières visites des inspecteurs du service des Permis et inspections remontent au 10 et au 17 juillet 1967.

Les demandes et rapports ont été, toujours selon ces informations, dirigés vers le bureau de M. Armand Lapierre, assistant-surintendant à la division des immeubles du service des Permis et inspections.

MOTEL

SUITE DE LA PAGE 1

sez facilement le chiffre d'un demi-million de touristes trompés que l'on avait humblement suggéré en mars.

Quant à Dansereau, il a par ailleurs subi, hier même, mais devant un autre juge, une autre de ses enquêtes. Et, cette fois, pour avoir frustré de $600 un agent de voyages de Spokane, dans l'Etat de Washington, toujours à l'aide de ses mirobolants prospectus sur son mirifique projet de Ste-Thérèse.

Interrogé devant le juge Armand Chevrette par Me Yves Mayrand, le procureur spécial du Service provincial du logement, M. T. Byrne a dit que c'est il y a environ un an qu'il a fait les premières démarches pour héberger un groupe de ses clients dans la métropole à l'occasion de l'Exposition universelle.

Il écrivit donc à Logexpo, le grand organisme déjà mis sur pied pour assurer (disait-on à l'époque) l'hébergement efficace de millions de personnes sans heurts ni récriminations.

Deux semaines plus tard, selon lui, il reçut dans le courrier cinq lettres provenant de cinq établissements différents.

Le Sherbrooke Tower, le Mont-Tremblant Lodge, le Parker's Lodge, le Mont-Gabriel et "Le Rêverie .

Il écarta le premier établissement parce qu'il s'agissait d'une maison d'appartements et non d un établissement hôtelier proprement dit.

Les trois autres hôteliers, pour leur part, lui apparurent comme étant trop éloignés de l'emplacement de l'Expo pour ses clients qui ne pouvaient que passer un maximum de trois jours à Montréal.

On doit payer une autre fois

Pour son malheur, et pour la dévoine de ses clients, il s'adressa donc à M. Dansereau, qui lui, offrant des chambres de grand luxe, avec tous les services imaginables, à quelques minutes seulement de la Terre des hommes.

Et, en retour, le prévenu lui demanda des dépôts, comme il se doit. Qu'il fournit d'ailleurs jusqu'à concurrence de $600.

En novembre 1966, il recevait, toutefois, une communication du promoteur, lui révélant qu'en raison de difficultés techniques, le projet de Ste-Thérèse était abandonné.

Mais on venait d acheter une autre propriété et les chambres de même luxe, seraient prêtes dès le 1er février.

Puis, le 14 juin, veille de son départ pour Montréal avec son groupe, il recevait une nouvelle directive.

Cette fois, on devait s'adresser, pour obtenir un gite, à l'Appart Hôtel, au 3630 ouest, rue Sherbrooke.

A cet endroit, il fallut toutefois quelques heures pour emménager dans une maison d'appartements qui n'était nullement la propriété de Dansereau mais d'un certain M. Ross, qui, au bout de trois jours réclama son dû pour ses chambres.

M. Byrne dit donc avoir payé ce qu'on lui réclamait, mais, du même pas, être allé se plaindre au Service provincial de l'cgement alors tout récemment formé.

Il n'a jamais revu Dansereau depuis et ce dernier ne lui a évidemment pas remboursé les quelques centaines de dollars qu'il lui avait versés.

Et ainsi se termine, pour lui, la malheureuse histoire de son voyage "organisé" à l'Expo 67.

Il reste à instruire contre Dansereau une autre enquête. Et ce, à la suite d'une plainte portée par un autre agent de voyage celui-là venant du Dakota.

Mais c'est fort loin, cet Etat américain, et, comme il reviendra tout de même à Montréal le 1er septembre avec un groupe de ses concitoyens on a reporté l'instruction à cette date.

RAPPORT

SUITE DE LA PAGE 1

Financement du régime

Quant au financement du régime, la commission recommande qu'il soit assuré par les revenus généraux de l'Etat, d'une part, et par un impôt de l'assurance-maladie, d'autre part.

Au suet de cet impôt, à titre d'exemple, la commission mentionne un impôt égal à 1 p. 100 du revenu imposable d'un particulier d'excédant pas $15,000. Cet impôt ne s'appliquerait pas aux personnes mariées ayant un revenu n'excédant pas $4,000, et aux célibataires gagnant moins de $2,000.

Quant au coût, la commission estime qu'il s'élèvera à environ $230 millions au cours de la première année si le régime est universel. Ce coût se répartira comme suit : $35 millions provenant de l'impôt de l'assurance-maladie, $105 millions provenant d'une équivalence fiscale qui devrait être négociée avec le fédéral et $90 millions puisés à même les revenus généraux du Québec.

Toujours au sujet du financement, la commission souligne toutefois que le financement du régime à lui seul ne soulèvera pas de problème insoluble puisque la population défraie déjà, sous une forme ou l'autre, la majeure partie du coût des soins médicaux.

Elle précise cependant que des dépenses d'environ $250 millions devront être faites au cours des prochaines années dans le domaine hospitalier pour rattraper certains retards.

Négociations à l'échelle provinciale

Au chapitre de la négociation dans le cadre de l'assurance-maladie, la commission recommande l'adoption d'une nouvelle loi dont le but sera de régir les négociations collectives avec le personnel professionnel non salarié et ce à l'échelle provinciale.

Cette nouvelle loi, tout en s'inspirant des dispositions du Code du travail, aura le grand avantage, selon la commission, de centraliser dans un cadre juridique unique les mécanismes de négociation entre les professionnels non salariés et l'Etat.

Cette loi consacrera en outre le principe de la liberté syndicale et accordera le droit de grève aux associations de professionnels.

Toujours au chapitre de la négociation, la commission suggère également la création au sein du ministère de la Santé d'un poste de sous-ministre adjoint, responsable des relations de travail ayant pour principales fonctions d'élaborer et de coordonner des politiques de rémunération :

En ce qui a trait au contenu des négociations, la commission se prononce en faveur d'un tarif uniforme à travers la province et propose l'adoption d'un tarif unique pour la rémunération des omnipraticiens et des spécialistes.

Objections au désengagement

La commission s'objecte d'autre part au désengagement individuel au régime si, dans une région ou pour une catégorie de praticiens, ce désengagement prend la forme d'un désengagement collectif.

En ce qui a trait au choix du praticien, la commission laisse l'entière liberté au patient de choisir son praticien.

Dans un autre ordre d'idées, la commission formule enfin de nombreuses recommandations en vue de faire baisser les prix trop élevés des médicaments. Parmi ces recommandations, on note l'établissement d'une liste de médicaments approuvés. Cette liste ne comprendrait que les médicaments dont la qualité et la sûreté sont établies et dont les prix ne dépassent pas un maximum.

PARIS

SUITE DE LA PAGE 1

nations dans le domaine nucléaire pour ce qui est de la recherche et des usages pacifiques de l'énergie atomique seulement.

Pour le gén. de Gaulle, le projet de traité russo-américain serait inefficace parce que, selon lui, les gouvernements américain et soviétique ne sont pas prêts à soumettre leurs installations atomiques à un contrôle international.

C'est pour les mêmes raisons d'ailleurs que la France avait refusé de signer l'accord de 1963 interdisant les essais nucléaires autres que souterrains.

Décidée à se doter d'une force de frappe nucléaire nationale, la France a procédé depuis à une série d'essais atomiques et prépare actuellement l'essai de sa première bombe à hydrogène, qui aurait lieu avant un an.

Il n'en reste pas moins que de Gaulle considère la course aux armes nucléaires comme une menace et c'est pourquoi il n'a pas fait campagne publiquement contre le projet de traité sur la non-dissémination.

La portée de l'accord éventuel sera également mitigée par le boycottage de la Chine communiste. Pékin a déjà dénoncé publiquement le projet de traité comme un autre exemple de la "collusion" américano-soviétique.

En vertu du projet déposé hier à Genève, les puissances nucléaires s'engagent à ne pas fournir d'armes atomiques à d'autres pays et les nations non nucléaires renoncent à en fabriquer ou à en acquérir. Le projet laisse toutefois en blanc l'épineuse question du contrôle et des garanties, cet article devant faire l'objet de négociations ultérieures.

Autres réactions

Le gouvernement Johnson affiche une profonde satisfaction d'être enfin parvenu, après tant d'efforts et de patience, à présenter en commun avec l'URSS un projet de traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Toutefois, les milieux compétents se montrent beaucoup plus réservés quant à la portée pratique de ce projet et reconnaissent que les "blancs" vont être difficiles à combler. Pour le président Johnson, le dépôt du projet représente, avant tout, un jalon important dans la voie de la coopération américano-soviétique.

A Bonn, un porte-parole officiel a déclaré : "Le gouvernement fédéral attend avec calme le déroulement des négociations de Genève. Il est, aujourd'hui comme hier, en faveur d'un traité sur la non-prolifération. Ses réserves à l'égard du projet actuel sont connues". Au ministère des Affaires étrangères, on souligne d'autre part que le dépôt du projet de traité "est une nouvelle et importante phase dans les efforts entrepris pour éviter la prolifération de l'armement nucléaire".

Le gouvernement britannique a également accueilli avec satisfaction la présentation du projet de traité à Genève.

Grève au ministère des Travaux publics à Québec

QUEBEC (PC) — Une cinquantaine d'ouvriers du ministère des Travaux publics ont déclenché une grève sur le tas hier pour protester contre le fait que certains d'entre eux avaient reçu plus de $1,400 de rétroactivité alors que la majorité des autres n'avaient reçu que $43.17 ou rien du tout.

Des représentants du Syndicat des fonctionnaires provinciaux CSN ont dû se rendre sur les lieux de la grève pour expliquer la situation et surtout faire part à ces ouvriers que leur geste était entièrement illégal et que des représailles pouvaient être prises contre eux.

Ils sont cependant retournés au travail une heure après le débrayage après que leurs représentants syndicaux les eurent invités à participer à une assemblée spéciale lundi soir.

Roblin propose une commission nationale sur la fiscalité

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA. — Pour planifier les dépenses de tous les gouvernements du pays, M. Duff Roblin propose la création d'une commission nationale sur la fiscalité.

Telle que la voit ce candidat au leadership conservateur, cette commission serait également chargée d'établir les priorités fiscales au Canada. Cette commission ferait, de façon permanente, un travail presque identique à celui du comité ministériel sur le régime fiscal.

Ce comité, on le sait, groupe tous les ministres des Finances du Canada et leurs conseillers. Son premier rapport démontrait que les dépenses des gouvernements provinciaux et municipaux augmentaient plus rapidement que celles du gouvernement central.

Mais, depuis la publication de ce rapport, Ottawa a considérablement haussé ses dépenses si bien que le gouvernement fédéral cherche lui aussi de nouvelles sources de revenus.

C'est face à cet accroissement considérable des dépenses fédérales que M. Roblin suggère la mise sur pied de cette commission qui pourrait non seulement coordonner les dépenses et les politiques fiscales des gouvernements, mais également faire en sorte que l'on ne mette pas en oeuvre de nouveaux programmes sans savoir si le trésor public peut en absober le coût.

M. Roblin a tenu ces propos ce matin au cours d'une conférence de presse devant les membres de la tribune de la presse parlementaire fédérale. Plusieurs fois, il a insisté sur cette nécessité de planifier les dépenses et de faire en sorte que les provinces et municipalités puissent jouir des sommes nécessaires pour assure leur plein développement.

LA MÉTÉO

MINIMUM : 55
MAXIMUM : 80

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC)

Régions de Montréal, d'Ottawa, des Laurentides et des Cantons de l'Est : ensoleillé avec nébulosité en haute altitude. Chaud, vents légers. Minimum et maximum à Montréal : 55 et 80, Ottawa : 50 et 80, Sherbrooke et Ste-Agathe : 45 et 75.

Régions de Québec, du St-Maurice, du Lac-St-Jean, de Baie-Comeau, de Rimouski, de Gaspésie et de Sept-Iles : généralement ensoleillé et plus chaud. Vents légers du sud-ouest de 10 à 15 milles. Minimum et maximum à Québec, La Tuque et Chicoutimi : 45 et 65, Baie-Comeau et Sept-Iles : 45 et 70, Rivière-du-Loup et Mont-Joli : 50 et 72, Gaspé : 50 et 75.

Pur et RAFRAICHISSANT
Peer's
CREAM SODA
MOUSSE-GÉNÉREUSE

Joyau de la cuisine !
Frigo-Congélateur 21 pds cu.
ADMIRAL
2 portes droites, jumelées
Vaut $895, réduit à $599
SOCIETE D'ESCOMPTES ENR.
8299, St-Denis — 384-0621
près Métro Jarry

VENTE de TAPIS
de qualité exceptionnelle
AUX PRIX DU MANUFACTURIER
Jamais une telle valeur ne fut offerte sur
TAPIS MUR-A-MUR

Le fameux
Du Pont "501" NYLON
PRIX POSE 6.99
Très épais. Fibres serrées. Première qualité. Couleurs assorties.
POSE ET FEUTRE INCLUS
Rég. 12.95 v.c.
La verge carrée. Pose comprise et feutre inclus

NYLON et ACRYLIC
PRIX METRO 5.95
Texture velours. Fibres serrées.
Qualité exceptionnelle. 8 couleurs.
POSE ET FEUTRE INCLUS
Rég. 11.95 v.c.
La verge carrée. Pose comprise et feutre inclus

BROADLOOM extra épais
PRIX METRO 3.89
Bien épais, fibres serrées
Valeur rég. $7.95 la verge carrée
La verge carrée. Pose comprise et feutre inclus

FACILITES BUDGETAIRES SI DESIRE
OUVERT CHAQUE JOUR JUSQU'A 6 HEURES, JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9 HEURES
SAMEDI JUSQU'A 5 HEURES
TAPIS METRO LIMITÉE
SALLE D'ECHANTILLONS ET ENTREPOT
STATIONNEMENT GRATUIT A L'ARRIERE RUE GUIZOT
8280 ST-LAURENT (COIN GUIZOT) 382-2201

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	3 h.
Abitibi	5616	9⅝	9½	9½
Alcan	4811	28⅞	27⅝	28⅝
Algoma	485	22⅞	22¾	22⅞
Alliance	2400	11	10	10
Alcan 4¼	—	38	37⅞	—
Anglo CP	—	9½	9½	—
ArgC pr	600	10¼	10¼	10¼
Asbestos	—	23⅝	23½	—
Atl Sug	5355	12½	12¼	12¼
Bq CN	1265	11¼	11¼	11¼
Bq d'Epargne	100	13¼	13¼	13¼
Bq Imp-C	3854	13⅞	13¾	13⅞
Bq Mont	2400	13	12¾	12¾
Bq N-E	—	14⅞	14⅞	—
Bq PC	500	9½	9½	9½
Bq Roy	1795	16⅜	16	16
Bq Tor-D	775	14	14	14
Bell Phone	3778	48	47¾	47⅞
BowMer pr	—	50½	50½	—
Brazil	—	11¾	11¾	—
BA Oil	150	38¾	38¾	38¾
Brinco	1625	395	390	395
CAE	700	11¾	11½	11½
Cal Pow	—	24⅛	24	—
Cal P 5.40 pr	50	110	110	110
Can Cem	—	37¾	37¾	—
CD Sugar	—	22¾	22¾	—
Can Iron	500	21⅛	21⅛	21⅛
C Brew	1625	8½	8½	8½
C Brew B	155	46½	46½	46½
CBAL A w	2750	100	100	100
CBAL B w	320	110	110	110
CIL	150	20⅜	20⅜	20⅜
CI Pow	—	36	35⅞	—
C Marconi	—	5⅜	5⅜	—
CPR	3125	67½	67¼	67⅜
CPR 1⅔	7005	10⅜	10⅛	10⅜
C Vickers	200	10¼	10¼	10¼
Central Del	2075	22	21⅞	22
Chemcell	200	10⅜	10⅜	10⅜
C Cell Pr	1100	16¼	16	16
Cominco	210	29⅜	29⅝	29⅜
C Paper	233	37	37	37
C Paper Pr	—	25¾	25¾	—
C Paper wts	200	630	630	630
C Text	—	6⅜	6½	—
Corby A	—	31½	31½	—
Coronation	—	165	165	—
Corpex	—	6½	6½	—
Crain RL	—	52	52	—
Crush Int	—	12¼	12⅛	—
Denison	985	73	72½	73
Dist Seag	400	38⅜	38⅛	38⅜
Dome Pete	—	57½	57½	—
D Bridge	—	17¾	17¾	—
Do Fasco	900	24⅛	23¾	23⅞
D Glass	700	10⅛	10⅛	10⅛
Dosco	—	6¾	6¾	—
Domtar	2070	13⅜	13½	13½
D Text	—	22½	22¼	—
Donohue	300	7½	7½	7½
Du Pont	1059	28⅞	28¾	28¾
Enamel (B)	—	400	400	—
Falcon	750	87¾	87⅞	87⅛
Fam Play	425	35½	35	35
F Collection	2415	10	9⅞	10
Fraser	2525	21	16½	17
Fr Pete	3603	590	590	590
Fulcrum Inv	500	395	395	395
Fulcrum Pr	100	10	10	10
Glengair	—	210	205	—
Hawks Sidd	—	375	370	—
Hollinger	200	27¾	27¾	27¾
Home (A)	—	21⅜	21½	—
Hud Bay M	100	62½	62½	62½
Husky Oil	620	19½	18¾	18⅞
Husky D w	200	965	965	965
Imp O	—	67	67	—
Imp Tb	200	14⅞	14⅞	14⅞
Id Acc	700	22¼	22	22
IAC 4½	75	85	85	85
Inglis	300	10⅜	10¼	10⅜
I Nickel	200	104	103	103
I Pap	—	30¼	30¼	—
I Util	390	37⅜	37⅜	37⅜
I Util P	350	37⅜	37¼	37⅜
Inter PL	250	21½	21¼	21¼
Invst Gr	100	9⅜	9⅜	9⅜
Island Tel	135	18½	18½	18½
Labatt	35	28⅞	28⅞	28⅞
Lau Fin	—	455	450	—
Lablaw B	—	7¾	7¾	—
Loeb M	550	12¾	12⅝	12¾
MacMillan	550	28	27½	27½
Marit Tl	187	21⅝	21⅝	21⅝
Massey F	679	20	19¾	19¾
McAllister	100	8¼	8¼	8¼
Mt Stores	45	28	28	28
Markbr	1000	450	450	450
Miron 6	350	5	5	5
Molson A	—	23⅜	23½	—
Molson B	—	23½	23½	—
Morkbr	700	170	170	170
Mt Loco	1000	15½	15½	15½
Mt Trust	200	14¾	14¾	14¾
Mre Cro	1375	32¼	32	32¼
Morse RA	—	25¾	25¾	—
Mussens	—	7¾	7⅝	—
Nat Cntn	500	9	9	9
Nat Sea	—	100	77⅛	77⅛
NB Tel	—	225	15½	15½
NFLD Lgt	—	1050	10	10
Noranda	—	210	56⅞	56¾
NorthCGas	—	1600	12½	12½
NS LP	—	150	9⅝	9⅝
Ogilvie	—	550	13⅜	13¼
PacPete	—	500	16½	16½
Placer	—	300	35⅛	35⅛
PwCorp	—	500	10⅝	10⅝
Price	—	1500	11⅞	11¾
QN Gas	—	105	10½	10½
QuePhone	—	—	17	17
Reitman's	—	—	9¼	9¼
RioAlgom	—	975	22⅛	22
RollandA	—	—	10½	10½
RonaldsF	—	—	14½	14½
Rothmans	—	—	29	29
SaladaE	—	932	10¾	10½
RoyalTrust	—	465	23	22⅞
ScottLaS	—	400	30	30
ShellPr	—	200	31	31
Shell I w	—	100	11½	11½
SherW Pr	—	10	107	107
ShopSave	—	—	14¼	14¼
Sicard 6 pc	—	—	19¾	19¾
Simpsons	—	403	31⅛	31½
Sogemines	—	1400	14	13⅞
SteelCan	—	—	23⅛	23
Tex Con	—	—	30	29¾
T Grp A	—	700	8½	8½
Tr C Co	—	750	7¾	7¼
Tr C PL	—	—	31¾	31½
Tr Mt PL	—	115	21¾	21¾
Triad Oil	—	200	205	205
Trust G p	—	—	26	26
Un Auto A	—	—	17	17
Un Westburne	—	183	6	6
Walox	—	500	16	16
Weldwood	—	—	10½	10⅛
W Coast Tr	—	2250	26½	26½
Weston A	—	400	18⅛	18⅛
Zellers	—	1037	33	32¾

Bourse Canadienne

	Ventes	Haut	Bas	3 h.
Agassiz	16000	36	35	36
Alax	500	13½	13½	13½
Alscope	1600	185	185	185
Alsof	500	5	5	5
Ameranium	8500	4½	4	4½
Am Met En	—	165	165	—
Anglo Scan	—	11	11	—
Anthonian	—	9½	9½	—
Arno	500	5	5	5
Band Ore	3000	18½	18	18
Bateman	5000	6½	6½	6½
Beauce Pl	6500	18	16½	18
Black River	1000	9	9	9
Blue Dan	—	285	285	—
Bruce Presta	4000	9	9	9
Burnt Hill	29000	71	69	70
C Dredge	—	5⅜	5¼	—
C Magnesite	—	50	50	—
C Security A	200	230	230	230
Cannon M	2000	22	20	22
Carbec	12400	350	340	340
Cassidy's	—	5⅛	5⅛	—
Chemaloy	26750	405	385	400
Coastal M	—	7½	6½	—
C H M	—	52	52	—
Commodore	5300	180	170	170
Cominga	1000	10	10	10
C Bellek	3000	17½	17¼	17½
C Canorama	—	12½	12½	—
C Manitoba	2000	28	27	28
C Mogador	7500	13½	13½	13½
C New Pac	2000	35	34	35
CQ Smelt	7100	185	180	180
C Virginia	1000	55	55	55
Copstream	4000	5	5	5
Corgemines	3700	62	58	58
Crownbridge	3500	11	10	11
Credo	9000	30	23	23
Delta Elect	200	350	350	350
Devil's E	7500	30	29	29
Dolsan	4500	15½	15	15
Dom Expl	6000	14½	14½	14½
Dom Lease	1000	19	19	19
D Oilcloth	—	14	13⅞	—
Dumont	1000	17	16	17
Eagle Gold	—	1900	142	140
Fab Met	—	9	9	—
Fano	1000	6½	6	6½
Fidelity	1500	27	27	27
Flint Rock	1000	12	12	12
Fontana	10500	6	5½	6
FT Reliance	—	33	33	—
Fox Lake	9000	9½	8½	9½
Futurity	—	38	38	—
Garney	30200	82	81	82
Glen Lake	1600	210	200	205
Grt W Min	2500	65	63	63
Grissol	—	350	345	—
Guardian Mines	28725	66	65	65
Inspirato	400	170	170	170
Inspirtn Pr	—	22½	22½	—
Int. Norvalle	—	11	11	—
James Bay	105900	84	74	80
Keltic Mng	2500	19	18	18
Kenting Av	—	13⅞	13½	—
Kleno	—	70	70	—
Kodiac Pet	1400	67	66	66
Kontiki	—	6½	6½	—
Laduboro	5000	60	60	60
Lemieux Copp	—	33	31½	—
Lingside	139500	12	9	11
Lithium	2000	8	8	8
Louanna G.	4500	20	19	19
Matachewan	58300	201	200	200
Merrill	1000	110	110	110
Mid-Chib	—	15	14½	—
Midepsa	1500	274	270	270
Mistango	—	14	13	—
Moly Hill	—	7	7	—
Monpre	—	5	5	—
Mt Costigan	—	20	20	—
Mt Pleast	5500	15	14½	14½
NAut Vend	—	165	165	—
Native Min	1000	8	8	8
N Formoq	—	4½	4	—
N Glacier	3000	28	25	25
Nocana	9500	5	5	5
Nocana	9500	5	5	5
NA Rare M	7500	20	20	20
Opem Ex	5300	14	13	14
Pat Silver	9500	28	26	26½
Paudash	—	5½	5½	—
Peace River	w8	860	860	—
Pennbec	26000	12	11	12
Phoenix	300	365	365	365
Pine Ridge	5000	24	22	24
Pitt Gold	50000	7	6½	7
Prime Pat	500	10	10	10
Que Ascot	500	4½	4½	4½
Que Chib	—	12	12	—
Q Indust M	—	7	7	—
Que PH 1⅜?	—	20¼	20¼	—
Rancheria	2000	18	18	18
Rouyn Ex	—	15	15	—
RA Pte B	1500	82	82	82
Rusty L	—	105	185	185
Silver Sm	1500	12	12	12
ShawiningMng	2500	50	48	50
Silve T	1200	41	41	41
SDufault	8500	29	28	29
SpartanAir	3600	105	105	105
Stairsex	—	15	12½	—
StdGold	500	17	17	17
Subeo	2200	151	148	148
Superack	700	5¼	5	5
Surlaga	—	90	90	—
Tache	3000	9	9	9
Tazin	—	5	5	—
TerrexMng	500	28½	28½	28½
TibExpl	—	4	4	—
Trsterre	2500	17	16	16½
UAsbestos	—	580	580	—
UCorpB	200	13¼	13¼	13¼
UObaiski	—	46	45	—
WalteDufault	3000	23½	22	22
Westairs	11000	17	16	16
WestHill	4000	31	30	30
WestTin	10000	17½	17	17
Wisconsin	1125	19	19	19

fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

	Achat	Vente
Adanac	2.53	2.77
Andreae Equity	3.53	3.86
All Cdn Com	7.79	8.51
All Cdn Div	9.70	10.60
All Cdn Ven.	7.39	8.08
American Growth	6.66	7.28
Associate Investors	5.32	5.37
Beaubran	40.55	44.03
Canada Growth	6.89	7.57
Canada Security	4.80	5.27
Cdn Gas Energy	12.41	13.60
Cdn Investment Fund	4.16	4.57
Cdn Scudder Fund	17.17	17.17
Cdn Sec Growth	7.47	8.19
Cdn Trusteed	4.70	5.14
Conafund	56.65	59.48
Champlain Mutual	7.35	7.99
Collective Mutual	6.68	7.26
Commonwealth Intl	10.84	11.88
Commonwealth Intl Lever	11.47	12.57
Corporate Investors	6.04	6.61
Diversified Income A	1.47	1.63
Diversified Income B	5.14	5.66
x Dividend Shares	3.75	4.12
Dominion Compound	4.42	4.80
Dominion Equity		
x Dreyfus $	15.04	16.41
Entarean Investment	5.24	5.29
European Growth	6.67	7.29
Executive Fund of Cda	7.64	8.02
Exec. Intl. Inv. Ltd.	7.48	7.85
Federated Financial	5.20	5.68
Federated Growth	7.44	.813
x Fidelity Trend	32.01	34.79
Fonds Collectif A	7.05	7.67
Fonds Collectif B	5.12	5.27
Fonds Collectif C	8.76	9.53
Fonds Desjardins A	4.97	—
Fonds Desjardins B	4.62	—
Gis Compound	12.81	12.87
Gis Income	9.00	9.84
Growth Equity	4.12	4.51
Growth Oil and Gas	6.18	6.75
Guardian Growth	18.87	—
Harvard	7.29	7.97
Investors Growth	9.83	10.74
Investors Intl Mutual	10.33	11.24
Investors Mutual	7.31	7.95
Keystone Canada	5.31	5.78
x Keystone Cust S-1	8.72	9.58
x Keystone Cust S-4	22.67	24.73
x Keystone Cust K-2	6.78	7.40
Le Fonds P.E.P.	7.57	8.26
x Lexington Research	4.23	4.61
Molson M Fund	17.15	18.74
Mutual Accumulating	4.21	4.31
Mutual Bond	5.54	6.05
Mutual Growth	8.55	8.93
Mutual Income	6.00	6.56
Natrusco	6.33	6.92
Natural Resources	12.48	12.98
x One William Street	7.01	7.66
Pension Mutual	16.83	16.83
Pret et Rev	11.30	12.35
Provident Mutual	7.43	8.12
x Putnam Growth	6.61	7.19
Radisson	13.81	15.09
Regent Fund	4.52	4.97
Royfund	9.61	10.50
Spec	5.27	5.43
x TV Electronics	10.43	11.56
Timed Investment Fund	10.83	11.80
United Accumulative	6.57	6.60
Universal Savings Equity	10.71	11.17
Western Growth	5.07	6.20
York Fund of Canada	5.23	5.72
	3.94	4.28

x—Fonds américains.

ameri CAINE

	Haut	Bas	2 H.
100 Allegh cp wt	7⅜	7⅛	7⅛
7800 Altas Cp wts	3⅜	3¼	3⅜
200 Barnes Eng	31½	31½	31½
1100 Brazil Lt	10⅝	10½	10⅝
300 Breeze Corp	17⅜	17⅛	17⅜
14110 Bishop Ind	13⅜	13	13¼
100 Brit Pet	8½	8½	8½
7800 Can Javelin	9⅜	8⅞	8⅞
1000 Can Marconi	5⅜	5¼	5⅜
100 Cominco	29⅞	29⅞	29⅞
700 Creole Pet	37⅜	37⅛	37½
1200 Dynalectron	12¾	12¼	12¼
7000 Felmont Pet	11¼	11⅛	11⅛
10 Ford Can	162	162	162
600 Hunt Chem	38¾	37½	37½
600 Jeannette GL	9⅜	9⅛	9⅜
1400 La Land Ex	67⅛	67¼	67¼
62700 Mead J'son	35⅛	34⅜	35⅛
5400 Molybdenum	49⅜	48⅝	49
5300 Pancoastal V	1⅛	1⅛	1⅛
300 Philips Elet	32⅜	32⅜	32⅜
3800 Scurry Rain	43⅛	42½	42⅝
4700 Rodney Met	44⅜	43¼	43¼
1300 Seeman Bros	6⅜	5⅝	6⅜
1800 Shatt Denn	8¼	8⅛	8¼
2200 Syntex	90	87½	89¾
100 Tech Oper	31⅝	31⅜	31⅝
300 Tri Cont w	50¼	49⅞	50¼
300 U. S. Filter	8	7¾	7¾

Burns Foods

Le profit net consolidé de la société Burns Foods Limited et ses filiales pour l'exercice semestriel qui s'est terminé le 30 juin a porté sur $177,207.

Les ventes de la période se sont élevées à $107,889,503.

Au cours de l'exercice analogue de 1966 les ventes s'étaient élevées à $104,875,436 et la compagnie avait accusé une perte nette de $1,137,550.

Le rapport intérimaire que la firme vient de faire tenir à ses actionnaires précise que dans l'industrie des salaisons le premier semestre du calendrier est normalement moins profitable que le second. De plus, les quatre premiers mois de l'année ont vu une activité réduite amenant de lourdes pertes s'ajoutant à la hausse des salaires récemment accordée aux employés et à une baisse du prix de vente des peaux et du suif.

Le fonds de roulement au 30 juin dernier s[illegible] $8,874,352 contre $8,576,238 à la même date en 1966.

du parquet de la bourse

Le repli des cours s'accentue

Le marché n'est que modérément actif mais son repli s'est accentué en matinée à la **Bourse de Montréal.**

Les indices de tous les principaux secteurs sont en baisse, notamment ceux des papeteries et des industrielles suivis de ceux des banques et des services publics. L'indice combiné s'inscrit à 159.72, en baisse de 0.93.

Aux papeteries, Fraser Companies qui vient d'annoncer l'omission de son troisième dividende trimestriel cette année baisse de 4½ à 17 mais sur un volume de seulement 825 actions.

Ailleurs parmi les fluctuations les plus fortes, Inco perd 2 points à 103 et Dominion Foundries "A" hausse de 2¼ à 93. Hollinger perd ¾ à 27¾. CAE, Canada Iron et Massey-Ferguson fléchissent de ⅜ respectivement, Alcan, Price et la banque Royale de ¼ respectivement.

A l'encontre de la tendance, Zellers gagne ½ à 33 et Trans-Canada Corp. de même à 7¾.

Parmi les minières à la Bourse Canadienne, James Bay qui avait gagén 13 cents jeudi fléchit de 2 à 76 cents. Chemalloy gagne 10 cents à 3.95 et Lingside 1½ à 10 cents.

* * *

La baisse des cours s'amplifie à **TORONTO** notamment parmi les titres industriels, dont l'indice recule de 1.04 à 1.66.48 en fin de matinée.

Fraser Companies se signale en perdant 3 points à 18½, en raison de la décision des administrateurs d'omettre le troisième dividende trimestriel.

Levy Industries perd ¾ à 27¼, Algoma Steel ½ à 22¼ et Stelco ⅜ à 22⅝. Aux pétroles de l'Ouest, Scurry-Rainbow perd ½ à 47 sur des prises de bénéfices.

Parmi les spéculatives, D'Eldona bondit de 19 cents à 2.57. Consolidated Negus baisse de 13 cents à 75 cents, PCE Explorion de 8 à 2.03 et United Asbestos de 40 à $5.30.

* * *

La baisse se poursuit à **Wall Street** pour la cinquième séance d'affilée aujourd'hui.

Les cours ont commencé de perdre du terrain dès le début de la séance et les baissiers qui l'emportaient sur les haussiers par la marge de 3 contre 1 augmentent leur marge à 4 contre 1. La plupart des principaux secteurs du marché sont en baisse et les pertes varient jusqu'à 1 et 2 points.

Sont notamment plus faibles, les aciers, les automobiles, les aérospatiales, les électroniques, les services publics, les métaux non ferreux, les chimiques, les pétroles et les pharmaceutiques.

L'indice des industrielles Dow Jones s'inscrit à 893.49, en baisse de 4.97, et la moyenne des 60 titres clés, établie par la PA, perd 1.3 à 350.5.

* * *

LONDRES — L'assistance est peu nombreuse en raison de l'approche du Bank Holiday et par conséquent les transactions sont peu nombreuses. Les fonds d'Etat, faibles en début de journée, se raffermissent partiellement par la suite. Aux industrielles, les mouvements sont rares et étroits. Les hausses prédominent toutefois surtout parmi les tabacs, les textiles, les grands magasins, les électriques électroniques, les automobiles, les chimiques, les assurances et les bâtiments. Ailleurs la cote reste irrégulière.

* * *

PARIS — La plupart des grandes valeurs françaises enregistrent cet après-midi des baisses, parfois importantes. Alors que tous les spécialistes étaient unanimes pour prédire un début de mois boursier en progrès très sensible, la tendance semble vouloir à nouveau se renverser. Les écarts à la baisse enregistrés sont en général plus importants que ceux d'hier. Certaines valeurs, en recul sévère à l'ouverture, reprennent toutefois quelques points. L'activité du marché ne semble pas faiblir, ce qui est un signe favorable. Le fait est cependant que les professionnels négocient essentiellement des ordres de vente et que cela pèse sur une Bourse qui cherche encore son deuxième souffle.

Cote de l'or

LONDRES (PC) — Prix de l'once fin en devises américaines sur le marché européen de l'or: $35.19 à l'achat et $35.21 à la vente.

Prix de l'once troy sur le marché londonien des lingots: $35.19 37-100 soit 252 shillings et 9½ pence.

PARIS (Reuter) — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20 francs, cotait 59.70 sur le marché libre de l'or français.

L'aigle, pièce d'or américaine de $20, valait 132.00.

NEWyork

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	1.40	Cgn Net
ACF Ind	2500	49⅞	49½	49¾	— ½
Address	1300	57¼	57⅛	57⅛	— ⅜
Amdirai	2300	23½	23⅛	23¼	— ⅛
Alcan Al	2700	26⅞	26¾	26¾	
Alleg Cp	600	11	10⅞	10⅞	
Allis Chal	25400	34⅞	34½	34¾	
Amerada	1700	79¼	79⅛	79¼	— ⅛
Am Can	3700	57⅛	56½	56½	— ⅝
AmCyan	13500	31¼	31	31	— ⅜
Am Mot	12600	13⅜	13⅛	13⅜	— ⅜
Am Smelt	2300	69⅛	68¼	68¾	— ⅜
Am Std	6900	27¾	27⅜	27⅜	— ¼
A Tel T	28500	51⅜	51⅛	51⅜	+ ⅛
Am Tob	3100	34⅛	33¾	33¾	— ¼
Ampex Cp	4700	37¼	36⅞	36⅞	— ¼
Amsted	700	48¼	48	48	— ¼
Anaconda	6200	49¾	49	49½	— ⅛
Armco Stl	2300	56	55⅜	55½	— ⅞
Amrst Ck	2100	55⅛	55⅛	55⅛	
Avco Corp	9900	56⅜	55⅜	56⅛	— ⅛
Babcock	2700	51¼	50⅝	50⅞	— ⅜
Beech Aire	1000	45¼	44½	45	— ⅝
Bell How	4300	74	73⅛	73⅝	— ⅞
Benef Fin	7400	34½	34⅛	34⅛	— ½
Beth Steel	12200	36½	35¾	35¾	— ¾
Boeing	36100	92⅜	90¼	91½	— 1½
Borden	9000	39⅝	39¼	39⅜	— 1¼
Berg Wa	3300	48⅛	48	48⅛	— ⅛
Bos Edis	500	39¼	39⅛	39¼	+ ⅛
Brunswk	8300	11½	11¼	11¼	— ⅛
Bucy Er	3600	36¼	36	36	— ¼
Burl Ind	1000	36½	36½	36½	— ⅛
Burrghs	3500	145⅞	144¼	144⅝	— 1⅜
Calum H	2100$	38¼	37½	37½	— 1⅛
Camp RL	4100	23¾	23½	23⅞	+ ⅛
Camp Soup	1100	28⅜	28	28	— ¼
Can Dry	700	31	30¾	30⅞	— ⅛
Cdn Pac	100	68¼	68¼	68¼	— ¼
Case Jl	1800	22⅛	22⅛	22⅛	— ⅛
Cater Tr	2000	45⅛	44⅝	44⅝ &	— ⅞
Celanese	7100	59¾	58¼	59¾	— ⅜
Ches Oh	800	70⅝	70¼	70¼	— ⅛
Chrysler	11000	47¼	46⅝	46⅞	— ⅝
Cities S	17600	51½	50¼	50¾	— ¾
Clark Eq	2400	34	34	34	— ¼
Clevite	2200	52¼	52⅛	52½	— ⅛
Coca Cola	2400	115	114¼	114¼	— 1½
CBS	12300	62⅞	62¼	62½	+ 1¼
Coast Sal	600	40⅛	39⅞	40	— ⅛
Com Sat	2000	63	62½	62⅝	— ⅛
Con Edis	4300	33⅞	33¾	33⅝	— ¼
Containr	1700	30⅞	30⅛	30⅞	— ⅛
Cont Can	4900	54	53	53¼	— 2¼
Cont Oil	7900	69	68	68¾	— ⅜
Cntr Data	15900	116½	115	116¼	— ¼
Copw Stl	2000	28¼	28¼	28¼	— ¾
Corn Pd	3000	46⅝	45⅞	45⅞	— ¾
Crane Co	400	52¾	52½	52½	— ¾
Cr Zell	1200	48⅜	48⅛	48⅜	+ ⅛
Cruc Stl	200	25⅜	25⅛	25⅜	+ ⅛
Curtis Wr	6900	28⅞	28⅜	28⅞	+ ⅜
Deere	5000	60⅛	59⅞	59½	— ⅝
Def Stl C	400	16¾	16⅝	16⅝	+ ⅛
Dome M	1700	51¼	51	51	— ¼
Dow Ch	1400	76⅛	75¾	75¾	— ½
du Pon	2800	155	154	154¾	— ⅛
East Ko	2800	128	127½	127½	— ¼
Eaton Y T	1400	31	30¼	30⅜	+ ⅛
EG G Inc	1400	82⅛	81¼	82	+ ½
El Paso	5400	21½	21¼	21¼	— ¼
Esb Inc	700	27½	27⅜	27⅜	— ⅛
Essex W	14100	48¾	48⅛	48⅛	— ⅞
Eversharp	1100	23⅝	23⅜	23⅜	— ⅛
Firest	3700	49⅞	49⅜	49½	
Ford Mt	17200	51	51¼	51¼	— ⅞
Frueh Cp	3000	32⅜	32	32⅜	+ ⅛
Gen Dyn	3400	67⅝	67¼	67¼	— ¾
Gen Elec	20200	108	107	108	+ ½
Gen Fds	3300	76¼	76	76¼	— ¼
Gen Inst	5000	70¼	69⅜	70¼	+ ¼
Gen Mills	800	74½	74	74	+ ⅜
GMC	13000	83¼	81⅝	81¾	— 1⅞
GP Cem	2800	13⅝	13½	13⅝	
Gen Prec	10100	67¾	66	66¼	— 2⅜
G Tel El	4600	47¾	47¼	47⅛	— ⅜
Gen Tire	1600	29¾	29⅝	29⅝	— ¾
Ga Pac Cp	4600	62½	62	62	— ⅜
Gildden	2200	25⅝	25⅛	25⅜	— ⅜
Goodrich	5900	63⅛	62¼	62⅞	— ¼
Goodyear	6700	46½	46	46¼	+ ⅛
Granby M	400	36⅛	36	36	
Grand Un	5500	18⅞	18⅝	18⅞	+ ¼
Gt A P	1700	30	29¾	29¾	— ¼
Gt No Ry	1100	68½	68¼	68¼	— ½
Gulf Oil	3200	69⅜	68½	68½	— ¾
Heinz	2500	43⅝	43½	43½	— ¼
High V Eng	2100	26¾	26¼	26⅜	+ ⅛
Homestk	4300	53	51⅜	51⅝	— 1⅜
Honeywell	5600	78	76⅞	76⅞	— 1⅞
House Fin	5000	30½	29⅝	30⅛	+ ⅛
Ill Ct In	1100	68½	68⅛	68½	

Naissances — Deces — Remerciements — In memoriam

ARSENAULT (Lionel) — A Pointe-St-Charles, le 21 août 1967, à l'âge de 47 ans, est décédé Lionel Arsenault, margullier, ex-grand chevalier de l'ordre des Chevaliers de Colomb, conseil Pointe-St-Charles, membre du 4e degré, assemblée Dollard, époux de Thérèse Primeau, demeurant 2660, rue St-Charles. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

L. Thériault Inc.,
1270, rue Laprairie,

à 9 hrs 15, pour se rendre à l'église St-Charles, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUDETTE (Albert) — A Montréal, le 23 août 1967, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Albert Audette, époux de Fernande Marineau, demeurant à 1629 Viau. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

T. Sansregret Ltée,
3198, rue Ontario est,

pour se rendre à l'église St-Clément de Viauville, où le service sera célébré à 11 hrs 15, et de là au cimetière de Farnham, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARRE (Louise) — A l'hôpital Notre-Dame de Montréal, le 22 août 1967, à l'âge de 58 ans, est décédée Louise Quenneville, épouse de Henri Barré. Elle laisse deux filles, Josette, Francine (Mme Jean Bergeron), deux petits fils, Philippe et Yves. Ses frères, Fernand, Rene et Jean Quenneville, ses soeurs Simonne (Mme Jacques Giroussard), Lucille (Mme Paul Bonhomme). Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partir des salons

J. R. Deslauriers Ltée
5650 chemin Côte-des-Neiges

à 8 h. 40 pour se rendre à l'église Ste-Madeleine d'Outremont où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Dons à la Société Canadienne du Cancer.

BEAUCHEMIN (Jeannine) — A l'hôpital de Verdun, le 24 août 1967, à l'âge de 33 ans, est décédée Jeannine Trudeau, épouse de Georges Beauchemin, demeurant au 100, rang des 24. Beloeil, fille de Alcide Trudeau et de feu Fébronie Gatien. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Maurice Demers,
881, rue Mgr-Laval, à Beloeil,

à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Ste-Maria-Goretti où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Beloeil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEDARD (Joséphine) — A St-Jean, le 22 août 1967, à l'âge de 93 ans et 9 mois, est décédée Mme Tom Ambroise Bédard, née Joséphine Roulais, autrefois de Sabrevois. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

LeSieur et Frères,
114 rue St-Jacques, St-Jean,

à 2 hrs pour se rendre à l'église Ste-Anne de Sabrevois, où le service sera célébré à 2 hrs 30 et de là au cimetière paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELANGER (Arthur) — A Laval, le 24 août 1967, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Arthur Bélanger, époux d'Albertine Lorrain, demeurant à 393, 13e rue, Laval-des-Rapides. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
400, rue Henri-Bourassa est,

à 11 h. 30, pour se rendre à l'église Ste-Claude où le service sera célébré à midi, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERNIER (Alice) — A Montréal, le 25 août 1967, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme Rémi Bernier, née Alice Lavranche, demeurant rue Delaroche. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons

René Thériault Ltée,
1120 est, rue Jean-Talon,

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHER (Joseph-Napoléon) — A Montréal, le 24 août 1967, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Joseph Napoléon Boucher, époux en 1ères noces de feu Emma Tremblay, et en 2èmes noces d'Alphonsine Leclair, demeurant 1727 Liebert, autrefois 2020 rue Champlain. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
1385, rue Ontario est

à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BROUILLARD (Marthe) — A Vaudreuil, le 24 août 1967, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Edouard Brouillard, née Marthe Bélisle, demeurant au 234 St-Joseph, Dorion. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, Huguette (Mme Hubert Ranger), Claudette (Mme Fernand Monast), Micheline (Mme William Reid), ses fils Roland, époux de Pierrette Bourdon, Gilles, maire de Vaudreuil, époux de Jeannine Charette, Geannin, époux de Georgette Daoust, Jean-Réal, époux de Rachel Leroux, Marcel, journaliste, époux de Pauline Viola, Robert, époux de Lillianne Poirier, Paul, époux de Gisèle Therrien, Jacques, époux de Lise Cadieux. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Castonguay et Fils,
28, rue St-Michel, Vaudreuil

à 10 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de Vaudreuil où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de Ste-Justine de Newton, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRIZARD (Cléophas) — A Montréal, le 23 août 1967, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Cléophas Brizard, époux de feu Rosia Beaucage, autrefois de St-Cuthbert, comté Berthier. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-Paul Marchand,
4228, rue Papineau,

à 9 h. 30, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Cuthbert, où le service sera célébré à 11 hres, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARBONNEAU (Albert) — A Montréal, le 24 août 1967, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Albert Carbonneau, époux de feu Marguerite Ferron, demeurant à 8795 rue Cartier, St-François sud, Ville de Laval. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funebre partira des salons

René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon

à 10 hrs 15, pour se rendre à l'église St-Noël Chabanel, montée Du Moulin, Aresville, cite Laval, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAVAIOLA (Concetta) — A Montréal, le 23 août 1967, à l'âge de 93 ans, est décédée Mme veuve Carlo Cavaiola, née Concetta Del Rosa, mère de Mme Teotosio Sirignano. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Granato Enrg.,
292, rue Jean-Talon est

pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense où le service sera célébré à 1 hre et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAGNON (Philibert) — A Montréal, le 22 août 1967, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Philibert Chagnon, époux de Emilia Tellier, demeurant au 4125 rue Hôtel-de-Ville. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Georges Godin Enrg.,
525, rue Rachel Est

pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 8 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLARK (Lucien) — A Montréal, le 23 août 1967, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Lucien Clark, époux de Rosa Lachance, demeurant au 7307 rue Bordeaux. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la Société Coopérative de Frais Funéraires et Urgel Bourgie Ltée,
2251 est, rue Jean-Talon,

à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Barthélemy, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLOUTIER (Gérard, Aurèle) — A Montréal-Nord, le 24 août 1967, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Gérard Aurèle Cloutier, demeurant au 11,262 Pelletier, Montréal-Nord. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Giroux & Fils Inc.,
11,139 boul. Pie-IX

à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-Marie-Strambi, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COOL (Raymond) — A Brossard, le 24 août 1967, à l'âge de 38 ans, est décédé Raymond Cool, époux de Jacqueline Poulin. Il laisse dans le deuil ses enfants Christian, Sylvie, Marie-Andrée, René, Luc, ses soeurs Emilienne, Marie-Paule, ses beaux-frères Roger Gratton, Gérard Verrier, Roger Joannette, Paul-André, Jean-Luc, Robert, Claude, Marc Poulin, ses belles-soeurs Louise Poulin et Nicole, sa belle-mère Mme Wilfrid Poulin, demeurant 5220 Vice-Roi, Brossard. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

L. Thériault Inc.,
512, rue de l'Eglise,

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Paix, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUSSAULT (Gertrude) — A Montréal, le 22 août 1967, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme veuve Michel Dussault, née Gertrude Brien, demeurant rue de Lorimier, autrefois de la rue Dorion. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Bonnier, Duclos, Bonnier,
3503, rue Papineau,

à 10 hrs, pour se rendre à l'église Ste-Marguerite-Marie, où le service sera célébré à 10 hrs 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FITZMORRIS (Grace) — A Montréal, le 23 août 1967, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme James Fitzmorris, née Grace Dignan, demeurant 8666, 14e avenue, St-Michel. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Giroux & Fils Inc.
8680, boul. St-Michel

pour se rendre à l'église Ste-Lucie, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FLUET (Amarilda) — A Montréal, le 23 août 1967 est décédée Mlle Amarilda Fluet, (belle-soeur de M. Léo Doyle), demeurant au 1609 rue St-André. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Victor Dubois Enrg.,
1750, rue Amherst,

à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Catherine, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FONTAINE (Laurier) — Subitement à Calixa-Lavallée, comté Verchères, le 24 août 1967, à l'âge de 54 ans, est décédé M. Laurier Fontaine, propriétaire de l'Hôtel Calixa-Lavallée, comté de Verchères, et autrefois de Lawrenceville, époux de Lucienne Légaré, père bien-aimé de Laurette, Serge et Bernard. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse et 11e ave

à 10 hrs, pour se rendre à l'église St-Arsène où le service sera célébré à 10 hrs 30, et de là au cimetière de Côtes-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOURNIER (Hildège) — A Montréal, le 22 août 1967, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Hildège Fournier, époux de feu Marie Landry, demeurant 5582, 3e avenue, Rosemont. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

L. Thériault Inc.,
512, rue de l'Eglise, Verdun,

à 10 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Charles, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière de St-Zotique, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Fabiola) — A Montréal, le 23 août 1967, à l'âge de 83 ans, est décédée Fabiola Dagenais, autrefois de St-Léonard-de-Port-Maurice, épouse en 1ères noces de feu Philias Gagnon, et en 2èmes noces de feu Joseph Gagnon, mère d'Emilien, époux d'Ida Gaudry, Gertrude, épouse de l'honorable J. Oliver Renaud. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. A. Gulbault Inc.,
5359, 11e avenue Rosemont,

à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de St-Léonard-de-Port-Maurice, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GARAND (Laurette) — A Montréal, le 24 août 1967, à l'âge de 51 ans, est décédée Mme Edouard Garand, née Laurette Gagné, demeurant 4455 St-Denis, mère de Jacques et son épouse Michelle Brunet, Nicole, Louise, Diane. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Jos. Lussier et Fils
4733, rue Papineau

à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Saint-Sacrement, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Théophida) — A Montréal, le 23 août 967, à l'âge de 91 ans, est décédée Mme veuve Edouard Gauthier, née Théophida Bourbonnais, et mère de Mme Arsène Fortier (May), Marcel, Mme Jeff Deveaux (Rachel), demeurant 5037, rue St-Denis. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-S. Vallée Ltée
1111, rue Laurier ouest

à 9 hrs, pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GENDRON (Emma) — A l'hôpital Ste-Croix, le 23 août 1967, à l'âge de 85 ans, est décédée Mme J.-H. Gendron, née Emma Bachamp. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Daniel Vachon,
211 rue Lindsay,
Drummondville,

pour se rendre à l'église St-Frédéric où le service sera célébré à 2 h. 30 et de là au cimetiere de la rue Marchand, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERMAIN (Diana) — A Verdun, le 23 août 1967 à l'âge de 78 ans, est décédée Mme Cyrille Germain, née Diana Venne, mère de Mme C. Barbeau (Jeanne), Eugène, Mme L. Blanchette (Laurette), Juliette, Romeo, Mme R. Tremblay (Eva), Marcel, René, Lucien, André, Marguerite, demeurant 20 rue Galt. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

L. Thériault Inc.,
512, rue de l'Eglise,

à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GODIN (Willie) — A Montréal, le 24 août 1967, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Willie Godin, époux de feu Majorie Roy, demeurant au 2094 St-Hubert. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

A. Savaria Ltée,
8078, rue Droiet angle Jarry

à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOULET (Marguerite) — A Montréal, le 24 août 1967, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme veuve Raymond Goulet, née Marguerite Laurendeau. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée & Société Coopérative de Frais Funéraires
7384, rue St-Denis

à 8 h. 15, pour se rendre à l'église Ste-Cécile, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABELLE (Jean-Paul) — A Old Orchard, le 21 août 1967, à l'âge de 44 ans, est décédé M. Jean-Paul Labelle, époux de Judith Paris, 9963 Durham. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltee,
400, rue Henri-Bourassa est,

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Charles-Garnier, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Arthabaska, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACASSE (Roland) — A Pont-Viau, le 23 août 1967, à l'âge de 23 ans, est décédé M. Roland Lacasse, époux de Micheline Jolicoeur, demeurant 215A, rue St-Luc, Laval-des-Rapides. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. C. Filiatreault,
24, rue St-Florent, Pont-Viau

à 3 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Claude de Laval-des-Rapides, où le service sera célébré à 4 hrs et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACOMBE (Aurore) — A Montréal, le 23 août 1967, à l'âge de 73 ans, 9 mois, est décédée Mme veuve Damase Lacombe, née Aurore Rousseau, demeurant 7407 de Gaspé. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée & Société Coopérative de Frais Funéraires
7384, rue St-Denis

à 8 h. 15, pour se rendre à l'église Ste-Cécile, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMOUREUX (Odila) — A Montréal, le 25 août 1967, à l'âge de 71 ans 9 mois, est décédée Mme veuve Dr Léopold Lamoureux, née Odila Dufresne. Elle laisse dans le deuil ses enfants Marcel, Madeleine (Mme Roger Chauvin), Bernard. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons

T. Sansregret Ltée
4419, rue Beaubien est

pour se rendre à l'église St-Jean-Marie-Vianney, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANDREVILLE (Angélina) — A Montréal, le 24 août 1967, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme Arsène Landreville, née Angélina Desjardins, demeurant au 2243 rue Coupal. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. H. Benoit,
2102, rue Fullum

à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Eusèbe-de-Verceil où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANDRY (J. Alphonse) — A Trois-Pistoles, le 22 août 1967 à l'âge de 76 ans, est décédé M. J. Alphonse Landry, époux de feu Lucienne Langlais. Il laisse dans le deuil son fils Henri, p.m.e., ses filles Isabelle (Mme Claude Dostie), de Montréal, Marthe de Trois-Pistoles, Angele (Mme Pierre Day) de Longueuil. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Roger Rioux,

à 1 hr 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, Trois-Pistoles, où le service sera célébré à 2 hrs, et de là au cimetière de Lac-au-Saumons, comté Matapédia, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECHASSEUR (Napoléon) — A St-Laurent, le 23 août 1967, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Napoléon Lechasseur, époux de feu Willelmine Turgeon; laisse son fils Lucien, 2 petits-enfants Robert et Michel, sa belle-fille Lise. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funebre partira des salons

J. R. Deslauriers Ltée,
790, boul. Ste-Croix,

pour se rendre à l'église St-Sixte, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECOUTEUR (Georges) — A Montréal, le 22 août 1967, à l'âge de 30 ans, est décédé Georges Lecouteur, époux de Mariette Paquette. Il laisse dans le deuil, outre sa mère Mme Abraham Lecouteur, 2 filles Francine et Lise, 3 frères Abraham, Valmont, Paul, 2 soeurs Mme Aimé Bujold (Georgette), Mme Léopold Hamann (Maria). Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. R. Deslauriers, Ltée,
5650, chemin Côte-des-Neiges,

à 8 h. 50, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (J.-Camille) — A St-Eustache, le 24 août 1967, à l'âge de 79 ans, est décédé J.-Camille Lefebvre, époux en premières noces de feu Sarah Beauchamp et en deuxièmes noces de Lucile Prévost, demeurant au 173 rue Debellefeuille, St-Eustache, père de Gérard, Madeleine (Mme Georges Proulx), Bernard, de Montréal, Gabriel, de Manlwaki. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alban Mallette et Fils,
146 rue St-Louis, St-Eustache,

à 9 hrs 15, pour se rendre à l'église paroissiale ou le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFRANÇOIS (Joseph-Arthur) — A Montréal, le 23 août 1967, à l'âge de 69 ans, est décédé Joseph-Arthur Lefrançois, époux en 1ères noces de Thérèse Loubert, et en 2emes noces de Lina Martin. La dépouille mortelle est exposée jusqu'à 10 heures, jeudi le 24, à la résidence funéraire Magnus Poirier Inc., 6520, rue St-Denis, et sera exposé vendredi le 25 à 1 heure, au salons Sirois, de Matane.

LE PETITCORPS (Pierre) — A Montréal, le 25 août 1967, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Pierre Le Petitcorps, époux de Marie-Ange Forgues, demeurant rue Davidson. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons

E. Rajotte
3635, rue Hochelaga

pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LERICHE (Albertine) — A Montréal, le 24 août 1967, à l'âge de 90 ans, est décédée Mlle Albertine Leriche, demeurant à 1440 Dufresne. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-A. Gauthier Enrg.,
2521 est, rue Ste-Catherine,

à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul de Montréal où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LYNCH (Mathieu) — A Montréal, le 23 août 1967, à l'âge de 70 ans, est décédé Mathieu Lynch, époux de feu Agathe Viau. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. A. Guilbault Inc.,
5359, 11e avenue, Rosemont,

à 10 h. 45, pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 11 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assiste rsans autre invitation.

MANY (Fernand) — Subitement, à Québec, le 23 août 1967, est décédé Fernand Many, enfant de Gaston S. Many et de feu Antoinette Audette de St-Césaire. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. R. Poirier,
de St-Césaire

pour se rendre à l'église paroissiale de St-Césaire où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MIRAGLIA (Joseph) — A Montréal, le 22 août 1967, à l'âge de 66 ans, est décédé Joseph Miraglia, représentant de la maison Lamer et Côté, Compagnie Ltée, et ex-vice-président de la maison Cassidy et Maillard Ltée, époux de Blanche Mercier, demeurant 6569, Lacordaire. Outre son épouse, il laisse ses soeurs Mme Jean Rodi (Rosine), Mme veuve Tullio Varalta (Agnès), Mme Paul Parisi (Antoinette); ses frères Antoine et Albert, président de Bertolli Canada Ltée, ainsi que de nombreux neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. S. Vallée Ltée,
6821, rue St-Hubert,

à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Bonaventure, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MORISSETTE (Lucienne) — A Montréal, le 24 août 1967, à l'âge de 52 ans, est décédée Mme Philippe Morissette, née Lucienne Alaire, mère de Francine (Mme L. Béland), Jacques et Lucie. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. A. Guilbault Inc.
5359, 11e avenue, Rosemont

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PLOURDE (Jean-Baptiste) — A St-Jean, le 24 août 1967, à l'âge de 77 ans, est décédé Jean-Baptiste Plourde, époux en 2èmes noces de Marie-Jeanne Legros, demeurant au 459 Laurier, St-Jean. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons

LeSieur et Frères Ltée,
406, rue Laurier

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-Auxiliatrice où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de St-Jean, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POULIN (Henri) — A Montréal, le 24 août 1967, à l'âge de 69 ans, est décédé Henri Poulin, gérant de F. X. La Salle et Fils Inc., succursale de la rue St-Hubert, époux de Germaine Turgeon, demeurant 2832 Willowdale. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. S. Vallée Ltée
1111, rue Laurier ouest

à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RANDELL (Cecil) — Subitement à sa résidence d'été, à Noyan, le 23 août 1967, à l'âge de 60 ans, est décédé le Révérend Cecil Randell, époux de Violette Bennett Bannister, demeurant à 1984 Bourgogne, Chambly. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi partira des salons

Y. Desnoyers
20, rue des Carrières, Chambly

pour se rendre à l'église St. Stephens, ou le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, faire dons à la paroisse St-Stephens ou à la fabrique.

RAPATEL (Paul-Emile) — A Montréal, le 23 août 1967, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Paul-Emile Rapatel, pensionnaire de la Commission de Transport de Montréal, époux de Jeanne Blanchard, demeurant au 5768, 14e Ave, Rosemont. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Bonnier, Duclos, Bonnier,
3503, rue Papineau

à 3 h. 30 pour se rendre à l'église St-François-Solano où le service sera célébré à 4 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-PIERRE (Cécile) — A St-Léonard, le 23 août 1967, à l'âge de 43 ans, est décédée Mme Marcel St-Pierre, née Cécile Cadieux, demeurant à 8137 Viau à St-Léonard. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
745, rue Crémazie est,

à 7 hres 30, pour se rendre à l'église St-Eusèbe, où le service sera célébré à 8 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAUVE (Maurice) — A Montréal, le 24 août 1967, à l'âge de 63 ans, est décédé Maurice Sauvé, époux d'Elsie Robidoux, demeurant 5835 Waverly, père de Luc, Pierre et Gilles. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-S. Vallée Ltée
1111, rue Laurier ouest

à 8 heures 45, pour se rendre à l'église Saint-Georges, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Ste-Scholastique, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SENECAL (Mélina) — A Montréal, le 24 août 1967, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme Léo Sénécal, née Mélina Lefort, demeurant 3402 St-Antoine. Les funrailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
4505, rue Notre-Dame ouest

pour se rendre à l'église St-Irénée, où le service sera célébré, et de la au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY (Armand) — A Montréal, le 24 août 1967, à l'âge de 49 ans, est décédé M. Armand Tremblay, époux de C. Lesieur, frère de Mme Julien Pronovost (Yvette), Jacques, Mme Raynald Labrosse (Renée), Mme Jean Quenneville (Thérèse). Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon

à 10 h. 45, pour se rendre à l'église St-Barthélemy, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY (Georges) — A Montréal, le 21 août 1967, à l'âge de 48 ans, est décédé Georges Tremblay, époux de Marguerite Dumont, père de Georges, Mme Gilles Dubois (Thérèse), Serge et Jacques. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Roland Bisson Inc.,
1415 est, rue Fleury,

à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église des Saints-Martyrs-Canadiens où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY (Jeanne) — A Westmount, le 24 août 1967, est décédée Jeanne Garceau, épouse de Georges Tremblay, autrefois de Shawinigan, et demeurant à 225 rue Olivier, Westmount. Elle laisse dans le deuil sa fille Claire, sa tante (Mme Jos. Garceau), ses soeurs Madeleine Caron et Soeur Michèle Garceau, P.F.M., ses frères Jean Caron de Shawinigan, le père René Garceau, s.j. de Québec et Gilles Garceau de Trois-Rivières, ses belles-soeurs Mlle Fernande Tremblay et Mme O. Graham ainsi que ses neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Bouvette,
de Shawinigan

pour se rendre à l'église St-Pierre où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Shawinigan, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TURNER (Gilbert) — 9 Montréal, après une longue maladie, le 23 août 1967, à l'âge de 71 ans est décédé M. Gilbert Turner, époux de Stella Maude Simpson, père de Nancy (Mme K. McCarthy) et de Norma de Toronto. Il laisse également 3 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi, le 26 courant, à 10 h. a.m. à la chapelle funéraire.

D. A. Collins,
5610 ouest, Sherbrooke

et de là au cimetière de Louiseville, Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Messe anniversaire

TOUPIN (Flore) — A l'église St-Sixte, le 26 août, à 5 heures, sera chantée une messe 2e anniversaire pour le repos de l'âme de Mme Flore Toupin. Recommandée par ses filles.

Naissance

ASHDOWN — A Montréal, le 23 août 1967, à l'hôpital Royal Victoria, M. et Mme David Ashdown sont heureux d'annoncer la naissance d'une petite fille. La mère et l'enfant se portent bien.

Remerciements

GRAVEL (Aimé) — La famille Gravel remercie sincèrement les personnes qui ont bien voulu lui témoigner des marques de sympathies à l'occasion de la mort de M. Aimé Gravel. Les personnes ayant omis de s'enregistrer ou de laisser leur adresse sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

Crainte

Le maître : "Le lion est un animal qui n'a peur de rien. Il se caractérise par sa force et sa témérité. Pouvez-vous me dire de quel animal il pourrait avoir peur ?"

*Toni : "De la lionne !" (tp

CAHIER No 4 / PAGES 35-48 LA PRESSE ANNONCES CLASSEES

MONTREAL, VENDREDI 25 AOUT 1967 — 83e ANNEE — No 197

"Rupture" entre Giscard d'Estaing et de Gaulle

PARIS (AFP) — Pour les gaullistes de la plus stricte obédience, c'est bien d'une "rupture" qu'il s'agit entre M. Valéry Giscard D'Estaing, 41 ans, leader des indépendants gaullistes, et le gouvernement. Le mot a été prononcé officiellement pour la première fois mercredi, au cours d'une émission radiophonique, par le ministre des Finances, M. Michel Debré, 55 ans, qui compte 27 ans d'un attachement passionné, mais parfois douloureux au général de Gaulle.

Michel Debré ne pense "aucun bien" de la déclaration publiée le 17 août par M. Giscard d'Estaing. Ce dernier, leader d'un parti jusqu'à présent allié au parti gaulliste, puisque avec 44 députés il permet au gouvernement d'avoir à l'Assemblée nationale la majorité absolue à une voix près, a critiqué "l'exercice solitaire du pouvoir" par le général de Gaulle et il l'a fait publiquement. Tels sont les deux aspects essentiels d'un comportement que les gaullistes orthodoxes ne sont pas près de lui pardonner.

Pour M. Michel Debré, dont le souci fut toujours de dissimuler sous une profession de foi les doutes ayant pu l'assaillir, une telle attitude relève "des moeurs de la quatrième République". C'est un "éclat", un "scandale", c'est "nocif". A ses yeux, il n'existe de dialogue public qu'entre l'opposition et le gouvernement. Lorsqu'il s'agit de la majorité, la discussion est "interne", elle est "discrète".

Ce sentiment traduit la notion de majorité à laquelle les gaullistes fidèles sont farouchement attachés. Il est partagé par les cinq dirigeants de l'UNR qui composent la nouvelle direction collégiale du parti. Eux aussi se disent choqués par le fait que M. Giscard d'Estaing car l'opposition, disent-ils, ne manque pas d'en profiter.

Mais il y a plus. Selon eux, Giscard d'Estaing joue un jeu "double". Lorsqu'il était membre du gouvernement, il se satisfaisait fort bien "de l'exercice constitutionnel du pouvoir". Aujourd'hui, il parle "d'exercice solitaire du pouvoir". Pourtant le régime n'a pas changé. Le "oui ... mais" est donc dépassé.

Désormais, la question est : "Les giscardiens font-ils ou ne font-ils pas partie de la majorité ?" C'est comme en réponse, que les trois membres républicains indépendants du gouvernement ont publié mercredi soir, quelques heures après le Conseil des ministres, un communiqué de solidarité à la politique du général de Gaulle. "Elus il y a moins de six mois sous la même étiquette et sur des objectifs communs, ont écrit les trois ministres, tous les députés de la majorité se sont engagés à soutenir le gouvernement désigné par le chef de l'Etat pour poursuivre son action."

Bien qu'ils n'étaient pas tous d'accord sur l'interprétation qu'il convient de donner à cette prise de position, la plupart des observateurs en concluent qu'une crise gouvernementale aura ainsi été évitée.

Cohésion gouvernementale

Les critiques adressées pour la première fois il y a une semaine par M. Valery Giscard-D'Estaing, 41 ans, un des leaders de la majorité parlementaire gaulliste, au général de Gaulle n'ont pas entamé la cohésion du gouvernement français.

En effet, les trois membres de ce gouvernement : MM. Raymond Marcellin, ministre du Plan, Jean Chamant, ministre des Transports, et André Bettencourt, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, qui appartiennent au parti de M. Giscard D'Estaing, ont publié un communiqué commun dans lequel ils réaffirment leur adhésion à la politique du général de Gaulle et se déclarent entièrement solidaires de l'action gouvernementale.

En employant à dessein le terme "entièrement solidaires", les trois ministres ont voulu montrer qu'ils approuvent en particulier les positions prises par le général de Gaulle dans la crise du Moyent-Orient et lors de son voyage au Canada, positions qui précisément avaient été critiquées par M. Giscard-D'Estaing.

Le jeune leader républicain indépendant s'en était également pris à la façon "solitaire" dont le général de Gaulle exerce le pouvoir, mais les ministres qui représentent sa tendance au gouvernement ont sans doute estimé que ce reproche est excessif et en tout cas tardif dans la mesure où la façon de gouverner du chef de l'Etat est la même depuis 1958. Or, de 1958 à 1965 le leader a été membre du gouvernement sans jamais protester.

La prise de position des ministres républicains indépendants s'explique en outre, selon les observateurs, par un souci tactique immédiat : la majorité gaulliste à l'Assemblée nationale est si faible qu'il suffirait de la défection de quelques-uns de ses membres pour que de nouvelles élections, aux résultats aléatoires, soient nécessaires.

"Ligne rouge" Londres-Moscou

LONDRES. (AFP) — La Grande-Bretagne et l'Union soviétique ont signé ce matin un accord aux termes duquel Whitehall et le Kremlin seront reliés prochainement par un "téléphone rouge", annonce-t-on officiellement.

L'accord, convenu en principe lors de la visite à Londres en février dernier du premier ministre soviétique, M. Alexis Kossyguine, a été signé au Foreign Office par M. George Thomson, ministre d'Etat, et l'ambassadeur de l'URSS, M. Mikhail Smirnovsky.

Appelé officieusement "téléphone rouge" ou "ligne chaude" (hot line), l'installation, qui permettra aux deux chefs de gouvernement de communiquer directement, comportera des téléscripteurs.

16 pouces de pluie en 48 heures en Alabama

En quarante-huit heures, seize pouces de pluie sont tombés et ont provoqué une crue soudaine des eaux et la rupture de barrages, notamment à Heflin, dans l'Alabama. Au nombre des accidents dus à l'inondation, on signale qu'un autobus de la compagnie Greyhound, transportant 27 personnes, a été projeté en dehors de la chaussée. Les gardes nationaux se sont portés au secours des sinistrés qui se sont retrouvés dans sept pieds d'eau.

La photo ci-dessus a été prise au moment où les gardes recueillaient certains passagers. Un jeune homme de 14 ans, Harold M. Waites, manque encore à l'appel. On l'a vu pour la dernière fois alors qu'il se portait au secours d'autres passagers.

Dans le nord de la Georgie, la hausse subite des eaux a obligé une cinquantaine de familles à quitter leur logis tandis qu'ailleurs un groupe de jeunes campeurs a dû évacuer un terrain menacé d'inondation.

Le gouverneur de l'Alabama a fait appel aux gardes nationaux pour qu'ils renforcissent à l'aide de sacs de sable le barrage du lac Heflin qui menaçait d'envahir la partie résidentielle de la ville. On a par la suite annoncé que la menace d'inondation à cet endroit était à peu près éliminée. Une fissure imprévue à la base du barrage peut en provoquer la rupture.

Pékin reconnaît que les gardes rouges ne peuvent exercer seuls le pouvoir

HONG-KONG (UPI) — Le parti communiste chinois admet que les jeunes gardes rouges sont incapables de diriger la nation et ordonne de faire un usage "audacieux" des dirigeants expérimentés même s'ils sont opposés au président Mao Tsé-toung, afin d'empêcher la désorganisation économique et agricole de la Chine.

C'est là, selon les observateurs, une admission sans précédent des difficultés qu'engendre la "révolution culturelle", visant à éliminer les éléments anti-maoïstes dans le parti, l'armée et le gouvernement.

Dans un éditorial diffusé par la radio de Pékin, le "Quotidien du Peuple" déclare que les gardes rouges et autres "révolutionnaires" sans expérience ne peuvent faire fonctionner efficacement la machine du parti et de l'Etat.

Et l'organe officiel du parti ajoute que "sans la participation des dirigeants révolutionnaires, les gardes rouges pourraient s'emparer du pouvoir aujourd'hui et le perdre demain".

Les dirigeants expérimentés doivent donc être utilisés "avec audace", même s'ils sont ou ont déjà été opposés à Mao, à condition qu'ils ne soient pas "entêtés" et ne persistent pas dans leur opposition.

Le journal, reflétant la pensée officielle du comité central du parti, souligne qu'il y a de bons et de mauvais dirigeants, mais ajoute que "cela ne signifie pas que les dirigeants ne changeront pas d'attitude. Il faut s'en souvenir et le comprendre".

"Même ceux qui ont commis de grave erreurs doivent pouvoir occuper des postes responsables dans les nouveaux organismes du pouvoir s'ils ne sont pas assez entêtés pour ne pas se réconcilier et accepter les occasions de corriger leurs erreurs," poursuit l'éditorial.

Racheter les erreurs

"Laissons-les racheter leurs erreurs passées en apportant de nouvelles contributions. Ayons confiance et reposons-nous sur la majorité des dirigeants."

Le journal laisse entendre que si on permet aux adversaires de Mao de méditer sur leurs erreurs "derrière des portes closes" en les ostracisant, ils pourraient se rapprocher davantage des forces anti-maoïstes.

En confiant "avec audace" des postes aux dirigeants révolutionnaires dans les comités révolutionnaires, à divers échelons, on "consolidera et on développera notre jeune régime révolutionnaire", déclare le "Quotidien du Peuple".

L'article rappelle que "dans une lutte révolutionnaire, il est inévitable que des dirigeants commettent des erreurs. Envers ces dirigeants fautifs, il faut adopter la politique traditionnelle consistant à tirer les leçons des erreurs passées pour en éviter de futures et à guérir la maladie pour sauver le patient".

Dans une autre émission, la radio de Pékin a accusé aujourd'hui le président Koou Chao-chi de suivre une "ligne journalistique révisionniste contre-révolutionnaire" en préconisant l'objectivité dans les journaux publiés en Chine populaire.

McNamara: les bombardements ne pourront amener Hanoï à la table de négociation

WASHINGTON, (UPI) — Le secrétaire à la Défense, M. Robert McNamara, a déclaré aujourd'hui au Congrès américain qu'on ne peut convaincre le Nord-Vietnam de venir à la table de négociation par les bombes.

Prenant la défense de la stratégie adoptée par le gouvernement dans la guerre aérienne au Vietnam, M. McNamara a affirmé que les objectifs américains ne seraient pas atteints plus facilement en étendant les bombardements au-delà des cibles déjà fixées.

Le chef du Pentagone témoignait devant une sous-commission du Sénat qui enquête sur la stratégie aérienne. La plupart des autres témoins entendus avant lui, surtout des chefs militaires, ont déclaré carrément ou ont laissé entendre qu'ils favorisaient une expansion de la guerre aérienne à des cibles qui n'ont pas encore été touchées.

M. McNamara a dit que 302 des 359 cibles recommandées par le comité des états-majors avaient été approuvées et le Pentagone a révélé hier que près de 300 cibles au Nord-Vietnam avaient été bombardées depuis le début des raids aériens dans ce pays il y a deux ans et demi.

Commentant la déclaration du secrétaire à la Défense, le sénateur Stuart Symington, démocrate du Missouri, a dit que dans ce cas, "les Etats-Unis devraient se retirer du Vietnam le plus tôt possible".

En ce qui concerne les cibles qui restent, McNamara a dit : "Quelle que soit l'importance des autres 57 cibles, je crois qu'il est clair que les raids qu'on pourrait diriger contre elles ne raccoruciraient pas la guerre pour la peine."

McNamara discute en particulier les vues de ceux qui croient que les ports du Nord-Vietnam — notamment Haïphong — devraient être rendus inutilisables par des raids aériens. "Bombarder les ports, ou semer des mines dans leurs eaux, ne seraient pas le moyen efficace d'arrêter l'infiltration de munitions au Sud-Vietnam", dit-il.

"Dans l'autre hypothèse, le recours à une campagne moins sélective d'attaque aérienne contre le Nord-Vietnam impliquerait des risques que je considère actuellement comme trop élevés pour compenser les chances douteuses de résultats positifs."

Le texte du témoignage de M. McNamara a été remis à la presse en dehors de la réunion, qui s'est tenue à huis clos.

Otto Hess, ancien nazi, se suicide à Hanovre

HANOVRE (AFP) — Otto Hess, l'un des dirigeants en vue du parti d'extrême droite NPD, s'est donné la mort, hier soir, dans sa villa de Bissendorf, près de Hanovre. Des difficultés financières seraient à l'origine de cet acte de désespoir.

Hess, qui dirigeait une entreprise de construction aurait contracté, au bénéfice de plusieurs amis, des obligations financières importantes, qui, semble-t-il, ont fini par devenir une charge trop lourde pour son entreprise.

Agé de 58 ans, ancien nazi, Otto Hess était membre du comité directeur du NPD et député du parlement provincial de Basse-Saxe. Il passait pour l'un des "doctrinaires" du mouvement extrémiste. Très lié à Adolf von Thadden, actuel leader du NPD, il avait été, lui aussi, exclu du parti par l'ancien président Fritz Thielen, désireux d'imprimer au parti une ligne modérée.

Ce dernier fut cependant désavoué, tant par le comité directeur que par des fédérations provinciales. En même temps que von Thadden, Otto Hess était triomphalement réintégré après une séance mémorable dans l'arrière-salle d'un petit café de Francfort. Quant à Fritz Thielen, il est maintenant à la tête d'un mouvement concurrent du NPD, le parti national populaire (Nationale Volkspartei).

Le NPD (parti national démocratique), qui se dit fort de 30,000 membres, prone l'évacuation d'Allemagne de toutes les troupes étrangères, réclame l'abandon des procès intentés aux anciens nazis pour crimes de guerre et lance des appels en vue de favoriser la naissance d'une nouvelle conscience nationale.

La "coalition urbaine" lance un mouvement de rénovation, aux USA

d'après AFP, PA, UPI

A l'issue d'une réunion de près d'un millier de personnalités de l'industrie, du monde des affaires et de l'administration, on annonce de Washington la création d'une nouvelle organisation appelée "la coalition urbaine", et qui se fixe pour objectif de faire pression sur le monde des affaires, de l'administration (fédérale et municipale) et du secteur privé en vue de créer des emplois pour un million de chômeurs, de bâtir un million de logements et de conjurer définitivement le spectre de la pauvreté.

Les promoteurs de la nouvelle organisation ont applaudi avec enthousiasme le discours du principal orateur à la réunion, le maire Lindsay de New York, qui a déclaré que les Etats-Unis doivent donner priorité aux besoins des habitants des ghettos, même si cela devait entraîner une réévaluation des engagements dans le domaine de la défense, notamment au Vietnam. "Nos engagements internationaux ne devraient pas entraver la satisfaction de nos besoins nationaux", a dit le maire Lindsay.

M. Lindsay a tenu ces propos au cours d'une réunion de personnalités américaines représentant tous les secteurs de l'économie. Le maire de New York, qui occupe également les fonctions de vice-président de la commission présidentielle sur les émeutes raciales, a précisé que les habitants des ghettos veulent des preuves tangibles que la nation américaine se rend compte que le temps presse dans le domaine de la crise urbaine. Environ 1,000 délégués assistent à cette conférence convoquée d'urgence pour trouver des solutions au problème du chômage.

Révocation des passeports

Le secrétaire d'Etat américain a annoncé hier que les passeports de Stokeley Carmichael, ancient président du "Student Non-Violent Coordination Committee (SNCC), ainsi que de son adjoint George Washington-Ware, ont été révoqués. Cette décision a été prise à la suite du voyage effectué à Cuba par MM. Carmichael et Ware qui assistèrent à La Havane à la conférence de l'OLAS (Organisation latino-américaine de solidarité). Il est interdit à tout citoyen américain de se rendre sans autorisation spéciale dans les cinq pays suivants : Cuba, Chine communiste, Albanie, Corée du Nord, Nord-Vietnam.

Carmichael se trouverait actuellement à Hanoï où il se serait rendu directement depuis Cuba. Quant à Ware, il est rentré aux Etats-Unis et réside à l'heure actuelle à Nashville, au Tennessee.

Procès contre la police de Newark

A Newark, théâtre le mois dernier d'émeutes raciales d'une violence exceptionnelle, la NAACP (Association pour le progrès des gens de couleur) et l'ACLU (Union américaine pour les libertés civiles) ont conjointement intenté hier un procès aux autorités municipales. Les deux organisations réclament la désignation d'un gérant qui serait chargé d'administrer la police locale accusée par 18 plaignants noirs de Newark "d'actes de violence, d'intimidation et d'humiliation pour perpétuer le statut de deuxième classe de la communauté noire".

Les dirigeants des deux organisations ont déclaré que ce procès, premier du genre, serait suivi d'autres actions similaires contre diverses villes coupables à leurs yeux de brutalités policières.

A Washington, le général Charles P. Stone, commandant adjoint des forces fédérales au cours des émeutes de Détroit, a affirmé devant une sous-commission du Congrès que les soldats de race noire sont beaucoup plus efficaces que leurs collègues de race blanche dans la répression des émeutes. L'officier supérieur a approuvé la suggestion visant à augmenter les effectifs noirs au sein de la Garde nationale.

Les parachutistes de race noire, a-t-il précisé, avaient établi des meilleurs rapports avec les Noirs de Détroit que leurs collègues blancs. Ils ont été en mesure de créer une atmosphère favorisant l'intervention des leaders noirs pour le rétablissement du calme, a déclaré le général.

Les principales dispositions du traité russo-américain

WASHINGTON (AFP) — Voici le texte des principaux articles du projet de traité sur la non-prolifération nucléaire déposé conjointement hier par l'URSS et les Etats-Unis devant la conférence de Genève sur le désarmement. Après un long préambule le texte stipule que :

ARTICLE 1. Tout pays nucléaire partie au traité s'engage à ne pas transférer, à quelque récipiendaire que ce soit, des armes nucléaires ou d'autres engins nucléaires explosifs, ou le contrôle de telles armes ou engins explosifs, que ce soit directement ou indirectement ; et s'engage pareillement à n'aider ou encourager ou induire en aucune façon un pays non-nucléaire à fabriquer ou à acquérir de toute autre manière des armes nucléaires ou tous autres engins nucléaires explosifs ou le contrôle de telles armes ou engins explosifs.

ARTICLE 2. Tout pays non-nucléaire partie au traité s'engage à ne pas accepter le transfert en provenance d'un détenteur quelconque d'armes nucléaires ou d'autres engins nucléaires explosifs, ou le contrôle de tels armements ou engins explosifs, que ce soit directement ou indirectement ; à ne pas fabriquer ou acquérir de toute autre manière des armes nucléaires ou autres engins nucléaires explosifs ; et à ne pas rechercher ni recevoir une assistance quelconque dans la fabrication d'armes nucléaires ou de tous autres engins nucléaires explosifs.

ARTICLE 3. Cet article ayant trait au contrôle international est laissé en blanc.

ARTICLE 4. Rien dans ce traité ne saura être interprété comme affectant le droit inaliénable de toutes les parties au traité de poursuivre, sans discrimination aucune et conformément aux articles 1 et 2 du traité, leurs efforts en matière de recherche, de production et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, ainsi que le droit des parties d'échanger des informations dans la plus grande mesure possible et de contribuer, individuellement ou en coopérant avec d'autres Etats, en vue d'assurer le développement ultérieur des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

ARTICLE 5. A — Toute partie au traité pourra proposer des amendements au traité. Le texte de tout amendement proposé sera soumis aux gouvernements dépositaires qui le transmettront à toutes les parties au traité, en suite de quoi les gouvernements dépositaires convoqueront une conférence, si la requête en est faite par un tiers ou plus des parties au traité, à laquelle toutes les parties au traité seront conviées, afin d'étudier l'amendement en question.

B — Tout amendement au traité doit être approuvé à la majorité des voix de toutes les parties au traité, y compris les voix de tous les pays nucléaires parties au traité et de toute autre partie qui, à la date où l'amendement est communiqué à tous les signataires sera membre du conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'amendement entrera en vigueur pour toutes les parties dès le dépôt des instruments de ratification par une majorité de toutes les parties, y compris les instruments de ratification de tous les pays nucléaires parties au traité et de toute autre partie qui, à la date où l'amendement est communiqué aux autres signataires, sera membre du conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Cinq ans après l'entrée en vigueur de ce traité une conférence des parties au traité se réunira, à Genève, en Suisse aux fins de procéder à un examen du fonctionnement de ce traité et de s'assurer que les objectifs et les clauses du traité sont respectés.

ARTICLE 6. Cet article précise que le traité restera ouvert à tous les Etats qui désireront s'y associer, même après l'entrée en vigueur officielle de l'accord. Le traité lui-même entrera en vigueur dès la ratification par les pays signataires et l'article fixe les modalités du dépôt des instruments de ratification.

ARTICLE 7. Ce traité aura une durée illimitée. Toute partie aura le droit, dans l'exercice de sa souveraineté nationale, de se retirer du traité si elle décide que des événements extraordinaires, ayant un lien avec la substance de ce traité, ont compromis les intérêts suprême du pays en question. Elle devra fournir un préavis de trois mois de son intention de se retirer à toutes les autres parties au traité ainsi qu'au Conseil de sécurité des Nations unies. Ce préavis devra comporter un exposé des événements extraordinaires qui, de l'avis de la partie intéressée, ont compromis ses intérêts suprêmes.

Les Chinois, bloqués en Grande-Bretagne, brûlent leurs papiers

LONDRES (UPI, AFP, PA) —La Grande-Bretagne a élargi aujourd'hui les restrictions déjà imposées aux déplacements de plus de 2,500 Chinois qui demeurent dans ce pays, en guise de représailles contre le sac de la légation britannique de Pékin.

Le ministère de l'Intérieur a annoncé hier soir que tous les citoyens chinois voyageant à l'intérieur des Iles Britanniques doivent porter des passeports. La mesure a été étendue pour s'appliquer à l'Irlande du Nord, aux Iles de la Manche et à l'île de Man. En pratique, l'interdiction s'applique surtout aux quelque 50 diplomates, journalistes et hommes d'affaires chinois qui se trouvent en Grande-Bretagne, mais le gouvernement a averti tous les Chinois qu'ils doivent porter des passeports.

Au début de l'année, on comptait 2,543 citoyens chinois en Grande-Bretagne.

Londres attend une réponse

Cependant, des policiers britanniques montent la garde autour de la légation chinoise à Londres. On a vu aujourd'hui de la fumée noire s'échapper pendant trois heures de la cheminée de la légation, ce qui fait supposer que les Chinois brûlaient des documents officiels. Interrogé à ce sujet, un porte-parole chinois a refusé tout commentaire. Certains ont supposé que la mission chinoise pourrait se préparer à un départ éventuel et peut-être à une rupture des relations diplomatiques.

De son côté, le gouvernement britannique attend toujours l'approbation des autorités chinoises pour l'évacuation de quelque 35 femmes et enfants de la mission diplomatique de Pékin. Londres envisagerait même une protestation internationale auprès de Pékin si le gouvernement chinois refusait de laisser sortir du pays les femmes et les enfants des diplomates britanniques, indiquait ce matin le "Daily Mail".

De même, le gouvernement chinois n'a pas encore répondu à la protestation officielle formulée par le chargé d'affaires britannique, M. Donald Hopson, contre l'incendie et la mise à sac de la mission ni à la demande d'indemnités pour les dégâts subis.

Pont rouvert à Hong-kong

A Hong-kong, le gouvernement de la colonie a décidé aujourd'hui de procéder à la réouverture du pont de Mankamto, reliant la colonie à la Chine continentale, sur la demande de paysans chinois qui possèdent des parcelles de terrains à Hong-kong. Cette mesure leur permettra de reprendre leur travail et le transport de produits agricoles, a déclaré un porte-parole officiel.

Thomson achète 12 quotidiens américains

CANTON, Ohio, (PA) — La plus grande vente de journaux jamais effectuée dans le monde vient d'avoir lieu aux Etats-Unis, alors que la chaine Brush-Moore Newspapers Inc., qui publie 12 quotidiens aux Etats-Unis, est passée aux mains de Thomson Newspapers Inc., chaine qui appartient à lord Thomson of Fleet, un des grands magnats du journalisme.

La transaction eut lieu récemment mais la nouvelle n'est annoncée qu'aujourd'hui. On ne fournit aucun détail, mais on croit comprendre que le groupe a été vendu pour le montant de $72 millions.

La seule transaction qui lui soit comparable est la vente de "The Plain Dealer" à Cleveland aux intérêts S. I. Newhouse pour le montant de $50 millions.

La vente de Brush-Moore a été annoncée conjointement par M. G. Gordon Strong, président de la firme, et Kenneth R. Thomson, président de la chaine Thomson. Cette chaine comprend déjà 23 quotidiens aux Etats-Unis, 26 au Canada, plus d'une douzaine en Angleterre, soit au pays de Galles, en Ecosse, en Irlande du Nord, sans oublier le "London Times" et le "Sunday Times".

Les journaux de l'Ohio que possèdent également Thomson sont "The Alliance Review", "The Lancaster Eagle" et "The Greenvill Advocate". Les autres journaux de la chaine Thomson paraissent dans les Etats de Georgie, d'Indiana, du Minnesota, de la Virginie de l'Ouest, du Mississippi et du Dakota du Sud.

La vente coincide avec le 40e anniversaire de Brush-Moore Newspapers Inc., qui fut organisée en 1927 par Lewis H. Brush, Roy D. Moore et William H. Vodrey, tous maintenant décédés.

Les journaux Brush-Moore inclus dans la transaction sont le "Canton Repository", le "East Liverpool Review", le "Marion Star", le "Portsmouth Times", le "Salem News" et le "Steubenville Herald-Star", tous dans l'Ohio; le "Times-Standard" d'Eureka, le "San Gabriel Valley Daily Tribune" de West Covina et le "Press-Courrier" d'Oxnad, en Californie; le "Salisbury Daily Times" au Maryland, le "Hanover Evening Sun" en Pennsylvanie et le "Weirton Daily Times" en Virginie occidentale.

Henry Kaiser meurt à 85 ans

HONOLULU (UPI) — M. Henry J. Kaiser, grand constructeur de barrages, de navires, d'automobiles, d'hôpitaux et d'hôtels, est mort hier, à sa résidence d'Honolulu, à l'âge de 85 ans.

Comme premier emploi, Henry Kaiser travaillait dans un bureau pour un salaire hebdomadaire de $1.50.

A sa mort, sa fortune est évaluée à plus de $2 milliards.

Le défunt connut des heures de grandes célébrités pendant la Deuxième grande guerre alors qu'il réussit le fantastique exploit de construire dans ses chantiers navals un navire de transport de type "Liberty" par jour.

Il participa à la construction des plus grands barrages des pays occidentaux notamment Hoover, Bonneville, Grande Coulée et Shasta.